This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1729.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1729.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilége.

M.DCCXXIX.

CES MEMOIRES SONT C
mencez au mois de Janvier 1
& se vendent 15 s. le mois en bl
& brochez, 16. s.

Année 1701.	9.	vol.
—— 1702.	12.	V.
—— 1703.	12.	V.
—— 1704.	13.	V.
—— 1705.	12.	V.
—— 1706.	12.	V.
—— 1707.	12.	V.
—— 1708.	12.	V.
—— 1709.	12.	V.
—— 1710.	12.	V.
—— 1711.	12.	V.
—— 1712.	12.	V.
—— 1713.	12.	V.
—— 1714.	12.	V.
—— 1715.	12.	V.
—— 1716.	12.	V.
—— 1717.	12.	V.
—— 1718.	12.	V.
—— 1719.	12.	V.
—— 1720.	5.	V.
—— 1721.	12.	V.
—— 1722.	12.	V.
—— 1723.	12.	V.
—— 1724.	12.	V.
—— 1725.	12.	V.
—— 1726.	13.	V.
—— 1727.	12.	V.
—— 1728.	12.	V.
—— 1729.	1.	V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1729.

ARTICLE I.

NOUVELLE RELATION de l'Afrique Occidentale, contenant une Description exacte du Senegal & des Pays situez entre le Cap Blanc & la Riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de 300. lieuës dans les terres. L'Histoire naturelle de ces Pays, les differentes Nations qui y sont répanduës, leurs Religions, & leurs mœurs. Avec l'état ancien & présent des Compagnies qui y font le Commerce. Ouvrage enrichi de quantité de Cartes, de Plans, & de Figures en taille douce. Par le Pere Jean-Baptiste Labat, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Cinq Volumes in 12. *Tome I. pag. 346. Tome II. pag. 376. Tome III. pag. 387.*

Tome IV. pag. 392. Tome V
A Paris, chez Jean-Franç
rue Saint Jacques, à Sain
M. DCCXXVIII.

PREMIERE PAR

LE Pere Labat est c
par le *Nouveau V*
Isles de l'Amérique
na en 1722. L'Ou
il s'agit ici, est de même g
premier; mais il a un avant
c'est qu'il nous donne la desc
l'Histoire d'un Pays beauc
connu que les *Isles de l'Am*
dont nous n'avions point
Relation ni assez détaillée
exacte. Au reste, c'est toûjo
me homme. Son stile aisé
libre, naturel, le distingue
célebroit, quand il n'auroi
son nom. Ce qui fait le pri
rite, & le prix de la *Nouv*
tion de l'Afrique Occident
qu'elle est écrite sur de très
moires, & les meilleurs q
se avoir; sur les memo
Compagnie des Indes, & s
Sieur André *Bruë*, qui a

plusieurs années la direction des affaires de cette Societé, & en France, & en Afrique. Il faut pourtant convenir qu'il y a dans cette *Relation* bien des choses qui ne plairont pas à ceux qui ne cherchent dans la lecture, qu'un vain amusement, & à contenter une frivole curiosité. Mais personne n'est obligé de s'ennuyer à lire ce qui n'est pas de son goût. Les Négocians & les Navigateurs y trouveront mieux leur compte. Véritablement des Instructions exactes, circonstanciées, détaillées, sur tout ce qui regarde la Navigation & le Commerce de la Côte, sont moins agréables; mais elles sont, sans comparaison, plus utiles que la description de la figure, des habits, &c. des Peuples qui l'habitent. La Géographie d'un Pays, jusqu'à présent si peu connu, gagne aussi beaucoup à l'Ouvrage du Pere Labat; & l'on pourra désormais en perfectionner les Cartes.

L'Auteur commence par l'établissement des diverses *Compagnies* qui ont fait le commerce de cette Côte Occidentale d'Afrique. Il soutient que ce sont les Normans, & sur tout ceux de

Dieppe, qui s'y sont les premier
blis, *plus d'un siécle avant que le*
tugais songeassent à sortir de leur.
c'est-à-dire, *dès le commenceme*
quatorziéme siécle. En effet, les I
gais ne découvrirent l'Isle d'A
qu'en 1444. De tous les établisse
que les Normans avoient eus s
Côtes d'Afrique, il ne leur restoi
fin du seiziéme siécle, que cel
Senegal, ou du *Niger*. La Comp
de Dieppe & de Roüen a subsisté
qu'en 1664, qu'elle fut obligée de
dre ses Établissemens, & de cede
Commerce à celle qui se forma
année-là, sous le nom de *Compa*
des Indes Occidentales. Depuis ce t
on compte jusqu'à six Compagnie
Sénégal, qui ont succédé les unes
autres, par la décadence des affa
de leurs Prédécesseurs. Les premi
dit le Pere Labat, « se mirent en
» que pour faire quelque chose de b
» il falloit tout faire; & qu'afin
» leur Commerce fut avantageux
» falloit qu'eux seuls fissent tou
» Commerce de la Nation ». T
d'avidité eut bien-tôt renversé l
vastes projets. Il marque en hon

intelligent les fautes qui ont ruïné successivement les autres *Compagnies*, & donne des avis très-judicieux, pour éviter le précipice, & faire de solides établissemens. Enfin, la *Compagnie des Indes*, qui se forma en France au mois d'Août 1717. entra dans les droits de l'ancienne *Compagnie des Indes Orientales*, & joignit ainsi le Commerce de l'Orient, à celui de l'Occident. En 1718. elle acheta 1600000. livres, tous les Droits, Privileges, Concessions, Forts, Comptoirs, &c. de la *Compagnie du Senegal*; & « la voila en possession de » tout le Commerce de France. Elle » est conduite, continuë notre Au- » teur, par des gens si sages, si labo- » rieux, & dont les lumieres, la pro- » bité, & l'experience sont si fort au- » dessus de tout ce qu'on peut souhai- » ter, pour réüssir dans les plus gran- » des entreprises, qu'on ne doit point » douter que profitant, comme ils font, » des fautes de leurs Prédécesseurs, & » travaillant avec des fonds infiniment » plus considerables, ayant d'ailleurs » toute la protection dont ils jugent » avoir besoin........ » ils ne remplissent parfaitement, & même bien

au-delà, tout ce qu'on peut efpérer de leurs travaux & de leur équité.

Après cette Notice générale de l'état du Commerce, le Pere Labat vient au détail de ce qui regarde la Côte d'Afrique, depuis le Cap Blanc, par les 20. degrez, 30'. de Lat. Sept. jufqu'à la Riviere de Serrelionne, dont l'embouchure eft par le 70. 30'. de même Latitude. Car telle eft l'étenduë de la conceffion de la *Compagnie Royale du Senegal*, aux droits de laquelle eft à préfent la *Compagnie des Indes* : étenduë d'environ douze degrez de Latitude, & même davantage, à caufe des Caps, & des Bayes profondes qui fe trouvent fur la Côte ; ce qui fait plus de deux cens quarante lieuës. La *Compagnie* n'a eu jufqu'à préfent que huit Etabliffemens, tant fur les Côtes de la Mer, que dans les Ifles & Rivieres, ou dans l'intérieur du Pays.

Celui qui eft le plus au Nord, affez proche du Cap Blanc, eft le Fort d'*Arguin*, auquel il faut joindre la rade, & le Comptoir de *Portendic*. Les diverfes fortunes qu'a éprouvé ce Fort important, long-tems contefté, pris & repris plufieurs fois, & dont nous fom-

mes enfin demeurez Maîtres, depuis l'année 1724, par la valeur & la conduite de M. Perier de Salvert, occupent une bonne partie du premier volume.

Le second Etabliſſement eſt celui de l'*Iſle de S. Loüis*, dans la Riviere de *Senegal*, ou du *Niger*. C'eſt le plus ancien poſte que la *Compagnie* ait occupé, & le ſiége ordinaire du Directeur & Commandant Général. Le troiſiéme, eſt ſur le *Senegal*, environ à trois cens lieuës de ſon embouchure, au Royaume de *Galam*. Le quatriéme, eſt le Fort de *Gorée*, à quelques lieuës du *Cap Verd*. Le cinquiéme, nommé *Joüal*, eſt ſur la Côte, entre *Gorée*, & la Riviere de *Cambie*. Le ſixiéme, eſt *Albreda*, ſur la Riviere de *Cambie*. Le ſeptiéme, *Bintan*, dans la Riviere de *Gereges*. Le huitiéme, eſt dans l'Iſle des *Biſſeaux*. Voilà le précis & la matiere de tout l'Ouvrage. Elle y eſt développée avec un détail qui ne laiſſe rien à déſirer, mais que nous ne pouvons ſuivre, & pour lequel nous renvoyons à l'Auteur, ceux qui voudront être inſtruits à fond. Nous nous arrêterons ſeulement à quelques endroits,

propres à donner idée de ſon travail.

La *Gomme* communément appellée *Gomme Arabique*, ne vient en effet que d'*Arguin*, ou du *Senegal*, depuis que les François en ſont les maîtres : ſi ce n'eſt que les Provençaux en apportent quelques fois d'*Arabie*, mais en petite quantité. Ils s'efforcent, par l'avidité ordinaire aux Marchands, de la mettre beaucoup au-deſſus de celle d'Afrique, quoiqu'au fond elle ne ſoit pas meilleure. Et nos François ſont ſi déraiſonnables, qu'ils aiment mieux acheter celle-là bien cher, que de prendre, à beaucoup meilleur compte, celle qui vient d'Afrique. Car telle eſt leur mauvaiſe coutume d'eſtimer ce qui vient des étrangers, & de mépriſer ce qui croît chez eux : coutume infiniment préjudiciable au Commerce, & au bien de l'État. C'eſt ſur quoi le P. *Labat* leur a fait plus d'une fois d'inutiles leçons. Ce Commerce de la *Gomme*, qui paroit peu de choſe, eſt néanmoins très-important, & le plus conſiderable qui ſe faſſe au *Senegal*. En effet, elle eſt d'un uſage très-étendu. Les Medecins prétendent qu'elle eſt pec-

torale, humectante, anodine, rafraichissante; qu'elle donne de la consistance aux humeurs trop séreuses: qu'elle guérit le rhume, après qu'on lui a donné une teinture de sucre d'Orge, ou de Réglisse, comme on le pratique à Blois, où l'on fait un si grand débit de ces sortes de conserves. On prétend que c'est encore un spécifique pour arrêter le flux de sang, les dyssenteries, & les hémoragies.

Mais c'est sur tout dans les Manufactures de différentes especes d'étoffes, & dans les teintures, qu'on en employe une grande quantité. Le P. *Labat* marque, après *Pomet*, qu'il ne cite point, les qualitez qu'elle doit avoir pour être bonne. Il décrit les arbres qui la portent, qui sont une espece d'Acacia, les Forêts où elle se forme, les Peuples qui la traitent, la double recolte qu'ils en font, la maniere dont ils en trafiquent, le prix qu'elle coute, les droits qu'on paye au Gouverneur d'*Arguin*, la *Coutume*, ou redevance qu'on doit au Chef de la Nation *Eterarza*, en un mot, tout ce qui a rapport à ce commerce.

Les trois Nations qui font la traite

de la Gomme, ſont appellées indifféremment par le P. Labat, *Maures*, ou *Arabes*. Il ne décide point ſi elles deſcendent des anciens Habitans du Pays, ou de ces *Arabes*, ou *Saraſins*, qui inonderent l'Afrique vers le milieu du ſeptiéme ſiécle, & pouſſerent leurs Conquêtes juſqu'à la Côte Occidentale. Quoiqu'il en ſoit, ils ont conſervé la Religion, les mœurs, & les uſages des *Arabes* d'Aſie; & ſur tout très-religieuſement celui de vivre de pillage & de brigandage. Ils ſont tous Mahometans, & reconnoiſſent le Roi de Maroc pour leur Chérif. Ces Deſcriptions ſont plus du goût de la plûpart des gens, que les détails de ce commerce dont nous venons de parler: mais ſont-elles plus utiles? L'Auteur continuë dans le XXI. Chapitre à expoſer les coutumes & les mœurs des *Arabes*, quoique ce Chapitre porte pour Titre: *Des Chameaux, & du Sel Armoniac*; il les loüe ſur tout de ce qu'ils n'ont point de Medecins, & de ce qu'ils ſçavent ſe paſſer de *cette Science conjecturale*, & *de cet Art illuſoire*: car c'eſt ainſi qu'il traite une Profeſſion ſi utile & même ſi *néceſſaire*, & que l'on charge injuſ-

tement des fautes de ceux qui la pratiquent. On ne ſçait qui l'a ſi fort indiſpoſé à l'égard de la Faculté : mais il ne perd aucune occaſion de faire quelque décharge contre elle. Sur les Chameaux, & ſur le Sel Armoniac, il ne promet rien de fort particulier, & c'eſt encore un emprunté fait à *Pomet*, furtivement. En général, ce qui regarde l'Hiſtoire Naturelle, outre qu'il répéte une bonne partie de ce qui ſe trouve dans ſon premier Ouvrage, & qu'il y a employé les mêmes Planches, n'eſt pas ce qu'il y a de plus nouveau dans celui-ci. Mais enfin il uſe de ſon droit, & ſe ſert de ſon bien.

Les Voyages des *Arabes* aux Royaumes de *Tombut*, de *Gago*, & de *Galam*, ſont un Myſtere encore peu développé. Ces Royaumes ſont éloignez de leurs habitations, de ſix à ſept cens lieuës, & il leur faut traverſer un Deſert aride, de deux cens lieuës, nommé, *la Mer de Sable*, où l'on ne trouve encore avec bien de la peine, de très mauvaiſe eau, qu'en deux endroits ſeulement. Qui peut donc les engager à de ſi grandes fatigues ? Ce qui eſt certain, c'eſt qu'ils y trouvent de l'or. En

faut-il d'avantage pour y attirer des hommes?

> *Quid non mortalia pectora cogis*
> *Auri ſacra fames?* (1)

Le P. *Labat* exhorte les Directeurs de la Compagnie à entreprendre un ſi utile commerce; & il leur ſuggere les moyens d'y réüſſir. Outre l'Or, on en tireroit encore de très-belle Yvoire, de la Civette, du Bezoard, & des Eſclaves.

Le XXIII. & dernier Chapitre, n'eſt pas le moins curieux. L'Auteur y parle de l'*Ambre*, & ſur tout de l'*Ambre gris*, cette matiere ſi précieuſe, & d'une odeur ſi agréable. Il rapporte les divers ſentimens des Auteurs, ſur ſon origine & ſa formation, juſqu'ici très-incertaine, & abandonnée aux conjectures; les différentes manieres de le découvrir, & de le ramaſſer. Il s'arrête plus long-tems ſur le ſentiment des Anglois apporté en France, par M. de Monconis. Les Sçavans de ce Pays ont prétendu que l'*Ambre gris* n'étoit autre choſe que des rayons de cire & de

(1) Virgil. Æneid. III, v. 56.

miel, aufquels l'agitation de la Mer

& fes Sels, joints à l'ardeur du Soleil donnent la perfection & les qualitez que nous lui voyons. Il y a bien des difficultez contre cette opinion. Mais à quoi bon difputer en l'air fur ce que l'on ne connoît point? Ne vaut-il pas mieux profiter de ce que l'*Ambre gris* a de bon, que de chercher vainement comment il fe forme, & quels en font les principes?

SECONDE PARTIE.

Ce fecond Volume nous préfente d'abord les Autruches, les Lions, les Tigres; tous Marchandife d'Afrique. En effet, les plumes de celles-là, & la peau de ceux-ci font une partie du Commerce de ce Pays. Ces animaux affez connus, foit parce qu'une infinité de Livres en donnent des defcriptions fort étenduës, foit parce que nous en voyons dans les Ménageries, & d'autres que l'on promene par le monde; ces animaux, dis-je, nous difpenferont de nous arrêter à les confidérer. Je ne marquerai qu'une feule propriété de la peau de Lion; laquelle n'avoit point

encore été obſervée, & qui peut être d'uſage. C'eſt qu'elle chaſſe ſans retour les rats & les ſouris, des lieux où on la garde. Paul Lucas l'a éprouvé depuis qu'il eſt de retour de ſon dernier voyage.

Aux animaux dont j'ai parlé, le Pere *Labat* a aſſocié la Gazelle, le Bezoard, la Civette, le Lamentin, le Crocodille, & les autres eſpéces que le Pays produit. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il n'en parle que pour contenter la puérile curioſité de ceux qui ne cherchent qu'à s'amuſer. Il en traite à fond; il en marque les proprietez, les uſages dans la Medecine, & les autres beſoins de la vie; il examine ce qu'en ont écrit les autres Auteurs: enfin, il tâche de dire mieux que ceux qui l'ont précédé.

Il examine avec le même ſoin les autres Marchandiſes que l'on tire, ou que l'on pourroit tirer de la *Conceſſion du Senegal*, l'Encens, l'Aloës, la Myrre, l'Indigo, le Maſtic. Il donne ſur cela des lumieres, & des avis très-utiles, pour augmenter, & pour perfectionner le Commerce. Mais peut on eſpérer qu'il ſoit écouté, & que l'on

profite de ses conseils ? Les hommes, pour la plûpart, vivent d'habitude, & de routine : il n'est pas aisé de les faire changer d'allure. Le P. *Labat* se plaint de ce qu'on ne fait pas valoir autant qu'on pourroit la vaste étenduë des Terres que nous possédons en Afrique. Mais les Marchands ont intérêt à ne pas trop mettre l'abondance dans leurs denrées : la médiocrité leur convient beaucoup mieux ; & c'est pour eux proprement qu'on peut l'appeller *Auream mediocritatem* (*b*). Et puis il leur importe de faire venir de bien loin, ou du moins de venter, comme venant des Régions les plus reculées, les Marchandises qu'ils débitent. Elles en sont plus estimées, & plus cherement venduës. En parlant de l'Aloës, notre Auteur toûjours zelé pour le bien public, décrit la composition de l'*Elixir de vie* ; ce reméde précieux, & dont le nom seul suffiroit à enrichir un Charlatan. Sur deux livres d'esprit de vin, mettez un once de bon Aloës ; autant de Myrrhe, & encore autant de Saffran. Laissez infuser le tout au Soleil ; ou dans du fumier de cheval,

(*b*) Horat. Lib. II. Od. X. v. 5.

jufqu'à ce qu'il foit diffoût. Voila tout le myftere.

Le refte du volume contient une ample & curieufe Defcription du *Sénégal*, de fes divers bras de fes Ifles, des Établiffemens que la *Compagnie des Indes* y poffede, des terres qui l'environnent, & des Negres qui les habitent. En parlant de ces Peuples, le Pere *Labat* fait une longue Differtation fur la caufe de la couleur qui leur a fait donner ce nom. Il rapporte tous les fentimens qui font venus à fa connoiffance, & tout ce qu'il a lû, ou entendu fur ce fujet. Tout ce long difcours aboutit à ne rien décider; parce qu'effectivement il ne paroît pas poffible de connoître le principe d'une chofe fi générale, & fi invariable dans cette Nation, & qui la diftingue de toutes les autres. Car ce feroit une erreur bien groffiére d'attribuer cette noirceur, & les autres différences qui caractérifent les Négres aux ardeurs du climat. L'expérience de plufieurs Siécles fait voir que les Negres font toûjours Negres, en quelque Païs qu'ils foient, & leurs enfans auffi bien qu'eux, pourvû que le Pere & la Me-

re le soient ; de mêmes que les Blancs sont toûjours Blancs, ou tout au plus basanez, quelque séjour qu'ils fassent dans le Païs des Negres, & que leurs enfans n'en contractent jamais la couleur, ni les autres qualitez. *Riolan* a prétendu que la noirceur des Negres n'étoit que dans l'Epiderme, & a cru l'y trouver par la dissection du cadavre d'un Negre. Monsieur *Malpighi* & Monsieur Littre l'attribuent au tissu reticulaire, empreint d'un suc noir, selon le premier, ou formé de maniere à produire cette couleur, suivant le second. Mais tout cela n'explique point la difficulté. Il reste toûjours à savoir pourquoi tous les hommes de cette race, & ceux-là seulement sont ainsi constituez. Combien de choses ignorons-nous, qu'il nous seroit infiniment plus important de sçavoir? Donnons des bornes à notre curiosité. Ces Negres font profession d'une espéce de Mahometisme *fort estropié*, dit le Pere Labat. Ils pratiquent la circoncision, & la font avec de grandes cérémonies, que le Pere n'a pas manqué de décrire avec plus d'éxactitude que n'en auroit éxigé de lui un severe Lecteur.

ARTICLE II.

LES APHORISMES D'HIPPOcrates expliquez conformement au sens de l'Auteur, à la pratique médicinale, & à la Mécanique du Corps Humain. Traduction Françoise sur la Version Latine, imprimée en 1723. A Paris, chez Dhoury, ruë de la Harpe 1726. In 8°. 2. voll. pagg. 432. & 507.

CES *Aphorismes* ainsi appellez du nom Grec, ne sont autre chose que certains idées originales, qui naissent tout-à-coup dans l'esprit d'un Maître, comme le résultat des réflexions, & de l'expérience; & qu'il jette aussi-tôt sur le papier, pour les vérifier dans l'occasion, les amener par progrès au juste point de la vérité, & les ériger ensuite en maximes & en Loix. C'est donc ici une Compilation des Mémoires ou des Recueils d'*Hippocrates*, dans laquelle tout à été admis; non seulement des maximes éprouvées, des morçeaux travaillez & finis, mais aussi des notions, des ébauches, & de ces traits qu'on hazarde. Il s'est

même glissé dans cette Collection, des pensées étrangeres & empruntées, quand on a cru qu'*Hippocrates* ne les auroit pas desavoüées. S'il est vrai que quelques-uns de ces *Aphorismes* avoient déja cours depuis sept-cens ans, au tems de notre *Hippocrates*; comme c'est lui qui les à recüeillis par ses soins, autorisez par son suffrage, consacrez par le mélange avec les siens; ils lui appartiennent, & on a raison de lui en faire honneur. On ne lui conteste gueres les six premieres Sections: on reconnoît dans la septiéme des Sentences, qui sont certainement de lui; & plusieurs de la huitiéme se trouvent dans ses autres Ouvrages en termes exprez. Quoiqu'il en soit; ces Oracles sont le riche fonds de la Médecine; & on n'a été Médecin, qu'à proportion qu'on a puisé dans cette source. De-là le mérite d'*Aretée*, de *Cælius*, d'*Aurelien*, de *Celse*, & la supériorité de *Galien*. Les Corrupteurs-mêmes de la bonne Médecine, les Arabes, n'ont pû acquérir que par l'imitation d'*Hippocrates* & la pratique de ses *Aphorismes*, le credit nécessaire pour l'emporter sur ses Disciples, pour détruire

ſa méthode & ſes principes & le ſup-planter s'il eut été poſſible. Avant eux, les Grecs & bien d'autres depuis, ont voulu rendre *Hippocrates* ignorant, en faiſant conſiſter la Médecine en des recherches & des découvertes, auſquelles il avoit affecté de ne pas s'arrêter : comme un voyageur empreſſé néglige les curioſitez qui ſont ſur ſon chemin Hippocrates ſe hâtoit de parvenir à ſon but, qui étoit de fonder un Art de guérir les maladies. De Médecins, ces déſerteurs de la Secte d'*Hippocrates* ſont devenus de ſimples Phyſiciens : ils ont appris à diſcourir ſur les maladies, & à n'être bons auprès des malades, qu'aux héritiers. C'eſt pour ramener ces Confreres, qu'il appelle fanatiques, que le Commentateur leur préſente encore une fois *Hippocrates*. „ Quel homme a mieux ſçû, dit-il dé„ couvrir les cauſes de toutes les mala„ dies, en prévoir les ſuites, & en ter„ miner le cours autrement que par la „ mort „. Le tort que l'on a c'eſt de ſeparer une Médecine de l'autre : l'excellence de la Moderne eſt d'avoir découvert les cauſes du ſuccès de l'ancienne : ce qu'il y a de nouveau dans la Mé-

decine recente dévelope l'ancienne & l'embellit : & la vieille fournit à la nouvelle le solide & l'utile qui lui manquent. Ce que l'ancienne apprend à pratiquer pour guérir le corps, la nouvelle apprend à le persuader pour contenter l'esprit, & orner les discours, autrement que ne le vouloit Hippocrates, qui exhortoit les Médecins à se faire valoir par une élocution sententieuse. Notre Commentateur ne se scandalise donc pas de tout systême : il prétend même que l'ancienne Médecine n'en est pas tout-à-fait ennemie, & qu'il en brille des étincelles dans beaucoup d'ouvrages d'*Hippocrates* : & si le systême, ou les connoissances rangées du Mécanisme, ne s'y produisent pas entierement ; au moins tout y aspire, tout y tend, tout annonce le systême, le demande, le prépare. Qu'on réprouve, si l'ont veut, comme a fait *Sydenham* fameux Médecin Anglois, les systêmes qu'on a pû définir, selon Notre Commentateur, l'Art de causer ; *Hippocrates* permet d'adopter cette Chymie, qui maniée par MM. *Lemery* Pere & Fils, a perdu cet air sombre & sauvage, que lui

donnoient la fumée & le feu des fou
neaux; qui ſe prête à la Médecin
concerte avec elle, & la ſert à gré p
des opérations également faciles, d
verſifiées, & importantes; déplaça
à ſouhait les parties du mixte, pour l
tranſpoſer, les ſuppléer, & ſubſtitu
aux matieres animales, diverſes ſub
tances terreſtres d'une tiſſure tout
différente; ou produiſant de nouveau
ſels, les qualifiant, les fixant, les v
latilizant, changeant avec une infini
variété la nature des Acides & des A
kalis, & juſqu'aux matrices des ſels
pour former un véritable Nitre, au lie
du ſel Armoniac; & marier les Acid
avec les Alkalis, dans l'eſpérance d
changer les ſaveurs du ſang; & par c
moyen donner lieu d'employer plu
utilement les Abſorbans dans la pra
tique médicinale. Spectateur aſſidu
& Scrutateur penetrant de tout le je
de la Nature, *Hipocrates* ſera par ce
Aphoriſmes, après ce Commentaire
l'appui de tout ce Mécaniſme; après c
Commentaire, à-t-on dit: en effet i
les redreſſe ſouvent. Les Aphoriſmes
reprend le Commentateur ſur le 27^e^
de la ſection VI. « ſont des Sentences

» ou des maximes tirées de l'expérien-
» ce, qui contiennent des véritez, qui
» partent de la Physiologie brute des
» anciens tems, qui ne sont pas exem-
» tes de défauts. Il faut mettre ce dis-
» cernement en usage, pour bien en-
» tendre les *Aphorismes* ». Et sur le
suivant, nous lisons « ; ces Aphorismes
» & celui qui suit, seroient encore un
» surcroît de preuves de la rudesse de
» l'ancienne Philosophie, si l'on vou-
» loit faire attention aux raisons qu'el-
» le allegue ». Et sur l'Aphorisme 60.
de la section VI. au sujet de *Scamandre* de *Larisse*, qui eut une blessure à
la hanche, & l'os long-tems disloqué,
& que l'on traita, en lui faisant d'a-
bord une grande incision jusqu'à l'os,
& en lui appliquant ensuite le feu ".
» Ce fut un terrible remede », dit le
Commentateur « , pour guérir un
» grand mal; mais qu'il faut excuser
» dans ces premiers tems, où la Chi-
» rurgie étoit encore brute & grossie-
» re ». d'autres disent que la chrirur-
gie d'*Hippocrates* ne fut pas moins par-
faite que sa Médecine ; & qu'il en
faut croire les plus grands Chirurgiens
de ce Siécle qui avouent tous qu'*Hip-*

pocrates les guide encore aujourd'hui dans les operations les plus difficiles; & que ses traitez des ulceres, des fistules, des Articles des fractures & des playes à la tête; sont des Ouvrages Incomparables, qu'on ne sçauroit lire avec trop de soin, & entre lesquels il n'y en a pas un seul qui n'ait sauvé la vie à un Million d'hommes. Les nouvelles observations servent aussi quelque fois au Commentateur, pour justifier les *Aphorismes*. sur le 54. de la section VII. L'ancienne Anatomie, dit-il, « accuse presque d'erreur cette » observation ...... Mais la nouvel- » le Anatomie dissipe les nuages, qui » obscurcissent cette vérité. ». On auroit bien voulu montrer que la circulation du sang à été connuë d'*Hippocrates* : & dans cette intention, l'on nous cite sur le 23. Aphorisme de la V. section, cette expression de l'Aphorisme-même. (« Les ardeurs enflammées » du sang, tirant sur la couleur rouge » & sanguine, par *l'abord du nouveau* » *sang* :) car, ajoûte--on, d'où vient » à la partie ce *nouveau sang*, qu'au » moyen de la circulation, qui le fai- » sant passer de vaisseau en vaisseau,

» des viſceres dans les veines, fait auſ-
» ſi qu'il ſe renouvelle ſans ceſſe » ?
Mais, quand on cherche quelques li-
gnes plus haut, dans le Texte Fran-
çois de l'Aphoriſme, ces paroles eſ-
ſentielles que le Commentaire en rap-
porte, on y trouve à la place de cette
» couleur rouge & ſanguine *par l'a-*
» *bord* du nouveau ſang, une couleur
» rouge *ſemblable à du* ſang nouvelle-
» ment épanché », & fort indépen-
dante de la circulation, ſans que le
Grec qui ne dit, ni *par l'abord de* ....
ni *ſemblable à* décide entre le Com-
mentateur & le Traducteur. Il a pa-
ru à Monſieur *Dacier* qu'*Hippocrates* a
décrit en quelques paſſages la circula-
tion du ſang qu'on prétend être une
découverte du dernier Siécle ; & qu'il
n'eut point pu parler comme il a fait
ſans l'avoir connue, ſur quoi le Sçavant
objecte ; Mais eſt-il poſſible que les
Modernes à qui on attribuë cette dé-
couverte n'en euſſent pas fait l'hon-
neur à *Hippocrates* ? Et il repond ainſi :
combien de choſes la Philoſophie Mo-
derne ſe vante-t-elle d'avoir tiré la pre-
miere des threſors de la nature qu'on
trouve pourtant ſemées dans les écrits

des Anciens les plus connus. A-t-on fait honneur à *Empedocle* à *Meliſſus* & à *Zenon* d'avoir nié le vuide parce que le neant ſeroit étendu ce qui eſt abſurde; a-t-on fait honneur à *Democrite* de ſes tourbillons & de ſon explication des couleurs, de la chaleur, & des differentes qualités des êtres, leſquelles ne ſont pas réellement dans les ſujets & dependent uniquement de la determination & de l'arrangement de la matiere & du ſentiment qu'elle excite en nous, ſuivant la differente Structure des nerfs & des organes ſur leſquels elle agit. A t'on fait honneur au Mathematicien *Seleucus* de la cauſe qu'on a donnée du flux & du reflux de la Mer & que Plutarque a rapportée?

Des interpretes ſans nombre, ont travaillé ſur les *Aphoriſmes*. douze Auteurs avoient écrit ſur ce Recueïl avant Galien; *Bacchius*, *Herophile*, *Heraclide* *Zeuſis*, *Marin*, *Lycus*, *Ruffus*, *Attalus*, *Donnus*, *Soranus*, *Quintus*, & *Pelops*. Depuis *Galien* juſqu'à *Cardan*, plus de quinze autres s'étoient exercez ſur le même ſujet Mais comme *Cardan*, trouvoit encore après ceux-ci

& après Galien, comme Galien après ses Prédécesseurs, que la matiere n'étoit pas épuisée, ni même l'entreprise exécutée ; notre Auteur réciproquement a jugé qu'après *Cardan* & ceux qui l'ont suivi, il pouvoit entrer dans ce travail comme dans une carriere nouvelle, où personne ne l'auroit précedé; nul n'ayant saisi le tour qu'il a pris, de rapporter les *Aphorismes* au Mécanisme, & de faire ainsi hommage des plus nouvelles découvertes à *Hippocrates*, comme à celui qui ayant inventé l'Art, & en ayant preparé les progrez, s'est acquis, en ensemençant, un droit certain sur la Moisson. Et quel autre nom plus respectable pouvoit-on mettre à la tête de tout le Corps de Médecine, que celui d'*Hippocrates* Auteur si Ancien, qu'il florissoit il y a presque deux mille deux cens ans, ce qu'on apelle *des milliers de Siécles*, ou *deux mille Siécles*, dans notre *Avant-propos* ; si noble, que du côté paternel il étoit le neuviéme des descendans de Chrisamis I I. Neuviéme lui-même des descendans d'Esculape Rois de Carie ; & que du côté maternel il remontoit par 18. ayeux jusqu'à Her-

cule; ſi habile dans ſon Art, qu'il ſçût guerir, ou préſerver les Villes & les Provinces entieres & prolonger ſes jours juſqu'à l'age de cent quatre ou 109. ans ſi desintereſſé & ſi zelé pour l'honneur d'une profeſſion qu'il exerçoit gratuitement, qu'il eût voulu que l'on n'eût payé les Médecins que lorſqu'ils gueriſſoient; ſi eſtimé, que le Roi *Artaxerxès* lui fit préſenter cent talens & offrir des Villes pour l'attirer en Perſe lorſqu'Hippocrates avoit à peine trente ans; que les Grecs lui decernerent les mêmes honneurs qu'à *Hercules* que tous les Siécles l'ont appellé le Fondateur, le Pere, le Dieu de la Médecine, le Divin Hippocrates? Or le Rang qu'Hippocrates tient entre les Médecins, on le donne ici entre ſes Ouvrages aux *Aphoriſmes*. Les deux Auteurs qui nous les préſentent commentés, & traduits ont affecté de ne point mettre leurs noms près de celui d'Hippocrates dans le frontiſpice du Livre: ils ont mieux aimé confier cette fois leur réputation au mérite de ce Commentaire & de cette Traduction, que de paroître vouloir accrediter l'un & l'autre Ouvrage par la célébrité qu'ils

se sont acquise dans la Médecine & la Chirurgie.

ARTICLE III.

MONUMENTUM, SIVÈ Columbarium Libertorum & servorum Liviæ Augustæ & Cæsarum Romæ detectum anno cIↃ. IↃ. CCXXVI. ab Antonio Franc. *Gorio* Præsbytero Baptisterii Florentini descriptum, adjectis Notis Clar. V. Ant. *Salvinii.* C'est-à-dire, *Description du Columbarium de Livie, par M.* Gori, *avec les Notes de M.* Salvinius.

CEtte belle & sçavante Dissertation est divisée en trois Parties. La premiere nous donne une idée générale du *Columbarium.* La seconde est un examen plus détaillé des différens morceaux qui le composent. La troisiéme rapporte les Inscriptions que l'on y a trouvées.

L'Auteur nous apprend qu'en 1726. quelques Vignerons travaillant la terre dans une vigne plantée sur une eminence le long de la voye Appienne à

un demi-quart de lieue de Rome, apperçurent le haut d'une Niche. Ne sçachant d'abord ce que c'étoit, ils creuserent tout autour ; leur peine ne fut point inutile : ils découvrirent bien-tôt une voute appuyée de tous les côtez sur des murs solides. Les ruines de la voute crevée par le milieu, mêlées avec la terre, avoient tellement rempli l'intérieur de l'Édifice, qu'il leur fut alors impossible d'y pénétrer. Cependant on ne tarda pas à foüiller encore ; & après bien des travaux on parvint enfin jusqu'au pavé. On découvrit alors un Édifice bâti de brique avec beaucoup d'Art & de propreté. Sa largeur, du Midi au Septentrion étoit de quarante-quatre palmes Romains, & sa longueur d'Orient en Occident de soixante un. C'est-à-dire, en donnant au palme Romain huit pouces trois douziémes que la largeur avoit trente pieds, & la longueur quarante-un pieds onze pouces, trois douziémes. On croit qu'anciennement la partie supérieure paroissoit en-dehors : & de grosses masses de marbre trouvées dans les ruines, font conjecturer qu'elle en

étoit revêtuë. Tout l'Ouvrage étoit divisé en deux parties, haute & basse, celle-ci étoit la plus grande, & étoit enfoncée presque toute entiere dans le Tuf. On y entroit par deux portes : l'une étoit placée vers le Midi dans la partie superieure, d'où par le moyen d'une Corniche, qui faisoit le tour de l'intérieur du souterrain, on pouvoit placer commodément les Urnes mortuaires dans les Niches. De la partie supérieure on descendoit dans la partie basse par une espece d'escalier pratiqué en dehors, dans le Tuf, & qui alloit aboutir à la porte inférieure tournée du côté du Septentrion. Plusieurs rangs de niches placées depuis le haut jusqu'en bas en lignes paralleles & perpendiculaires, avec beaucoup d'Art & de Symmetrie, frapoient agréablement la vûë ; de petites tables de marbre posées au-dessus de chaque niche, & chargées d'inscriptions, formoient une agréable variété. Ces Inscriptions apprenoient les noms, les Charges, les Emplois, quelquefois même (mais plus rarement) l'âge du mort. Deux fenêtres pratiquées du côté de l'Orient & de l'Occident,

dans les Hemi-cycles des deux frontiſpices oppoſez, ſervoient à éclairer l'intérieur du Monument. Le pavé n'en faiſoit pas un des moindres ornements. C'étoit un ouvrage à la Moſaïque, diverſifié de couleurs & de figures ; les piéces de rapports dont il étoit compoſé étoient taillées quarément, & maſtiquées ſur un fond de Stuc. Ces morceaux très-adroitement rejoints repréſentoient tantôt un Païſage, tantôt des figures d'oiſeaux, de poiſſons, ou quelqu'autre deſſein imité de la peinture.

Après avoir donné un plan général de tout l'Édifice, M. GORI paſſe à l'explication des différentes choſes que l'on y a trouvées ; comme des Mauſolées, des Tombeaux, des Niches, des Urnes, des Phioles, des Lampes ſépulchrales, des Inſcriptions, & de mille autres choſes qui regardent les funérailles des Romains.

Le plus beau & le plus conſidérable de tous les Tombeaux que l'Auteur examine, eſt celui que M. le Cardinal *de Polignac* a acheté : ſa longueur eſt de huit pieds neuf pouces, & ſa hauteur de deux pieds huit pouces. C'eſt

un Ouvrage canelé, au milieu duquel on voit les trois Graces, dont deux paroissent tenir un Ceste à la main : elles sont toutes trois debout, devant une espece de voile, qui ressemble assez pour la figure à un Manteau Ducal. Au bas de ces trois figures, on apperçoit deux Phioles remplies de parfums précieux, propres à oindre le corps; pour nous apprendre que les Graces sont les Déesses de la beauté & de la propreté. Chaque Phiole soûtient une serviette proprement pliée. Aux deux extremitez sont deux jeunes hommes nuds, tenant les mains jointes sur leurs têtes en signe de leur douleur. Leurs vêtemens sont suspendus à une petite colonne. Deux petits Amours, un de chaque côté, tenant leurs torches renversées, deux arbres dont les branches les plus tendres & les plus jeunes paroissent coupées, sont ici des symboles d'une mort prématurée.

Des Tombeaux, M. *Gori* passe aux Urnes. Les Urnes servoient à renfermer les Cendres des Morts. Une seule Urne contenoit quelquefois les cendres de plusieurs personnes : de petites séparations empêchoient cependant

qu'elles ne fussent confonduës, (ce que l'on ne pouvoit faire sans crime :) & alors le vase cinéraire s'appelloit selon le nombre des Corps, *Disome*, *Trisome*, ou *Quadrisome* ; s'il contenoit les cendres de deux, de trois, ou de quatre personnes. Les Urnes n'étoient pas toutes d'une égale grandeur : les plus grandes portoient le nom de *Cippes*, de *Bases*, ou d'*Autels funebrès*, selon leur différente forme : elles étoient ornées de plusieurs figures en forme d'Hiéroglyphes. On y voyoit sur tout des Sphinx, des Griffons, des Aigles, des Combats de Coqs, des Dauphins, des Tritons, des Génies qui folâtroient ensemble. On appelloit Urnes vierges, celles où l'on n'avoit point encore mis ni cendres, ni ossemens. Outre ces grands vases, il y en avoit d'autres de moyenne grandeur, dont l'Auteur rapporte exactement les noms. On a trouvé dans le *Columbarium* des vases de toutes ces différentes especes.

M. *Gori* n'oublie point les Lampes, que l'on avoit coûtume de mettre devant les Urnes cinéraires ; & que l'on avoit soin d'allumer, quand on faisoit

des Sacrifices aux Dieux Manes. On nous donne ici la Deſcription de deux de ces Lampes Sépulchrales, qu'on a trouvées dans ce ſouterrain : elles n'avoient quelquefois qu'un ſeul Lumignon ; mais quelquefois auſſi elles en en avoient neuf & dix, & même plus. On en voit ici une qui en a juſqu'à onze. C'eſt un petit vaſe de figure ronde, qui a onze trous faits en forme de goulets à l'extrémité de ſa circonférence.

Diſons maintenant un mot des Niches. Toutes celles qui ornoient le *Columbarium*, étoient uniformes pour la figure & la grandeur. Une croute de Plâtre formant une coquille, attachée dans la concavité ſupérieure de chaque Niche, ſervoit comme de couronnement aux Urnes. Chaque Niche portoit deux Urnes, excepté les Niches des angles, qui étant plus étroites que les autres, ne pouvoient en contenir qu'une ſeule. On fait monter le nombre des Niches à cent cinquante. Ainſi le *Columbarium* renfermoit environ onze cents Urnes. Il ne faut pas cependant s'imaginer que ce Monument fût pour tous les Affran-

chis de Livie & des Empereurs. On n'y mettoit les cendres que de ceux qui étoient les plus diſtinguez parmi eux par leurs Emplois. On ſera peut-être bien-aiſe de ſçavoir pourquoi les Latins appelloient *Columbarium*, ce genre d'Edifice : la reſſemblance qu'il avoit avec un Colombier, l'arrangement des Niches diſpoſées à peu-près comme le ſont les nids de pigeons, en eſt vraiſemblablement l'unique raiſon.

L'Auteur tâche enſuite de découvrir par qui ce Monument a été bâti : il convient qu'il eſt aſſez difficile de le deviner. Il panche à croire qu'un nommé *Turannus* l'a fait conſtruire au nom & aux fraîs de tous les Affranchis, & qu'il en fit une Donation particuliére à *Tiberius Claudius* Affranchi d'Auguſte, pour y mettre les cendres d'*Ianthus*, auſſi Affranchi d'Auguſte, & frere de ce *Tiberius*. Il fonde ſa conjecture ſur l'autorité de la premiére Inſcription qu'il rapporte, & dont voici les paroles.

TURANNUS. VERNA TAB.
APPARITOR.
SACRIS. OMNIUM. IMMUNIS.
IS. DEDIT. TIB. CLAUDIO AUG.
L. VETERANO
COL. V. M. BAR. IUM. TOTUM.
MINISTRI IS INTULIT.
IANTHUM. AUG. L.
FRATREM SUUM

Ces mots, *is dedit totum Columbarium*, ſemblent favoriſer le ſentiment de notre Auteur, ſur tout cette Inſcription étant la ſeule où l'on trouve *totum Columbarium*, au lieu qu'on ne lit dans les autres, que *dedit ollas duas vel unam*.

A l'occaſion du mot *immunis* qu'on lit dans cette Inſcription, & dans pluſieurs autres, M. *Gori* examine en quoi conſiſtoit l'immunité qu'on accordoit aux Affranchis; c'eſt un point qui méritoît, dit-il, d'autant plus d'être éclairci, que perſonne ne l'avoit fait avant lui. Il diſtingue donc deux ſortes d'immunité; l'une regardoit les choſes Civiles, & l'autre la Religion. La premiere étoit une exemption de tributs & d'impôts, qu'on ac-

cordoit quelquefois à une Province entiere, aux Villes Municipales, aux Colonies, aux Magistrats, aux Colleges, & même souvent à de simples particuliers, en récompense des importans services qu'ils avoient rendus à la République. Ainsi on voit l'immunité accordée à *Antonius Musa* Medecin, pour avoir rendu la santé à Auguste. Il est à remarquer que bien qu'accorder l'immunité, fût priver le Trésor Public d'une partie des fonds qui y devoient entrer tous les ans; toutes fois les Empereurs Romains aimoient mieux se relâcher sur cet article, que d'accorder le Titre de Citoyen Romain, dont ils pouvoient honorer ceux qu'ils vouloient, sans qu'il leur en coûtât rien. Et *Suetone* nous apprend que *Livie* ayant demandé à *Auguste* le Droit de Bourgeoisie Romaine, pour un Gaulois Tributaire de l'Empire Romain; ce Prince lui refusa cette grace, & offrit d'accorder au Gaulois l'exemption des Tributs, protestant qu'il aimoit mieux ôter quelque chose au Trésor Impérial, que de rendre le nom de Citoyen Romain méprisable en le rendant trop commun.

Avoir servi plusieurs années, étoit encore une raison d'obtenir une Dispense honorable de servir plus long-temps. L'immunité en matiére de Religion, n'étoit autre chose qu'une dispensé de certains devoirs attachez aux Emplois que l'on avoit dans un College, ou dans quelques autres Corps ou Societez : devoirs, que des occupations importantes, ou un âge avancé, ne permettoient plus de remplir. Or pour revenir aux Affranchis, l'Auteur prétend que l'immunité qu'on leur accordoit, n'étoit pas d'ordinaire différentente des Privileges, dont nous venons de parler. Mais il convient aussi qu'elle étoit quelquefois beaucoup moins étenduë, & qu'elle consistoit seulement à les laisser joüir d'un honnête repos, sans exiger d'eux aucun service, & sans les décharger pourtant de l'obligation de payer les Impôts comme les autres.

Il parcourt ensuite les différens Emplois des Affranchis, & dit sur tout cela des choses nouvelles & curieuses. Nous nous contenterons de rapporter ici ce qu'il dit des Décuries & des Décurions. Les Affranchis étoient par-

tagez en bandes, qu'on appelloit Décuries. Chaque bande étoit ordinairement de dix personnes, dont le Chef s'appelloit Décurion : la Charge de Décurion étoit vénale. Une partie de ces bandes étoit destinée à maintenir le bon ordre dans les différens Quartiers de la Ville. C'est ce que prouve la seiziéme Inscription.

PHILODAMO
CÆSARIS
A. REG. VRB.
DEC.

C'est-à-dire, *A Philodamus Affranchi de Cesar, & Décurion*, ou Commissaire de Quartier.

Une autre partie de ces bandes étoit occupée à servir dans le Palais de l'Empereur : les Décuries y avoient autant de noms différens, qu'il y avoit de Charges differentes à la Cour du Prince. L'autorité & l'inspection d'un Décurion ne se bornoit pas toûjours à une simple Décurie : un seul Décurion présidoit quelquefois à plusieurs Décuries tout à la fois.

Nous ne finirions point, si nous en-

treprenions de rapporter ici tout ce que l'Auteur dit de curieux ſur plus de trois cents Inſcriptions que l'on a trouvées dans le *Columbarium de Livie.* Nous renvoyons les Lecteurs à ſa Diſſertation : & nous ne craignons pas d'avancer que leur curioſité ſera abondamment ſatisfaite. On y trouve une belle & vaſte érudition ſur tout ce qui concerne les Coûtumes, les Uſages, les Cérémonies funebres des Romains, les Officiers de la Cour des Empereurs, &c. On ne reprochera point à l'habile Antiquaire d'avoir rien ignoré ſur tout cela. Peut-être ſe plaindra-t-on au contraire d'une éxactitude trop ſcrupuleuſe à ne rien omettre; & bien des gens pourront trouver inutile la peine qu'il s'eſt donnée, de nous apprendre l'étymologie de tous les noms des Affranchis, & d'en faire des applications auſquelles il n'eſt gueres vraiſemblable qu'on ait toûjours penſé. Mais après tout, on doit ſçavoir gré à un Auteur de ces ſortes de recherches, qui moins attenduës dans l'endroit où il les place, peuvent devenir fort intéreſſantes en d'autres occaſions; & il vaut toûjours mieux en

ce genre en dire trop, que trop peu. D'ailleurs c'est une petite satisfaction, qu'un Sçavant ne se refuse pas.

Quò didicisse, nisi hoc fermentum, &c (a).

Quoiqu'il en soit, M. *Gori* n'a rien négligé pour mettre le Public parfaitement au fait de la riche découverte que l'on a faite : il ne s'est pas contenté de nous donner une Dissertation détaillée sur ce beau Monument : il a orné son Ouvrage de vingt planches très-bien gravées par M. *Ruggieri*, qui suppléent à tout ce qu'une Description écrite, quelque éxacte qu'elle soit, peut avoir de défectueux. Il a même encore poussé plus loin l'envie de plaire au Public : persuadé que la varieté flate agréablement son goût, il a choisi dans les Cabinets des Curieux cinq ou six morceaux antiques d'une grande beauté, pour les répandre en forme de vignettes dans le corps de son Ouvrage. On en trouvera l'explication à la fin de la Préface.

L'Auteur aussi modeste que Sçavant, n'a eu garde de ne pas publier

(a) Pers. Sat. 1.

les obligations qu'a dans cette occasion la République Litteraire à Monsieur le Chevalier *Vittorio*, à Monsieur *Andreineo* Noble Florentin, & à Monsieur *Salvinius*. Aux deux premiers, des soins qu'ils ont pris d'envoyer des Peintres & des Architectes habiles pour prendre le plan du *Columbarium*, & dessiner les figures qui y étoient avant qu'il ait été pillé, & à M. *Salvinius* des sçavantes Notes, dont il a enrichi l'Ouvrage.

ARTICLE IV.

ÉCLAIRCISSEMENS CONCERNANT la maniere dont l'air agit sur le sang dans les poulmons, pour servir de réponse aux objections, contenues dans une Lettre de M. Michelotti à M. de Fontenelle. Par M. Helvetius, premier Medecin de la Reine, Conseiller, Medecin ordinaire du Roi, &c. A Paris, chez Barois Libraire, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers 1728. *Brochure* in 4°. *pagg.* 69.

TOut l'Écrit tend à la preuve de cette proposition avancée, par

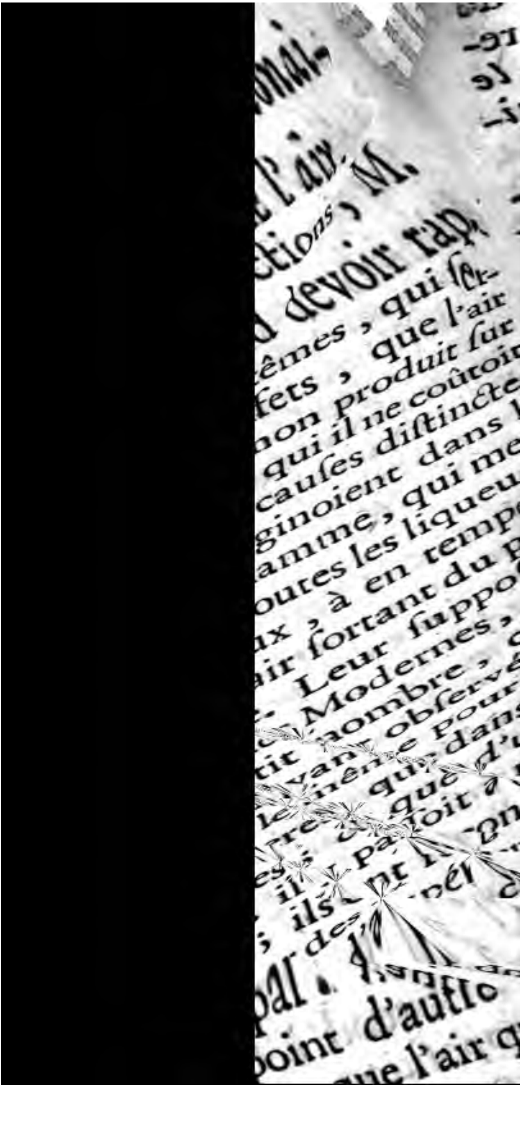

devoir rap
ëmes, qui ser-
fets, que l'air
non produit sur
qui il ne coûtoir
causes distincte
ginoient dans
amme, qui me
outes les liqueu
ux, à en temp
air sortant du p
Leur suppo
Modernes,
nombre,
point d'autto

dans le poulmon. C'est ce qui leur
fait penser, par une hypothése direc
tement contraire à celle des Anciens
que l'air, bien-loin de modérer l'agi
tation des parties dans le sang, le d
visoit & en augmentoit le mouvemen
& ils en apportent deux raisons, mai
aisées à détruire : l'une, que le plus o
le moins de chaleur dans les animau
vient du plus ou du moins de facilit
à respirer : l'autre, que ce changemen
même de couleur dans le sang, don
nous venons de parler, suit nécessai
rement d'un dévelopement de partie
plus violemment agitées par l'insinua
tion de l'air. Cela conduit M. *Helve
tius* à une discussion plus détaillée de
différentes manieres, dont l'on a pré
tendu que l'air agissoit sur le sang de
veines pulmonaires. Il s'arrête peu a
systême de la fermentation ; regardan
aujourd'hui comme démontré, que l
nitre aërien, qui en seroit le princi
pe, n'est qu'une pure imagination d
Mayow, de *Willis*, & de leurs Parti
sans. Il ne trouve pas plus solide ce
lui de Borelli, qui veut que les partie
fléxibles & élastiques de l'air se mêlen
dans le sang par les pores des veine

rapide de la liqueur dans les veines pulmonaires, & y causer cette division & ce broyement si considérables des parties, que *Pitcarne* lui attribuë. Ce qui le rend moins facile à en convenir, c'est, 1°. que l'air est chassé très-doucement du poulmon; 2°. que le peu qu'il a de force, est rompu dans les passages; 3°. qu'au moment que l'expiration commence, les poulmons sont encore dans la dilatation; & par conséquent les prétenduës vésicules écartées les unes des autres, & les vaisseaux sanguins allongez. Le sang alors doit donc ceder à l'action de l'air, selon *Pitcarne* lui-même. Il ne doit pas être plus contraint dans la suite, puisque les vaisseaux y sont plus repliez, & qu'il y a moins d'air dans le poulmon: il y a donc aussi moins de force qu'il n'y en avoit, pour pousser une même quantité de sang. Un quatriéme motif qui retient M. *Helvetius*, c'est enfin que les vaisseaux du poulmon ne sont pas plus tortueux que ceux des autres parties; ni l'action de l'air sur le sang des veines pulmonaires, supérieures à celle des puissances qui le font couler ailleurs. Rien ne soutient

donc les prétentions de *Pitcarne.* On convient avec lui, qu'un broyement & une atténuation continuelle du ſang, eſt une opération eſſentielle à la conſervation de l'animal. Mais ce qu'il donne ſans preuve à l'air, dans un mouvement auſſi foible que l'expiration; pourquoi ne le pas donner, ou au mouvement inteſtin, qui ſe paſſe dans le ſein du ſang-même; ou au mouvement des parties ſolides, tel que la contraction des ventricules du cœur, le battement continuel des arteres, l'action répetée des muſcles? Voilà des Agens certains, & des forces connuës puiſſantes, dit M. *Helvetius.*

Il prévient l'objection qu'on peut lui faire; que les veines pulmonaires étant fort repliées dans le tems de l'expiration, forment une grande quantité d'angles, qui doivent néceſſairement briſer & ſéparer les parties de la liqueur paſſant dans ce canal. Il ne le deſavouë pas; mais il en infere que par-là-même la plûpart des autres parties en ſont bien plus capables. Il cite en exemple les vaiſſeaux capillaires des muſcles & des autres viſceres, auſſi

tortueux, au moins que ceux du poulmon, & dont le trajet eſt ſouvent beaucoup plus long que celui des veines pulmonaires.

M. *Helvetius* n'a pas moins de peine à goûter l'explication de *Pitcarne*, touchant le changement de couleur qui arrive au ſang. Il rejette hardiment la ſuppoſition dont elle dépend, qui eſt que les parties rouges ou globuleuſes, ſont plus legeres, & peut-être plus élaſtiques que les autres. Un coup d'œil ſur ce qui ſe paſſe dans les ſaignées, témoigne le contraire. Les parties globuleuſes du ſang ſe précipitent pour l'ordinaire au fond de la poëlette ; & dans certaines maladies elles s'y réduiſent en un caillot d'un rouge noirâtre & foncé, où l'on n'apperçoit aucun indice d'élaſticité ; tandis que la croûte blanchâtre qui occupe la ſuperficie, ſi on la ſépare, & ſi on la tire entre les doigts, en donne d'inconteſtables.

Entre pluſieurs expériences, qui montrent, ſelon M. *Helvetius*, que la diviſion des parties ne fait point la couleur rouge du ſang : il en cite une toute récente, qu'il tient de M. *Wins-*

low. Lorsqu'on injecte, dit-il, dans la veine axillaire d'un chien, de l'huile de tartre par défaillance, ou du sel de tartre fondu dans un peu d'eau; l'animal périt, & l'on voit son sang divisé, fondu, sans consistence, fluide comme de l'eau, & de couleur noire. Que s'il y est entré une certaine quantité d'air, faute de précaution; l'animal mort, on trouve le sang congelé, & d'un rouge vif & brillant: effet bien contraire à celui que l'huile de tartre devroit produire. D'où Monsieur Helvetius tire deux conséquences; l'une que l'air mêlé dans le sang l'épaissit: l'autre, que la couleur rouge du sang ne dépend pas du broyement & de la division de ses parties.

Pour ne point donner dans les écarts, où donnent tant d'habiles gens, Monsieur Helvetius s'est attaché à quelques regles prescrites par *Pitcarne* même, & dont l'application s'étend fort loin. Ces regles sont; *Qu'il n'est pas permis de tenter la résolution d'un Problême, par le secours de plusieurs Théoremes douteux, lorsqu'on peut le résoudre par le moyen d'un seul, qui est reconnu pour certain. Qu'on ne doit point*

croire qu'une fonction puisse s'exécuter, en faisant passer des corps inconnus par des pores ignorez & contestez. Qu'il ne faut pas se servir de forces ou de qualitez obscures, lorsque cette même Méchanique peut s'accomplir par une puissance connuë & avoüée de tout le monde. Avec de tels principes, qui auroit dû s'attendre que *Pitcarne* donnât comme les autres dans l'illusion? Son exemple à été une leçon pour M. Helvetius. Avant toutes choses il a jugé devoir exactement s'instruire I°. de la structure des parties, dans lesquelles l'air est poussé, & de celles par où le sang passe: 2°. des effets les plus essentiels de l'air sur le sang, & des causes qui le font agir plus puissament & plus sensiblement sur les parties de notre corps. Le détail de ces sçavantes observations est si étendu, & l'Illustre Auteur si précis dans la maniere de s'expliquer, que donner un Extrait juste de sa Dissertation, & la copier toute entiere: l'un & l'autre reviennent à peu près au même. Voici en peu de mots ce qui en résulte.

Examen fait des parties du Poulmon, & des organes destinez à la circulation du sang.

Monſieur *Helvetius* tient pour aſſuré, que le ſang doit occuper moins d'eſpace dans les veines pulmonaires, l'oreillette, & le ventricule gauche du cœur; qu'il n'en occupoit dans l'oreillette & le ventricule droit, & dans les arteres pulmonaires. La même quantité de ſang occupera, dit-il, moins d'eſpace, toutes les fois que ſes parties ſeront plus rapprochées. Les parties d'une liqueur qui eſt échauffée, ſeront rapprochées, dès que ſon mouvement intérieur & ſa rarefaction ſeront diminuez. Mais l'air qui entre dans le poulmon, eſt-il capable de cauſer ce changement ſur le ſang des veines pulmonaires? Les expériences que fit là-deſſus Monſieur Helvetius, lui découvrirent toutes, que l'air ne touche jamais le ſang immédiatement dans ſes vaiſſeaux ou hors de ſes vaiſſeaux, ſans en rapprocher les parties, & ſans lui communiquer une couleur plus vive: d'où il inféra que ce même air, dès qu'il entre dans les veines pulmonaires, quoiqu'il ne les touche pas immédiatement, y pourroit bien produire quelque choſe de ſemblable. Il ſentoit néanmoins ce qu'il y a de diffé-

rence entre un ſang que l'air touche immédiatement, & celui ſur lequel il ne peut agir qu'à travers les tuniques des vaiſſeaux. Il en revient donc aux expériences : l'eſſai lui réuſſit. Il remarqua que les parties de notre corps environnées d'un air chaud, ſe gonflent conſidérablement ; qu'expoſées à un air froid, elles ſe reſſerrent : or cela ne pouvant arriver qu'en conſequence de la dilatation plus ou moins grande des vaiſſeaux ; & l'air extérieur ne pouvant les faire dilater ou reſſerrer, qu'en rarefiant ou en condenſant les liqueurs qui y ſont ; il s'enſuit que l'air extérieur peut cauſer des changemens ſur les liqueurs de notre corps, ſans les toucher immédiatement. Les réflexions de Monſieur Helvetius ſeconderent ſes découvertes. Il compara la nature de l'air avec celle du ſang : deux fluides, dont l'un eſt conſtamment beaucoup moins chaud que l'autre. Or toute liqueur froide condenſe une liqueur échauffée, dès qu'elle touche le vaiſſeau qui la renferme, ſi les parois n'en ſont pas aſſez compactes pour réſiſter à ſon action : l'épreuve en eſt ordinaire dans la Chy-

ous ces faits réunis & appliquez
on de l'air sur le sang des vei-
monaires, fournissent à Mon-
Helvetius les solutions les plus
les. Sur quoi il conclut qu'il a
roit de penser; 1°. que l'air dé-
é par l'élevation des côtes à en-
ns le poulmon, étant moins
que le sang, le peut condenser
s veines pulmonaires, sans en
r les parois; 2°. que cette con-
on peut être l'unique cause du
rif & brillant, dont le sang y
oré; parceque ses parties rap-
es les unes des autres peuvent
r plus de lumieres.

Préliminaires contiennent le
s réponses de Monsieur *Hel-*
Monsieur Michelotti; & ils
posent la premiere partie. La
satisfait aux objections-mêmes
onsieur *Helvetius* distribuë en
classes.

nge dans la premiere classe les
alléguées pour expliquer la cir-
n, malgré la différence qui se
entre la capacité des arteres &
nes pulmonaires. Sans recou-
raréfaction ou à la condensa-

tion du ſang ; il ſuffit, ſelon Monſieur Michelotti, que *le ſang coule avec plus de viteſſe dans les veines que dans les arteres pulmonaires.* Monſieur Helvetius avoit déja reconnu la vérité de ce principe ; mais il contredit tout ce qu'on avance pour faire paſſer la propoſition de l'hypotheſe à la réalité. Peu importe que *la cavité des veines ſoit plus étroite que celle des arteres* ; ſi l'on ne fait voir que les deux grandes forces, qui operent la circulation dans le poulmon, agiſſent auſſi puiſſamment ſur le ſang dans les veines, que dans les arteres pulmonaires. Ces forces ſont celle du ventricule droit, pour le chaſſer dans les arteres ; & le battement continuel des arteres, pour le pouſſer dans les veines. On eſt bien éloigné de ſe le perſuader, quand on conſidére la ſtructure des parties. Le ſang dans les arteres du poulmon, & ſurtout dans leurs ramifications infiniment tortueuſes, ſouffre un frottement ſi conſidérable, qu'il en doit couler plus lentement dans les veines, où ſon cours n'eſt point acceleré comme dans les arteres, par le reſſort qui leur eſt propre, & par les cauſes an-

térieures d'un mouvement plus rapide ; mais où il ne se communique au contraire que brisé & interrompu.

Une seconde raison de Monsieur Michelotti est, que sur la fin de l'expiration, les ramifications des veines pulmonaires sont pressées par la force élastique de l'air, & le sang poussé violemment vers le sac pulmonaire & l'oreillette gauche. En lui passant ce principe, on lui demande pour quoi l'air ne produiroit pas le même effet sur les ramifications des arteres pulmonaires ? Mais supposé même qu'il ne comprimât que les ramifications des veines ; bien-loin que le sang y dût couler plus rapidement vers l'oreillette gauche du cœur ; on fait voir que son cours en pourroit devenir plus lent, à cause de la disposition de ces vaisseaux, qui serpentent infiniment, & reviennent, pour ainsi-dire, sur leurs pas. Il s'ensuit de-là, que la pression de l'air, qui accelereroit le cours du sang en certaines situations, le retarderoit en d'autres. Mais, quelque degré de vitesse qu'elle lui imprimât dans les veines pulmonaires, ce n'en seroit pas encore assez pour en égaler

la rapidité dans les arteres; cette pression après tout ne pouvant être que très.modérée.

Monsieur Michelotti accumule les preuves, pour montrer que le sang doit au moins couler plus rapidement dans le tronc de la veine que dans celui de l'artere pulmonaire. Mais il demeure toûjours court à ce point décisif; qu'on veut dans les veines une puissance connuë, égale à la force qui pousse le sang par la contraction du ventricule droit, & par celle du tronc de l'artere pulmonaire. Il croit néanmoins s'en débarrasser, en appliquant cette force à faire couler le sang dans l'artere. Mais le besoin qu'il en allegue, n'a rien de solide: ce qu'il dit du chyle mêlé avec le sang dans le tronc de l'artere, prouvera le même embarras dans celui des veines; & la courbure qu'il donne à l'artere, est si legere, qu'elle ne peut empêcher le ventricule droit de pousser aisément le sang dans ses ramifications.

Les objections de la seconde classe, comprennent les motifs, qui déterminent Monsieur Michelotti à croire que le ventricule gauche du cœur pouvoit

:cevoir tout le ſang qui ſort du ven-
icule droit, dont la capacité eſt ſen-
ɔlement plus grande. Rien en cela
: paradoxe, ſelon lui; perſonne
ayant jamais démontré que la cavi-
du ventricule droit fût tout-à-fait
:mplie. Il juge même que la délica-
:ſſe de ſes parois ne pourroit ſoute-
ir l'effort du ſang qui le rempliroit,
ns l'expoſer à ſe rompre. A-t-on ja-
ais démontré, reprend M. *Helve-
ts*, que le ventricule droit ne ſe rem-
it pas entierement; & que le gauche
: toûjours rempli. Car s'il arrivoit
ıe la proportion fût la même; ce ſe-
it encore la même difficulté. Quand
a délicateſſe des parois ou des fibres;
e peut ſouffrir que ce ventricule ſoit
:in, pour vû qu'il ne ſoit pas gon-
à l'excès: le fût-il même conſidéra-
:ment, il peut ſe dilater ſans danger
déchirement. On en a des exem-
:s. Monſieur Michelotti, pour for-
ier ſes prétentions, voudroit bien
' ſon côté pouvoir donner une élaſ-
ité & une dilatation conſidérable
ventricule gauche. Mais on lui op-
ſe que ſes fibres étant plus fortes que
les du ventricule droit, elles cedent

moins facilement à l'effort du sang, qui d'ailleurs n'a pas d'impétuosité, lorsqu'il entre dans le ventricule gauche; puis qu'aucontraire, avant que d'entrer dans le ventricule droit, le mouvement de tous les muscles du corps, qui le pousse dans les veines caves, en augmente la rapidité. Nous omettons quelques autres objections jugées plus spécieuses que solides, par M. Helvetius.

Celles de la troisiéme classe regardent la condensation du sang dans le poulmon. Monsieur Michelotti y croit les veines plus propres que les autres; parceque les globules de sang n'étant plus agitez & écartez dans les veines, ni par le ressort des parties, ni par l'élasticité de l'air, ainsi que dans les arteres, sont déterminez par leur propre poids à se rapprocher & à s'unir. M. Helvetius convient qu'ils cherchent à s'unir: mais il leur est, à son avis, plus difficile de le faire, qu'aux parties fibreuses du sang, qui n'en viennent jamais jusques-là dans les veines, à cause de la grande separation & division soufferte, en passant dans les arteres & dans tous les vaisseaux du corps.

Ce qui contribuë davantage, ajoûte-t-il, à faire raréfier le ſang; c'eſt ſon mouvement inteſtin qu'il appelle fermentation. Or ce mouvement peut être d'autant plus conſidérable dans les veines, que le broyement antérieur a plus dévelopé de parties fermentatives, & que le ſang y coule moins rapidement. Joignez à cela le plus de capacité des veines, & la foibleſſe de leurs parois. Il s'enſuivroit, dit M. Michelotti, qu'en ſuppoſant une veine plus petite une fois que l'artere à laquelle elle répond; le ſang de l'artere ſeroit une fois plus condenſé.

Monſieur *Helvetius* ſe défend d'avoir jamais penſé, que cette raréfaction dût être en proportion avec la cavité des veines, à meſure que cette cavité ſeroit plus grande que celle des arteres: & crainte de ne s'être pas aſſez expliqué, il le fait de nouveau au long. Il met au nombre de pareilles mépriſes de Monſieur Michelotti, ce que celui-ci lui reproche d'avoir avancé touchant la fluidité des liqueurs, comme dépendante de leur condenſation. Il déclare avoir ſeulement remarqué que certaines liqueurs deve-

noient plus fluides, quoiqu'elles fussent moins raréfiées: l'eau de savon, le laict, le chocolat par exemple, & autres principalement composées de parties huileuses & de parties aqueuses. Il en donne la cause spécifique d'une maniére claire & détaillée.

Il ne nous reste plus qu'à rendre compte de la quatriéme classe des objections. Il s'y agit du changement de couleur dans le sang exposé à l'air; & le phénomene est double. Car d'abord les couches de la superficie paroissent d'un rouge éclatant, & les autres d'un rouge foncé : puis si on les retourne, celles-ci prennent bien-tôt une couleur aussi vive que les premiéres, qui ne perdent rien pour celà de l'éclat qu'elles avoient. C'est ce que Monsieur Helvetius rapporte à l'impression de l'air sur les parties du sang qu'il touche immédiatement; & M. Michelotti, aux globules du sang précipitez en bas par leur poids, & dont il ne demeure sur la superficie, qu'autant qu'il en faut pour y répandre la teinte de couleur qui lui est particuliére. Mais pourquoi, demande Monsieur Helvetius, ne la répandent-

ils pas plûtôt ſur les couches inférieures, puiſqu'ils y ſont en plus grande quantité ? Pourquoi ces dernieres, en changeant de ſituation, changent-elles auſſi de couleur ? A la ſeconde de ces deux queſtions, M. Michelotti répond que les globules changent pareillement de place. On lui répond qu'ils devroient donc ſucceſſivement faire changer de couleur aux couches ſupérieures, quand elles deviennent les inférieures ; ce qui n'arrive point. L'expérience faite de plus a été ſur un caillot de ſang figé, où il ne faut point parler de mouvement des globules.

Monſieur Helvetius finit en maintenant le droit où il eſt, de ne ceder à perſonne l'honneur d'une découverte, que M. Michelotti ſemble lui conteſter. C'eſt d'avoir reconnu le premier; que *les arteres pulmonaires ſont en plus grand nombre, & ont une capacité beaucoup plus grande que les veines pulmonaires.* La choſe paroît à l'œil, il eſt vrai, dans les planches Anatomiques de Monſieur Drake. Mais comme lui-même n'en fait aucune mention dans l'explication qu'il donne de ces planches; Monſieur Helvetius ſe croit au-

toriſé à en conclurre que Monſieur Drake n'y a pas même penſé; & que la différence indiquée vient uniquement de la différence des cadavres, ſur leſquels le Graveur a fait ſes deſſeins: & les eût-il fait d'après un même ſujet, il s'enſuit ſeulement; dit Monſieur Helvetius, qu'il a peint la nature, telle qu'elle s'offroit à ſes yeux; ſans que ni Monſieur Drake, ni aucun Anatomiſte après lui, ait tiré la moindre conſéquence de la différence marquée dans ces figures.

Il ſeroit un peu long de joindre ici la Lettre Latine de Monſieur Helvetius à Monſieur Winſlow, *ſur la ſtructure des Glandes*. Nous l'avons déjà remarqué : rien n'eſt moins propre à des Extraits racourcis, que ce qui ſort d'une ſi excellente main. Il n'y a pas une obſervation, ni une réflexion à perdre.

ARTICLE V.

SECONDE PARTIE de la Réponse du P. Du Cerceau à une objection qu'on lui fait dans le Journal des Sçavans du mois de Mai, 1728. page 189. de l'in 4°.

Suite des Articles 114. au mois de Novembre & 119. au mois de Decembre MDCCXXVIII.

J'Ai répondu à la seule difficulté qu'on ait opposée jusqu'ici à mon systême sur le passage d'Horace ; & je crois y avoir répondu d'une maniére qui maintient mon opinion dans toute la vraisemblance, que j'ai prétendu lui acquérir ; car c'est tout ce qu'on peut se proposer de plus fort en pareille matiére. Aussi je ne dis point que les choses se soient infailliblement passées dans le Concert de Mécéne, de la façon que je l'explique : mais je dis seulement qu'on peut le présumer, & que rien n'empêche qu'elles ne se soient passées de la sorte ; pourquoi ? Parceque l'explication que je donne, n'a rien qui ne s'accorde avec tout ce que les Auteurs de l'Antiquité nous

égard, comme le *Mi* à l'égar
l'*Ut* dans notre Gamme.

J'oppose ici à M. Burette, qu
vantage qu'a le Mode Lydien, d
mer une Tierce Majeure avec le
rien, n'est pas un titre suffisant
le faire figurer avec le même D
dans le Concert de Mécéne, à m
qu'on ne suppose que l'accord d
Tierce étoit admis dans la Mu
des Anciens. Or supposer cela,
roit supposer ce qui est en question
effet tout le raisonnement de M
sieur Burette se reduiroit à cel
L'accord de la Tierce étoit en
chez les Anciens : comment le p
vez-vous ? C'est que le Mode Ly
est le Mode Barbare dont parle H
ce. Et pourquoi voulez-vous qu
Mode Lydien fût désigné par ce M
Barbare ? C'est, répond-t-il, p
que le Lydien est à la Tierce du
rien. Or il est évident que cette
séquence ne vaut rien, si l'on ne
pose que les Anciens admettoient
cord de la Tierce, c'est-à-dire, si
ne suppose ce qui fait le point un
de la contestation, & ce que M
rette lui-même s'est engagé à prou

Il a bien ſenti que ſon raiſonnement alloit-là, & qu'il portoit à faux ; s'il n'étoit étayé de quelque autre preuve. Il en employe une en effet, & celle qu'il employe eſt de telle nature, qu'elle ſuffit ſeule pour montrer combien ſon opinion eſt dénuée de tout fondement ; puiſque, pour la ſoutenir, il eſt forcé d'avoir recours à un Paralogiſme palpable, & qui ſaute aux yeux.

On lui demande d'où il infere que le Mode Lydien, pour être à la Tierce du Dorien, en ait été plus propre à figurer avec ce dernier dans le Concert dont parle Horace ? C'eſt, dit-il, *que la Tierce, de même que l'Octave & la Sixte, a le privilege de ſe faire entendre pluſieurs fois de ſuite dans le Concert ou le Contrepoint.*

Je ne m'arrêterai point ici à ce que Monſieur Burette dit de l'*Octave*, à qui il attribuë le même privilege qu'à la Tierce & à la Sixte ; choſe inoüie juſqu'à préſent, & qui montre qu'il n'eſt point au fait ſur notre Muſique : mais je prendrai la liberté de lui faire une petite inſtance, en lui demandant dans quelle Muſique il prétend que ſa

Tierce ait le privilege dont il parle? Eſt-ce dans l'Ancienne, eſt-ce dans la Moderne? S'il répond que c'eſt dans l'Ancienne; je lui repréſenterai que c'eſt ſuppoſer denouveau ce qui eſt en queſtion, & ce qu'il a à prouver: car s'il étoit certain que la Tierce eût eu dans la Muſique des Anciens, le privilége dont il parle, il ſeroit conſtant que l'accord de la Tierce étoit en uſage chez les Anciens. Si c'eſt de la Moderne, comme il y a apparence, qu'il prétend parler; je le prierai de ſe ſouvenir qu'il s'agit ici de l'Ancienne & non de la Moderne.

Il eſt queſtion de ſçavoir pourquoi le Mode Lydien, en tant qu'il faiſoit la Tierce avec le Dorien, en étoit plus propre à figurer avec ce Mode? Cela appartient à l'Ancienne Muſique, ſi je ne me trompe; & c'eſt vouloir nous faire illuſion, que de nous payer d'une preuve, qui ne peut tomber que ſur la Moderne. Monſieur Burette prétend que l'accord de la Tierce étoit en uſage dans l'ancienne Muſique; & comment le prouve-t-il? Il le prouve parce qu'elle eſt en uſage dans la nôtre: voilà ce que j'appelle un paralogiſme

bien marqué & des plus sensibles. Ainsi, soit que la proposition de Monsieur Burette par rapport à la Tierce, tombe sur la Musique Ancienne, soit qu'elle tombe sur la Moderne, il n'en est pas plus à son aise. Si elle tombe sur l'ancienne, c'est supposer ce qui est en question. Si elle tombe sur la Moderne, elle porte à faux, puisqu'il n'est pas question de sçavoir si la Tierce est un bon accord dans notre Musique; mais de sçavoir si c'étoit un accord, qui fût reçû dans l'Ancienne.

M. Burette s'est imaginé que la belle figure que la Tierce fait dans notre Musique, seroit un leurre pour nous; & que, sans faire attention aux differens caractéres des deux Musiques, l'Ancienne & la Moderne, qu'il ne distinguoit point dans sa proposition, nous serions gens à nous laisser mener où il vouloit, & à lui passer que la Tierce, dans l'Ancienne Musique, avoit des droits & des prérogatives qu'elle n'a que dans la nôtre. C'est pour cela qu'il s'est toûjours tenu au large à cet égard; & que, sans vouloir spécifier aucune Musique en particulier, il s'est uniquement attaché à faire en général un

grand éloge de la Tierce, en disant, qu'*étant Majeure ou Mineure, elle est susceptible d'une varieté, qui en rend l'harmonie d'autant plus agréable.*

Je lui passerai sur cela tout ce qu'il voudra; mais je le prierai de faire attention, qu'il ne s'agit point ici de décider si l'accord de la Tierce est un bon accord ou non; mais de sçavoir s'il étoit en usage chez les Anciens. Voilà le point de la question, voilà ce qu'il faut prouver, & c'est ce qu'il ne prouve en nulle maniere; car tout son raisonnement se réduit à cet Enthymême: l'accord de la Tierce est un bel accord; donc il étoit admis dans la Musique des Anciens: or je demande si la conséquence est de mise.

Cependant, c'est après un raisonnement de cette force, que Monsieur Burette conclut avec confiance, en disant: « Il est donc prouvé par le » passage d'Horace, qu'outre le Con» cert à l'Unisson, & le Concert à » l'Octave, ou à la double Octave; » *les Anciens connoissoient encore le Con» cert à la Tierce, du moins sur les Instru» mens* ».

Ce n'étoit d'abord qu'une conjec-

ture. Mais comme on s'enhardit chemin-faisant ; & qu'à force de plaider, le droit se fortifie : *litigando jus acquiritur* : ceque Monsieur Burette ne faisoit que conjecturer au commencement, il le tient desormais pour bien prouvé, & prouvé de la maniére qu'on vient de le voir. Cela signifie, que, si on permet à Monsieur Burette de supposer 1°, que les deux Modes, le Dorien & le Barbare, alloient ensemble partie contre partie : 2°. Que le Mode Barbare se doit entendre du Lydien précisément, parce que le Lydien étoit à la Tierce du Dorien : 3°, Que la Tierce avoit dans l'ancienne Musique les mêmes prérogatives que dans la nôtre ; il demeurera pour bien prouvé, que l'accord de la Tierce avoit lieu dans la Musique des Anciens : c'est-à-dire, pour réduire toutes ces suppositions à leur juste valeur, qu'en supposant la chose, elle demeurera prouvée, *du moins pour les Instrumens*, ajoûte Monsieur Burette. Non, qu'il ne paroisse présumer, que des instrumens, cet accord a pû passer jusqu'aux *voix* ; mais il n'ose l'assurer, parceque, dit-il, il ne sçait *point d'Au-*

teur qui le dise en termes formels.

Cette restriction scrupuleuse renferme un Sophisme, dont il trouvera bon que je ne sois point la dupe. En effet, dire qu'il n'a point trouvé d'Auteurs, qui dissent la chose en *termes formels* par rapport aux voix, c'est insinuer assez clairement qu'il en a trouvé qui le disoient formellement pour les Instrumens. Quels sont-ils donc ces Auteurs? Il nous feroit plaisir de nous en citer un seul : car pour Horace, il ne dit rien moins, ni *en termes formels*, ni autrement; & avec les suppositions que Monsieur Burette met en œuvre pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas, & ce qui, comme on le verra dans la suite, devoit être au plus loin de sa pensée; il n'y a rien qu'on ne fasse dire aux Anciens, quand on voudra.

Je somme donc Monsieur Burette de nous nommer un seul Auteur de l'Antiquité, qui ait dit *en termes formels*, que la Tierce fût admise comme consonance dans la Musique des Anciens, même *pour les Instrumens* : & en attendant qu'il nous cite cet Auteur, qu'il aura beau chercher, &

qu'il ne trouvera point, je m'en vais lui prouver démonstrativement :

1°. Que, selon le témoignage unanime de tous les Auteurs de l'Antiquité, qui ont traité de la Musique expressément & par état, ausquels j'en joindrai encore plusieurs autres, qui n'en ont parlé que par occasion; jamais ce que nous appellons la Tierce, soit Majeure soit Mineure, & que les Anciens n'ont ni spécifié ni distingué comme nous, n'a été mis au nombre des consonances & a toûjours au contraire été regardée comme dissonance.

2°. Que de la maniére que l'Ancienne Musique étoit constituée, la Tierce n'y pouvoit entrer comme consonance, & y étoit absolument impraticable en cette qualité.

Tous les Auteurs de l'Antiquité, qui ont parlé des Consonances de l'Ancienne Musique, n'en ont admis que trois principales, dont les autres ne sont que les répliques. Ces consonances sont 1°, le *Diatessaron*, ou la Quarte; 2°, le *Diapente*, ou la Quinte; 3°, le *Diapason*, ou l'Octave. Ceux qui ne comptent que six Consonances, joignent à ces trois premieres le *Dia-*

pason-Diatessaron, ou l'Octave surmontée de la Quarte ; le *Diapason-Diapente*, ou l'Octave surmontée de la Quinte ; & le *Disdiapason*, ou la double Octave. Ceux qui en comptent jusqu'à huit, ajoûtent encore la Quarte & la Quinte par-dessus la double Octave, ce qui fait le *Disdiapason-Diatessaron*, & le *Disdiapason-Diapente*. Ptolemée, Livre I. Chapitre V. n'en compte que six. Aristoxene, *page* 45. en compte huit, & marque, *page* 20. qu'on n'alloit point jusqu'à la triple Octave, *nam ad ter diapason nequaquam extendimus*.

Mais quelque variation qu'il y eût entre les Anciens sur le plus ou le moins, qu'ils admettoient de Consonances composées, il n'y avoit qu'un sentiment sur le nombre des Consonances simples, dont les composées n'étoient que les répliques ; & tous unanimément, sans en excepter un seul, les réduisoient à trois, qui étoient la Quarte, la Quinte, & l'Octave. *Les Intervalles Consonans*, dit Euclide, *page* 8. *sont la Quarte, la Quinte, l'Octave & leurs semblables*, c'est-à-dire, & leurs répliques. Il seroit inutile de

rapporter les paroles des autres Auteurs, qui disent tous la même chose. On peut consulter sur cela Aristoxene, *p.* 45. Nicomachus, *p.* 16. Gaudentius, *p.* 12. Bacchius Senior, *p.* 3. Aristide Quintilien, *p.* 17. Martianus Capella, *p.* 185. Ptolemée, Liv. 1. Chap. V. & VII. Vitruve, Livre V. Chap. IV. Macrobe, Chap. I. du Livre II. de son Commentaire sur le *Somnium Scipionis.* Plutarque dans son Traité de la Musique num. 10, où il cite, sur les mêmes Consonances, Platon qu'il explique; Boëce enfin, dont je ne cite pas précisément l'endroit, parce que je n'ai pas actuellement le Livre, mais qui parle comme les précédens; c'est-à-dire, que tous ces Auteurs bornent le nombre des Consonances simples à la Quarte, à la Quinte, & à l'Octave; & je défie qu'on puisse citer aucun Auteur, qui ait fait mention d'aucune autre consonance simple que de ces trois, ni qui ait jamais compris la Tierce au nombre des Consonances.

Et comment les Auteurs de l'Antiquité auroient-ils pû la comprendre dans les Consonances, puisque les Grecs qui sont les Inventeurs de l'an-

cienne Musique, dont tous les termes sont tirez de leur Langue, n'ont pas même de nom, pour désigner ce que nous appellons la Tierce. Je prie M. Burette de vouloir bien nous en indiquer un dans la Langue Grecque. Il trouvera bien des termes qui marquent l'intervalle de cette progression, prise comme simple progression; *Triemitonium*, par exemple, ou trois semitons, pour l'intervalle de ce que nous appellons Tierce Mineure; & le *Ditonum*, c'est-à-dire, *double ton*, ou deux tons, pour l'intervalle que nous nommons Tierce Majeure; mais il ne trouvera point de *Diatriton*, comme des *Diatessaron*, des *Diapente*, & des *Diapason*, le *Dia* des Grecs n'étant affecté à cet égard qu'aux seules Consonances. Le terme même de *Trite*, qui auroit été propre pour la Tierce, n'a d'autre usage dans la Musique Grecque, que de désigner la seconde corde des *Tetracordes Netôn*, c'est-à-dire, celle qui remplace la corde *parhypate* des Tetracordes plus graves, & qui répond à la Note *fa* de notre Gamme.

Il demeure donc pour bien prouvé, & de la maniere la plus positive & la

plus expresse, que, selon le témoignage unanime de tous les Auteurs de l'Antiquité, jamais dans l'ancienne Musique, la Tierce n'a été mise au nombre des Consonances.

Je pourrois en demeurer-là, & demander à M. Burette, en vertu dequoi, outre les trois Consonances, la Quarte, la Quinte & l'Octave, il en suppose une quatriéme, dont aucun Auteur de l'Antiquité n'a parlé ; & comment il a pû se résoudre à donner un démenti formel à tous les anciens Auteurs, en expliquant le Concert, dont Horace fait mention, par un accord qu'ils déclarent tous n'avoir jamais connu pour tel ? Mais je veux aller encore plus loin : & après avoir démontré que jamais ce que nous appellons Tierce, n'a été mis au nombre des Consonances. Je vais prouver qu'elle a toûjours été regardée comme dissonance.

Je ne citerai point sur ce second Article, autant d'Auteurs que j'en ai citez sur le premier ; parce que la plûpart, après avoir distingué les progressions en Consonantes & Dissonantes ; ne specifient que les premieres, se contentant de dire en général, que toutes

les autres sont dissonantes. Mais outre cette qualification générale, il y a quelques Auteurs, qui spécifient encore les Dissonances, d'une maniere plus particuliere & plus positive.

Aristoxene, *p.* 22. dit que la Quarte est la plus petite des Consonances. Il répéte la même chose, *p.* 45. & dit que la Consonance, dont l'intervalle se trouve le plus petit, est la Quarte : *minima* (magnitudo) *quæ Diatessaron.* Or comme l'intervalle de la Tierce est plus petit que celui de la Quarte ; il s'ensuit qu'elle est exclufe du nombre des Consonances. Aristoxene n'en demeure pas-là, & il énonce d'une maniere positive, *p.* 55. que ce que nous appellons Tierce Majeure, étoit une Dissonance chez les Anciens. Si on vous prescrivoit, dit-il, de prendre par rapport à un ton donné, quelque ton dissonant au grave, comme par exemple, le *Diton, ut puta Ditonum.* Pouvoit-il déclarer d'une maniere plus formelle que notre Tierce *Majeure* étoit une Dissonance dans l'ancienne Musique, que de la citer en exemple de Dissonance certaine & constante.

Mais de tous les Auteurs de l'Anti-

quité, aucun ne s'est expliqué d'une maniere plus positive & plus articulée sur les Consonances & les Dissonances, que l'a fait Euclide, *p.* 8. Il distingue d'abord tous les intervalles en deux espéces, qui sont les Consonans & les Dissonans; & après avoir désigné les Consonans par la Quarte, la Quinte, l'Octave, & leurs répliques, il renvoye au rang des intervalles dissonans, tous ceux qui sont au-dessous de la Quarte, ou qui se trouvent enclavez entre les Consonans: *Dissona verò, quæ Diatessaron consonantia sunt minora, quæque inter consona interponuntur, omnia.* Voilà la Tierce, soit Majeure, soit Mineure, déclarée bien nettement Dissonance; puisque l'une & l'autre forme un intervalle plus petit que la Quarte. Euclide cependant ne s'en tient pas-là; & non-content de cette désignation générale, il a voulu encore spécifier en particulier, chacun des intervalles dissonans plus petits que la Quarte. *Voici*, continuë-t'il, *ceux qui sont au-dessous de la Quarte: le Diése* (c'est le Quart & le tiers de Ton) *le semi-ton, le Ton, le Trisemiton, & le Diton. Le Trisemiton, ou triemitonium*, est nôtre

Tierce Mineure, composée de trois semi-tons ; & le *Diton* est notre Tierce Majeure, composée de deux tons ; & tous deux, selon Euclide, sont compris formellement entre les Dissonances. Je crois qu'en voilà plus qu'il ne faut, pour prouver que l'accord de la Tierce, bien-loin d'avoir été admis comme Consonance chez les Anciens, n'a jamais été regardé dans leur Musique, que sur le pied d'une progression dissonante.

M. Burette a-t'il lû ces Auteurs, ou ne les a-t'il pas lûs ? S'il ne les a pas lûs, comment entreprend-t'il de nous donner une Dissertation sur la Symphonie des Anciens ? Et s'il les a lûs, comment a-t'il pû se résoudre à fonder l'explication du passage d'Horace, sur un accord, qui se trouve confondu chez eux avec toutes les autres Dissonances ?

Il me semble qu'avant que de donner pour base à son systême l'accord de la Tierce, il devoit commencer par s'assurer, si cet accord avoit lieu dans la Musique des Anciens. Il nous reste plusieurs Auteurs de l'Antiquité, qui ont traité de la Musique ; & le moin-

dre d'entre eux, qu'il se seroit donné la peine de consulter, lui auroit appris que jamais l'intervalle, ou la progression que nous appellons Tierce, n'y a été regardée que comme dissonance.

Il y a plus : c'est que, pour peu qu'il eût approfondit les principes, ou sondé ce qu'il appelle les Mysteres de la Musique Grecque ; il auroit reconnu que c'est avec grande raison, que les Anciens n'ont point admis de Consonance au-dessous de la Quarte, puisque, de la maniere que leur Musique étoit constituée, toute progression au-dessous de la Quarte, & par conséquent toute tierce, y étoit impratiquable en qualité de Consonance.

Toute démonstrative qu'est cette preuve considérée en elle-même, il n'est pas aisé d'en faire sentir toute la force au gros des Lecteurs, qui est plus au fait sur la Musique Moderne que sur l'Ancienne. Accoûtumez que nous sommes aux usages de la nôtre, nous avons peine à comprendre comment les Anciens ont pû se passer d'une Consonance, qui fait un si bel effet dans nos Symphonies. Mais si on veut faire attention à la maniere, dont la Musi-

que des Anciens étoit conſtituée, on reconnoîtra facilement que la Tierce étoit auſſi impratiquable dans leur Muſique, que l'uſage en eſt naturel & agréable dans la nôtre. Il ſaut donc ſçavoir,

1°. Que toute la Muſique des Anciens étoit renfermée entre quatre cordes qui formoient entre elles du grave à l'aigu, une Quarte, telle qu'en forment dans notre Gamme les quatre notes *mi-fa-ſol-la*. C'eſt ce que les Anciens appelloient Tetracorde, c'eſt-à-dire, aſſemblage de quatre cordes. Quelque nombre de cordes qu'ils employaſſent dans les différens ſyſtêmes de leurs modes, toutes ces cordes étoient comme coupées de quatre en quatre, & partagées en certain nombre de Tetracordes. Quand les Modes étoient bornez à quinze cordes, on en formoit quatre Tetracordes : quand il s'étendoit juſqu'à dix-huit cordes, on en formoit cinq Tetracordes ; & ces cinq Tetracordes, qui ne contenoient que dix-huit cordes, ne rendoient auſſi que dix-huit ſons différens, & non pas vingt, comme le dit M. Burette, *page* 128. en citant ſur cela Vitruve. Il faut,

s'il a lû cet Auteur, qu'il l'ait lû bien négligemment; puisqu'à l'endroit-même qu'il cite, Vitruve ne compte que dix-huit cordes dans le systême des cinq Tetracordes.

2°. Que telle que se trouvoit la disposition des cordes & des intervalles dans l'un de ces Tetracordes, telle étoit-elle aussi dans tous les autres: de sorte que, quand dans l'un il y avoit un semiton du *mi* au *fa*, il y en avoit autant dans tous les autres; & que, s'il n'y avoit qu'un quart de ton d'intervalle entre ces deux cordes dans le premier, il n'y avoit aussi qu'un quart de ton d'intervalle dans les suivans. Je n'excepte de cette regle générale, que le genre qu'on appelloit mixte, genre peu usité, & qui n'entroit point dans la division générale de la Musique, qu'on réduisoit à trois genres & six especes. Il s'ensuit de ce principe, que quiconque connoît la disposition des cordes, & la qualité des intervalles dans l'un de ces Tetracordes, les connoît dans tous les autres; puisqu'ils ne sont qu'une répetition du premier; & qu'ainsi pour bien connoître les différentes combinaisons de cordes & de

tons qui entrent dans toute la Muſique des Anciens, il ſuffit de connoître celles qui entrent dans l'un des Tetracordes.

3°. Que des quatre cordes dont étoit composé le Tetracorde, les deux qui le terminoient au grave & à l'aigu, ne varioient jamais dans leur diſtance réciproque, parce qu'elles devoient toûjours former une Quarte entre elles. C'eſt pour cela qu'on les appelloit cordes ſtables, cordes immobiles : à la différence des deux cordes intérieures qu'on caractériſoit par le nom de Mobiles, en ce qu'elles hauſſoient ou baiſſoient, & formoient par conſéquent différens intervalles entre elles, ſelon les différentes eſpeces de Muſique, que pratiquoient les Anciens. Mais quelque variation qui arrivât dans ces intervalles, les trois enſemble formoient toûjours une Quarte exacte. Ainſi, pour ce qui eſt de l'intervalle de la Quarte, renfermée dans le Tetracorde, il étoit fixe & inaltérable : mais pour tous les autres moindres qu'une Quarte, ils varioient néceſſairement à chaque changement d'eſpece de Muſique. Par exemple, dans le Diatonique le plus

ſimple,qui eſt notre Muſique d'aujourd'hui, les deux intervalles de *Mi-fa-ſol*, formoient une Tierce Mineure, comme dans notre Gamme ; c'eſt-à-dire, qu'ils renfermoient un intervalle de ton, & un autre de ſemiton. Mais dans le Diatonique tendre ou figuré, la Tierce Mineure de *Mi-fa-ſol* perdoit un quart de ton,& ſe trouvoit réduite à cinq quarts de ton, au lieu de ſix qu'elle contenoit auparavant. Ces deux intervalles diminuoient toûjours, à meſure qu'on paſſoit à un genre plus élevé & plus ſçavant; de ſorte que dans le genre enharmonique, les deux ne renfermoient plus qu'un ſemi-ton, au lieu d'un ton & demi, ou de trois ſemi-tons, qu'ils contenoient dans le ſimple Diatonique, ce qui faiſoit une diminution des deux tiers dans l'étenduë de leur intervalle naturel. Ces variations étoient tellement réglées dans la Muſique des Anciens, qu'ils avoient fixé l'eſpace que chacune des deux cordes mobiles pouvoit parcourir dans ſes différentes variations. Cet eſpace eſt ce qu'ils appelloient τόπος, ou *locus* en Latin ; d'où vient qu'Ariſtoxene en parlant de l'eſpace que la corde *Licha-*

nos ou *Paranete*, la plus aiguë des deux cordes mobiles, pouvoit parcourir, dit : *Lichani igitur omnis locus, in quo movetur, magnitudinem habet toni* ; ce qui signifie que cette corde peut parcourir l'étenduë d'un ton dans ses différentes variations ; car, ajoûte-t'il, elle ne peut ni s'approcher de plus près que d'un ton, de la corde suivante à l'aigu ; ni s'en écarter de plus que de deux tons : *neque enim minus Toni spatio à Mese distare potest, nec amplius Ditoni.* Elle en est en effet à un Ton de distance dans le Diatonique simple, & à deux tons dans le genre enharmonique. J'ai un peu appuyé sur la variation de cette corde, qui répond à notre *sol* dans la Quarte *Mi-fa-sol-la* de notre Gamme, parce que, comme c'est elle qui termine à l'aigu ce que nous appellons Tierce Mineure dans le Diatonique simple, & que sa variation se fait toûjours en baissant & en diminuant son étenduë au grave ; il est aisé de comprendre quel changement causoit dans les intervalles, une corde, qui dans l'espéce de Musique la plus relevée, se trouvoit avoir baissé de l'étenduë d'un ton au grave. Enfin,

pour donner une idée juste de toutes ces variations dans les six espéces de Musique, je prie le Lecteur de faire attention uniquement à celle qui se faisoit dans le dernier intervalle à l'aigu, c'est-à-dire, entre le *sol* & le *la* du Tetracorde, des trente parties, dans lesquelles on divisoit la Quarte, cet intervalle en contenoit douze dans le Diatonique simple, comme dans notre Gamme; & augmentant toûjours dans les cinq autres espéces, il s'étendoit successivement à 15. 18. 21. 22. & 24. Et parceque les trois intervalles du Tetracorde ne formoient jamais qu'une Quarte, on conçoit aisément qu'autant que le troisiéme intervalle à l'aigu augmentoit, autant devoient diminuer à proportion les deux intervalles, situez au grave; & par conséquent quel étrange bouleversement il se faisoit dans ces trois intervalles, lorsqu'on passoit d'un genre ou d'une espéce de Musique à une autre.

Tout cela supposé, il est aisé de juger pourquoi les Anciens regardoient comme dissonant, tout intervalle qui étoit au-dessous de la Quarte. C'est que comme tout intervalle plus petit

que la Quarte, n'avoit point d'étenduë déterminée, & qu'il augmentoit ou diminuoit, selon les différens genres & les différentes espéces de Musique, il n'étoit pas possible, au milieu de toutes ces variations, de placer une Consonance, qui de sa nature doit être fixe & déterminée à certaine grandeur dans son intervalle. La Tierce est une Consonance dans notre Musique, parceque, soit comme Majeure, soit comme Mineure, elle s'y trouve fixée à un certain intervalle qui ne sçauroit varier, puisque nous n'avons qu'une espéce de Musique, qui est le Diatonique simple des Anciens ; & que dans notre Gamme la Quarte *Mi-fa-sol-la*, est toûjours partagée par les mêmes intervalles, qui sont un *semi-ton* entre *Mi-fa*, & un Ton entre *fa sol* & entre *sol-la* : mais il n'en étoit pas de même, comme on l'a remarqué ci-dessus, dans la Musique des Anciens. C'est pour cela que la plûpart des Auteurs, sans spécifier autrement les Dissonances, se contentoient de dire en général, que tout intervalle au-dessous de la Quarte étoit dissonant. Cette maniére de s'expliquer servoit non seulement à indi-

quer les Dissonances, mais encore à faire sentir ce qui les rendoit Dissonances; car c'étoit comme si on eût dit, que n'y ayant au-dessous de la Quarte aucun intervalle, dont l'étenduë fût fixe & bornée à un certain point; il n'y en avoit aucun sur lequel on pût asseoir une Consonance. Ainsi toute progression au-dessous de la Quarte, étoit également enveloppée, par rapport à sa variation, dans la disgrace commune qui la réduisoit à la condition de Dissonance. La Tierce Mineure, qui des trente parties de la Quarte en contenoit 18. ni la Majeure qui en contenoit 24. n'étoient pas plus privilegiées à cet égard, que les progressions de 25. & demi, dans le Chromatique Mitoyen, de 26. dans le tendre, & de 27. dans le genre enharmonique.

La Quarte au contraire n'étoit la premiere Consonance, que parce qu'elle étoit la premiere progression, qui dans la Musique des Anciens eût une étenduë fixe. Cette fixation déterminée faisoit que toutes les cordes de même nom se répondoient en Quarte ou en Quinte dans les Tetracordes, selon

qu'ils étoient joints ensemble : car quelque changement qui se fît dans les intervalles de chaque Tetracorde, comme le même changement se faisoit dans tous les autres ; & que les cordes du même nom se montoient toutes au même point, cela ne dérangeoit rien à la proportion que les Tetracordes devoient garder entre eux. Ainsi, comme le *Mi* du premier Tetracorde au grave, formoit une Quarte avec le *Mi* du second à l'aigu ; le *fa* de l'un formoit aussi une Quarte avec le *fa* de l'autre ; puisque si le *fa* baissoit d'un Quart ou d'un sixiéme de Ton dans le premier, il baissoit d'autant dans le second : de sorte que les deux cordes de même nom se trouvoient toûjours en même distance suivant cet axiome ; que, soit qu'on ajoûte ou qu'on retranche des quantitez égales à des grandeurs égales, elles restent toûjours égales.

Telle étoit la forme & la disposition de l'ancienne Musique, & il est évident qu'étant constituée de la sorte, la Tierce, qui d'ailleurs ne se rencontre jamais dans plusieurs de ses genres & de ses espéces, y étoit impratiquable

 en

en qualité de Consonance. On voit par ce détail non seulement que les Anciens n'ont jamais admis l'accord de la Tierce ; mais on voit encore pourquoi ils n'ont pû l'admettre.

Je laisse après cela juger à tout Lecteur, si c'est être bien *initié dans la Musique Grecque*, & s'être *familiarisé avec ses divers Auteurs*, pour user des termes de M. Burette, que de fonder un Concert des Anciens sur un accord qu'ils n'ont jamais connu, & de vouloir faire passer pour consonance, une progression qu'ils ont toûjours tenuë pour Dissonance, & qui étoit même impratiquable comme Consonance dans leur Musique. Ils protestent tous en termes formels, que jamais leur Musique n'a eu de Consonance qui fût de moindre étenduë que la Quarte ; & M. Burette veut leur faire accroire qu'ils ont connu & pratiqué l'accord à la Tierce : il ne craint pas même de nous le soutenir contre leur témoignage exprès ! Qu'il tâche de s'accorder avec eux, ou qu'il ne trouve pas mauvais, que dans un point de fait, dont ils sont témoins nécessaires, nous dé-

férions plus à leur autorité, qu'à la sienne.

On donnera le mois prochain la suite de la seconde partie de cette Réponse.

ARTICLE VI.

RELATION HISTORIQUE d'Abissinie du R. P. Jerôme Lobo, *D. L. C. D. J. Traduite du Portugais, continuée & augmentée de plusieurs Dissertations, Lettres & Memoires, par M. le* Grand, *Prieur de Neuville-les-Dames, & de Prevessin.* A Paris, chez la veuve *Coutelier* & Jacques *Guerin*, Quai des Augustins 1728. *in* 4°. *pagg.* 514.

Suite de l'Article 109. du mois de Novembre MDCCXXVIII. Pag. 1998.

Description de la Mer Rouge.

LE Pere Lobo commence cette Description par les Côtes de cette Mer fameuse, & premiérement par la Côte Orientale, ou d'Arabie. La Mer Rouge proprement dite, & distinguée du Golfe Arabique, commence

à l'Isle de *Babelmandel*, & se termine à *Suez*. Notre Auteur donne au Golfe Arabique cent cinquante lieuës de longueur ; depuis l'endroit où l'Ocean commence à se resserrer, entre *Fartaqui* & *Guardafui*, jusqu'à *Babelmandel* : & met quarante lieuës de distance entre ces deux Caps. Depuis l'Isle de *Babelmandel* jusqu'à *Suès*, il compte environ trois cents quatre-vingts lieuës, pour la longueur de la Mer Rouge, & lui en donne cent cinquante ou cent soixante, dans sa plus grande largeur. Tout le monde ne convient pas de ces mesures : mais n'est-il pas raisonnable de s'en rapporter à un homme, qui a peut-être plus voyagé dans ces Pays, qu'aucun autre European ?

A douze lieuës de l'embouchure, du côté de l'Arabie, on trouve la Ville de Moca, où les Turcs font un grand commerce, depuis qu'ils sont maîtres de l'Arabie. Je ne suivrai pas le Voyageur dans toute cette curieuse Description : mais un lieu auquel les Arabes font honneur d'un des plus mémorables événemens que l'Histoire raconte, mérite bien qu'on s'y arrête un

moment. Prés de *Toro*, qui n'eſt qu'à trois lieuës de *Suès* ſe voyent les ruïnes d'un ancien Monaſtere. La Tradition du Pays eſt que ce fut entre *Toro*, ſur le rivage Oriental, & *Rondolo* à la Côte d'Affrique, que le Peuple de Dieu paſſa la Mer Rouge. Le P. Lobo trouve cette Tradition aſſès vraiſemblable. » La Mer Rouge, dit-il, n'a que trois » lieuës de large en cet endroit. Tou- » tes les terres des environs de *Toro* » ſont ſéches & ſtériles, faute d'eau; » il n'y a qu'une fontaine aſſez éloi- » gnée, qui deſcend des montagnes » voiſines, au pied deſquelles on voit » encore une douzaine de Palmiers. » Au deſſus de Toro on trouve plu- » ſieurs puits; les Arabes croyent que » Moyſe les fit creuſer, pour apaiſer » les cris de ſon Peuple altéré ». Il faut que la Tradition d'Egypte ſoit differente de celle des Arabes, ſur ce fameux Paſſage des Hebreux: car le Pere *Sicard* qui l'a fort étudié, & ſur les lieux, & qui a ſuivi la route qu'il prétend qu'ils tinrent juſqu'à la Mer, établit ſur la Tradition du Païs, & même ſur les noms Arabes des lieux marquez des pas des Iſraëlites, un ſentiment

contraire à celui que l'on propose ici. Il fait passer le Peuple Hébreu à *Thouairеq*, qui est, selon lui, le *Phiairoth* de Moyse, où la Mer a cinq ou six lieuës de largeur, à sept lieuës de *Suès*, qu'il dit être *Arsinoé*, quoique tout le monde n'en convienne pas. *Suès* n'est plus aujourd'hui qu'un Village de Pêcheurs, obligez d'aller chercher l'eau à trois grandes lieuës. Les anciens Rois d'Épypte, dit le Pere Lobo, avoient fait creuser un Canal, pour y conduire l'eau du Nil. Aujourd'hui ce canal est comblé, & à peine en reste-t-il quelques vestiges. Tout le monde sçait que plusieurs Princes ont tenté de joindre l'Ocean à la Méditerranée, auprès de *Suès*. Mais outre la dépense & les difficultez de l'entreprise, notre Auteur croit que le danger d'inonder les terres d'Égypte, plus basses que la Mer, avoit bien pû en empêcher l'exécution. *Imaginations ridicules*, s'écrie le Pere Labat: (*a*) *Pourquoi la Mer Rouge, qui est une partie de l'Ocean, ne seroit-elle pas de nivèau avec la Méditerranée au Détroit projet-*

(a) *Preface de la* Nouvelle Relation de l'Affrique Occidentale.

té à Suès, comme elle l'est avec le même Ocean au Détroit de Gibraltar ? Les liquides ne se mettent-ils pas toujours de niveau ? Mais il y a eu des ignorans & des orgueilleux en tous les tems & en tous les lieux. On peut avoir ces *imaginations*, & penser autrement que le Pere *Labat* sans être ni *ignorant*, ni *orgueilleux.*

En tous ces Païs, soit sur les Côtes, ou dans les Isles, rien n'est plus précieux que l'eau douce : c'est le trésor qu'on conserve avec le plus de soin. A deux lieuës de l'Isle de Maçua, les Turcs ont, dans le Continent, un Fort, & de l'Artillerie, pour conserver les puits, où l'eau qui descend des montagnes, durant l'Hyver, & celle de la Mer, qui se philtrant au travers des sables, perd son sel, viennent se rendre.

Pour ce qui est du Golfe même, le fond en est si rempli de bancs, d'écuëils, de rochers, le long des Côtes, qu'il faut, pour s'y conduire, avoir presque toûjours la sonde à la main. La quantité prodigieuse de Plantes qu'il produit, a fait dire à Pline, que la Mer Rouge porte dans son sein des Forêts entieres : *In Mari Rubro Sylvas*

vivere. (*b*) On y voit différens arbuſtes, du Corail blanc, du noir, & du rouge. Mais le Goueſmon ſur tout y croit en telle abondance, que les petits bâtimens en ſont embarraſſez, & ont peine à naviguer.

— — — — — —

— — — — — —

— — — — — —

— — — — — —

On voit ſur ce Golfe des Navires de toute grandeur : les plus ordinaires Sont les *Gelves*. Ces petites barques faites de planches légeres, couſuës enſemble avec du *funil*, ou gros fil, obéïſſent facilement, & ne ſe briſent pas ſur les écuëils ou ſur les bancs. Le Palmier eſt très-propre, & ſuffit, non pas un ſeul arbre, mais pluſieurs, pour la conſtruction d'une Gelve; pour l'agréer de toutes ſes manœuvres, pour l'équiper de voiles, mats, vergues ; la fournir de toutes les pro-

(b) *Plin. Hiſt. Nat. Lib. XIII. Cap. XXV.*

visions nécessaires, de pain, de vin, d'eau, vinaigre, eau de vie, sucre, huile, remédes. Du tronc on fait les planches, le mât, les vergues. On file une partie de l'écorce, & de ce fil, on coût les planches : du reste, on fait les cordages : les feüilles cousuës ensemble ; servent de voiles. Le fruit fournit toutes les provisions, de la maniére que l'expose la Relation. Les côtes de la Mer Rouge sont si séches & si stériles, qu'il n'y croit pas un brin d'herbe ; & cette aridité regne presque depuis *Mélinde* jusqu'à *Suès*. Il n'y a que les Autruches qui puissent y vivre : aussi sont elles réduites à manger bois, pierres, tout ce qu'elles trouvent. Un vent brulant, qui fait de cette contrée une fournaise ardente, transporte des montagnes de sable, sous lesquelles les voyageurs sont tout-à-coup ensevelis, s'ils ne sçavent éviter ce fleau. De ces corps ainsi enterrez, il se forme naturellement des Momies, qu'on rencontre sous ses pas, quand le vent a porté ailleurs ces montagnes volantes qui les couvroient. Le P. Lobo n'a pas oublié la célébre question, pourquoi la Mer

Rouge porte ce nom ? Tant d'Auteurs l'ont traitée qu'il nous paroît peu nécessaire de l'examiner ici. D'ailleurs nous avons une occasion plus convenable d'en parler, en rendant compte des sçavantes Dissertations de Monsieur le Grand.

Après cette description, dont je voudrois avoir pû ne dérober aucun trait aux Lecteurs, le Voyageur revient à la narration. Ils prirent terre à Baylar dans le Royaume de Dancali, relevant de l'Empereur d'Abyssinie. Ce Prince avoit donné ses Ordres, pour la réception du Patriarche & de sa suite. Le Chec de Baylar en usa d'abord assez bien, & le tout se passa avec une satisfaction mutuelle. Mais bientôt on s'aperçut de la perfidie d'un autre Chec nommé Furt, qui s'étoit chargé de conduire les Portugais à la Cour. Ils y arriverent enfin. Le Palais consistoit en cinq ou six tentes, & une vingtaine de cabanes, semées dans la campagne entre des buissons & des arbres sauvages de *Natega*. Le Roi occupoit deux de ces cabanes; non pas seul toutesfois, car son chéval logeoit avec lui dans celle où il reçut les Etran-

gers & il assista à l'audiance. Un Trône de pierre & de bouë, couvert d'un tapis, & de deux carreaux de velours, (assortiment assès bisarre) étoit préparé pour le Monarque. Il fit les premiers complimens, & promit de se conformer aux intentions de l'Empereur, son Seigneur, &, comme il l'appelloit, son Pere. Chez tous ces Orientaux Infidelles, il ne faut pas s'aviser de paroître les mains vuides. On exigea des présens, comme on exige un tribut. Il en fallut pour le Roi, il en fallut pour les Ministres. Le Prince les trouva trop minces, il les dédaigna, puis fut très-content de les recevoir; car le P. Lobo résolut avec fermeté de n'y rien ajoûter, & persista dans sa résolution. Une noble fierté déconcerte les mauvais desseins des âmes basses, & met les grandes âmes au-dessus des vains respects humains, quoiqu'il fut à la discretion du Barbare. Le P. Lobo fit encore peu de tems après un usage plus important de sa généreuse fermeté. On leur faisoit tous les jours de nouvelles chicanes: ils consumoient le peu de provisions qu'ils avoient, & le Roi avoit défendu qu'on leur en

fournit d'autres, pour leur argent: ſous divers prétextes, on différoit de jour en jour leur congé : c'étoit Furt qui conduiſoit cet injuſte procédé. Le Roi baſſement intéreſſé, eſpéroit en les fatiguant les forcer à lui abandonner tout ce qu'ils avoient. Le Pere Lobo fut député vers lui par le Patriarche ſoûtenu de la protection de l'Empereur, il lui parla avec tant d'aſſurance & d'intrépidité, lui reprochant hardiment l'indignité de ſa conduite, qu'il intimida le Roi Vaſſal & en obtint dans la ſuite tout ce qu'il voulut; il fit même aux Miſſionnaires des excuſes, & des honneurs & des graces auſquelles on ne devoit pas s'attendre. Ils partirent enfin le cinq de Juin, après vingt jours d'une eſpéce de captivité dans le Royaume de Dancali.

La troupe Portugaiſe avoit déja ſouffert des maux extrêmes : cependant elle n'en étoit encore qu'au commencement, & aux plus légeres de ſes peines. D'abord il fallut traverſer d'affreux déſerts, tellement jonchez de ſerpens, qu'ils ſembloient former ſur cette terre maudite, un tapis animé pour le ſupplice des Voyageurs. Sans

une attention infinie, durant le jo
& sans une protectiou particuliere
Dieu, pendant la nuit, il étoit imp
sible, marchant continuellement
eux, d'éviter leurs morsures. Un vie
More, Capitaine de la petite Cara
ne, s'étoit fait un point de Religi
de les chagriner en tout. On ne pe
dire ce qu'ils eurent à souffrir de
perfidie, de son infidélité, de sa ma
vaise humeur. L'ardeur de la Zo
embrasée, des routes impraticabl
l'ignorance des chemins, la juste d
fiance qu'on avoit des Conducteu
la crainte des incursions des Gall
des marches continuées le jour &
nuit, diverses avantures, qui augme
toient ou la fatigue, ou l'inquiétu
& les frayeurs; le peu de nourritu
& de mauvaise nourriture, à laque
la faim seule & l'épuisement do
noient du prix & du goût, le défa
d'eau, réduisoient les Voyageurs a
dernieres extrémitez, & quelqu
uns faillirent à en mourir.

Au pied des Montagnes de Dua
qui séparent l'Abyssinie du Païs d
Galles & des Mores, qu'on venoit d
parcourir, les Chameliers quittere

la Caravanne, pour aller à une Fête de Saint Michel qu'on célébre en Ethiopie le seize de Juin. Cette retraite donna beaucoup d'inquiétude, & causa de grandes allarmes aux Portuguais abandonnez. On marcha encore quatre lieuës, jusqu'à un rendez-vous marqué ; on dressa les tentes, signal dont on étoit cnnvenu. Là le Pere Manuel Baradas, un Neveu de l'Empereur, diverses Personnes de qualité, & plusieurs Portugais vinrent joindre la troupe attenduë depuis très-long-tems. Les Chameliers ne parurent point à cette entrevûë, & le perfide vieillard s'étoit sauvé, dans la crainte du châtiment qu'il méritoit, & dont on l'avoit menacé. *On ne peut exprimer*, dit le Pere Lobo, *avec quelle joye nous nous embrassâmes, avec quelle tendresse, & quelle charité on nous reçut, combien de larmes on répandit, en nous voyant hâves & exténuez de faim, de travail & de lassitude, nos habits en lambeaux, nos pieds sanglans & déchirez.* Le Missionnaire continuë : *Nous partimes du lieu où nous étions le 17. de Juin, & nous arrivames le 21. à Frémone, lieu de notre résidence, sanc-*

tifié par les sueürs, & par la mort bienheureuse du Pere André Oviédo, & de plusieurs autres de nos Peres. Ici le P. Lobo commence la description exacte de l'Empire d'Abyssinie, dont il faut que nous donnions quelque idée.

Relation de l'Empire d'Abyssinie.

L'Empire d'Abyssinie, dit le Pere Lobo, s'étendoit autrefois depuis la Mer Rouge jusqu'au Royaume de Congo, & depuis l'Egypte jusqu'à la Mer des Indes. Il comprenoit trente-quatre Royaumes, & dix-huit Provinces. Aujourd'hui il n'est guéres plus grand que toute l'Espagne, & l'on n'y compte plus que cinq Royaumes, & six Provinces. Le Païs a été si peu connu jusqu'à présent, qu'il ne faut pas s'étonner que les Relations qu'on en a données, soient si peu d'accord, sur sa division, son étenduë, & ses bornes. Le Pere Lobo qui a demeuré plusieurs années dans cet Empire, qui y a fait de longs & de fréquens voyages; homme attentif, qui observoit avec soin, & qui n'a cherché qu'à dire la vérité, a dû nous en donner une con-

noissance plus exacte que la plûpart des autres Écrivains. Aù reste cette diversité de descriptions, bien entenduë, n'en met pas toûjours dans les Païs qu'on décrit.

Les Abyssins qu'on croit communément descendus de Cham, fils de Noé, comptent une suite non interrompuë de cent soixante & douze *Rois*, tous de la même Famille, depuis Cham, jusqu'à Faciladas, ou Basilides, qui monta sur le Trône en 1632, après la mort de Susnée, ou Sultan Segued, son Pere, & qui commença la persécution contre les Missionnaires Jésuites, même avant que de regner. La belle Antiquité, & l'illustre Maison, si cette descendance étoit bien prouvée! Depuis Basilides, qui mourut en 1664, ou 1665, il y a eu encore cinq ou six Rois de la même Famille; & l'on sçait qu'en 1718, David, Arriere-petit-Fils de Basilides, régnoit en Abyssinie.

Parmi ceux qui ont gouverné cet Empire, on compte quelques Princesses plus connuës & plus illustres qu'aucun de ses Souverains. Les deux plus célébres sont la Reine de *Saba*,

que les Abyſſins nomment *Nicaula*, ou *Macheda*. quoique la Traduction de l'Evangile en leur Langue l'appelle *Nagiſta Azeb*, Reine du Midi; & la Reine *Candace*; à laquelle les Abyſſins ſe croyent redevables de la connoiſſance, & de la profeſſion du Chriſtianiſme, qu'ils embraſſerent à ſon exemple. Les Rois d'Ethiopie ſe font honneur de tirer leur origine de *Minilech* Fils de Salomon & de la Reine *Nicaula*. Quoique la Couronne ſoit héréditaire, le Roi peut choiſir ſon ſucceſſeur dans ſa Famille, ou, à ſon défaut, les Grands du Royaume. Il n'y a point proprement de Villes en Abyſſinie : l'Empereur & les Grands Seigneurs campent toujours; les autres perſonnes logent dans des cabanes. L'air y eſt beaucoup plus temperé qu'on ne le ſuppoſe ordinairement entre la Ligne & le Tropique. *C'eſt*, dit la Relation, *un Printèms perpétuel, plus beau & plus agréable qu'il n'eſt en Portugal*. L'Hyver commence au mois de Juin, & dure juſqu'à la mi-Septembre. Il conſiſte en des pluyes orageuſes, qui tombent tous les jours après Midi avec impétuoſité, durant trois

ou quatre heures, & des tonneres épouventables. Les rivieres se débordent, les campagnes sont inondées. Le Soleil élêve des vapeurs malignes, qui causent de facheuses maladies. Les sauterelles sont dans l'Afrique; mais surtout dans l'Abyssinie, le plus terrible fleau dont le Ciel afflige ces Peuples malheureux. Elles devorent toutes les productions de la Terre, rongent l'herbe jusqu'à la racine, & portent la désolation dans les Provinces entieres, on s'en vange en Ethiopie, comme on fait, au rapport du Pere *Labat*, dans l'Affrique Occidentale, on s'en vange en les mangeant. Les Mores les ayant séchées au Soleil, enfont une boüillie, qui est pour eux un grand régal. Mais il s'en faut bien qu'il ne dédommage des pertes que causent ces funestes insectes.

Malgré la négligence des Abyssins, ils ont deux moissons chaque année. Elles ne sont pas abondantes, non plus que les fruits, que la Terre pourroit leur fournir avec profusion. Libérale de son fond, & presque sans être aidée, elle paye encore trop bien ses paresseux habitans. Entre toutes

les autres, la Province de Ligonous, au Royaume de Damot, se distingue par son admirable fertilité. En chaque saison elle semble être un jardin délicieux, & le Paradis de la Terre. La peinture simple & naturelle qu'en fait le Missionnaire, est si charmante, que la fiction la plus libre, & la plus enjoüée pourroit à peine ajoûter à la réalité. Que seroit ce que cette terre en de meilleures mains! Non moins feconde en animaux, qu'en ses autres productions, nul Païs au monde n'en nourrit en plus grand nombre, ni de plus d'éspéces différentes. On y voit des Lions de plusieurs sortes, & d'une grandeur monstrueuse. Les Eléphans y sont en si grand nombre, que le P. Lobo en rencontra un jour trois cens en trois bandes, & de si haute taille, qu'une autre fois, monté sur une grande mule, & voulant en mesurer un, il s'en falloit plus de deux palmes, qu'il ne pût mettre la main sur le dos de l'énorme animal. Les Autruches y sont très communes, & très familieres. On y trouve quantité d'autres oiseaux & de fort singuliers. Le Nil est rempli de Crocodiles & d'Hippopota-

mes. On nourrit de nombreux troupeaux, ſurtout de vaches ; c'eſt la richeſſe du Païs. Il y a des bœufs d'une grandeur ordinaire ; il y en a de gros comme deux des nôtres : ceux-ci ne travaillent point ; on les engraiſſe avec du lait, & un bœuf de cette taille ne coûte, au plus, que deux écus.

Mais un animal dont je ne puis me diſpenſer de dire quelque choſe, c'eſt la fameuſe *Licorne*, dont on a tant parlé, avant que de la connoître, & même avant que de ſçavoir s'il y en avoit au monde ; & qu'on a voulu mettre au nombre des Chimeres, depuis que ſon exiſtence paroît certaine. On en a vû dans la Province des Agaus, Païs rempli de forêts. Le timide animal ne marche que bien accompagé d'autres animaux capables de le déffendre. Il eſt de la taille d'un cheval bien proportionné d'un poil bay, la queuë & les extremitez noires. Ce qui m'étonne, c'eſt que nôtre Auteur ne parle point ici (1) de la corne de l'animal, la principale piéce, qu'il ne falloit pas oublier : Il avouë même

(1) *Il en parle, & il la décrit dans le Recueil de Thevenot, Tome IV.*

qu'il n'a point vû de Licorne ; mais tant de témoignages concourent en faveur de ſa réalité, qu'il y auroit, ce ſemble, de l'entêtement à ne s'y pas rendre.

L'Abiſſinie a des Plantes rares, & qui ne ſe trouvent peut être point ailleurs. Aucune ne m'a paru plus ſinguliere que *l'Enſeté*. On s'en habille, on s'en meuble, on s'en nourit. Deux de ſes feüilles ſuffiſent à faire un vétement complet. Il ſeroit à ſouhaiter que le Pere Lobo eut deſſiné fidélement, au moins les Animaux & les Plantes, dont nous n'avions point de deſcription exacte, ni de figure correcte ?

Dans un Païs ſi rempli de monſtres féroces, les hommes ſont naturellement portez au bien, charitables, faiſant de grandes aumones. L'hoſpitalité chez eux rend en quelque ſorte les biens communs. Il n'y a point de Païs au monde où elle s'exerce ſi généralement, & ſi réguliérement. Nul homme n'eſt étranger aux Abyſſins ; & ce ſont eux proprement qui peuvent dire à cet égard :

Homo ſum humani à me nihil alinum

puto (1) Ils ont de l'eſprit, du goût, de la délicateſſe, *la comprehenſion facile*, & un très-bon jugement. Ils ſont aſſez bien faits, & n'ont pas la diformité des autres noirs. Ils ont du cœur, & de la hardieſſe : le Pere Lobo nous fait voir parmi eux des vainqueurs de Lions, comparables aux ſamſons & aux David. Pour ce qui eſt de la Religion ; la dominante eſt la Religion Chrétienne, défigurée par le Schiſme & par quelques erreurs. Il y a auſſi des Juifs, des Mores Mahométans, & des Payens.

Les Miſſionnaires entrerent en Abyſſinie l'an 1625. & le 21. de Juin ils arriverent à *Maigoga*, dans le Royaume de *Tigré*, dont les Peuples ſont les vrais Abyſſins. Les Jéſuites ont nommé ce lieu, où ils avoient leur principale Réſidence, *Fremone*, du nom de S. *Fremona*, ou *Frumentius*, Apôtre d'Abyſſinie. Le Pere Lobo avoit fait plus de ſept mille lieuës, depuis qu'il étoit parti d'Europe, avant que d'arriver à ce terme déſiré. Pour ſe délaſſer de ſes immenſes fatigues, comme on ne pouvoit aller à la Cour, à cauſe des

(1) *Terent. Heauton. Act. I. Sc. I. v. 25.*

pluyes de l'hiver, il commence l'exercice de sont Saint Ministere, il s'occupe à faire des Missions, les unes sans succez, d'autres avec de grands fruits. Les sauterelles, cette année, avoient préparé les voyes à la parole de vie. Les Peuples affamez venoient en foule chercher de quoi subsister. En soulageant leur misere, on fit couler dans leurs ames une nourriture plus salutaire; & un grand nombre profita de la grace que les cœurs indociles avoient refusée.

Après quelques mois de sejour à Frémone, le Pere Lobo reçût ordre de l'Empereur d'aller avec Tecla Georgis, Vice Roi de Tigré, chercher les os de Dom Christophle de Gama. A ce sujet le Missionnaire raconte l'Histoire de ce fameux Capitaine que les Portugais regardent comme Martyr, & il rapporte l'expédition entreprise pour exécuter cette commission.

Ce fut au retour de ce voyage que la persecution commença, & le premier coup partit de la main qu'on eut le moins soupçonnée. Le Vice-Roi de Tigré, Gendre de l'Empereur, & même doublement, car il

avoit épousé l'une après l'autre, deux de ses filles, & non pas Beaufrere, comme on lit à la page 95. de la Relation, avoit paru depuis sa conversion très attaché à la Religion, & ami sincere des Missionnaires, chagrin de la mauvaise conduite de sa femme, il s'en plaignit à l'Empereur, & n'en eut aucune satisfaction. Dans ce Païs l'adultere est traité avec beaucoup d'indulgence, surtout dans les Princesses, & les femmes de condition. Outré de douleur, le malheureux apostat tourna sa rage contre les Catholiques, & surtout contre les Jesuites. Il en vouloit particulierement au Pere Lobo, lequel ne pouvant croire un changement si peu attendu & le regardant toûjours comme son ami, faillit à tomber dans les piéges qu'il tendit à sa sécurité. La mort qui punit bien-tôt le perfide Gouverneur de sa revolte & de son apostasie, n'arrêta pas le cours du mal.

Sultan Segued, Protecteur zelé de la Religion, devenoit vieux, son autorité s'affoiblissoit : Basilides son fils, qui n'avoit paru Catholique, que par complaisance, se lasse de feindre, &

ennuyé d'attendre si long tems la C
ronne qu'il devoit porter, il secou
joug de l'obéïssance, blame ouv
ment la conduite de l'Empereur
Pere, & fait éclater, sans ménagem
sa haine contre les Missionnaires
contre tous les Portugais, qu'il su
se avoir dessein d'ajoûter l'Abyssi
leurs autres conquêtes. Les Grand
les Courtisans, aussi Hypocrites
lui, & que la seule politique avoit
paroître ce qu'ils n'étoient pas en e
lâches esclaves des volontez du M
tre qu'ils servent, se joignent
Prince rebelle, & bien-tôt la pers
tion devient cruelle & générale. Il
pas possible de dire tout ce que
Missionnaires eurent à souffrir. Al
donnez, trahis par ceux qui
avoient paru le plus affectionnez, 1
traitez en tous lieux, les plus som
forêts, les rochers les plus inacc
bles ne furent plus pour eux une
traite assurée; nul azile ne put le
rober à fureur des persécuteurs.
sieurs furent mis à mort, d'autre
vrez aux Turcs, qui leur firent sou
tout ce que la perfidie & l'avarice
humaine de ces Infidéles leur ins

de plus barbares traitemens, & quelques uns demeurerent cachez dans les rochers. Le Patriarche Alphonse Mendez, & deux autres Jesuites demeurerent entre les mains des Turcs à Suaquem, chargez de fers. Le Pere Lobo & les autres prisonniers des Musulmans furent renvoyez aux Indes, & arriverent à Goa le 8. Décembre 1634. Ce Pere passa de là en Europe, pour représenter à Madrid & à Rome, l'état déplorable de la Religion en Abissinie, & demander les secours nécessaires pour l'y rétablir sur ce court exposé. On sera sans doute bien aise de lire dans la Relation, même, le détail intéressant de cette Révolution funeste au Christianisme, dans un Empire dont on avoit conçu de si belles espérances.

Le Pere Lobo rétournant en Europe, fit naufrage sur les côtes de Natal: de là, faisant voiles au Bresil, il fut pris par un vaisseau Hollandois, qui le mit dans une Isle déserte. Il courut encore bien d'autres dangers, dont la main seule du Tout Puissant pouvoit le délivrer. Il arriva enfin à Cadis d'où il alla à Seville, & ensuite à Lis-

bonne. La Vice Reine, la Princesse Marguerite, Doüairiere de Mantouë le reçut très favorablement, & l'envoya au Roi d'Espagne. Il fit encore le voyage de Rome, & essuya dans cette Cour bien des contretems, & de fâcheuses contradictions. Toûjours infatigable, & d'une constance à toute épreuve, rien ne fut capable de rallentir son Zele. En 1640. il repassa aux Indes, fut Supérieur de la Maison Professe de Goa, & ensuite Provincial. En 1658. il étoit retourné à Lisbonne sa Patrie, où il mourut le 29. de Janvier de l'année 1678. âgé d'envviron 85. ans, après avoir fait, dans ses courses apostoliques, plus de trente huit mille lieuës, & avoir fourni une glorieuse carriere, capable d'illustrer plusieurs hommes des plus zelez, des plus courageux, & des plus robustes. Le Pere Balthasar Tellés dit qu'il n'eut jamais d'autre objet que de gagner des âmes à Dieu, que le monde étoit trop petit pour sa grande âme, que ses travaux surpassent ceux d'Hercule, & il lui applique ce vers de Virgile, (b).

(b) Balth. Tellez Hist. De Etihop. Livrhi VI capit. XVIII. Pag. 585.

Nec vero Alcides tantum telluris obivit (c).

Foible comparaiſon ! Le Grand lercule, & tous les plus fameux Voyaeurs de l'Antiquité ne furent, aurès de l'infatigable Miſſionnaire, que es hommes oiſifs & ſédentaires.

Article VII.

RÉPLIQUE DE M. DE BARRAS à la Réponſe du P. de la Maugeraie, inſérée dans les Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences, Mars 1728. Article 25. A Marſeille, chez Dominique Libié 1728. pagg. 75. In 8°.

RÉPONSE DU P. DE LA MAUGERAIE à cette Réplique pour ſervir d'Extrait.

Il y a quelques années que je fis paroître dans les Mémoires de Trevoux, une Diſſertation ſur la maniére lont les Anciens diſpoſoient les rames le leurs Vaiſſeaux. Mon ſyſtême fut

(a) Virgil. Æn. Lib. VI. v. 801

bien reçû ; plusieurs m'en témoignérent leur satisfaction : des Auteurs même d'un rang, d'un mérite distingué, lui donnerent leur approbation dans leur Ouvrage.

M. de *Barras* ne pouvant souffrir qu'on donnât des louanges à un systême qu'il n'approuvoit pas, fit imprimer à Marseille une *Lettre*, pour empêcher, disoit-il, que le Public ne se laissât éblouïr par de fausses apparences. Dans cette Lettre, après avoir critiqué ma Dissertation, il expose son systême sur les *Vaisseaux* des Anciens, qu'il confond avec nos *Galeres*.

J'aurois dû suivre le conseil de mes Amis, & ne point répliquer. La Lettre ne pouvoit faire aucune impression : mais je fis paroître dans les *Memoires* de Trevoux une *Réponse*, dans laquelle je montrai en peu de mots, & d'une maniere nette & précise, que cet Auteur s'étoit trompé dans tous les points de sa Critique, que son systême portoit à faux. Une Réponse de cette force ne devoit pas plaire à cet Illustre Adversaire.

M. de Barras a donc imprimé à Marseille une *Réplique*. Mais comme

étruit rien de ce que j'ai avan-
qu'elle n'est remplie que de
eu mesurez, qui retombent
ivain; pour ne point me re-
l'imiter, je me contenterai
dre à quatre Chefs, que j'ai
evoir pas négliger, pour fai-
ître le caractere de la criti-

I.

is dit dans ma Dissertation,
reux du Vaisseau de *Philopa-*
it être plus que quadruple de
l'ancien Soleil Royal, qui
o. pieds de quille, 40. pieds
à son plus fort, & qui tiroit
iere 22. pieds d'eau.
le *Barras* releve cet endroit;
e le creux du Soleil Royal est
ieds. Il confond le nouveau
oyal avec l'ancien : le nou-
23. pieds d'eau à son arriere;
en dont j'ai parlé, n'en tiroit

, sans nous arrêter à ces mi-
venons à la critique de M. de
& exposons son raisonnement.
seau, dit-il en parlant du So-

arriére 27. pieds d'eau. Il est donc évident que M. de *Barras* & ceux de sa Profession qu'il met en cause, n'ont pas raisonné juste ; & qu'ils ont eu tort de juger que mon systême étoit chimérique. Cela devroit les rendre plus circonspects à prononcer sur ces matiéres.

II.

Pollux & *Athénée* disent que dans les Vaisseaux des Anciens, on logeoit des Passagers sous les Bancs des Rameurs. J'ai montré dans ma *Dissertation*, que, de la maniére dont je disposois les Bancs des Rameurs dans le Vaisseau de *Philopator*, on pouvoit facilement loger dessous plus de 600. Passagers : au lieu qu'on n'auroit pû y loger aucun Passager, si les Bancs y eussent été disposez de la maniére qu'on les dispose dans nos Galéres ; & qu'il ne falloit que voir une Galere, pour en être convaincu.

Si M. de *Barras* n'alloit pas si vîte, & qu'il se donnât la peine de concevoir clairement la pensée de son Adversaire ; il auroit retranché de sa Réplique deux ou trois pages qui portent

à faux, & n'inſpirent pas de la confiance pour ce qu'il avance avec le plus de fermeté. Je n'ai jamais nié qu'on ne pût mettre dans le creux d'une Galere beaucoup de choſes; mais j'ai dit qu'on ne pouvoit loger des Paſſagers entre les Bancs, ſur leſquels ſont aſſis les Rameurs, & la couverte ſur laquelle ſe trouvent ces Bancs; & cela ne ſouffre aucune difficulté. M. de *Barras* ne combat donc qu'un Phantôme qu'il s'eſt formé à plaiſir.

Il ne s'agit pas de loger des Paſſagers ſous le Pont, ſur lequel ſont poſez les Bancs des Rameurs : ce n'eſt point là le ſens de *Pollux* & d'*Athénée* ; mais il s'agit de loger des Paſſagers ſur ce Pont-même, & de les loger ſous les Bancs, ſur leſquels ſont aſſis les Rameurs. Or il eſt inconteſtable que cela ne ſe peut faire dans les Galeres. M. de *Barras* a donc eu tort de critiquer cet endroit-là de ma *Diſſertation*.

III.

En parlant des Rameurs dans ma Diſſertation, j'ai dit qu'ils pouvoient loger dans le lieu où ils rament. Je me

me suis autorisé de Virgile, Liv. V.

..... placidâ laxarunt Membra quiete,
Sub Remis, fusi per dura sedilia Nautæ.

& j'ai ajoûté que dans le Vaisseau de *Philopator*, il étoit plus aisé aux Rameurs de loger sur leurs Bancs couverts d'un plancher, qu'à nos Rameurs dans nos Galeres, couverts d'une simple toille.

M. de *Barras* convient que par Banc, on doit entendre non seulement le Banc sur lequel les Rameurs sont assis, mais encore l'espace qui se trouve entre les Bancs : qu'on peut bien dire, les Rameurs logent dans leurs Bancs : mais qu'on ne peut pas dire, les Rameurs logent sur leurs Bancs. C'est cette derniere expression que reprend M. de *Barras*. Critique peu sérieuse! Les Rameurs logent dans leurs Bancs, ou les Rameurs logent sur leurs Bancs. Je soûtiens que la seconde est aussi bonne que la premiere, & même qu'elle lui est préférable, étant plus naturelle : & dans l'une & l'autre expression, le

mot de *Bancs* signifie également & les Bancs sur lesquels les Rameurs sont assis, & l'espace qui se trouve entre les Bancs. Il est donc évident que la Critique est mal placée; que le Critique a tort; & que toutes les conclusions qu'il tire se détruisent d'elles-mêmes.

IV.

Je ne sçai ce que veut dire M. de Barras, quand il demande si c'est à Brest qu'il faut aller, pour s'instruire de la construction & de la manœuvre des Galeres. Je n'ai jamais rien dit de semblable, & je n'ai jamais parlé dans ma *Dissertation*, ou dans mes Réponses, de constructions ou de manœuvres des Galeres. Un Critique doit éviter d'appuyer sur des faits faux les principaux traits de sa censure.

Il est vrai qu'en répondant à la *Lettre*, j'ai dit que j'avois demeuré à Brest; que dans ce Port je m'étois appliqué à la construction des Vaisseaux, à la manœuvre, & aux évolutions Navales: & quelque mépris que fasse paroître M. de *Barras* des gens à principes, il se peut faire que par ces soins

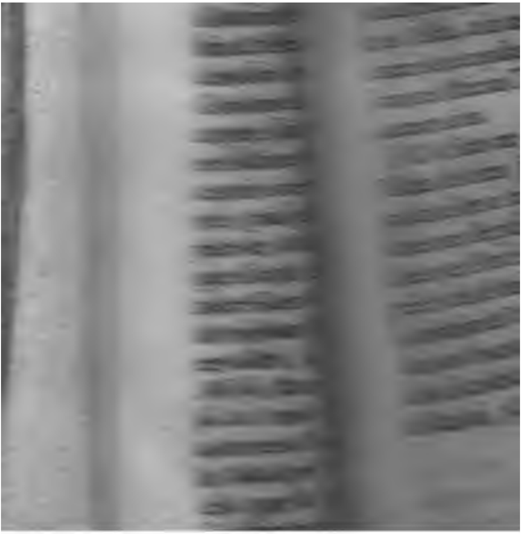

ARTICLE VIII.

[...]E DE JUDITH AVEC [...]ions morales sur tous les ver-[...] des Notes Critiques sur les [...]les plus difficiles, par le P. A. [...] Neuville chez Marc Borde-[...] S. Jacques à l'image S. Igna-[...] 1728. in 12. pag.

[...]econnoît dans cet Ouvrage [...]teur de *la morale du Nou-[...]ament, partagée en Refle-[...]tiennes pour chaque jour de* [...]imprimée à Paris en 1722. [...]Baptiste de *l'Epine, & du [...] Familles Chrétiennes ou du [...]bie avec des Reflexions Mo-[...]s les Versets & des Notes Cri-[...]les endroits difficiles*, impri-[...]en 1724. chez le même Li-[...]s deux Ouvrages & celui [...] allons parler ont été bien [...] Public, particulierement de [...]aiment la netteté & l'onc-[...]les commentaires sur l'Ecri-[...]s ne dirons rien ici des re-[...]orales, qui sont répanduës

on aît acquis une ſcience des Vaiſſeaux, pareille à celle que l'uſage lui a donné des Galeres.

La pratique ſans principes, ne l'autoriſe point à croire que les principes ſont toûjours inſuffiſans. Un homme qui a des principes peut dans un Port, ſur un Vaiſſeau, ou ſur une Galere, acquérir plus de connoiſſance en dix jours, que l'Officier ſans Théorie n'en a acquis en dix ans.

Si M. de Batras veut parler des Vaiſſeaux des Anciens, je conviens que dans un Port on s'en forme plus aiſément une idée groſſiere : mais je ſoûtiens que le Port de Breſt doit être préféré à celui de Marſeille ; puiſque la conſtruction des Vaiſſeaux des Anciens avoit beaucoup plus de reſſemblance à la conſtruction des Vaiſſeaux de Hautbord, qu'à celle des Galeres.

ARTICLE VIII.

LE LIVRE DE JUDITH AVEC des reflexions morales sur tous les versets, & des Notes Critiques sur les endroits les plus difficiles, par le P. A. J. de la Neuville chez Marc Bordelet, ruë S. Jacques à l'image S. Ignace an. 1728. *in* 12. *pag.*

ON reconnoît dans cet Ouvrage l'Auteur de *la morale du Nouveau Testament, partagée en Reflexions Chrétiennes pour chaque jour de l'année*, imprimée à Paris en 1722. chez Jean-Baptiste de *l'Epine*, & du *Modéle des Familles Chrétiennes ou du Livre de Tobie avec des Reflexions Morales sur tous les Versets & des Notes Critiques sur les endroits difficiles*, imprimé à Paris en 1724. chez le même Libraire. Ces deux Ouvrages & celui dont nous allons parler ont été bien reçûs du Public, particulierement de ceux qui aiment la netteté & l'onction dans les commentaires sur l'Ecriture. Nous ne dirons rien ici des reflexions Morales, qui sont répanduës

dans le Livre de Judith. Ce que n
avons dit au sujet des deux autres
vres *Art. XCV. au mois de Septem*
des Memoires de 1722. & Art. C
au mois de Novembre des Memoi
de 1724. doit suffire a cet ega
Nous observerons seulement que le
principal des reflexions sur Judith, c
d'instruire les personnes qui sont d
l'état de viduité. Quant à la traducti
c'est toûjours celle de M. *de Sacy*
de l'aveu de tout le monde en
mande une autre plus correcte & p
Françoise. Aussi l'Auteur dans la
cessité de s'en servir, ainsi que le P
Calmet, à jugé necessaire d'en co
ger plusieurs endroits dans ses Not
& il l'a fait à propos.

Il ne reste donc plus qu'a dire
mot du Livre même de *Judith* &
Notes Critiques, sans oublier la *P*
face. Ce Livre en avoit besoin, c'est l
des plus difficiles de l'Ecriture a
pliquer, & celui que les Héretiq
qui le rejettent ont attaqué d'une n
niere plus eblouïssante à la faveur
difficultez & des mauvaises solutic
de quelques commentaires. Il y a
l'Auteur, des difficultez générale

il y en de particulieres. Celles ci tombent ſur quelques verſets ; celles là enveloppent tout le Livre. Il reſout les unes & les autres avec beaucoup de vrayſemblance dans la *Préface* & dans les *Notes.* La Préface roule principalement ſur l'Epoque où l'on doit fixer l'action de Judith : Epoque qui a partagé les Catholiques mêmes, & d'où il faut avoüer que depend preſque tout le reſte.

On ne peut la fixer qu'avant, après, ou durant la captivité de Babylone. Pour mieux développer ſon ſyſtême, le Pere *de la Neuville* expoſe d'abord les principales circonſtances de l'Hiſtoire. Il les reduit à neuf. Or ces neuf circonſtances font voir nettement qu'on ne peut rapporter cette Hiſtoire, ni au tems de la captivité, ni après. Pendant la captivité tout étoit ſoumis à Nabuchodoſor, la Judée elle-même. Quel beſoin auroit-il eu d'Holoferne & de ſa nombreuſe Armée ? Bien plus, la Ville de Jeruſalem étoit raſée : & l'Hiſtoire de Judit h veut qu'elle ſubſiſte encore Après la captivité, point de Nabuchodonoſor. Nul Auteur ſacré ni prophane n'en parle. Cette raiſon

est démonstrative, & dispense de rapporter les autres. Reste donc de remonter avant la captivité. Seroit-ce avant Manassez, quelle apparence! Ce fut Sennacherib & non pas un Nabuchodonosor, qui assiegea Ezechias Pere de Manassez. Il n'y a encore là nulle vestige de Nabuchodonosor. Seroit-ce après Manassez? On le peut, & nous verrons bien-tôt comment. Mais le P. *de la Neuville* pour couper pied à toute chicane, veut ménager au moins 80. ans d'une paix durable en Palestine. Paix qu'il juge être une circonstance essentiellement attachée au fait en question. C'est pour cela que tout lui a paru concourir à déterminer l'Histoire de Judith, au Regne même de Manassez Roi de Juda. En effet, dit-il, toutes les conjonctures de ce grand évenement s'accordent avec ce tems. On y voit un Nabuchodonosor premier, Roi de Ninive & de Babylone. On y voit Arphaxad où Phraorte combattre contre lui, faire des Conquêtes, les perdre, & se perdre lui-même avec ses États. On y voit Eliachim Souverain Pontife des deux Nations Juda & Israël, tenant lieu du malheureux

Manaſſez, & chargé ſeul du ſoin de ces deux États : choſe qui juſtifie la narration de l'Écriture : car le Grand Prêtre y agit ſeul, & nul Roi n'y paroît. On n'en parle même pas; & c'eſt ce qui embarraſſe. On y voit, outre le Temple de Jeruſalem en ſon entier, (circonſtance eſſentielle) le diſcours d'Achior à Holoferne, d'accord avec cette Hypotheſe Chronologique, autre circonſtance, autre embarras non moins difficile à lever. Enfin, ce ſyſtême, continuë l'Auteur, donne lieu de conjecturer une cauſe aſſez naturelle de la délivrance de Manaſſez; & ce qui eſt ici le vrai nœud de la difficulté, on y explique, ſans peine ces deux Verſets 28. & 30. du ſeiziéme Chapitre, ou parlant de Judith, l'Écriture met cet unique trait de Chronologie, *Manſit autem in domo viri ſui annos centum quinque in ſpatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Iſraël & poſt mortem ejus annis multis.* Le P. *de la Neuville* dans ſon ſyſtême trouve évidemment, comme on le voit par ſa Table, 80. années de paix, qu'on ne ſçauroit trouver autrement, & qui doivent ſatisfaire les plus délicats.

Janvier 1729.

une politesse qui donne une nouve
force à ses raisons. Il est vrai qu
n'épargne pas les sentimens outrez
nouveau Commentateur sur Simeo
sur Levi, sur Judith même. Car le
C. traite mal cette Heroïne. Il co
damne nettement son action, *ni ay*
rien, dit-il, *de plus cruel, ni de plus*
che, ni de plus contraire à la Loi de Di
&c. cela va toûjours du même ton
croissant. Le P. *de la Neuville* pour
futer cette injuste décision, (outre
Commentateur du même ordre qu
oppose à son Confrere) a recours a
ressorts inconnus de la Sagesse Div
qui inspire évidemment une pare
action, qui la revêt de circonstan
capables de la justifier, qui y conco
directement, qui l'authorise positi
ment par des miracles réels, V.
Chap. 10. qui la canonise par la bo
che de la Synagogue, alors la vra
Eglise; qui la perpetuë par une F
solemnelle, & la rapporte enfin a
éloge dans un Livre dicté par le Sa
Esprit. Telle est à peu près l'idée
Notes & de tout l'Ouvrage.

ARTICLE IX.

L'A FALSITA SVELATA Contro a certo Giannantonio, Che vantasi De Flavi Angeli Comneni Lascaris Paleologo, Nell' esame della pretesa sua Discendenza di Maschio in Maschio Da Emanuele II. Paleologo Imperadore Di Costantinopoli. Parma, Nella Stampería di S. A. S. M. DCC. XXIV. C'est-à-dire : *Jean-Antoine, se nommant Lascaris Paleologue, & se disant issu des Flavius Anges Comnenes, convaincu de faux; par l'examen de sa prétenduë descendance en ligne masculine, d'Emmanuel II. Paleologue, Empereur de Constantinople.* A Parme, de l'Imprimerie de Son Altesse Sérénissime M. DCC. XXIV. *In fol. Pagg.* 97. *pour le Discours, &* 139. *pour les Preuves, &c.*

LA Scêne du monde présente assez souvent de ces hommes hardis & & intriguans, qui sous de grands noms, & des titres usurpez, joüent un rôle important, & imposent durant

quelque-tems aux Spectateurs abuſez. Mais enfin ces téméraires Icares, portez ſur des aîles empruntées & mal aſſurées, pour vouloir voler trop haut, ont, ſans être plaints de perſonne, le ſort de celui dont ils imitent la folie. Comme à lui trop de lumiere leur eſt funeſte, & le voiſinage du Soleil déconcerte leurs ambitieux projets. Voici un de ces fourbes, qui a trompé bien des gens, le Senat de Rome, & l'Empereur même, en ſe diſant de la Maiſon des Paleologues, Empereurs de Conſtantinople : nom illuſtre, & qui plus d'une fois a paru propre à impoſer au monde.

Jean-Antoine Lazier (c'eſt le nom de notre Impoſteur) Païſan de Perloz, village de la Province du Val d'Aoſte (fils de François Lazier, qui y exerçoit le métier de Charpentier, vivant du travail de ſes mains) après avoir été quelque-tems au College d'Aoſte, apprit dans ſa jeuneſſe le métier de Cordonnier. Il ſe dégoûta bientôt d'une profeſſion ſi tranquille, & ſi ſédentaire; &, ſuivant ſon humeur volage & inquiéte, il alla ſe préſenter au Prévôt des Chanoines Réguliers,

vôté & Abbaye de Saint Ber-
Montjoux, *touché*, dit ce bon
*& saintement inspiré de quitter
tez du monde*, ausquelles pour-
tel homme avoit eu assez peu
; car il n'avoit pas encore ima-
u'il étoit Prince de la Maison des
logues. Il demande à être reçu
mbre de ces Religieux ; & effec-
nent il y prend l'habit en 1703,
ualité de Frere Lay. L'année sui-
te il fut reçu à faire Profession,
is il n'avoit garde de se lier par des
ux, & de s'enfermer dans un Mo-
stere. Il sortit donc, sans avoir
it Profession, & se mit à courir le
onde, pour remplir sa noble carrie-
, & répondre à ses hautes destinées.
Il commença par le plus beau Théâ-
e du monde, & alla d'abord à Ro-
e, où il se maria en 1706, âgé de
ngt-huit ans. Il y épousa la fille d'u-
e Veuve de Calais en Picardie, de
ès-médiocre condition, & d'une
rtune des plus minces; étant lui-mê-
e si misérable, que sa Belle-Mere fut
bligée de faire tous les frais de la nô-
, jusqu'à habiller son Gendre. Il
e demeura pas long-tems avec sa nou-

velle Epouse, « mais il voyoit beau-
„ coup les Officiers de la Maison de
„ M. le Prince Borghese, & ceux de
„ M. le *Cardinal Carpegna*; chez le-
„ quel il vouloit même épouser la Fille
„ du Cantinier, lui faisant accroire que
„ sa Femme étoit morte „. Ensuite il
alla demeurer au-delà du Tibre, chez
un Seigneur Allemand, dont il fut
Maître d'Hôtel, & avec lequel il alla
en Allemagne. Il fit encore d'autres
voyages en Allemagne, & retourna
plusieurs fois en son Païs, revenant
toûjours à Rome; mais sans demeu-
rer avec sa femme, ou sa Belle-Mere;
depuis que celle-ci lui eut dit « de les
„ laisser en repos, elle & sa Fille parce-
„ qu'elle le soupçonnoit de quelque
„ sortilege, à cause de certaines ma-
„ nieres qu'il avoit, qu'elle entendoit
„ souvent du bruit dans sa chambre;
„ que quand il y étoit seul, il faisoit
„ sur le plancher des ronds, & des fi-
„ gures extraordinaires, qu'il lui
„ disoit même quelquefois, qu'il
„ étoit sorcier „. En 1712. dans un
de ses voyages, il demeuroit à Rome
chez un Distillateur, & passoit pour
avoir beaucoup de secrets. Il n'avoit

 pas

pas au moins celui de s'enrichir, car il menoit toujours une vie misérable & vagabonde, & une fois il alla chez sa Belle-Mere, de qui nous sçavons la plûpart de ces particularitez, en équipage de Pelerin, un bâton à la main, disant qu'il avoit été volé : jusques-là il n'étoit encore que Jean-Antoine Lazier, Païsan du village de Perloz. Environ deux ans après son mariage, il fut mis dans les prisons de l'Inquisition de Rome, sans qu'on en sçache la raison. Il souffrit la question ; & comme il étoit sur le point de tout avoüer, un des assistans lui ayant fait signe de se taire, il soûtint la torture, sans rien dire ; il fut élargi, après sept où huit mois de détention. Durant sa captivité il avança faussement que M. l'Evêque d'Aoste lui avoit conféré les Ordres Sacrez : lorsqu'il étoit Religieux de Saint Bernard, ou plûtôt Novice.

Par de telles avantures, Jean-Antoine *Lazier* se disposoit à sa Principauté. Mais ce ne fut qu'en 1721, que ses desseins follement ambitieux éclaterent ; quoiqu'il les eut conçus, au moins depuis environ quinze ans. En

cette année 1721. il fit imprimer à Ratisbonne, chez Fleuri Krütinger, une Généalogie, avec quelques Piéces, pour servir de preuves justificatives à ce qu'il y avance. Dans cette Généalogie, il se fait descendre en ligne directe & masculine, d'Emmanuel II. Empereur de Constantinople, de la Maison des Paléologues, & se dit l'unique & dernier héritier de cette Auguste Famille, sous les noms de Jean-Antoine-Flavius-Ange-Comnene-Lascaris-Paleologue. Comme en cette qualité, il se portoit pour Grand Maître de l'Ordre Militaire de Constantin; dignité attachée à ces Princes, comme descendans du Grand Constantin, ou plûtôt d'Isaac l'Ange, & de son fils Alexis, qui fut Empereur après lui; & héréditaire dans leur Maison, le Duc de Parme, François I, qui en étoit revêtu, par la résignation, ou cession de Jean-André Comnene, dernier Prince de sa Maison, qui l'ait possédée, se vit obligé de faire examiner, & la Généaologie, & les preuves produites par le prétendu Jean-Antoine Paléologue. C'est cet Examen qui a produit le Livre dont nous rendons

compte. Celui que S. A. S. chargea de cette commission, s'en est parfaitement bien acquitté dans ce *Factum* ou Memoire. Il suit l'Imposteur pas à pas; il examine avec toute l'exactitude possible tout ce qu'il avance; il ne lui passe rien qui ne soit discuté avec soin. Il fait voir évidemment la chimere de ses prétentions; il montre que ses preuves sont ou entierement fausses & contrefaites, ou falsifiées en partie, ou étrangeres à la personne, & inutiles aux desseins du Faux Paléologue. A ses Piéces justificatives, il oppose des Actes certains, autentiques, juridiques, légalisez, & en bonne forme. Par-là l'imposture est mise dans tout son jour; & il demeure pour constant. 1°. Qu'aucune branche de la Maison des Paléologues ne se trouve établie dans toute la Province d'Aoste. 2°. Que les Laziers, autrement nommez Roc, sont, & ont toûjours été de simples Paysans; vivans de leur travail. C'est ce qui est prouvé par les Informations les plus incontestables, & ce qu'ont déposé plus de douze témoins, parmi lesquels il y a plusieurs parens de notre *Imposteur*, & de même nom

que lui, & même son pro
aussi-bien que sa Belle-Mere
de Jean-Antoine *Lazier* f
« Procureur d'Office, » c'e
appelle ailleurs Procureur I
« la Baronie de Valaise, po
» bien, deux cens livres; & d
» fils de François Lazier, de
Village du Val d'Aoste, d
famille est sortie « qui étoit
» tier de Profession, & de
» (Jaqueline) Neyroz sa M
» avoir un frere nommé Jea
» ne », dont il donne le sign
qui dépeint parfaitement cel
s'agit, « & une sœur nommé
» qui est au service de Mo
» Curé de Perloz; qu'il ne s
» ni qu'il ait jamais entendu
» eu notice, qu'on aye jama
» ses Pere ou Mere, Freres o
» pour Nobles, ni surnomn
» caris, Comnenes Paléolo
» qu'ils n'ont dans leur famil
» Titre pour prouver aucun
» dance des Empereurs d'Asie
à remarquer que ce Pierre-Jo
zier est l'aîné, & que c'est pa
quent une des fourberies de *J*
Janvier 1729.

toine, de s'être porté pour unique Héritier, de la Maison des Paléologues, & de la Grand' Maîtrise de l'Ordre de Constantin, qui appartiendroit à l'aîné, si l'autre étoit ce qu'il a prétendu.

L'Avocat du Duc de Parme finit son Manifeste en conjurant tous les Souverains de l'Europe pour l'intérêt de leur gloire, & pour l'honneur de leur Trône, de punir l'insolent attentat d'un homme de rien, qui par mille impostures, ôse ternir l'éclat d'une illustre Maison, & d'un Ordre célébre, en se faisant Chef de l'une & de l'autre.

n'en ressentit les effets que six mois après, mais qui aussi n'en pût être gueri & mourut enragé. Dans la neuviéme, M. George *Dalbardinques*, rend compte du sçavoir-faire du célebre cheval Anglois, qui marquoit les heures, la valeur des especes, & bien d'autres choses que le Peuple attribuoit à la magie; mais que cet Academicien jugea ne passer pas la portée d'un animal bien dressé par un maître indrustrieux. Dans la dix-huitiéme, un mélancolique hipocondriaque qui croyoit avoir les pieds de cire & qui n'osoit marcher, fut gueri de cette folie par des Vesicatoires qu'on lui appliqua aux gras des jambes, qui le firent souvenir, dit M. *Grimmius*, qu'il avoit des pieds capables de courir sur le champ, & lui ôterent l'envie de l'oublier désormais. La vingt-troisiéme parle de 9. petites pierres égales, & toutes octaedres, sorties du corps d'un homme par la voye naturelle & sans aucune taille. La trente-deuxiéme, fait mention d'une fiévre non reglée, qui étoit accompagnée d'une surdité parfaite, & que le Quinquina guerit fort bien. La trente-cinquiéme, d'un

homme qui dans une grande frayeur versoit des larmes de sang, & qui finit bien-tôt après sa vie par une fiévre maligne de trois jours. La suivante d'un fol gueri de sa folie par une contusion qui lui avoit fracassé le crane. *Rondelet* en rapporte un semblable exemple.

La quarante-troisiéme, parle d'un homme gueri de ses vertiges par le son de la trompette. La 66. d'une colique guerie en appliquant de la neige sur le ventre. La 77. d'une femme qui ayant été frappée de la vûë d'un Ethiopien pendant sa grossesse, accoucha de deux filles mortes, dont l'une étoit toute blanche & l'autre toute noire, même dans les endroits où les Ethiopiens sont blancs, comme la plante des pieds, la paume de la main, la bouche, &c. La 130. d'un chat, qui après avoir été glacé par le froid & reputé mort pendant plusieurs jours, revint en vie par la chaleur d'un fumier où on l'avoit jetté, mais revint sauvage & furieux.

Dans la 167. M. *Vallisnieri*, parle de deux Fontaines du Royaume de Naples, lesquelles sont fort près l'une de l'autre, & dont l'une n'a rien de particulier; mais l'autre a des mouve-

mens intercalaires tout à fait irréguliers, & nullement concertez avec ceux de la Lune, coulant quelquefois pendant plusieurs jours consecutifs, s'arrêtant le plus souvent deux, trois, quatre, dix fois par jour, sur tout en Été. De la diversité de ces deux Fontaines, l'Auteur conclut que l'organisation de leurs conduits souterrains est diverse.

Observation 186. M. *Heister* a observé les especes de puces qui infestent les mouches. Le même, *Obs. suiv.* recherche si les anciens ont connu la circulation du sang. Il cite un vieux Scholastique d'*Euripide*, qui dit en propres termes sur l'*Hecube*, que le sang porte des arteres dans les vaines. *Plutarque* a aussi un passage bien formel là-dessus, lorsque sur le *binée*, il dit que le cœur est l'origine des veines, la source du sang, lequel est delà poussé avec vitesse par tout le corps. M. *Heister*, remarque cependant fort judicieusement, que les anciens en sçachant cela n'ont pas laissé d'ignorer une bonne partie de ce qui regarde la circulation du sang, & qu'ils ne l'ont pas connuë aussi distinctement qu'*Har-*

vée. Mais enfin il est toûjours vrai que les semences au moins de cette découverte étoient jettées par les anciens, & qu'il n'y a rien de parfaitement nouveau sous le Soleil.

Dans l'Observation suivante le même Auteur fait voir que rien n'est plus équivoque pour prouver l'*Infanticide*, que la submersion, ou l'innatation des Poulmons du fœtus, y ayant mille causes qui peuvent faire surnager les poulmons d'un enfant qui n'a jamais respiré, & faire aller au fond de l'eau ceux d'une personne qui a long-tems respiré.

Observation 219. M. *Frideric Bavesus* parle d'une Palingenesie tout à fait singuliere : il avoit distilé du vinaigre rosat à l'ordinaire ; quelque tems après il apperçut dans la bouteille où il gardoit ce vinaigre, deux Roses de même figure & de même couleur que les Roses ordinaires ; bientôt après il y en vit quatre, six & enfin huit, qui se conserverent plus de deux ans.

Dans l'*Appendix*, la premiere piece est une *Histoire de la Canelle*. Elle naît dans l'Isle de *Ceylan*, qui en porte le

[illegible] . *Rafe Carande* , car [illegible]
[illegible] du Pays est le nom
[illegible] se dépouille [illegible]
[illegible] la racine [illegible]
[illegible] Il y en
[illegible] qui ne sont [illegible]
[illegible] qui donnent
[illegible] bien con
[illegible] plus grande [illegible] plus pe
[illegible] pas
[illegible] ce qui le [illegible]
[illegible] peu à peu il s'en
[illegible] n'est plus
[illegible] T
[illegible]

On trouve une piece de M. *Ernest Grudler*, intitulée le *Medecin du Malabar*; c. a. d. *Courte relation de la Medecine parmi les Nations Malabares.* Viennent après cela des Lettres de M. *Mich. Schendo*, sur diverses raretez des Indes, principalement sur la terre Bezoardique de la Chine, appellée *Tansuc*. L'Auteur dit que nous ne devons pas être surpris que le Thé ne produise pas chez nous les effets merveilleux que lui attribuent les Chinois, puisque nous n'avons que leur rebut, & que le Thé dont nous usons ne sert à la Chine que pour la teinture des Etoffes. Pour la prétenduë Terre de Tansuc, l'Auteur desabuse le Public de la vieille erreur, où on est de la regarder comme minerale; il dit que c'est la Thériaque de la Chine; qu'on l'y compose avec la même célebrité que la Thériaque à Venise, que les Mandarins assistent à cette composition avec les Medecins; qu'on y appose le Sceau de l'Empereur; qu'on a égard aux aspects favorables des constellations; qu'on en porte toûjours sur soi pour les besoins qui peuvent survenir. Les ingrediens dont le Tansuc est compo-

ſé peuvent, autant que ſes vertus ſpecifiques, lui attirer cette veneration; les Chinois le donnent pour un composé d'Or & de Mercure. Effectivement, M. *Schendo* atteſte en avoir retiré beaucoup de ces deux metaux; outre cela il aſſure qu'il contient de l'*Euphorbe* & de la *Gomme Gutte* : ce qui ſe rapporte au goût & à l'uſage des Chinois, qui aiment fort tout ce qui fait éternuer, & qui uſent du Tanſuc pour cet effet. M. *Schendo* parle auſſi du *Gin-Seng* dans ſa derniere lettre.

A la ſuite de ces Lettres on trouve encore du même Auteur, une deſcription de l'Etat preſent de la litterature dans la Ruſſie. Elle eſt ſuivie d'une Diſſertation ſur la *Mumie de Perſe*, par le Docteur *Schober*. C'eſt une eſpece de cire naturelle ou de *Piſſaſphalte*, dont la ſubſtance eſt bitumineuſe & ſeche, de couleur noire, d'une odeur agreable, d'un goût doux & preſque inſipide. Elle ſe forme d'une eſpece de Pehole ou d'huile qui tranſpire à travers des pierres molles dans les Montagnes de Perſe, & que le Soleil digere & durcit, au moins ſelon la conjecture de l'Auteur, qui aſſure qu'il

a parfaitement imité cette Mumie avec du Petrole lentement digeré à un feu de sable. On vante fort cette drogue pour les usages de la Medecine, & elle a effectivement de grandes vertus. Enfin, ce Volume est terminé par deux Éloges funebres de deux Academiciens.

Article XI.

*METHODE DE MUSIQUE selon un nouveau systême très-court, très-facile & très-sur. Par M. *** Prêtre. A Paris, chez Pierre Simon 1728.* in 8°. *pp.* 220.

C'Est ici la Methode de Plein-chant de M. *Demos*, dont nous avons parlé il y a quelques mois, appliquée à la Musique par un Maître de l'Art. Les Notes y sont mises sur une même ligne, & la position seule de leur jambage avec des crochets plus ou moins multipliez, indique leur nature & leur valeur. Cette maniere de noter la Musique, est peut-être plus simple ; mais elle auroit dû venir avant cette multitude *infinie* de motets, d'operas, de

cantates, de sonates, d'airs, de li
de Musique, imprimez, ou grave
qu'on ne sacrifiera pas apparemn
en faveur de cette simplicité appa
te, qui même encore n'est peut
pas telle qu'elle paroît du prei
coup d'œil.

Pour le moins l'idée en est ingen
se, & merite qu'on ne la rejette
sans l'avoir examinée. Car toute
choses nouvelles ont bien des diff
tez à surmonter, & la possessio
toûjours contre elles. Mais ce n'es
une raison pour les rejetter. On a
du beaucoup de bonnes choses
trop de précipitation à les condan
comme nouvelles & contraires
usages établis. Une chose fait aug
favorablement de celle-ci: c'est la c
tance & le zele de l'Auteur, que
ne rebute, qui va toûjours à son
& fait reparoître sa Methode sous
tes les formes dont elle est susc
ble.

Il est a plaindre cependant c
que son Plan n'est pas executé
quelque Musicien réellement ha
ou dans son Art, ou dans la mai
de l'exposer. Car rien n'est moin

geré que le Livre dont nous parlons ici. Il n'a ni plan, ni dessein, ni methode, ni commencement déterminé, ni fin précise. C'est un ramas de termes qui regardent tantôt la theorie, tantôt la pratique, quelquefois la composition, quelquefois l'accompagnement, & puis le chant, les instrumens, les voix, toutes sortes de choses, bonnes, ou mauvaises, utiles ou inutiles. Tout cela merite cependant d'être parcouru au moins des yeux. Nous avions dit dans l'Extrait que nous donnâmes de cette Methode appliquée au Plein chant, qu'il paroissoit plus convenable de separer les paroles des notes, & de mettre une ligne de celles-là alternativement dans une ligne de celles-ci; on s'y est conformé dans ce nouveau Livre. Effectivement cela paroit indispensable pour la Musique, qui doit être chantée avec goût & avec intelligence, & non syllabiquement comme le plein chant.

dire que l'abondance des pâturages & des fleurs nourrit une infinité de Bestiaux & d'Abeilles. Des ténebres palpables doivent s'entendre naturellement d'un air si condensé, qu'il devenoit sensible au toucher. On prétend que l'Auteur fait des efforts très-heureux en ce genre d'interprétation, pour expliquer tantôt les trente mille Chariots de l'Armée des Philistins. I. Reg. Chap. XIII. V. 5. ou le poids des cheveux d'Absalon, ou le Voyage & le séjour de la Reine de Saba à la Cour de Salomon, ou le Leviathan du Livre de Job, ou ce precepte : *ne soyez point plus juste qu'il ne faut.*

De Bologne. La Bibliothéque des Écrivains Bolonois, par le P. Orlandi Carme, imprimée en 1714. vient de recevoir dans une édition nouvelle beaucoup d'augmentations, & sa continuation jusqu'à nos tems sur un Manuscrit de l'Auteur, *Notizie delli scrittori Bolognesi e dell' opere loro*, in 4°.

De Verone. L'édition magnifique qui se prépare, chez *Tumermam*, de toutes les Œuvres du Sçavant Cardinal Noris, se fera sous la direction de M. le Marquis *Scipion Maffei*,

Janvier 1729.

& de plusieurs Sçavans Religieux : on y sera entrer plusieurs Dissertations & Remarques importantes. Chacun des trois Tomes *in folio*, ne coûtera que six Ducats de six livres 4. sols, Monnoye de Venise : les Souscripteurs l'auront pour quatre Ducats, payez d'avance. Le premier Tome sera délivré dans six mois : & les deux autres de six en six mois, pareillement le nombre des souscriptions ne sera pas étendu au-delà de 300..

Les Œuvres diverses de M. de la FONTAINE, à l'exception de ses fables & de ses contes, chez *Robustel le jeune*, ruë Saint Jacques, & Didot, Quai des Augustins.

VOYAGES. GÉOGRAPHIE. ASTRONOMIE.

DE PARIS. *Description abrégée* des principales Régions de la Terre, tirée des plus fameux Voyageurs pour servir d'Introduction à la Géographie 1728. *in* 8°. Chez Jacques *Langlois*, Quai des Augustins.

DE BEZIERS. *Memoire sur la Latitude & la Longitude de la Ville de Be-*

Janvier 1729.

[illegible]

Orbite, que cette planette décrit en huit mois autour du Soleil. On espere que M. BIANCHINI donnera en même-tems une piece sur le Globe *Farnese*, dont il a depuis long-tems promis la figure. Ce Globe représente la situation des Constellations gravées du tems des Antonins, ou peut-être même dans le siécle des douze Cesars.

DE BORDEAUX. *Commentaire sur les Coûtumes générales de la Ville de Bordeaux, & du Pays Bordelois*, par feu M. Bernard AUTOMNE, Avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, avec le Recuëil des Arrêts Notables mis en abregé par M. Antoine *Boe*, Avocat au même Parlement; revû, corrigé, & augmenté d'un grand nombre d'Observations sur les anciennes décisions, & plusieurs décisions nouvelles : avec une Table de toutes les matieres du Commentaire, très-ample, par ordre alphabétique, & des Sommaires à chaque article : & une Table pour les Arrêts, par Monsieur Pierre *Dupin* Avocat audit Parlement 1728. *in folio*. Chez Étienne *Labottiere*.

De Florence. On acheve d'imprimer les Œuvres de *Gassendi* en six Volumes, *in fol.* sous la direction du Celebre M. Averani.

De Milan. *C. Lucij Alphæsij Diacrisis in secundam Editionem Philosophiæ Novo-antiquæ R. P. Thomæ Ceviæ*, cum Notis Jani Valerij Pansii. *In quarto* pagg. trente-neuf. On sçait assez que est ce prétendu *Alphée*, Auteur de la Satyre; & quel est le faux *Pansius* Auteur des Notes. L'Ouvrage est digne d'eux.

D'Iene. M. Walchius a donné la premiere des trois parties de ses Observations sur les Livres du Nouveau Testament, c'est-à-dire, celle, où il expose les passages, dont l'éclaircissement se tire de l'Histoire Philosophique. Il réserve pour la séconde & la troisiéme Partie, les Textes, dont l'intelligence dépend de la connoissance des Antiquitez Grecques & Romaines, ou du Droit. Dans les *Prolégomenes* pour tout l'Ouvrage, on tâche de persuader que ces Sciences étrangeres & profanes servent infiniment, pour pouvoir mettre les Lecteurs au fait de ce qu'on lit dans les Saintes Lettres.

L'Ouvrage est composé de 18. Observations. Dans la premiere, l'Auteur compare les Sectes, qui partagerent les Juifs avec celles des Philosophes Grecs: & il n'est point de l'avis de ceux qui trouvent un grand rapport entre les Pharisiens & les Stoiciens; entre les Sadducéens & les Epicuriens, entre les Esséens & les Pythagoriciens. Il traite dans la seconde des Mages qui vinrent d'Orient à Bethléem, & il les fait venir de Perse. Dans la troisiéme, qui est sur la Metempsycose, il réfute ceux qui trouvent la Transmigration des Ames en Saint Matthieu Chap. XIV. V. 2. Chap. XVI. V. 14. Il discourt sur l'ame de Lazare transportée au Ciel par le Ministere des Anges selon Saint Luc. Ch. XVI. V. 22. & il montre qu'on ne doit point entendre ceci de celui d'entre les Démons, que les Pythagoriciens & les Platoniciens appelloient ἀναγωγὸς, & auquel ils attribuoient aussi la fonction de transférer les ames dégagées du corps. Il attaque dans une autre Dissertation M. J. le *Clerc*, au sujet du Christ Verbe: & il fait voir qu'il n'est pas vrai que l'usage du mot λογὸς en *S. Jean Chap.* I. soit emprunté des

Platoniciens & de Philon. D'ai
pour fonder sur la Philosophie A
micienne, qui ne reconnoissoi
certitude, la question que fit I
Qu'est-ce que la vérité? Il établ
cette Secte eut cours chez les Ro
& il en marque les vestiges. Il e
ne quelque part cette Commu
de biens, qui étoit établie par
premiers Chrétiens, aux Act
Apôtres, & il la distingue fort d
qui se pratiquoit chez les Pyth
ciens. Il fait de pareilles réflexio
la sagesse de Moïse Act. VII. 22
ge de S. Pierre Act. XII. 15. la C
rence de S. Paul avec les Philo
d'Athenes Act. XVII. 18. Il s
sur les Livres brûlez à Ephese Act
v. 19. parlant sur la folie des sage
m. I. 22. Il tire de l'Histoire
losophique les raisons que Saint
a euës de reprocher aux Philos
Romains ce renversement d'esp
l'occasion de la folie de la Cr
Cor. I. 23. Il explique avec so
d'où vient que les Sages de la
regardoient la Doctrine Evangé
comme des absurditez. Il raison
même sur ce qui est dit que la I

ſophie ſeroit nuiſible aux Chrétiens, Col. II. 8. Il réflechit en un article ſur le culte des Anges, Col. II. 18. Au ſujet des troïs parties, l'Ame, l'Eſprit, & le Corps. I. Theſſ. v. 23. Il fait voir que Saint Paul ne les donne pas pour trois choſes diſtinctes, qui conſtituent l'homme. Au reſte, M. WALCHIUS ne cherche pas à commenter la Bible par les Auteurs, mais à préſerver la Doctrine Sacrée d'être confonduë avec celle des Profanes, comme tant de Sçavans cherchent à la confondre en ſubordonnant tous les ſens de l'Écriture à ce genre d'érudition. Le Tître eſt: Jo. Ge. WALCHII *Obſervationes in Novi foederis Libros, quarum prima pars ea continet loca, quæ ex Hiſtoriâ Philoſophicâ illuſtrantur.* In 8°. à Iene & à Lipſick, chez Ritter.

DE BRUNSWICK. Les Penſées Diverſes de M. *Thummigius*, membre de l'Academie des Sciences. *Ludovici Philippi* THUMMIGII *Meletemata varii & rarioris argumenti*, ſont un Volume *in* 4°. plein de Diſſertations Philoſophiques, ou de Phyſique; mêlées de Mathématiques, dont le Public a eu connoiſſance, ou par l'Impreſſion, ou

dans des Theses. L'Auteur a eû pour but de faire honneur aux principes de la Philosophie de *Volfius*, en montrant que, puisqu'on peut les appliquer à ceci, ils peuvent encore aller au-delà. La premiere Dissertation est *de Arboribus ex folio educendis*. Les premieres feüilles, dont on s'est servi pour ce rare Phénomene, ont été de cette espece de Citrons qu'on appelle en Italie: *Lincon à Rivo*. Les premiers, qui en ont fait la tentative, sont *Mandirola*, en Italie, M. *de Munenshausen*, & le Comte de *Vratislau*. Le Phénomene de la seconde Dissertation, est que le Soleil pâlit, lorsque le Ciel étoit tout-à-fait serein, comme l'observa à Ulme le premier de Juillet 1721. M. Algowez; ce qui a été aussi observé en France. Il en rapporte des raisons Physiques, & il l'impute à des vapeurs grossieres dispersées dans la Région superieure de l'air. Il explique à cette occasion divers Phénomenes rapportez comme des prodiges par des Historiens. C'est principalement dans sa Dissertaion sur l'Immortalité de l'Ame, qu'il fait valoir les principes de *Wolfius*; & à l'égard de ce point de Doc-

trine, il s'appuye du ſyſtême de l'harmonie préétablie, quoique Wolfius lui-même ait prétendu que cette aſſertion en fût indépendante. Dans la ſixiéme Diſſertation, les diſputes ſur les ſentimens de M. *Wolff* l'engagent à traiter avec ſoin la néceſſité & la contingence. Il prouve que M. *Wolff* n'admet, ni pour l'eſſence, ni pour les exiſtences, & pour ce qui s'enſuit une néceſſité abſoluë, dès-là qu'il reconnoît pluſieurs Mondes poſſibles, qu'il fait dépendre du libre Decret de Dieu l'état de ce Monde-ci, & qu'il tient que les Loix du Mouvement ne ſont pas immuables. Il dit qu'*Offman* ſoutient ſon ſentiment dans le Traité de *Fatto-phyſico & Medico.* Il veut que Luther, lorſqu'il dit nettement que tout ſe fait par néceſſité, n'entende qu'une néceſſité Hypothetique ſubordonnée en partie à la liaiſon entre l'effet & la cauſe, & en partie au Decret immuable de Dieu : & il prouve qu'il n'en faut pas davantage pour lier les Evenemens ſelon *Wolff*, ce qu'on peut appeller, dit-il, le *Fatum Chriſtianum*, avec tous les Théologiens Luthériens. Dans la ſection qui eſt pour la Morale, il traite de

la *Sincerité*; il la fait consister dan
cord de l'action extérieure ave
te intérieur. Il ne se sert encore i
des principes de *Wolff*, pour fair
combien ils sont de pratique. L
grand de ces principes est l'id
de la détermination des actions
relles, & des actions libres. Il ne
pas que *Confucius* ait connu ce p
pe; ce qui peut le rendre moins
gréable aux Adversaires de *Wolf*
ne vouloient pas qu'un principe
nu d'un homme, qui n'ait pas e
idée distincte de Dieu, fût un bon
cipe.

A LEMGOW. On a imprimé,
trop peu correctement, un Liv
M. Joachim MEYER, promis d
Préface des *Offices* de Ciceron,
cinq ou six ans, & dans les Nou
Litteraires du Journal de Lips

avec les Notes de *Lombard*, & de *Meyer* lui-même, ceux de *Leiser*, ofmeister, de Martin, de Weid-, de Rhetius, de Coccejus, de ickwitzius, de Berger, & d'un onyme fameux; & un autre Écrit ssi anonyme noté par Lombard, & ui n'avoit point vû le jour. M. *Meyer* rassemblé dans le II. Tome les Écrits olemiques sur cette matiere, dont les Auteurs sont *Schilter*, *Hertius*, *Gerarlus*, *Lombard*, *Hoocke* pere & fils, *Valbius*. Il n'a point omis les Extraits considérables du Traité de M. Georges-Melchior *Ludosff* de l'Introduction du droit d'Ainesse, & du Commentaire de M. *Ludewig* sur les Dissertations de M. Mart. *Rumelinus*, avec les Additions de M. Nic. *Myler*, enfin les Éclaircissemens de M. Aug. *Hofman*, Jo. Ott. *Tabor*. Henr. de *Cocceius*, Jean *Stucchius*, &c. Les Auteurs étant ainsi rassemblez, & par conséquent le pour & le contre se trouvant rapproché, les Princes peuvent plus aisément se déterminer dans la dispute si échauffée dans leurs Cours entre les Docteurs, s'il faut diviser l'Appanage en propre & impropre avec *Springsfeld*, ou séparer

l'Apanage du Parage avec Schilter. Les Prolegomenes de cet Ouvrage font un Ouvrage à part : car pour introduction à cette collection, l'Auteur donne une Collection de toutes les Collections & de tous les Compilateurs, & quelquefois leur Histoire *Dè variis variorum Collectionibus, earumque utilitate & incommodis, nec non dè scriptorum nonnullorum qui dè Apanagio & paragio egerunt vitis*. Il rapporte ces Compilations selon l'ordre des Facultez, celles de Théologie, celles du Droit, des Loix, Statuts, Coûtumes, Capitulaires, &c. de Médecine; les Historiques, selon toutes les subdivisions imaginables; celles qui regardent les Arts, &c. Les Prolegomenes sont terminez par la vie de *Springsfeld*, que les Sçavans désiroient, & qui avoit besoin d'éclaircissemens; celle de *Lombard* qui a eu part à cette Collection; & celles de *Leyser*, *Hofmeister*, *Martini*, &c.

DE PARIS. Le Livre intitulé le *Parfait Notaire Apostolique & Procureur des Officialitez*, par M. Jean-Loüis *Brunet*, Avocat au Parlement, est bien different de celui que publia sous le même titre, il y a quarante ans, le No-

taire Apoſtolique Claude *Orry*. L'ordre, les principes, les augmentations, & la réforme de ce qui a été conſervé, en font la différence. M. *Brunet* traite d'abord dans une Diſſertation, de l'origine & des fonctions des Notaires, tant chez les Romains, que ſous les trois Races de nos Rois ; & enſuite de l'état du Notariat Apoſtolique, avant & depuis l'Edit de 1691. Il range en diverſes Claſſes ſes formules d'Actes ſous ces titres : les Sacremens, les Dignitez Eccleſiaſtiques, ſur tout les Bénéfices Conſiſtoriaux, la Juriſdiction volontaire Eccléſiaſtique, les Bénéfices par rapport à la maniere d'y parvenir & d'en ſortir, les Tranſactions en matieres Bénéficiales, les Religieux. M. *Brunet* établit les principes qui donnent l'intelligence des Actes, & de leur uſage, & du motif de chaque clauſe, qui s'y trouve. Et par-là non content de diriger un Copiſte ou un Clerc par des modéles, il forme un Notaire Apoſtolique, & l'inſtruit à fonds. Les augmentations par de nouvelles formules, & les corrections des anciennes ſont devenuës néceſſaires par le changement qu'ont introduit

dans cette Jurisprudence & dans les Actes, l'Edit de Création des Notaires Apostoliques en 1691. & divers autres Edits & Déclarations sur les matieres qui sont l'objet des fonctions de ces Officiers. M. *Brunet* a aussi ajouté aux Actes qui ne peuvent être passez que par les Notaires Apostoliques d'autres Actes propres des Secretaires d'Evêques, des Greffiers de Chapitres Seculiers, des Communautez Régulieres, des Grands Vicaires, des Archidiacres, des Curez, des Vicaires de Paroisse. Toutes les Formules sont dressées ou réformées sur le modéle de ce que M. *Brunet* a trouvé de plus exact dans plus de 1800. Actes qui sont tombez entre ses mains. Il suit un autre ordre dans la seconde partie : son *Procureur des Officialitez* n'a pas eu besoin qu'il lui traçat des formules. Il les trouve dans les Livres qui exposent la procedure Séculiere, qui est prescrite par les Ordonnances de 1667. & 1670. & que l'on suit dans les Officialitez. M. *Brunet* se contente donc de faire des réflexions sur les causes qui sont de la compétence des Officialitez, & la maniere d'y proceder ; sur les affaires qui

ont rapport au Mariage, à la réclamation contre les vœux, ou contre les Ordres Sacrez, & aux Tranſlations de Religieux, enfin ſur les Matieres Criminelles.

DE LONDRES. Monſieur MAITTAIRE propoſe par ſouſcriptions une nouvelle Édition des *Marbres d'Oxford*, ou *Marbres d'Arundel*, plus correcte & plus ample que celle de 1676. On imprimera d'abord en Lettres onciales très-correctement l'original de ces Inſcriptions tant de celles que Thomas *Houart* Comte d'*Arundel* fit rechercher en Aſie, en Grece, en Italie, au commencement du Siécle paſſé, & tranſporter en Angleterre; & que ſon petit Fils *Hènri* Comte d'*Arundel* a données à l'Univerſité d'Oxford, que de celles que *Sèlden* & d'autres y ont jointes. Les Bas Reliefs ſeront deſſinez & gravez de nouveau. Enſuite le Texte Grec des Inſcriptions mis en caractères communs, ſera accompagné de la Verſion Latine corrigée. Les Notes de *Selden*, celles de l'ancien Éditeur Humphroi *Prideaux* & des autres Auteurs, y ſeront miſes ſéparément, ainſi que celles de Monſieur

Maittère, qui suppléera aussi l'Index qui manquoit. Le volume *in folio* sera de cent feüilles : le nombre des Exemplaires est fixé à trois cents. Le prix est de deux Guinées & demie, (ou cinquante-quatre livres dix sols) dont on donnera en souscrivant les trois Cinquiémes ; le reste en retirant le volume en feüilles. On donne Acte de la souscription à Londres chez l'Editeur & chez Bowyer Libraire.

De Paris. La Carte nouvelle de la Ville de Paris se distribuë aux Souscripteurs, ruë S. Jacques vis-à-vis les Colonnes d'Hercule, & justifie tout ce que l'on avoit annoncé de l'exactitude & de la capacité de l'Auteur.

D'Amsterdam. On imprime ici en deux volumes *in* 12. les Mémoires de M. le Comte de Forbin Chef d'Escadre, connu dans les dernieres Guerres sous le nom de *Chevalier de Forbin.* Les avantures, les voyages, les avantures Maritimes en font un Ouvrage curieux, intéressant & instructif. Le nom de l'Auteur en est un bon garant.

ns & Emersions des Satelli-
upiter, pendant le mois
de Janvier 1729.

Premier Satellite.

ARIS. Le 2. Janv. Emersion			
	5^h	41′	matin
	0	7	matin
	6	25	soir
	1	3	soir
	7	31	matin
	1	59	matin
	8	29	soir
	2	55	soir
	9	25	matin
	3	51	matin
	10	19	soir
	4	47	soir
	11	16	matin
	5	45	matin
	0	12	matin
	6	41	soir
	1	9	soir

Second Satellite.

Le 2	Emersion à	9h	25′	soir
Le 5	à	11	8	matin
Le 8	à	0	24	matin
Le 12	à	1	41	soir
Le 16	à	1	17	matin
Le 19	à	4	16	soir
Le 23	à	5	33	matin
Le 26	à	6	50	soir
Le 30	à	8	7	matin

Troisiéme Satellite.

Le 2 Janv.	Emersion à	0h	56′	matin
Le 1	Immersion à	9	57	soir
Le 10	Emersion à	4	56	matin
	Immersion à	1	53	matin
Le 17	Emersion à	8	52	matin
	Immersion à	5	50	matin
Le 24	Emersion à	0	50	soir
	Immersion à	8	48	matin
Le 31	Emersion à	4	50	soir
	Immersion à	1	47	soir

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Février 1729.

DE PARIS. Le 1[er] Fév. Emersion

	à	7h 38′	matin
3	à	2 6	matin
4	à	8 35	soir
6	à	3 4	soir
8	à	9 32	matin
10	à	4 1	matin
11	à	10 29	soir
13	à	4 58	soir
15	à	11 27	matin
17	à	5 56	matin
19	à	0 26	matin
20	à	6 55	soir
22	à	1 24	soir
24	à	7 54	matin
26	à	2 23	matin
27	à	8 52	soir
28	à	3 22	soir

Second Satellite.

2	Emersion à	9 25	soir
6	à	10 43	matin
10	à	0h 1′	matin
13	à	1 20	soir

Le 17	à	2 39	matin
Le 20	à	3 57	soir
Le 24	à	5 16	matin
Le 27	à	6 35	soir

Troisieme Satellite.

Le 7	Emersion à	8 50	soir
	Immersion à	5 46	soir
Le 15	Emersion à	0 51	matin
Le 14	Immersion à	9 46	soir
Le 22	Emersion à	4 54	matin
	Immersion à	1 48	matin

F I N.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Janvier 1729.

ART. I. N*Ouvelle Relation de l'Afrique Occidentale, &c.* p. 5.

ART. II. *Les Aphoriſmes d'Hyppocrates, &c.* p. 22.

ART. III. Monumentum, ſivè Columbarium libertorum, &c. C'eſt-à-dire, *la Deſcription du* Columbarium *de Livie, &c.* p. 33.

ART. IV. *Eclairciſſemens concernant la maniere dont l'air agit ſur les Poulmons, &c.* p. 47.

ART. V. *Seconde Partie de la Réponſe du P. Du Cerceau, &c.* p. 69.

ART. VI. *Relation Hiſtorique d'Abyſſinie du R. P. Jerome Lobo, &c.* p. 98.

ART. VII. *Replique de Monſieur de Barras à la Reponſe du P. de la Maugeraie, &c.* p. 123.

ART. VIII. *Le Livre de Judith, &c.* p. 133.

ART. IX. La Falſita Svelata, &c. C'eſt-à-dire, *Jean Antoine, ſe nom-*

mant Lascaris Paléologue, &c. p. 141.
Art. X. Acta Phisico-Medica Academiæ, &c. C'est à-dire, *Actes de Phisique & de Medecine.* p. 150.
Art. XI. *Méthode de Musique, &c.* p. 159.
Art. XII. *Nouvelles Literaires.*
D'Italie. *De Rome.* p. 166.
De Naples. p. 166.
De Verone. p. 164.
De Florence. p. 168.
De Milan. p. 168.
Dé Bologne. p. 164.
D'Allemagne. *De Brunswick.* p. 171.
D'Iene. p. 168.
D'Angleterre. *De Londres.* p. 179.
D'Hollande. *D'Utrecht.* p. 162.
D'Amsterdam. p. 180.
De France. *Dé Paris.* p. 165. 176. 180.
De Bordeaux. p. 167.
De Beziers. p. 165.

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Janvier 1729.

PAge 11. lig. 18. & 19. la Riviere de *Cambie*, lis. *Gambie*. P. 18. lig. 25. mastic. Il *lis.* mastic, &c. Il. P. 19. lig. 15. venter *lis.* vanter. P. 20. lig. 5. bras *mettez* une virgule. P. 21. lig. premiere, mêmes *lis.* même. P. 22. lig. 12. certains *lis.* certaines. P. 24. lig. 28. l'ancinene *lis.* l'ancienne. P. 28. lig. 4. Articles *mettez* une virgule. P. 39. lig. 25. à cent cinquante *lis.* à 550. P. 52. lig. 12. vésicules *lis.* vessicules. lig. 28. superieures *lis.* superieure. P. 67. lig. 13. faite de plus a été *lis.* de plus a été faite. P. 74. lig. 18. le Tierce *lis.* la. P. 82. lig. 25. *parhypate* lis. *parypate*. P. 101. lig. 22. avoit *lis.* auroit. P. 105. lig. 4. avons *lis.* aurons. P. 106. lig. 22. & 23. humains, quoiqu'il fut à la discretion du Barbare. Le P. Lobo, *lisez* humains. Quoiqu'il fût à la discrétion du Barbare, le P. Lobo. P. 107. lig. 9. Patriarche soûtenu *lis.* Patriarche. : Soutenu. P. 109. lig. 9. cnnvenu *lis.* convenu. P. 113. lig. 13. entieres, on. *lis.* entieres. On. P. 116. lig. *derniere*, *alinum* lis. *alienum*. P. 119. lig. 6. Missionnaires, chagrin *lis.* Missionnaires. Chagrin. P. 120. lig. 9. leuts autres *lis.* leurs autres. Lign. 25. à fureur *lis.* à la fureur. P. 121. lig. 14. rétablir sur *lis.* rétablir. Sur. Lig. 15. exposé. On *lis.* exposé, on. Ligne 16. Relation, méme, *ôtez* la virgule. P. 125. lig. 8. de la critique *lis.* de sa critique P. 127. lig. 11. & de la *lis.* & la. Ligne 26. à 28. de profondeur *lisez* à 28. Profondeur. P. 131. lig. 22. à la *lis.* à sa. 27. P. 135. lig premiere, il y en de *lis.* il y en a de. P. 136. lig 8. nulle vestige *lis.* nul. P. 140. lig. 7. ni ayant *lis.* n'y ayant. P. 154. lig. 16, Scholastique *lis.* Scholiaste. Lig. 17. porte *lis.* passe. Ligne 18. vaines *lis.* veines. P. 158. lig. 26 pehole *lis.* petrole.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Fevrier 1729.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Fevrier 1729.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Fevrier 1729.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilége.

M.DCCXXIX.

l'Etat ; & le portrait est d'après nature.

Le but de l'Ouvrage, un peu moins étendu que le titre ne l'annonce, est de montrer l'erreur de la Religion Protestante, & la verité de la Religion Romaine. On parvient à ce but par la voye d'une conversation sçavante, & néanmoins à la portée de tout le monde. On y voit volontiers un Protestant, qui, malgré les préjugez de la naissance & de l'éducation, toûjours incertain, toûjours inquiet, n'a d'autre vûë en proposant ses doutes, que de discerner la vraye Religion pour s'y attacher inviolablement, & un Catholique, un Religieux habile, qui la lui découvre d'une maniere précise, nette & solide. Ces Entretiens interessent & les Catholiques & les Protestans. Les premiers y trouveront les raisons, qu'ils ont de se féliciter d'être dans le sein de l'Eglise de Jesus-Christ ; les autres, des lumieres propres à les y ramener. Les uns & les autres y verront d'un coup d'œil, qu'on ne peut faire son salut hors de la véritable Eglise ; que l'Eglise Prétenduë Reformée n'est point l'Eglise véritable ; que la verita-

ble Eglise est l'Eglise Romaine ; que l'Eglise Romaine toûjours visible ; toûjours infaillible, toûjours en droit de décider sur les matieres de la Foi, a toûjours enseigné la même Doctrine ; qu'il y a sept Sacremens instituez par JESUS-CHRIST, le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage. Enfin, l'on verra ce qu'il faut penser sur les honneurs qu'on rend aux Saints, à leurs Reliques, à leurs Images, à la Sainte Vierge ; sur le Purgatoire & la Priere pour les Morts ; sur les bonnes œuvres, la satisfaction, les Indulgences ; sur le Célibat des Prêtres.

Trois choses, dit le Catholique au Protestant, sont nécessaires pour arriver à la connoissance de la vraye Religion. Il faut implorer les lumieres du Ciel, suspendre les préjugez qu'on a pris soin de vous inspirer contre l'Eglise Romaine, & reconnoître l'autorité des Peres des cinq premiers Siécles. Les Protestans mêmes conviennent que l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, a subsisté dans la pureté de la Foi durant tout ce tems-là : c'étoient,

divisée en plusieurs Eglises opposées sur des points fondamentaux, sur l'Ecriture & les Sacremens, sur le culte de Dieu & des Saints, sur la Morale. Les Calvinistes admettent l'Epitre de Saint *Jacques* & celle de S. *Jude*, & les Lutheriens rejettent l'une & l'autre. Luther veut qu'il y ait trois Sacremens, le Baptême, la Pénitence & la Cêne; & Calvin ne reconnoit que le Baptême & la Cêne. Les Lutheriens assurent qu'il est essentiel à la Religion de croire la présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; les Calvinistes le nient. Ceux-là prétendent qu'on y mange réellement le Corps de Jesus-Christ. Ceux-ci disent qu'on ne l'y mange que par la Foi. Les Calvinistes regardent les Images dans les Eglises comme des Idoles; les Lutheriens pensent & pratiquent le contraire. Les Calvinistes croyent que les transgressions de la Loi Divine, comme le faux témoignage, le vol, l'adultere, sont autant de péchez mortels, & Luther dit qu'un Chrétien ne peut perir, quelque pécheur qu'il soit, tandis qu'il conserve la Foi. Or il n'y a plus d'unité, dès que » la Foi n'est pas la même. « Ils sont

un même Esprit, dit S. Paul, par- «
lant des Fidéles de l'Eglise d'Ephese, «
& gardent l'unité, parce qu'ils ont «
un même Seigneur, & une même «
Foi ». Eph. 4. Aussi l'Eglise Universelle, dit S. Irenée, n'a qu'une seule & même Foi.

2°. L'Eglise Prétenduë Réformée, n'est pas l'Eglise fondée par Jesus-Christ, gouvernée & enseignée par les Apôtres. Seconde verité, qui suit de la premiere. Puisque cette Eglise doit être Une, comme nous l'avons dit, il est évident que l'Eglise Protestante, qui n'a point cette Unité, comme nous venons de l'observer, ne peut être l'Eglise, dont il s'agit.

Si l'Eglise fondée par Jesus-Christ subsistoit encore dans le tems de la prétenduë Réforme, l'Eglise Prétenduë Réformée n'est certainement pas l'Eglise de Jesus-Christ, puisque celle-là, pour rétablir celle-ci, prétend avoir renouvellé des Dogmes essentiels. Or l'Eglise fondée par Jesus-Christ subsistoit encore : autrement les portes de l'Enfer auroient prévalu contre l'Eglise de Jesus-Christ, malgré la prédiction de Jesus-Christ même. *Et portæ inferi*

non prævalebunt adversùs eam. Matt. 16. Donc, &c.

En effet, si l'Eglise Prétenduë Réformée, est l'Eglise fondée par Jesus-Christ; l'Eglise Apostolique, l'Eglise répanduë dans tout l'Univers, dans quel Siécle subsista-t'elle avant Luther? Les Prétendus Réformateurs n'ont pû produire encore & ne produirons jamais un seul homme avant Luther, dans l'espace de 15. Siecles, qui ait enseigné une Doctrine semblable, dans tous ses Dogmes fondamentaux, à la Doctrine de cet Heresiarque, Nous alleguerez-vous avec les Ministres Protestans, je ne sçai qu'elle Eglise invisible? Mais cette Eglise invisible, où l'ont-ils apperçuë? Jesus-Christ en établissant la sienne, nous a marqué, dans l'Evangile, des Pasteurs visibles pour la gouverner; des Prédicateurs visibles pour enseigner les Peuples, des Sacremens visibles pour les sanctifier, des Fidéles visibles pour écouter la voix de l'Eglise. Sont-ce-là des marques d'une Eglise invisible? C'est de l'Eglise fondée par Jesus-Christ, qu'il est dit, selon Saint *Augustin*, « une Ville bâ» tie sur la montagne, ne peut être ca-

» chée. » Et il nous assure que la succession des Evêques, depuis S. *Pierre*, jusqu'au Souverain Pontife de son tems le retenoit dans l'Eglise. *Cont. Manich. C. 4.*

3°. L'Eglise Prétenduë Réformée, n'enseigne pas toutes les veritez necessaires au salut. Non seulement Elle rejette plusieurs Livres Sacrez, & par conséquent une partie de la parole de Dieu; mais Elle veut que le moindre Fidéle puisse entendre aisément l'Ecriture; & l'Ecriture même nous dit que Saint Paul a écrit des choses difficiles & mal entenduës par les ignorans. Les prétendus Réformez rejettent la Tradition; & Saint Paul dit expressément, « soyez constans, mes Freres, & observez les Traditions, que vous avez « apprises, soit par notre parole, soit « par notre Epître. 2. *Thes. C.* 2. S. Basile assure que les Dogmes qu'on prêchoit dans l'Eglise, de son tems, étoient venus en partie par l'Ecriture, & en partie par la Tradition. Et si l'Ecriture est si claire qu'elle s'entend assez sans le secours de la Tradition, & qu'Elle soit la seule régle de Foi, d'où vient la contradiction manifeste des Lutheriens &

des Calvinistes sur les sens de ces paroles, *ceci est mon Corps?* Calvin prétend d'après Wiclef que le Baptême n'est pas necessaire de necessité de salut; & Jesus-Christ déclare « que celui qui ne sera pas régeneré par l'eau » & l'Esprit, n'entrera pas dans le » Royaume des Cieux ». *Joa.* 3. Calvin & les Lutheriens disent que le péché Originel subsiste encore dans ceux mêmes qui ont été baptisez, & S. Paul dit aux Chrétiens de Corinthe, « vous » avez été lavez, sanctifiez, justifiez » 1. *Cor.* 6. les nouveaux Réformateurs nous représenteront-ils l'Eglise de J. C. comme Sainte, *Sanctam?* Mais il nous y peignent l'homme comme esclave du peché, & Dieu comme l'Auteur du peché même. Luther & Calvin, Auteurs de la Réforme, étoient sans doute des Saints; mais des Saints d'une espece nouvelle. Aussi Calvin mourut en maudissant la pensée qu'il avoit eu d'enseigner une Doctrine qui devoit le rendre malheureux à jamais, & Luther avoüa qu'il attendoit tous les jours le chatiment d'un Heresiarque.

Les Disciples de Luther & de Calvin voudroient-ils qu'on donnât à

leur Église le glorieux nom de Catholique ou d'Universelle ? Mais comment les ravira l'Église Romaine ? A peine la prétenduë Réforme est-elle reçûë dans quelques Contrées de l'Europe, & la Foi de l'Église Romaine, enseignée par tout dès le tems des Apôtres, conservée jusqu'à nos jours conformément à la promesse de J. C. est répanduë selon sa Prédiction, dans toutes les Parties de l'Univers. Donc l'Église prétenduë Réformée n'est point la véritable Église de J. C. l'Église qui enfante les Saints.

L'Épouse fidelle de J. C. l'Église où l'on assûre son Salut, c'est l'Église Catholique & Romaine. Si l'Église de J. C. a toûjours subsisté, c'est l'Église Romaine ; car l'Église Romaine, comme l'avouent Luther & Calvin & leurs plus fameux Sectateurs, étoit la véritable Église dans les premiers Siécles ; & puisque l'Église Protestante se donne pour une Réforme, elle ne peut venir de J. C. sans intérruption : or l'Église de J. C. a toûjours subsisté. L'Apôtre diroit-il que l'Eglise de J. C. » est la colonne « & l'appui de la Vérité », si cette

Église pouvoit faillir & perdre la Vérité même? *Vous êtes Pierre*, dit J. C. en parlant à S. Pierre, *& sur cette Pierre je batirai mon Église, & les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Math. 16. Comment ces paroles de J. C. » Je suis avec vous » jusqu'à la consommation des Siécles », pourroient-elles se vérifier, si après avoir établi son Église, il l'eut abandonné à l'erreur? Donc l'Église Romaine est la véritable Église de J. C. cette Église qui peut être combattuë, dit St Augustin, mais qui ne peut être vaincuë. Les Protestans-mêmes, après Luther, ont reconnu dans l'Église Romaine l'Essence de l'Église de J. C. ils ont avoué qu'on y fait son Salut; & leur conduite à l'égard de Henri IV. & de la Princesse Volfenbutel en est une preuve que personne n'ignore.

Eh! quel Dogme enseigne aujourd'hui l'Église Romaine, que l'Eglise de J. C. n'ait enseigné dans les premiers Siécles? La Doctrine qu'elle enseigne aujourd'hui sur les Livres Canoniques, on la voit dans le III^e Concile de Carthage en 397. dans le Ca-

talogue d'Innocent I. dans le Concile de Rome sous le Pape Gélase. On y voit aussi bien que dans les Ouvrages de St Augustin & de St Jérôme, les deux Livres des Macchabées, *& duo Libri Machabeorum*, tandis qu'il plaît aux Protestans de retrancher, chacun selon son goût & ses vûës particulieres, sans s'accorder, les Livres de Tobie & de Judith, la Sagesse, les deux Livres des Macchabées, l'Épître de St Jacques, l'Apocalypse.

Si l'Église Catholique & Romaine s'attribuë le pouvoir de décider souverainement, définitivement, & sûrement sur les matieres de Foi, c'est ce que s'attribuoit la Primitive Église. Quand il s'est agi de sçavoir, S'il falloit que les Gentils observassent ce qui est ordonné par la Loi, » C'est le sentiment du St Esprit & le nôtre, » dit l'Apôtre St Pierre à la tête de l'Église, » de ne vous imposer aute charge, sinon &c. Voilà l'Église qui prononce irrévocablement & sûrement sur les Questions difficiles de la Religion, puisqu'elle prononce de concert avec le St Esprit même. Qu'est-ce qui détermina St Augustin à reconnoître

dans l'Évangile la Parole de Dieu ? L'autorité de l'Église.

Cette Église infaillible dans ses décisions Dogmatiques, enseigna dans les premiers Siécles, comme elle faisoit du tems de Luther & de Calvin, & comme elle fait encore aujourd'hui, qu'il y a sept Sacremens instituez par J. C. & qui produisent la Grace sanctifiante dans ceux qui les reçoivent avec les dispositions nécessaires. L'Écriture le dit-elle formellement ? Non ; Mais elle ne dit pas non plus, qu'il n'y en ait que deux ou trois ; & Tertullien fait mention des sept Sacremens que l'Église enseigne : St Cyprien, St Jérôme, St Ambroise, St Augustin, St Clément d'Alexandrie, St Cyrille de Jérusalem en ont parlé selon les différentes occasions qu'ils en avoient.

Ce qui fait le Sacrement se trouve dans les Sacremens contestez par les Luthériens & les Calvinistes, aussi-bien que dans le Baptême & la Cêne, qu'ils reconnoissent. Trois choses font un Sacrement. 1° L'institution par J. C. à qui seul il appartient d'instituer les moyens de nous communiquer la Grace qu'il nous a méritée lui

seul. 2° Le signe sensible & extérieur de la Grace, pour aider notre foiblesse; & nous élever aux choses spirituelles, par des signes corporels. 3° Le pouvoir de produire la Grace; les Sacremens étant instituez pour notre sanctification. Ces trois caracteres sont avoüez par les prêtendus Réformateurs. Or ces trois caracteres se rencontrent dans les sept Sacremens reconnus par l'Église Romaine.

Ces caracteres se trouvent de l'aveu des Protestans, soit Luthériens soit Calvinistes, dans le Baptême: & ce Sacrement, quoiqu'en puisse dire Calvin, fut toûjours regardé dans l'Église de J. C. comme nécessaire au Salut. Quand J. C. dit St Ambroise, proféra ces Paroles, *Si quelqu'un n'est pas régénéré par l'Eau & par le St Esprit, il n'entrera pas dans le Royaume de Dieu.* Il n'excepta personne, pas même les petits enfans. Mais il est certain, quoiqu'en puisse dire Luther, que ce Sacrement efface le péché originel & confere la Grace sanctifiante; car il est écrit, « Que chacun de vous « soit baptisé au nom de J. C. pour « la rémission des péchez, » Act. II.

Et ailleurs, « Il nous à sauvez par » l'Eau de la régénération. » Ad Tit. III.

Que manque-t-il à la Confirmation pour être un Sacrement ? St Pierre & St Jean prierent en Samarie pour ceux qui étoient dans cette Ville, afin qu'ils reçussent le St Esprit : ensuite ils leur imposerent les mains, & ils reçûrent le St Esprit. Le St Esprit n'est donné que par l'ordre de Dieu ; par conséquent cette impositon des mains est d'institution Divine. Elle est un signe extérieur de la Grace ; elle la produit : le Crême consacré, dit St Cyrille de Jérusalem, a la force de sanctifier l'ame. Donc ce que nous appellons Confirmation, a les conditions requises pour être un Sacrement : le Synode de Londres en convient ; puisqu'il déclare que la Confirmation doit être donnée par les Évêques, une fois dans l'espace de trois ans, étant de l'usage ancien de l'Église.

Les conditions du Sacrement ne conviennent pas moins à la Pénitence. J. C. souffla sur ses Apôtres, & leur dit « Recevez le St Esprit ; ceux dont » vous remettrez les péchez, ils leur » seront remis ; ceux dont vous les re-

tiendrez, ils seront retenus ». Joann. XX. Ne voit-on pas dans ces paroles, 1°. L'institution Divine de la Pénitence; 2° La rémission des péchez qui ne se fait jamais, de l'aveu-même de Calvin & de ses Sectateurs, sans la Grace & la sanctification; 3° Le signe sensible de cette Grace? Nous avons ce signe dans la Contrition, la Confession, & l'Absolution; du moins dans l'Absolution, J. C. ratifiant dans le Ciel ce que le Prêtre fait sur la terre par l'efficace de ces Paroles, *Ego te absolvo à peccatis tuis*, Je vous absous de vos péchez.

Vous supposez, direz-vous, que la Confession secrette est de droit divin, & que le Prêtre juge & remet réellement les pechez dont le coupable s'accuse : mais Calvin prétend que la Confession secrette n'est que d'institution humaine, que le pouvoir que Jesus-Christ donne aux Prêtres, n'est pas un pouvoir de juger les pecheurs, que ce n'est qu'un pouvoir d'annoncer l'Evangile, & de déclarer à ceux qui font Pénitence, la remission de leurs péchez.

Je dis d'abord que la Confession se-

crette est de droit divin. Pour s'en convaincre ; il suffiroit, ce semble, d'observer, qu'il n'appartient qu'à Dieu de trouver & d'établir un tel moyen pour convertir & sauver les hommes. » Qui eût jamais osé entreprendre » dans l'Eglise d'obliger tous les Fi» déles à déclarer aux Prêtres leurs ac» tions, leurs paroles, leurs pensées » les plus secretes ? Étoit-il aisé de sou» mettre à une Loi si extraordinaire » les Souverains & les Princes de la » Terre ? Il falloit donc que la puissan» ce d'un Dieu trouvât ce moyen, & » en fît une Loi dans son Eglise pour » ramener les pecheurs de leurs éga» remens, & les réconcilier avec celui, » dont ils avoient encouru la disgra» ce ; & c'est ce qui se fait dans le Sa» crement de la Pénitence par l'absolu» tion du Prêtre.

Aussi Tertullien observe, *L. de Pœn.* » Que Dieu prévoyant qu'après le » Baptême cette porte de sa clemence » seroit fermée, il en avoit établi un » autre, c'est-à-dire, la seconde Pé» nitence » ; & S. Cyprien, Tr. de la Phil. dit que ceux-là sont recommandables par la Foi, qui confessent

avec douleur aux Prêtres leurs péchez de pensée; ce qui ne peut s'interpreter de la Pénitence publique. Les Suffrages d'Origene, de Saint Basile, de Saint Gregoire de Nysse, de Saint Augustin, des plus illustres Peres des cinq premiers Siécles confirment ceux de Tertullien & de Saint Cyprien, donc la Confession secrette n'est pas d'institution humaine.

En effet Jesus-Christ a dit à ses Apôtres que les péchez qu'ils remettroient, seroient remis, que ceux qu'ils retiendroient, seroient retenus; & parlant à Saint Pierre, il lui promet la clef du Royaume des Cieux. Par conséquent il a donné à ses Apôtres & à leurs Successeurs le pouvoir de juger les Pécheurs, & de leurs remettre, ou non, leurs péchez: or un Juge ne peut prononcer sans connoître la cause, dont il s'agit: il a donc prétendu que les pécheurs déclarassent leurs péchez par la Confession, comme il se pratique dans l'Eglise Romaine.

Il suit delà que le pouvoir des Prêtres n'est pas precisément le pouvoir d'annoncer l'Evangile, & de déclarer à ceux qui joignent la Pénitence à

la Foi, la rémission de leurs péchez. Jesus-Christ ne dit pas, " ceux à qui
" vous aurez annoncé l'Evangile, ceux
" dont vous aurez remis les péchez, ils
" leur seront remis.

Les Anges peuvent annoncer & déclarer aux pécheurs que leurs péchez leur sont remis, ou non, s'ils ont ou n'ont pas la Foi: or le pouvoir des Prêtres est un pouvoir, que les Anges n'ont pas. Saint Chrysostôme dit expressément que Dieu a donné aux hommes, qui sont sur la terre, un pouvoir qu'il n'a pas donné aux Anges, ausquels il n'a pas été dit, *tous ceux que vous lierez, &c.* Les Princes de la terre, ajoûte le Docteur, ont la puissance de lier, mais les corps seulement; & les Prêtres ont le pouvoir de lier les ames, pouvoir qui monte jusqu'au Ciel; de sorte que tout ce que les Prêtres font sur la terre, est ratifié de Dieu, qui confirme leur Sentence dans le Ciel. La Pénitence a donc les caractéres d'un Sacrement réel.

Ce que l'Eglise Romaine enseigne sur l'Eucharistie est également vrais, puisqu'il est appuyé sur les paroles de

Jesus-Christ même, & confirmé par la croyance des Peres des cinq premiers Siécles. Mais, dites-vous, ces paroles de Jesus-Christ, *ceci est mon Corps*, ne pourroit-on pas les prendre dans un sens figuré, comme celles-ci, je *suis une vraye vigne!* Non : cette expression, je *suis une vraye vigne*, doit être prise dans un sens figuré, puisque Jesus-Christ étant un homme-Dieu, il ne peut être réellement une vigne : mais quand il a dit, *ceci est mon Corps*, il a voulu nous faire entendre qu'il nous donnoit son Corps à manger; car 1°, L'institution de l'Eucharistie est un Testament, comme il paroit par ces paroles de Jesus-Christ, *Ce Calice est un Nouveau Testament de mon Sang* : or les paroles & les termes d'un Testament doivent êtres clairs, intelligibles, sans équivoques.

2°. Jesus-Christ en nous donnant son Corps à manger, ne fait qu'executer sa promesse. N'a-t-il pas dit aux Juifs, le *Pain que je donnerai, c'est ma Chair*. Les Juifs se demandoient, *comment peut-il nous donner sa chair à manger :* & Jesus-Christ leur dit, Je *vous dis en vérité, si vous ne mangez la Chair*

du Fils de l'Homme, &c. vous n'aurez pas la vie; car ma Chair est veritablement une nourriture, &c. Il n'en est pas ici, comme de la Manne, que vos peres ont mangé, & qui n'a pû les préserver de la mort. Celui qui mange ce pain, vivra éternellement.

Jesus-Christ met une différence essentielle entre sa Chair & la Manne, qui en étoit la figure; il parle donc de sa veritable Chair, & non de la figure de sa Chair; les Juifs le crurent, & plusieurs de ses Disciples offensez de ces paroles se retirent. Jesus-Christ eût-il laissé une partie de ses Disciples dans l'Erreur?

Saint Ignace eût été dans l'erreur au premier Siécle, Saint Justin au second, Tertullien au troisiéme, Saint Hilaire au quatriéme, Saint Chrisostôme au cinquiéme. Saint Ignace dit dans sa Lettre à ceux de Smirne, que les ennemis de l'Eucharistie ne la reçoivent point, parce qu'ils ne veulent pas avoüer que l'Eucharistie soit la Chair du Sauveur, qui a souffert pour nos pechez; Saint Justin, que la Chair & le Sang de Jesus-Christ est pour nous une nourriture, Tertullien,

e notre chair est nourrie du Corps
du Sang de Jesus-Christ. Saint Hi-
ire, que nous recevons veritable-
ent le Verbe fait Chair. Jesus-Christ
us a dit que l'Eucharistie est son
rps; qui osera le nier.? C'est ainsi
e parle Saint Cyrille de Jerusalém.
alloit sans doute un esprit fait com-
celui de Calvin pour rejetter une
é si clairement révelée par Jesus-
t, & si generalement reconnuë
s Saints Peres.

Transsubstantiation rejettée par
r aussi bien que par Calvin, où
ngement réel de toute la substan-
pain au Corps de Jesus-Christ,
toute la substance du vin en son
, est incontestablement une sui-
turelle de la présence réelle du
ps & du Sang de Jesus-Christ dans
charistie. Si Jesus-Christ avoit
u donner du pain à ses Apôtres,
ut appellé pain ce qu'il leur don-
oit, & ne l'eut pas appellé son Corps:
cependant il appella son Corps ce qu'il
leur donna, ceci *est mon Corps*. De là, ce
» pain, dit Saint Ambroise, *S. 4. de Sacr.*
» est pain avant les paroles du Prêtre;
» mais, dès que la Consécration est

» faite, du pain, il se fait la C
» Jesus-Christ ». Et Saint Greg
Nysse assure en termes exprès
sus-Christ « change le pain &
» en la substance de son Corp
» son Sang ».

Après cela comment les Pré
trouvent-ils une sorte d'idolatr
la Messe ? La Messe est le Sacri
Corps & du Sang de Jesus-C
que Jesus-Christ même & l'Eg
frent à Dieu par le Ministere d
tres sous les especes & apparen
pain & du vin, pour contin
représenter le Sacrifice de la Cr
dogme se prouve par l'Ecritu
Conciles Généraux, &c.

Tout Prêtre étant établi *pou*
des Victimes, & pour faire des
ces, Hebr. 5. Jesus-Christ
être appellé Prêtre pour jamais
l'Ordre de Melchisedech, s'il
tinue de Sacrifier jusqu'à la
Monde, & de le faire de la
maniere que Melchisedech le fa
Jesus-Christ est appellé Prêtre p
vid, Ps. 109. & par S. Paul,
Et Prêtre éternel selon l'Ordre d
chisedech : « Il faut donc qu'

» tinuë de sacrifier de la même ma-
» niere que Melchisedech a sacrifié ;
» & comme il ne présente point ce
» Sacrifice par lui seul, il faut qu'il le
» présente par l'entremise des Minis-
» tres, qu'il a établis en terre, pour le
» représenter, & pour agir en son nom
» par son autorité : c'est pourquoi les
» Prêtres qui sont ses Ministres, n'a-
» gissent jamais en ce Ministere que
» par l'autorité qu'il leur a communi-
» quée, & qu'il exerce actuellement
» par leur entremise ; autant de fois
» qu'ils offrènt ce redoutable Sacre-
» ment. En effet quel autre Sacrifice
» semblable à celui de Melchisedech,
» peut-on dire que Jesus-Christ con-
» tinuë toûjours de faire par ses Prê-
» tres, sinon le Sacrifice de l'Eucha-
» ristie » ?

Les quatre premiers Conciles Généraux, sçavoir, de Nicée en 325 ; de Constantinople en 383 ; d'Ephese en 430 ; de Calcédoine en 451, ont parlé de même, & les Protestans les reconnoissent.

L'Eucharistie, dites-vous, est donc tout à la fois Sacrement, Testament, & Sacrifice : & c'est ce que Luther ne comprend pas.

La chose est-elle si incomprehensibl L'Eucharistie est Sacrement, si nous l regardons comme un signe sensible e térieur & visible de la Grace invisible Testament, si nous la considéroi comme un instrument public & au tentique de la promesse & de la volon té de Dieu ; Sacrifice, si nous l'o frons.

Après le Sacrifice, pourquoi n communier pas sous les deux espéces comme dans la naissance de l'Eglise C'est un reproche que nous font le Protestants : mais l'Ecriture ne fait pa un précepte de communier sous le deux espéces, puisque Jesus-Chri promet la vie éternelle à ceux qui re cevront l'Eucharistie sous la seule espé ce du pain ; *Si quelqu'un mange de c pain, il vivra éternellement*, Joan. 6 Il faut, il est vrai, recevoir le Sang d Jesus-Christ ; mais c'est à quoi l'on sa tisfait par la reception de la seule espéc du pain, puisque le Sang y est réelle ment contenu. L'Eglise a donc pû pour de bonnes raisons, ne permet tre aux Laïques la Communion qu sous une seule espéce. Ces raisons, le voici, 1°. Les inconveniens de l'effu

ſion du Sang de J.C. à terre. 2°. Le péril qu'il y avoit, que l'eſpéce du vin ne ſe corrompît. 3°. La difficulté de la porter aux malades. 4°. La difficulté d'avoir du vin dans certaines Provinces. 5°. Le grand nombre de ceux qui avoient de l'averſion pour le vin, &c.

La Sageſſe de l'Egliſe éclate dans tout ce qui regarde les Sacremens. Si elle met au nombre des Sacremens l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage, c'eſt qu'ils ont effectivement, comme les autres, les conditions requiſes. « Quelqu'un eſt-il malade parmi vous, dit Saint Jacques, qu'il faſſe venir les Prêtres de l'Egliſe, & qu'ils prient ſur lui en l'oignant d'Huile au nom du Seigneur; & la la Priere de la Foi ſauvera le malade, le Seigneur le ſoulagera; & s'il a commis des péchez, ils lui ſeront remis. Ch. 5 ». Ces paroles contiennent 1°. Le ſigne extérieur, qui eſt l'Onction accompagnée de la Priere. 2°. La promeſſe de la Grace. 3°. L'inſtitution divine, puiſqu'il n'appartient qu'à Dieu ſeul, de promettre & de donner la Grace. Auſſi Saint Auguſtin, parlant de la viſite des infirmes,

C. 9. dit " que le malade doit se Con-
» fesser, recevoir la Communion &
» l'Onction ; qu'il ne faut pas omet-
» tre ce qui est prescrit dans l'Epître
» de Saint. Jacques Ch. 5. Que c'est
» Jesus-Christ qui a ordonné cette
» Onction par son Apôtre. »

Saint Paul reconnoît dans l'Ordre les caracteres d'un Sacrement, lorsqu'il exhorte Timothée a ne pas negliger la Grace, qu'il a reçuë par l'imposition des mains. Tim. 2. De là Saint Cyprien déclare que de même qu'on ne peut réïterer le Baptême, personne ne peut donner les Ordres, qui ont été une fois conférez ; & Saint Augustin ne dit-il pas en termes exprès que l'Ordre est un Sacrement. L. 2. C. Parmen. C. 13.

Ce Saint Pere en dit autant du Mariage. " Dans les nôces des Chrétiens
» la Sainteté du Sacrement vaut plus
» que la fecondité. *In Joan. C.* 22. Ces paroles sont conformes à celles de Saint Paul aux Ephesiens C. 5. *Ce Sacrement est grand, & je dis dans Jesus-Christ & dans l'Eglise.* Le Mariage est un grand Mystere, parce qu'il est un signe & une image de l'union de l'E-

glise avec Jesus-Christ. Or cette union
e fait par la Grace. Donc le Mariage
les Chrétiens, étant l'image de cette
union, est aussi un signe sensible de la
Grace; & nous avons raison de dire
que le Mariage est un Sacrement insti-
tué par Jesus-Christ pour donner aux
personnes mariées la Grace de s'aimer
Chrétiennement, & élever leurs en-
fans dans la crainte de Dieu. Telle est
la Doctrine de l'Eglise de Jesus-Christ
sur les Sacremens.

La Doctrine de l'Eglise à l'égard
des Saints, n'est pas moins vraye. El-
le tend à honorer les Saints, à respec-
ter leurs Reliques, à révérer leurs ima-
ges, à invoquer ceux qu'elles nous
représentent, est-il rien de mieux
fondé?

1°. Il sied d'honorer les Saints. On
les honore quand ils vivent sur la ter-
re; pourquoi ne les pas honorer lors-
qu'ils sont dans le Ciel! Dieu lui-
même les honore; « Si quelqu'un me
» sert, dit Jesus-Christ, *Joan.* 12.
» Mon Pere qui est dans le Ciel, l'hono-
» rera ». L'honneur Souverain, l'hon-
neur de *Latrie* n'est dû qu'à Dieu. Les
Saints meritent sans doute un honneur

inférieur & relatif à Dieu c'est l'honneur que nous leur rendons. Nous les honorons parcequ'ils sont aimez de Dieu ; & c'est honorer Dieu par l'honneur que nous rendons aux Saints. De là les Fêtes instituées par l'Eglise en l'honneur des Saints.

2°. Le respect pour les Reliques est appuyé sur l'Ecriture, & les Peres. L'Ecriture nous apprend qu'un mort ressuscita dès qu'il fut touché des os d'Elizée ; que le Prophete employoit son bâton pour opérer les Miracles, & que le manteau qu'Eli lui avoit laissé, lui servit pour fendre les eaux du Jourdain. On sçait les prodiges qui se firent par la verge de Moyse ; & l'ombre de Saint Pierre ne guerissoit-elle pas les malades ? Aussi quel respect pour les Reliques dans les premiers siecles de l'Eglise! « nous honorons partout les sépulchres des Martyrs, disoit Saint Jérôme, nous appliquons sur nos yeux leurs cendres Saintes, & les baisons,,.

3°. La vénération des images des Saints est également fondée sur l'Ecriture, sur l'usage de la primitive Eglise, & sur la raison. Moyse mit au dessus de l'Arche d'Alliance l'image des Che-

rubins & fit élever le Serpent d'airain. On vit des images dans les Eglises dès les premiers Siécles de l'Eglise. Ce sont des signes extérieurs & sensibles propres à nous rappeller le souvenir & des Saints & de leurs vertus.

Au reste nous n'attribuons aux images aucune vertu; nous n'y reconnoissons aucune divinité; & notre confiance ne se termine qu'aux modeles, qu'elles nous représentent. Nous nous servons des images, comme d'un moyen capable d'élever nos esprits au Ciel, afin d'y honorer les Saints, & dans les Saints Dieu même, qui est la source de la Sainteté. Nous nous prosternons devant les images; nous n'adorons proprement que Dieu seul.

4°. Invoquer les Saints, c'est s'adresser aux Saints, afin qu'ils soient nos Intercesseurs auprès de Dieu, pour obtenir par son Fils les graces & les faveurs que nous demandons. Est-il rien de plus raisonnable que de s'adresser, étant pecheur, à ceux qui sont cheris de Dieu, & de les prier de demander pour nous & avec nous par son Fils, J. C. les graces dont nous avons besoin pour faire notre salut en procu-

rant la Gloire de Dieu ? Saint Paul dit aux Colossiens, *priez pour nous.* Ce qu'il étoit à propos de leur dire pendant le cours de leur vie ; seroit-ce Idolatrie de le leur dire après leur mort ? Saint Cyprien, Saint Jerôme, Saint Basile, Saint Aug. ne le croyent pas. « Heureux disoit Saint Augustin, » les Martyrs, nous nous souvenons » d'eux à l'Autel afin qu'il prient pour » nous. Et adressant ses prieres à la » Mere de Dieu, Sainte Vierge, s'é- » crioit-il, secourez les miserables, » aidez les foibles consolez les affli- » gez &c ».

Au reste nos Hommages, & nos Prieres sont utiles aux morts mêmes. Il y a un Purgatoire, où des ames justes achevent de se purifier par les souffrances ; & nos Prieres, nos sacrifices peuvent abreger leurs peines.

Il y a, disons nous, un Purgatoire. Car enfin combien de justes meurent sans avoir entierement satisfait à la Justice divine, & coupables de fautes legeres ! Or on sçait que les Justes ne descendent point dans l'Enfer, & que rien de soüillé n'entre dans le Ciel. Il y a donc dans l'autre vie un tems, un

lieu d'expiation pour les Justes. Plusieurs Textes tant de l'Ancien que du nouveau Testament le confirment. „Nous lisons, dit S. Aug. au second „ Livre des Machabées, que le sacrifice „ a été offert pour les morts; mais quand „ nous ne le lirions pas dans l'Ancien „ Testament, l'autorité de l'Eglise, & „ la pratique, qu'elle observe lorsqu'el- „ le se sert des Prieres & des sacrifices „ des Prêtres pour recommander les „ ames à Dieu, n'est pas peu consi- „ dérable „.

En effet pourquoi croyons nous que la parole de Dieu est renfermée dans tels & tels Livres ? Parceque l'Eglise le dit. C'est ainsi que raisonne Saint Augustin. Donc puisque la même Eglise m'assure qu'il y a un Purgatoire, je le dois croire; si elle pouvoit se tromper en me proposant un Dogme, elle pourroit aussi me tromper lorsqu'elle m'en propose un autre. Ce raisonnement paroît incontestablement vrai.

Par le même principe, la Doctrine de l'Eglise sur les bonnes Œuvres, sur la satisfaction, & sur les indulgences est certaine. Peut on douter que les bonnes Œuvres ne soient meritoires,

étant unies aux mérites de J. C. l'E-
» criture déclare expressément que le
» Fils de l'homme rendra à chacun se-
» lon ses Œuvres, & que les bonnes
» Œuvres seront récompensées par la
» possession du Royaume des Cieux.
» C'est la doctrine de l'Apôtre, des
» Peres, & de l'Eglise ».

Non seulement nos bonnes Œuvres sont méritoires mais encore satisfactoires par l'application des mérites de J. C. & les Pecheurs, après la remission de leurs pechez & de la peine éternelle, qui y étoit attachée, sont dans l'obligation de se soumettre à une peine temporelle pour satisfaire à la Justice de Dieu par des Œuvres penibles. N'est-il pas juste, qu'ayant violé la Loi, nous en portions la peine, & que nous satisfassions à la Justice? La justice se rencontre & s'allie avec la bonté dans les œuvres de la sagesse & de la providence de Dieu. Delà, « l'hom-
» me, dit Saint Augustin, est con-
» traint de souffrir, même après que
» ses péchez lui sont remis; & la peine
» dure plus long-tems que la Coulpe.
» Tr. 124. in joan ».

J. C. a satisfait pour nous; mais il

faut que nous nous appliquions la satisfaction de J. C par la pratique des bonnes œuvres, qui tirent leur prix & leur valeur des mérites de J. C. même; de sorte que, selon Saint Jacques, la Foi sans les bonnes Œuvres est une Foi morte.

Ce qu'on appelle Indulgence vient ici s'offrir naturellement. Une Indulgence est une rémission des peines, qui étoient autrefois prescrites par les canons, & dont le pénitent est encore redevable à Dieu pour ses péchez déja pardonnez quant à la coulpe, & à la peine éternelle; en un mot, c'est une remission des peines temporelles. L'Eglise a le pouvoir de remettre ces peines, & dans l'usage de ce pouvoir, elle ordonne certaines conditions, & certaines dispositions. Oui, l'Eglise a ce pouvoir. « Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, » dit J. C. à Saint Pierre, & tout ce » que vous aurez lié sur la Terre sera » lié dans les Cieux, & tout ce que » vous aurez délié sur la Terre sera délié dans les Cieux. Mat. 16. l'Eglise ayant reçu le pouvoir de lier & délier les pécheurs, elle a reçu le pouvoir de leur remettre la peine duë à leurs pé-

chez. dans les premiers Siécles de l'Eglise, à la recommandation des Martyrs & des Confesseurs, on diminuoit la rigueur des peines temporelles imposées aux coupables, qui rentroient dans le devoir ; & le Concile de Nicée dit qu'on peut rétrancher, une partie de cette pénitence à ceux qui la font avec zele. Cette remission se fait par l'application des mérites de J. C.

Il y a des Indulgences Plenieres & des Indulgences limitées. Une Indulgence Pleniere est une remission pleine & entiere de la peine temporelle, qui devant Dieu répondroit à la pénitence canonique, si l'on se conduisoit encore selon toutes les anciennes regles de l'Eglise. Une Indulgence limitée, c'est la rémission d'un certain nombre de jours ou d'années de peines.

Si l'Eglise dispense de la sorte les fruits des mérites de J. C. c'est aux vrais Pénitens, *veré pœnitentibus & contritis*, & pour suppléer à la difficulté de satisfaire selon la rigueur de l'ancienne Discipline.

Enfin il y a dans l'Eglise Catholique une Loi qui prescrit le Célibat aux Ministres de l'Autel. « Le Concile

» de Nicée défend à l'Evêque, au Prê-
» tre, au Diacre, de tenir dans leurs
» maisons aucune femme étrangere,
» à la réserve de la Mere, de l'Aïeule,
» de la Sœur, & de la Tante, Can. 3.
» Loi conforme à l'Ecriture; il y a des
» fidéles, dit J. C. qui embrassent cet
» état pour le Royaume des Cieux. Mat.
15. Loi juste & loüable; puisqu'il est plus parfait de l'aveu même des Protestans, & par conséquent plus convenable aux Ministres destinez à offrir une hostie pure, Sainte immaculée. C'étoit l'état de l'Apôtre. Loi, dont l'observance est possible; puisqu'elle a été pratiquée par les Apôtres & les Saints Peres, & qu'elle a passé jusques à nous sans interruption. Luther & Calvin, ayant quitté le Célibat pour le Mariage, sont devenus Apostats & prévaricateurs; & leur Réforme n'est qu'illusion. L'Ouvrage entier du R. Pere Piettre est de nature à paroître plus court, qu'un si long extrait.

ARTICLE XIX.

SECONDE PARTIE DE LA RÉponse du P. Du Cerceau à une objection, qu'on lui fait dans le Journal des Sçavans du mois de Mai, 1728. page 189. *de l'in* 4°.

Suite de l'Article V. au mois de Janvier M. DCCXXIX. *pag.* 69.

MAis comment pourroit-il s'accorder avec ces anciens Auteurs, puisqu'il ne s'accorde pas avec lui-même dans ce même point dont il s'agit ici. Il prétend, *page* 123. que les Anciens ont connu & pratiqué l'accord à la Tierce; & cependant il convient, *pag.* 130. qu'ils n'avoient que trois accords consonans qui étoient la Quarte, la Quinte, & l'Octave; & que *la deuxiéme* (il falloit dire la seconde) *la tierce, la sixte & la septiéme* étoient des accords *dissonans*. Je lui passe tous ces noms que la Musique Grecque ne connoît point, & qu'aucun ancien Auteur n'a employez. Mais puisque la Tierce, selon lui, n'est point du nom-

bre des Consonances, & qu'il la met au contraire au rang des Dissonances; comment prétend-t'il en faire un accord consonant?

Il a prévû cette difficulté, & a crû pouvoir y parer en exceptant de ces dissonances la *Tierce* qu'il appelle *Magadizée*. *Ces derniers*, dit-il, en parlant des quatre intervalles dissonans, *à l'exception de la Tierce Magadizée, étoient absolument bannis de la Symphonie.*

Il est bon, pour l'intelligence de cette exception, d'expliquer d'abord ce terme de *Magadizer*. C'est, selon M. Burette, quand les cordes d'un Instrument sont jointes deux à deux, & accordées entre elles, ou à l'unisson, ou à l'Octave, comme dans nos Luths & dans nos Guittares. Telle est l'explication qu'il en donne lui-même. Je ne sçai si cette explication du terme de *Magadizer* est bonne ou non : j'ai même lieu d'en douter; mais je l'admets pour bonne quant à présent. Je serois seulement curieux de sçavoir dans quel ancien Auteur Monsieur Burette a pris qu'une Tierce changeât de nature, quand elle étoit magadizée, & que de Dissonance elle devînt Consonance. Je

comprens bien comment on peut ma-
gadizer deux cordes, de la maniere
qu'il l'explique, c'eſt-à-dire, les mon-
ter de telle maniere, qu'elles formen
entre elles dans leur jonction un ac-
cord conſonant : mais je ne compren
pas quelle vertu particuliere peut avoir
cette magadization, pour faire qu'un
accord, qui de ſa nature eſt diſſonant
devienne conſonant.

Et pour rendre ceci ſenſible par un
exemple tiré de nos Inſtrumens & de
notre Muſique, je ſuppoſe que dans un
Luth, où les cordes ſont jointes deux
à deux, on monte tellement les deux
cordes d'une de ces jonctions, qu'elle
forment entre elles un accord de ſecon
de ou de Triton, ou de fauſſe Quin
te, ou de Quinte ſuperfluë, ou de
ſeptiéme, n'importe lequel : il eſt cer-
tain que tous ces accords ſont diſſo
nans. Or je demande ſi étant employe
dans deux cordes d'un Luth jointe
enſemble, c'eſt-à-dire, y étant maga
diſez, ils deviendront bons accords
& accords conſonans ? Il me ſemble
& tout Muſicien en conviendra, qu'il
ne changeront point de nature. Ils au
ront beau être magadiſez, ils ſeron

tout aussi dissonans qu'auparavant. En effet, que ces faux accords soient formez par deux cordes séparées, & de différens instrumens, ou par deux cordes jointes ensemble dans le même instrument, l'oreille n'en sentira pas moins la dissonance; & il faudroit que la Magadization eût une rare vertu, pour faire agréer comme consonant un accord qui de lui-même est dissonant.

Appliquons à ceci, la Tierce magadizée. Il est constant, & M. Burette en convient que la Tierce étoit une dissonance dans l'ancienne Musique: donc cette Tierce étant *Magadizée*, c'est-à-dire, formée par deux cordes jointes ensemble, comme dans nos Luths & nos Guittares, & montées à la tierce l'une de l'autre, ne devient pas plus une Consonance dans cette Magadization, qu'un accord de Quinte superfluë devient un bon accord, quand il est magadizé. Ainsi M. Burette peut supprimer cette prétenduë *Tierce magadizée*; qui est toute de son invention. La Musique Grecque n'est pas une matiere, sur laquelle il nous soit permis d'imaginer tout ce qu'il nous

plaît. Ce n'est que la preuve à lan
& sur le témoignage des anciens
teurs qu'on peut statuer quelque
se en ce genre. Je vois que tous
nimement déclarent qu'il n'y avoi
trois Consonances dans l'ancienne
sique ; sçavoir, la Quarte ; la Q
& l'Octave ; & qu'ils mettent
autre progression au rang des I
nances. Cependant il plaît à M
rette d'excepter de ces dernier
Tierce Magadizée. Qu'il nou
donc d'où il a tiré une doctrine si
velle & si singuliere, ou qu'il ne
ve pas mauvais qu'on regarde sa T
magadizée, comme une pure chi
en fait de Musique.

M. Burette est bien éloigné de
voir citer aucun Auteur qui ait
de Tierce magadizée, lui qui
prouve par un passage d'Aristote,
ne magadizoit que la seule Oc
Μαγαδίζουσι γὰρ ταυτὴν διαπασῶ
φωνίαν, ἄλλην δὲ οὐδεμίαν. *Magad
enim hanc Diapason consonantiam
lam verò aliam.* Tel est le passag
par M. Burette, *page* 120. C'est l
nous prouve par le témoignage d
tote, qu'on ne *magadizoit* que la

Fevrier 1729.

Octave ; & lui-même dix pages après, c'est-à-dire, *page* 130. veut non seulement que les Anciens ayent magadizé la Tierce, mais même que cette *Tierce magadizée* devînt une Consonance. Mais quel Auteur cite-t'il sur cela ? Il n'en cite aucun. Il trouvera donc bon, que nous nous en tenions au témoignage d'Aristote, qui affirme qu'on ne magadisoit que l'Octave ; & que nous nous jugions suffisamment autorisez à rejetter sa *Tierce magadizée*, puisque ni Aristote, ni aucun autre ancien Auteur n'en fait mention. Il est assez étrange qu'un Auteur Moderne veüille non seulement sans aucune autorité des Anciens, mais encore contre leur témoignage formel, & contre leur décision citée par lui-même, supposer dans leur Musique un accord, dont ils n'ont jamais parlé.

Cette supposition d'ailleurs ne se fait ici qu'en pure perte : car, quand on l'admettroit pour bonne, elle ne prouveroit rien pour l'explication du passage d'Horace selon le systême de Monsieur Burette. En effet, la Tierce ne peut se magadizer que sur deux cordes d'un même instrument montées à la

tierce l'une de l'autre. Dans le Concert d'Horace, il s'agit d'une Tierce formée par deux inſtrumens différens, & d'une Tierce par conſéquent qui ne pouvoit être magadizée : or, de l'aveu de M. Burette, toute tierce non-magadizée étoit une Diſſonance : donc ſi les flutes & la Lyre joüoient à la tierce l'une de l'autre dans le Concert dont parle Horace, elles formoient un accord, qui, de l'aveu de M. Burette, étoit *diſſonant*, & par conſéquent très-mauvais : d'où il réſulte qu'il ſe trouve ſur ce point autant en contradiction avec lui-même qu'avec les Anciens.

Mais voici quelque choſe de plus fort encore dans le même genre. M. Burette dans ſa Diſſertation entreprend de prouver que les Anciens ont connu le Concert à la Tierce ; & ſept pages après, dans la même Diſſertation il prononce que les Anciens n'ont point connu le Concert en parties. Voilà le pour & le contre ; & afin qu'on ne puiſſe pas m'accuſer d'avoir mal pris ſa penſée, je ne ferai que rapporter ici les deux paſſages contradictoires, laiſſant au Lecteur le ſoin de les confronter. *Il eſt donc prouvé par le paſſage*

d'Horace, dit-il, *page* 122. *qu'outre le Concert à l'unisson, & le Concert à l'Octave, ou à la double Octave, les Anciens connoissoient encore le Concert à la Tierce, du moins sur les instrumens de Musique.* Voici à présent l'autre passage tiré de la *page* 129. *Plus le nombre des cordes se multiplioit sur la Lyre, plus on trouvoit de facilité à composer sur cet instrument, des airs qui fissent entendre en même-tems différentes parties. La Question est de sçavoir si les Anciens ont profité de cet avantage; & il n'y a nulle apparence qu'ils l'ayent fait.*

S'il n'y a nulle apparence que les Anciens ayent composé *des airs, qui fissent entendre en même-tems différentes parties*; comment est-il *donc prouvé par le passage d'Horace* qu'ils connoissoient le Concert à la Tierce?

Peut-être M. Burette prétendra-t'il que dans le second passage, il ne s'agit que des accords faits sur un même instrument, au lieu que dans le premier, il est question d'accords formez par différens instrumens: & j'avouë que cela ôteroit la contradiction à cet égard; mais elle subsisteroit toûjours à l'égard de la prétenduë Tierce *Ma-*

gadizée ; car s'il n'y a nulle apparence que les Anciens ayent pratiqué les accords qui se font sur un même instrument, comment ont-ils pû *magadizer* la Tierce, c'est-à-dire, selon lui, former un accord de Tierce entre deux cordes d'un même Instrument ? Qu'il choisisse lequel des deux il veut nous faire croire ; ou que les Anciens ont pratiqué l'accord de la Tierce sur un même Instrument, ou qu'ils ne l'ont pas pratiqué : peut-être trouvera-t'il des gens assez dociles pour souscrire à celle des deux opinions, à laquelle il lui plaira de se déterminer ; mais d'entreprendre comme il le fait, de nous faire admettre en même-tems deux opinions contradictoires, c'est exiger de ses Lecteurs quelque chose de plus fort & de moins honorable pour eux, que de la docilité.

De plus, si les Anciens n'ont point pratiqué d'accords sur un même Instrument, beaucoup moins ont-ils connu les parties entre différens Instrumens. Je ne crois pas, quoiqu'en dise M. Burette, qu'ils n'ayent point fait usage des premiers. Ils ont connu ce que nous appellons accords ; je le

prouverai quelque jour : j'ai même lieu de juger qu'ils les ont pratiquez contre les cordes d'un même Instrument : mais je n'ai encore pû rien trouver qui m'autorisât à croire qu'ils ayent jamais fait de concert composé de parties différentes, soit entre les voix, soit entre les Instrumens. C'est ce que je me contenterai de dire sur cette matiere pour le présent ; une pareille discussion demandant & plus d'étenduë que n'en comporte cette Réponse, & plus de lumieres que je n'en ai encore sur la Musique des Anciens, quoique je n'y sois pas tout-à-fait neuf.

Je me flatte d'avoir réfuté par des preuves bien claires & bien précises, le systême de M. Burette sur l'explication du passage d'Horace : mais quand bien même toutes mes preuves ne seroient pas aussi décisives qu'elles le sont, il resteroit toûjours dans ce systême une difficulté qui me paroît insurmontable. En effet, il ne peut subsister qu'en supposant, comme le fait M. Burette, la chose du monde la plus incompréhensible en fait de Musique, qui est que deux Modes puissent compatir ensemble, & faire partie l'un contre l'au-

tre. Dans un même air. *Deux voix, ou deux Instrumens*, dit-il, *ne pouvoient concerter ensemble, suivant deux genres, au lieu qu'ils le pouvoient sur deux Modes.*

Je crois l'un & l'autre assez impraticable; mais je trouve bien moins d'impossibilité dans l'union de deux genres, que dans celle de deux Modes. Ce qui m'en fait juger ainsi, c'est que le Genre, que les Anciens appelloient *Mixte* renfermoit differens genres ou différentes especes dans une même suite de plusieurs Tetracordes joints ensemble; de sorte que le premier étoit monté sur le genre Diatonique, le second sur le Chromatique, le troisiéme sur l'Enharmonique; au lieu que l'Ancienne Musique n'a jamais eu de systême, ou les Modes fussent confondus de la sorte.

Mais, sans nous arrêter au plus ou moins d'impossibilité sur des choses qui toutes deux sont impratiquables, il me suffit de prouver le fait par rapport à l'incompatibilité de deux Modes employez en contre parties: sur quoi voici mon raisonnement.

Si dans notre Musique Moderne où l'on pratique les parties, deux Modes

ne peuvent compatir enſemble, cela devoit être encore bien plus impratiquable dans l'Ancienne Muſique, ou ſelon la plus commune opinion, on ne ſçavoit pas même employer les parties dans un même Mode. Or que deux Modes ne puiſſent s'accorder en parties dans notre Muſique, c'eſt un point qui n'a pas même beſoin de preuve pour des gens, qui ſeroient médiocrement au fait ſur notre Muſique. Ce qui a pû tromper Monſieur Burette, c'eſt qu'il aura entendu dire apparemment qu'il y avoit des Concerts, où les parties ſe ſuivoient à la Tierce. La choſe eſt vraye, & dans les regles : il eſt même eſſentiel dans les *Trio*, que l'une des parties ſuperieures faſſe toûjours la Tierce contre la baſſe ſur chaque tems de la meſure. Mais il y a bien de la difference entre des parties qui ſe ſuivent à la Tierce dans la Sphere, & ſur les cordes d'un même & ſeul Mode, & des parties qui ſe ſuivroient à la Tierce ſur deux Modes differens. Un exemple ſur la Cacophonie que ce mélange produiroit, rendra la choſe plus ſenſible que tous les raiſonnemens qu'on pourroit faire. Je ne cher-

cherai point ſur cela d'autre exemple que celui que Monſieur Burette me fournit lui-même. Il veut que le Mode Dorien, dans le Concert d'Horace, ait fait ſa partie contre le Lydien, qui en étoit à la Tierce. Le Mode Dorien ſelon lui, étoit notre *ut*; & le Mode Lydien, notre *mi*: deux Modes d'ailleurs très-incompatibles pour aller enſemble, & faire des contre-parties, l'un étant Majeur, l'autre mineur. Je vais donner ici ſur cela deux différens exemples; l'un de deux parties qui vont à la Tierce l'une de l'autre dans le même Mode, qui ſera notre *C. ſol. ut*; l'autre de deux parties, qui s'accordent auſſi à la Tierce, mais dans deux differens Modes, la baſſe étant ſur le Mode *C. ſol ut*, & le deſſus, le Mode *E. ſi mi* naturel mineur.

C. ſol-ut.

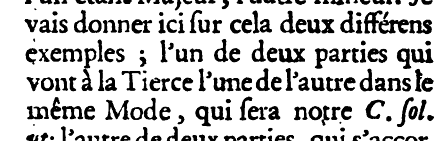

C. ſol-ut. *Bon.*

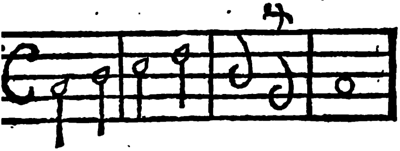

E. ſi-mi.

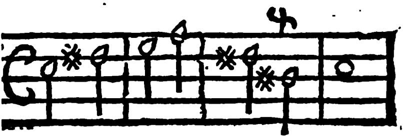

C. ſol-ut *Mauvais*

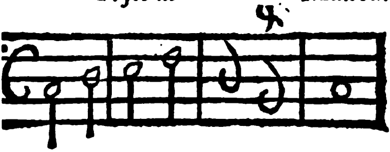

De ces deux exemples, le pre-
r eſt bon, parce que les deux
:ies ſe ſuivent à la Tierce dans
phere du même Mode qui eſt
ſol ut; d'où vient que les tons
m y employe ſont de même qua-
dans l'une & l'autre partie. Le

second au contraire est très ma
quoique les parties s'y suivent
la Tierce. Pourquoi cela ? C'e
dans l'un la nature des deux I
exige des tons qui sont incomp
avec ceux qu'elle exige dans l'
En effet *C. sol ut* veut un *fa* &
qui soient naturels ; au lieu que
exige que le *fa* soit diésé, & qu
le soit aussi dans le moment de
dence. Or je demande à tout h
qui a quelque legere teinture de l
sique, si ce *fa* & ce *re* naturels,
rencontrent en fausse relation a
fa & le *re* diésez, jettent un bea
ton dans la Musique.

De toute cette seconde partie
Réponse, il résulte 1°. que la
n'a jamais été admise pour Cons
ce dans la Musique des Ancien
que de la maniere que cette M
est constituée, jamais la Tierce
y être considérée comme Conso
3°. que la prétenduë *Tierce mag*
est la chose du monde la plus C
rique, n'ayant jamais été conn
Anciens, ni comme *Tierce*, ni c
Magadizée. 4°. Que deux Mode
rens ne peuvent aller ensemble c

contre-parties dans un même air ; d'où je conclus que c'est aller directement contre les premiers principes de la Musique Ancienne, & donner le démenti à tous les Auteurs de l'Antiquité qui en ont écrit, que de bâtir un systême tel que celui de M. Burette, sur un accord de Tierce, que les Anciens n'ont jamais connu, & pour lequel ils n'ont pas même de nom.

Du reste je ne puis m'empêcher de dire en finissant, que la Symphonie des Anciens n'est pas une chose qui puisse se traiter en quinze ou 16. pages comme l'a entrepris Monsieur Burette ; & qu'en supposant même un homme qui eût fait une longue étude des Auteurs de l'Antiquité dont nous avons les Ouvrages sur la Musique, & qui fût bien au fait sur la nôtre, il faudroit un volume de plus de 200. pages in 4°. pour pouvoir dire quelque chose de tolérable sur ce sujet. Monsieur Burette cite un Livre de Monsieur. Claude Perrault sur la Musique des Anciens. Je n'ai point encore vû ce Livre, & je ne le lirai même pas, que je n'aye bien approfondi les Anciens Auteurs sur cette matiere : ainsi je ne

puis rien dire de cette production du Sçavant Claude Perrault : mais je me défie extrêmement d'un Ouvrage, où l'on fait accroire aux Anciens qu'ils ont connu la Tierce, & où l'on confond les Modes & les Genres en fait d'ancienne Musique, de sorte que je ne craindrai point de dire que si le reste est sur le même ton, ce Traité de l'Ancienne Musique doit être une étrange besogne. On ne peut que s'égarer & se remplir la tête d'erreurs en consultant ces sortes de Livres. Il ne sçauroit s'y trouver rien de bon, qu'autant que ce qu'on y avance est tiré des Auteurs de l'Antiquité & de ceux sur tout qui ont traité de la Musique expressément, & non simplement par occasion : or, en ce cas le plus court & le plus sûr est de consulter ces Auteurs-mêmes.

ARTICLE XX.

RELATION HISTORIQUE D'Abyssinie du R. P. Jerôme Lobo D. L. C. D. J. Traduite du Portugais, continuée & augmentée de plusieurs Dissertations, Lettres & Memoires, par M. le Grand, Prieur de Neuville-les-Dames, & de Prevessin. A Paris, chez la veuve Coûtelier & Jacques Guerin, Quai des Augustins. 1728. *in* 4°. *pagg.* 514.

Suite des ARTICLES CIX au mois de Novembre MDCCXXVIII. pag. 1998. & VI. au mois de Janvier MDCCXXIX. pag. 98.

POur rendre complette la Rélation du Pere *Lobo*, Monsieur *le Grand* raconte ce qui suivit le banissement du Patriarche *Mendez* & des autres Jesuites, dont nous avons parlé dans notre dernier Extrait. A peine le Pere *Lobo* fut-il parti de *Suaquem* que le bruit se répandit que les Portugais étoient descendus par la Mer Rouge sur les côtes d'Abyssinie, & qu'ils alloient envahir le Royaume. Cette fausse allarme fut un soufle impétueux, qui alluma si

violemment le feu de la persecu
qu'il ruina en peu de tems les tra
de près d'un Siécle, & peut être
toûjours, les plus belles esperan
ce qui restoit de Missionnaires
l'Empire, odieux, persécutez, tr
ne trouvoient plus de retraite qu
les dérober à la fureur des ennem
la Religion. On ne peut mieux r
senter la cruëlle situation où ils se
verent alors, qu'en retraçant la
ture que l'Apôtre nous fait (1) d
Saints *qui par leur foi conquirent
Royaumes; de ceux qui, éprouv
toute maniere, devinrent le joü
Persécuteurs, qui furent emprison
chargez de fers, mis à mort par le
ve; de ceux qui, maltraitez, accab
miseres, manquant de tout*, furen
gez de vivre *errans sur les monta
& dans les déserts*, ou de se cache
les antres, & les cavernes de la ter

Les Peres *Apollinaire d'Alm*
Evêque de Nicée, Gaspar *Païs*, I
Bruni, Loüis *Cardeira* Supéri
Hyacinte *Francisco*, Compagno
l'Evêque de Nicée, François *A*
guez, Jean *Pereyra* après avoi
quelque tems cachez, furent r

(1) *Epist. ad hebr. XI. 33. & seqq.*

mort en divers tems & en différentes manieres. Quatre laïques, tant Portugais qu'Abyssins, signalerent leur foi en perdant la vie avec les Peres *Bruni*, *Pereyra*, & *Païs*; après avoir signalé leur valeur & leur adresse, en la defendant: car ces Généreux Laïcs ne crurent pas devoir se la laisser ravir impunément & en trahison par le perfide Melcachristos, nouveau Gouverneur de Tigré.

Le Patriarche Alphonse *Mendez* étoit toûjours à Suaquem avec les deux Compagnons de ses fers, le Pere Jacques de *Matos*, & le Pere François *Marquez*, dans la plus dure captivité qui fût jamais. Le Bacha, homme barbare, & d'une avarice insatiable, après avoir dépoüillé ses prisonniers de tout ce qu'ils avoient, leur faisoit chaque jour les propositions les plus déraisonnables si on lui offroit une somme, il la prenoit, & n'en vouloit point tenir compte. Ayant sçu qu'ils s'étoient adreïez au Consul François qui étoit en Egypte, pour obtenir par son moyen quelque protection contre ses violences, & ses injustices, il les chargea de chaînes encore plus pesantes,

les fit attacher, comme d'infames criminels, par le pied, & par le col, de maniere qu'ils ne pouvoient se remuer. Enfin pour se tirer des mains du Barbare, il fallut donner, pour le P. Patriarche seul, six mille Cruzades; ce qui fait environ douze mille livres de notre Monnoye; somme immense pour de pauvres Missionnaires destitués de tout secours.

Alphonse *Mendez* étant arrivé à Goa le 19. de Decembre 1635. représenta au nouveau Vice-Roi Dom Pierre de *Silva* l'état déplorable de l'Eglise d'Abyssinie, & le besoin *que cette Catholicité naissante avoit d'être promptement secourue. Mais les moyens qu'il proposa*, dit Monsieur le Grand, *étoient plus d'un Conquerant, que d'un Evêque ou d'un Missionnaire* « Il dit qu'il » falloit envoyer une Armée Navale » dans la Mer Rouge, pour s'emparer » de Maçua & d'Arkiko, bâtir une » bonne Citadelle, y entretenir une » forte garnison, gagner ou soumet- » tre le Bharnagas, ou plûtôt Bahr-Nagash » (l'Intendant de la Mer, ou de la Province maritime, dans le Royaume de Tigré) « & le forcer de

» remettre aux Portugais le Frere du » Negus (l'Empereur d'Ethiopie) qu'il » tenoit sous sa garde, & que le Negus fit mourir dans la suite ; placer » ce Frere du Negus, sur le Trône, & » par ce moyen exciter une Guerre Ci-» vile dans l'Abyssinie ».

Mais le Pere Balthazar Tellez sans attribuer au Patriarche de tels projets, dit seulement qu'il fit au Vice-Roi finissant & à son Successeur une peinture Pathétique des maux que lui & ses compagnons avoient soufferts en Abyssinie, & de ceux que les Catholiques y éprouvoient : il ajoute qu'il ne gagna rien ni par la solidité de ses raisons, ni par l'éloquence touchante de ses larmes, & il nous renvoye à l'Histoire d'Ethiopie, composée par le Patriarche même, laquelle n'est pas imprimée. Monsieur Ludolf lui-même se contente de dire que le Patriarche ne voulant point passer en Portugal, comme plusieurs l'y exhortoient, on y envoya le Pere Jerôme *Lobo*, pour demander une flotte & des troupes, qui rétablissent les Missionnaires en Abyssinie.

Il est vrai que le P. *Lobo* fit de semblables propositions au Vice-Roi des

Indes, lorſqu'il arriva à Goa, en ſortant de ſa priſon de Suaquem. « Je lui » repréſentai le plus fortement que je » pus, dit-il à la fin de ſa Relation, » tout ce que nous avions ſouffert de» puis la mort de Sultan Ségued..... » .... Je l'exhortai par tout ce » que je crus capable de le toucher, à » faire quelque effort, afin de ſauver » des Jeſuites Portugais qui s'étoient » volontiers ſacrifiez pour le ſervice de » Dieu. Je lui fis connoitre combien » il ſeroit aiſé de nous rendre Maitres » de la Mer Rouge, d'en chaſſer les » Turcs, & de profiter ſeuls de tout le » commerce qui s'y fait. Je l'inſtruiſis » le mieux qu'il me fut poſſible de la » navigation de cette Mer. Je lui mar» quai les Ports dont on pourroit s'em» parer d'abord, & où l'on ſe retire» roit en cas de quelque mauvaiſe ren» contre......... Je voulois qu'on » allât d'abord à Malagua, qu'on en » chaſsât les Turcs, qu'on y élevât » une Citadelle, & qu'on y mît une » bonne Garniſon Portugaiſe (*a*).

Ce diſcours que ſon Auteur ſe reproche en quelque ſorte, & qu'il déſ-

(*a*) V. Hiſt. d'Ethiop. Liv. VI. C. XVI.

voué, ou modere, quoique bien
ɩoins violent que celui qu'on fait te-
ir au Patriarche, nous ne le trouvons
ɔint dans la bouche de ce Prélat : &
le Pere *Lobo* le répéta en Espagne &
Rome ; on a lieu de douter s'il fut
organe de Mendez, puisque la réso-
ɩtion de le faire passer en Europe fut
rise, & qu'il étoit même parti de
ɩoa, long-tems avant que celui-ci
it arrivé. Certainement le Roi de
ortugal avoit de justes tîtres pour se
aire raison des cruautez exercées con-
re ses Sujets appellez & établis dans
Abyssinie, par le Prédecesseur de
Empereur Basilides.

Le Pape & les Cardinaux chargerent
le la Mission d'Abyssinie les Capucins
rançois, sous la conduite du Pere
Agatange de Vendôme. Six d'entr'eux
enterent de pénétrer dans cet Empire,
resque sans autre avantage, que de
oir couronner bien-tôt par une mort
récieuse, la préparation de leurs
œurs, & leur zele plûtôt que leurs
ravaux. Deux seulement travaille-
ent avec beaucoup de fruit à Maçua,
ans pouvoir aller plus avant, & suc-
ombererent sous la fatigue de leurs pé-

nible miniſtere. Trois autres de ces Peres firent de ſemblables efforts, & furent décapitez par l'ordre du Bacha gagné par Baſilides. Depuis ce tems il ne fut plus poſſible de recevoir des nouvelles d'Abyſſinie. Le Patriarche, qui ne perdoit point de vûë ſa chere Egliſe, tenta juſqu'à ſa mort toutes les voyes imaginables pour la ſécourir. Tous ſes efforts furent inutiles. Les Jeſuites encouragez par la mort glorieuſe de leurs confreres, firent diverſes tentatives, pour pénetrer dans le Royaume : mais leurs meſures furent toûjours déconcertées. La perſécution devenoit plus cruelle de jour en jour, & il ne reſtoit aucun de ces Peres en Abyſſinie, « Quoique Monſieur » Ludolf veuille que Bernard Noguei- » ra le fût : dit Monſieur le Grand : » mais Bernard Nogueira lui-même, » dit qu'il avoit eu beaucoup d'envie » d'entrer dans la Compagnie...... » Néanmoins il n'y avoit point été » reçû. ». Sans doute Nogueira n'y étoit pas encore, lorſqu'il écrivoit ce qui eſt rapporté par notre ſçavant Auteur ; mais enfin il étoit Novice de la Compagnie, lorſqu'il donna pour la

oi, sa vie sanctifiée par une infinité
e travaux & de souffrances durant
ne longue suite d'années; souffran-
es, dont le récit ne trouveroit point
e créance, si l'on ne sçavoit ce que
eut l'esprit Apostolique, dans ceux
u'il anime, & combien ces Héros
ont au-dessus des plus grands hom-
nes.

Mais puisqu'on conteste au Pere
ernard *Nogueira*, Vicaire Général du
'atriarche Mendez en Éthiopie, son
tat & sa Profession, il faut produire
e témoignage incontestable de Bal-
hazar Tellez. *E he bem que saybamos to-
os os da Companhia, a cuja noticia che-
arem estes meus Papeys, que este bemdito
'adre Bernardo Nogueyra, era actual-
vente noviço da nossa Companhia; por-
ue lhe tinha chegado a licença, que por
eus grandes merecimentos, lhe mandou
ossomuy Reverendo Padre Geral Goswi-
o Nikel, (que hoje santamente gouverna
Companhia) pera entrar nella, &c.*
d). On ne peut lire la Lettre de No-
ueira, rapportée par Monsieur le
Grand, sans être infiniment touché

(*d*) Balth. Tellez, Hist. de Ethiop. L. VI.
ap. XXX. pag. 663. *Voyez aussi pag.* 706.

& de la désolation de l'Eglise d'Abyssinie, & du zele ardent de ce Saint Missionnaire.

Je ne rapporterai point le détail des mouvemens que le Patriarche ne cessoit de se donner pour son Troupeau sacré, des travaux qu'entreprit le Pere Bernard *Nogueirà*, des maux que Basilides continuoit de faire aux restes errans & affligez de l'Eglise Ethiopienne, le dessein impie qu'il forma d'introduire par une criminelle tolérance, & par une imagination engageante, le Mahometisme dans ses Etats; le scandale que donnerent consécutivement deux ou trois *Abuna*, dont le premier, qui n'étoit pas seulement tonsuré, simple conducteur de chevaux, osa prendre impudemment ce tître respectable, & le second, par sa mauvaise conduite, se fit bien-tot reléguer sur un rocher qui paroissoit inaccessible. Celui qui leur succéda, franc Jacobite, après avoir trompé le Pere *Agathange* démasqué par le Patriarche Mendez, fut un des plus violens Persécuteurs des Catholiques. L'*Abuna* est l'Evêque ou Métropolitain d'Abyssinie; il reçoit l'Ordination, la Mis-

, & l'inſtitution du Patriarche
xandrie, ſur le modele de Saint
:ntius, le premier de tous qui y
ıvoyé par Saint *Athanaſe*, & il
: Religion du Patriarche dont il
:. Il n'y a point eu d'autre Evê-
lans tout l'Empire, juſqu'à ce
: Pape y ait envoyé des Patriar-
Latins, dont le premier fut Dom
Bermudes, qui partit pour les
: l'an 1539. Les trois autres ont
:ſuites. Le Pere *Vuñes Barreto*,
:e *André d'Oviedo*, le Pere *Al-*
: Mendez.

ɔnſieur *Ludolf* dit que jamais Roi
yſſinie n'avoit eu un regne plus
:ux que *Baſilides*, depuis qu'il
ıaſſé les Jeſuites de ſes Etats, &
:out y étoit demeuré tranquille.
ce que Monſieur le *Grand* réfute
s événemens certains & inconteſ-
; de ce Regne, & de ce tems. Et
'oit par cet exemple ainſi que par
autres, combien on doit être en
: contre les faits avancez par des
ɔu mal inſtruits, ou mal inten-
ıez; & que, contre une maxime
ſtablie chez certaines perſonnes,
proprement les faits qu'on doit

vrier 1729.

contester, jusqu'à ce qu'ils soient avérez; puisqu'il n'y a rien sur quoi l'on puisse plus aisément tromper, ou être trompé.

Le Patriarche Alphonse *Mendez* mourut enfin aux Indes le 29. de Juin 1656, à l'âge de 76. ou 77. ans. *Ce Patriarche*, dit Monsieur l'Abbé le Grand, « avoit toutes les qualitez » d'un Saint & vertueux Missionnaire, » beaucoup de piété, de patience, de » fermeté, de zele, & d'érudition. » On lui réproche seulement une sé- » vérité de discipline outrée & hors de » sa place ». Mais la severité ne doit pas surprendre, dans un homme de son état, ni l'excès dans un homme de sa Nation. Il y en à toutes fois, dit Monsieur *Ludolf* sur le témoignage de son *Gregoire*, qui l'excusent, par cette raison, qu'ayant trouvé les choses établies sur ce pied-là par les Missionnaires qui l'avoient précédé, il en pouvoit avec honneur y faire aucun changement (*e*).

Depuis la mort du Patriarche, on a sçu très-peu de chose de l'interieur de

(*e*) Ludolf Hist. Æthiop. Lib. III. Cap. XIV. n. 31. 32.

·ssinie. Vansleb y fut envoyé
fois, & ne put y pénétrer. C'est
sur les Mémoires venus du Caire
Monsieur le *Grand* acheve sa Re-
1. Il commence par le voyage de
les *Poncet*, Chirurgien Franc-
tois, qui sur la réputation qu'il se
guérissant au Caire *Agi Ali*, Fac-
du Roi d'Abyssinie, fut conduit
Prince atteint de la même mala-
Le Pere *Brevedent*, Jesuite de
en, par zele pour le salut des Abys-
voulut être du voyage, & ne fit
difficulté de passer pour Com-
on de *Poncet*. Ces deux hommes,
Monsieur le *Grand*, étoient de ca-
res bien differens. « Poncet étoit
vagabond sans honneur, sans
ligion, d'un genie au dessous du
diocre, qui ne sçavoit que men-
, & qui a trompé tous ceux qui
eu affaire à lui. Le Pere de *Bre-
ent* au contraire étoit plein de

„ de la Troupe, étoit plus m
„ Poncet, &, comme lui, fo
„ intéressé à l'excès „. Quell
pagnie, pour le vertueux M
naire!

Le Pere *Brevedent*, qui nou
né la Relation de son pénible
dans une Lettre écrite de *Sa*
15. Fevrier 1699, mourut à
n'ayant pû gagner *Gondar*, qui
qu'à une demie journée. Deu
Jesuites du Caire, poussez par l
esprit qui avoit animé le Pere
dent, entreprirent le même v
& avec aussi peu de succès. *Po*
bien reçu du Negus, & re
Caire le 20 de Juin 1700. Le
main il y arriva un prétendu
sadeur du Roi d'Abyssinie,
Murat Eben Magdeloun, do
parlé fort diversement. On n
pas à propos de le faire passer e
ce. Le Pere *Verseau* Jesuite, Su
des Missions de Syrie, *M*
Chancelier du Consul & *I*
chargerent des Lettres, & de
du Negus, pour le Roi, & ar
à Paris vers la fin de 1701. *Pon*
duit de Maison en Maison,

ses mensonges ; la Lettre de créance de *Murat* fut jugée fausse ; néanmoins pour ne pas perdre l'occasion, quelle qu'elle pût être, de rétablir la Religion en Abyssinie, on envoya des présens au prétendu Ambassadeur, pour son Maître, & l'on résolut de répondre à son Ambassade supposée, par une véritable Ambassade, & d'entretenir aux dépens du Roi des Missionnaires Jesuites pour l'Ethiopie. Le Pere *Verseau* & *Poncet* partirent pour Rome, où le Cardinal de *Janson* sollicita cette affaire au nom du Roi. Au même tems arriva à Paris un Syrien, Maronite, nommé *Ibrahim Hacma*, envoyé par le Patriarche d'Alexandrie, pour le même dessein. Il partit de Paris sur la fin d'Octobre, & arriva à Rome au ommencement de 1703.

Malgré la protection & le crédit du ardinal de *Janson*, la Mission d'*I-ahim* parut suspecte. Pour s'instrui- de la vérité, on envoya au Caire *Ga-el*, Religieux Maronite. La condui- mbiguë du Patriarche fit juger que itablement il avoit envoyé *Ibrahim*, is elle rendit sa Catholicité fort sus- te. Cependant *Poncet* arrive au

Caire ; on dispose toutes cho
un second voyage qu'il s'en
faire en Abyssinie, avec *Mu*
Magdeloun, chargé de prés
de Lettres pour le Roi son Ma
leur joint un Syrien du nom
Ils partent, le 6. d'Octobre 17
Suès, où le Pere du *Bernat*
qui les y attendoit s'embarq
eux le 3. de Décembre, pour
Bien-tôt la mesintelligence se r
la Troupe. *Poncet*, au lieu de
ner vers le *Prétre-Jean*, va c
fortune dans l'*Yemen*, laisse u
me qu'il avoit épousée en Et
abandonne les Terres que le N
avoit données, emporte jusqu'
fre de Chirurgie fait aux dép
Roi, passe de l'*Yemen* à *Surate*
enfin mourir à *Ispaham*. Telle
fin de ce Vagabond, auquel or
trop fié. *Murat* va finir ses jours
cate. Le Pere du *Bernat* abanc
s'en retourne au Caire. *Elie* seu
constant que les autres, passe er
sinie, & l'on a été près de dix-s
sans en apprendre aucune nouv

Tant de contretems ne rebu
pas Jacques *le Noir*, connu sous

Février 1729.

de *du Roule*, destiné à l'Ambassade d'Abyssinie. C'est à détailler son infortuné voyage, les chagrins qu'il essuya, & sa fin funeste, que Monsieur *le Grand* employe le reste de sa Relation. Cet Ambassadeur, après avoir voyagé selon ses Instructions du Caire à Constantinople, de Constantinople au Caire, de là à Paris, de Paris en Egypte, se mit enfin en chemin pour l'Abyssinie, & partit du Caire le 19. de Juillet 1704; par tout pillé, par tout exposé à la perfidie de ceux ausquels il eut affaire, il arriva à *Sannaar* sur la fin du mois de Mai 1705. Il ne passa pas plus avant, & ce fut là qu'il éprouva le dernier de ses malheurs. Ce qui décida sa perte sans ressource, fut une chose déja funeste à un si grand nombre de Voyageurs, qu'avec un peu d'experience & de réflexion, il auroit bien dû s'en garantir. Une magnificence à contre-tems, étalée imprudemment aux yeux avides d'une Cour barbare & pleine de convoitise, occasionna l'Arrêt définitif de sa mort, déja conjurée par la plûpart des Officiers qu'il n'avoit pas assez ménagez. Le Roi qui avoit l'a-

mé aussi basse que ses Co
manda trois mille piastre
du Roule, & sur le refi
geux que prudent il le fi
sa Maison, & traîner
Publique, où il fut mas
Domestiques, qu'il exho
comme lui, courageusem
cruelle & injuste. On r
ni les oiseaux, ni les bêt
n'approcherent de leurs
sans sépulture. Les Ré
arriverent presque en n
Abyssinie, & les frequen
de cinq ou six Rois qui
en peu d'années, empê
ne vangeât la mort de *du*
à quoi ont abouti toute
ses, qui ont coûté des so
ses, & n'ont produit au
la Religion. Voilà en a
notre Auteur raconte pl
qui se trouve encore plu
les Rélations & les Piec
imprimer à la fin de son
ritablement digne de la
Lecteurs les plus habiles.

Février 1729.

ARTICLE XXI.

LETTRE DU R. P. EMMAnuël de Viviers *Capucin & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, écrite de Toulouse le premier Juin* 1728. *aux Auteurs des Memoires de Trevoux, par la voye du* Mercure.

APrès ce tître, & quelques plaintes sans consequence, le R. P. *Emmanuel* annonce d'abord au Public, dans le Mercure du mois d'Août dernier, " Que son Calendrier n'est » plus une grande feüille, mais un Li- » vre in 12. d'environ 112. pages ; & » qu'il est muni de plusieurs approba- » tions de Juges très-competens ». Voici cependant les repliques d'un Ancien Professeur Royal d'Hydrographie & de Mathématiques, à la Lettre du R. P. *Emmanuel.* Nous les donnons telles, que cet Ancien Professeur nous les a lui même adressées dès le 4. d'Octobre, pour soûtenir ce qu'il a dit de la grande feüille du R. P. *Emmanuel*, dans nos Memoires de Janvier 1728. page 193. & suivantes :

& pour refuter, dit-il, les fa
cipes que le R. Pere *Emmanu*
d'établir dans sa Lettre.

Defense du Calendrier Lunair
rien contre les faux principes
Emmanuel de Viviers Predica
pucin.

Le R. Pere *Emmanuel* pose
pour principe, que l'Ordre ét
l'autorité du Concile de Nic
de prendre pour le premier jo
Lune Pascale, celui de sa conj
avec le Soleil à quelque heure
que cette conjonction arrive.
mande au R. P. où il a trouvé
dre du Concile de Nicée. Car
régle qu'on puisse attribuer à
cile, est, qu'on doit celébre
le Dimanche après le quato
jour de la premiere Lune ou
mier mois Lunaire. Encore n'e
mention de cette régle, que

près de mille ans avant la correction Gregorienne, comme elle y contrevient depuis cette correction. Car il est notoire, qu'on n'a entrepris de réformer l'Ancien Calendrier Lunaire, que quand le premier jour de la Lune Pascale y étoit indiqué quatre jours après celui de la conjonction moyenne. J'ai déja donc eu raison d'avancer contre le Calendrier du R. P. Que l'usage de l'Eglise Romaine est de n'indiquer le premier jour du mois Pascal, qu'après celui de la conjonction des deux grands Luminaires. Un usage de près de douze cens ans, n'est-il pas une preuve suffisante de ma proposition? Le R. Pere dévoit-il ignorer un si long & si constant usage de l'Eglise Romaine, en attaquant le Calendrier Gregorien, & s'ingerer à lui en substituer un autre de sa façon? Ce que j'ai dit en général de cet usage, ne suffisoit-il pas pour en faire souvenir l'Auteur d'un nouveau Calendrier? Mais le R. Pere s'est trop tard apperçu que cet usage renverse le principal fondement de son Calendrier: c'est pourquoi il le dissimule, il le révoque en doute, il en demande la

ques des années suivantes ; ma
pour les Pâques de cette année
deux années précédentes ?

J'ay appris dès mon enfar
l'Epoque Lunaire ou des Nomi
de l'Eglise Romaine, est l'an
sextile de l'Incarnation de Jesu
& j'ay appris dès ma jeunesse
25. de Mars, jour de l'Annon
de la Sainte Vierge & de la C
tion du Sauveur, fut le prem
du mois Pascal en Judée ; qu
conjonction moyenne arriv
année là dès le 24. de Mars, lo
avant midi, ou peu d'heur
minuit à Jerusalem. Car en
là les Juifs retardoient d'un jo
tes leurs Néoménies Pascales :
l'Eglise à toûjours suivi leur co
parce qu'elle s'est d'abord fo
Jerusalem, & que Jerusalem
centre du Christianisme, avan
truction de la Ville & du Tem
l'établissement du Siege Apo
dans Rome. C'est de quoi l'I
Sainte fait foi, & l'on n'en pe
ter sans erreur. C'est aussi ce qu
tenant me porte à croire, q
qui regarde la nouvelle Lune I

ce n'eſt ni au Meridien de Rome, ni à celui d'Alexandrie en Egypte, qu'on doit avoir égard, mais uniquement à celui de Jeruſalem. Car c'eſt auprès des murs, ou à peu de diſtance de Jeruſalem, que Nôtre Seigneur eſt mort, & qu'il eſt reſſuſcité : & depuis le tems de David, Jeruſalem étoit la ſeule Ville de toute la Paleſtine où il fût permis aux Iſraëlites d'immoler & de manger la Pâque.

Pour revenir à l'Ancien Calendrier Lunaire, dont le R. P. *Emmanuel* a ſans raiſon placé l'Epoque, deux ans & même trois Pâques avant le Concile de Nicée : il me paroît qu'on ne peut raiſonnablement ou probablement ſuppoſer, qu'il ait été dreſſé, tel qu'il étoit au tems de la Correction Gregorienne, avant l'année 380. de Jeſus-Chriſt, plus de cinquante ans après le Concile de Nicée. Cette année là étoit une premiere année du cycle Chrétien de dix-neuf ans, ou ce qui revient au même elle avoit 1. de nôtre nombre d'Or. L'Ancien Calendrier n'indiquoit donc la nouvelle Lune Paſcale qu'au 23. de Mars de l'an 380. Or eſt-il que la conjonction

moyenne tomboit cette année là au 22. de Mars ſur les ſix heures & demie du ſoir à Rome, & après huit heures du ſoir à Jeruſalem. Donc dès l'an 380. les nombres d'Or de l'Ancien Calendrier n'indiquoient pas les nouvelles Lunes Paſcales au jour de la Conjonction moyenne, à quelque heure du jour qu'elle arrivât, comme le R. P. *Emmanuël* l'entend & le prétend.

Au reſte, je ne fais ici que réfuter les faux principes & les mauvaiſes preuves du R. P. & je ne prétens rien établir dans une matiere ſi obſcure, & ſur laquelle il ne nous reſte aucun monument déciſif. Je ne prétend pas, dis je, établir, que l'Ancien Calendrier Lunaire ait été en uſage dès l'an 380. Il y a bien plus de vraiſemblance & même une eſpece de certitude à ne faire commencer l'Ancien Calendrier Lunaire, tel qu'il étoit au tems de Gregoire XIII. qu'au Septiéme Siécle de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, quelque tems après l'an 600. Mais je me contente ici d'avoir montré au R. P. que ſon premier principe ou ſa prétenduë regle du Concile de Nicée, n'eſt pas conforme à l'Ancien Calen-

Lunaire depuis l'an 380.
ſecond principe du R. P. *Em-*
el conſiſte dans une fauſſe ſup-
on, qui regne d'un bout à l'autre
Lettre. Il y prend par tout pour
ır de la conjonction tant vraye
ıoyenne, le jour artificiel & ci-
ì tombe cette conjonction, en
tant les jours d'un minuit à l'au-
ši le R. P. avoit des correſpon-
:s à Rome comme il en a à Paris;
ıroit qu'à Rome & en Italie, les
naturels ſe comptent dans l'or-
rimitif des ſept premiers jours
onde : c'eſt-à-dire, que chaque
ıaturel commence à Rome par la
environ vingt minutes après le
er du Soleil; à la maniere dont
de Moyſe obligeoit les Juifs de
ıencer la celébration du Sabbat
, toutes leurs grandes Fêtes. A
:, lorſque le Soleil ſe couche, il
ıs de 23. heures & demie : & la

environ huit heures après midi
Meridien de Rome, l'année de
1727. appartenoit au 23. de Ma
ce que le jour naturel 23. de Mar
déja commencé, & dans la ſe
heure à Rome, quand cette con
tion arriva. Par conſéquent le C
drier Gregorien, en indiquant l
velle Lune le 24. de Mars, ne
quoit qu'un jour après celui de
conjonction. Le Calendrier G
rien étoit donc fort bien reglé &
tamment conforme à ſes pri
cette anné-là même : & le Cale
ou la grande feüille du R. Pere *A*
nuël, qui plaçoit le premier jo
cette Lune Paſcale au 22. de
l'indiquoit trop tôt d'un jour to
tier, même par rapport à la co
tion de la Lune : & de deux jou
tôt par rapport à la Phaſe moy
ſur laquelle l'Egliſe a de tout te
glé dans ſon Calendrier les jours
nouvelles Lunes Paſcales.

Que ſi pour le Calendrier d
gliſe, on ſ'en tient, comme on a
& qu'il eſt mieux de le faire, a
ridien de Jeruſalem ; & qui pl
au jour Solaire Aſtronomique

commence dès le midi du jour précedent, selon l'usage des Juifs dans la détermination des Neomenies moyennes; j'ai peine à croire que le R. P. *Emmanuel* puisse trouver dans le Calendrier Gregorien, une seule nouvelle Lune Pascale, qui s'éloigne de plus d'un jour de celui de la conjonction moyenne; & cela, dans l'espace de 3400. ans, c'est-à-dire, depuis l'année 600. jusqu'a l'an 5000. D'où il s'ensuit qu'en toutes sortes de maniéres le R. P. *Emmanuël* n'a pas, comme il prétend, suivi l'usage de l'Eglise dans la nouvelle Lune Pascale de 1727. lorsqu'il l'a indiquée au 22. de Mars. Il en est de même des autres Epactes de sa grande feüille, qui indiquoient les nouvelles Lunes Pascales un ou deux jours plûtôt que le Calendrier Gregorien.

Le R. Pere *Emmanuël* attribuë au celebre *Clavius* son troisiéme principe qui est en partie faux, & qui fût il tout à fait vrai, est directement opposé à ce que le R. P. en conclut. Il fait dire à *Clavius*, page 65. « Qu'on peut » & qu'on doit célébrer Paque dans le » 15. de la Lune, en opposition de la

„ Lune avec le Soleil, lorsqu'el
„ ve un Dimanche „. Il y a d
une erreur d'environ dix page
cette citation du R. P. Car da
dition de Mayence, que j'ai en
mains, *Clavius*, à la page 65. n
te que de l'Equinoxe. Mais à l
55. ce Sçavant Auteur dit simpl
& sans faire en aucune sorte m
de la pleine Lune ou de son O
tion au Soleil, qu'on doit céléb
ques le premier Dimanche a
quatorziéme Lune du Premier
„ Et à la page. 57. il prouve
„ ment, mais sans dire un seul
„ l'opposition de la Lune, qu'o
„ célébrer Pâques le plus proch
„ manche après la quatorziéme
„ lors même que ce Dimanche
„ au quinziéme de la Lune „.
P. *Emmanuel* s'est faussement in
que le 15. de la Lune, étoit to
celui de son Opposition au Solei
a fait parler *Clavius* à sa façon.

Oui, je soutiens, que *Clav*
dit nulle part, & n'a pu dire,
le R. P. lui attribuë, sçavoir,

, *quand cette opposition arrive un*
nche. Il est vrai, que dans le Ca-
.er Gregorien le quinziéme jour
›remiere Lune est ordinairement
de l'opposition des Luminaires
·la pleine Lune ; mais il ne l'est
ûjours, & il ne le peut pas toû-
être. C'est pour quoi *Clavius* ,
502. fait fort bien remarquer à
ecteurs, & les avertit expressé-
; *Que les Epactes Gregoriennes*
regulierement disposées, qu'elles in-
nt PRESQUE *toûjours les quator-*
's Lunes Pascales, de maniere que
r suivant (qui est le quinziéme
Lune) *tombe dans la pleine Lune*
me , ou ne la suive pas de loin.
dire clairement, que dans le Ca-
ier Gregorien la pleine Lune ou
›sition moyenne , précede quel-
›is, quoique non pas de loin ou
:oup, le quinziéme jour de la Lu-
ou il s'ensuit evidemment, qu'en

15. de la Lune. Tout ce qu'
donc raisonnablement faire dir
vius, c'est qu'on peut & qu'
célébrer Pâque le 15^e^. jour de l
soit en opposition de la Lune
Soleil, soit après cette oppo
quand le 15. jour tombe au I
che : & non pas. *Qu'on doit
Pâque en opposition de la Lune
Soleil, quand cette opposition a
Dimanche*; comme le R. P. *Em*
le fait faussement dire à *Claviu*
Mais le R. P. se trompe enc
sensiblement dans la consequen
tire de ce faux principe, que l
ziéme jour de la Lune Pasca
toûjours être celui de l'oppositi
c'est manifestement ce qu'il su
& ce qu'il veut dire, & ce qu'
buë mal à propos à *Clavius*.
comment le R. P. raisonne : «
» dit, qu'on peut & qu'on do
» brer Pâques dans le quinzién
» Lune, en opposition de la Lu
» le Soleil, quand cette opposit
» rive un Dimanche. Donc
» prend pour premier jour de l
» Pascale le jour de la conjo
» Parce que entre l'oppositior
Fevrier 1729.

» conjonction precedente, il y a qua-
» torze jours dix-huit heures, qui font
» quinze jours, à six heures près ».

Supposons ici avec le R. P. *Emmanuël*, que *Clavius* ait dit, qu'il faut celebrer Pâques le propre jour de la pleine Lune, lorsque la pleine Lune tombe au Dimanche : puisque ce Dimanche est le quinziéme jour de la Lune, dès-là qu'il est celui de l'opposition. Cela supposé, qu'en faut-il conclure ? Tout le contraire de ce que conclud le R. P. *Emmanuël* : Donc *Clavius* ne prend pas ordinairement pour premier jour de la Lune Pascale le jour de la conjonction moyenne. Et pour quelle raison ? Parce que entre l'opposition de la conjonction precedente, il n'y a que quatorze jours, dix-huit heures. C'est la raison que le R. P. *Emmanuël* apporte de sa conclusion, qui n'est pas moins fausse, qu'elle est contradictoirement opposée à la verité de la mienne. Voyons qui de nous deux conclut plus juste ; & si le R. P. trouvera des Juges *très-competens*, qui *munissent* son raisonnement de leur approbation.

Je suppose donc l'opposition de la Lune à six heures du matin, un Di-

Fevrier 1729.

manche 25. de Mars, & le 15. de la Lune Pascale. Or est-il que si du 25. de Mars, six heures du matin, on retranche les 14. jours, 18. heures, dont la conjonction de la Lune précéde son opposition, on trouvera le terme précis de la nouvelle Lune ou de la conjonction moyenne, à midi du Samedi 10. de Mars, & même avant midi, à raison de 22. minutes, qui ont été négligées dans l'expression du demi-mois Lunaire. Le Samedi dixiéme de Mars aura donc été le propre jour de la conjonction moyenne. Mais du Samedi 10. de Mars, au Dimanche 25. de Mars, il y a quinze jours, sans y comprendre le Samedi 10. de Mars. *Clavius* qui veut qu'on celebre Pâques le Dimanche 25. de Mars, 15. de la Lune en opposition avec le Soleil, à six heures du matin, ne prend donc pas pour premier jour de la Lune Pascale le jour de la conjonction, lors même que cette conjonction arrive avant midi le 10. de Mars : & il en est ainsi de la plûpart des autres Lunes Pascales. Comment le R. Pere *Emmanuël* a-t'il donc prétendu s'autoriser de *Clavius*, pour prouver, que la conjonction étant

arrivée le 22. de Mars 1727. environ les ſept heures & demie du ſoir à Paris, ce même 22. de Mars devoit être le premier jour de la Lune Paſcale ?

Le R. P. entend-t'il bien les Régles du Calendrier Gregorien, qu'il attaque ſi hardiment; & celles de l'Ancien Calendrier, dont il tache de ſe prevaloir, pour introduire dans l'Egliſe un nouvel uſage ? La Régle générale de l'un & de l'autre Calendrier, eſt de ne faire le mois Paſcal que de 29. jours: & cette Régle ne ſouffroit aucune exception dans l'Ancien Calendrier. Or le mois Paſcal ou le premier mois Lunaire, n'étant que de 29. jours, il eſt manifeſte qu'il ne doit pas commencer par le jour de la conjonction, pour deux raiſons. La premiere, parce que le 15. jour du premier mois ne ſeroit pas ordinairement celui de la pleine Lune; l'oppoſition moyenne tombant le plus ſouvent dans le 16. jour après la conjonction : au lieu que l'oppoſition ou la pleine Lune doit tomber au milieu du premier mois, & par conſequent au 15. jour, quand ce mois n'eſt que de 29. jours. L'Egliſe ayant donc toûjours voulu fixer, autant qu'il étoit

poſſible, au 15. jour, la pleine Lune de ſon premier mois; elle ne s'eſt jamais propoſé pour régle de commencer ſon premier mois par le jour de la conjonction moyenne; mais par celui de la Phaſe moyenne, c'eſt-à-dire, un jour après celui de la conjonction.

En ſecond lieu, le premier mois Lunaire de l'Egliſe n'étant que de 29. jours, s'il commençoit par le jour de la conjonction, le ſecond mois Lunaire commenceroit le plus ſouvent un jour auparavant celui de la ſeconde conjonction, parceque le mois Lunaire moyen eſt de 29. jours, 12. heures, & 44. minutes. Ainſi le ſecond mois commenceroit le plus ſouvent un jour trop tôt, ce qui ſeroit le plus grand & le plus ſenſible défaut d'un Calendrier. Défaut ſi conſiderable au jugement de *Clavius* & de tous les bons connoiſſeurs, qu'il vaut mieux retarder la nouvelle Lune d'un & même de deux jours, que de l'indiquer un jour trop tôt, c'eſt-à-dire, un jour avant celui de la conjonction moyenne. Bien plus dans la forme du Calendrier Gregorien, forme perpetuelle, invariable, & inalterable, & munie de l'Autorité

Apostolique & de celle de l'Eglise universelle ; le premier mois lui-même commenceroit de tems en tems un jour trop tôt, ou avant celui de la conjonction moyenne. Car, quoique la régle générale du Calendrier Gregorien, soit de ne commencer le premier mois qu'un jour après celui de la conjonction moyenne, il arrive toutefois de tems en tems, que le premier mois Gregorien commence le propre jour de cette conjonction : & par consequent dans la forme Gregorienne du Calendrier, le premier mois Lunaire commenceroit de tems en tems un jour trop tôt, ou avant celui de la conjonction moyenne, si les Epactes Gregoriennes étoient seulement augmentées d'un jour, pour indiquer ordinairement la premiere Lune au jour de la conjonction, comme *le fameux Cassini* le prétendoit. Mais ce Sçavant homme n'a jamais, que je sache, avancé, comme le R.P. *Emmanuël*, qu'il falloit augmenter les Epactes Gregoriennes le plus souvent de deux jours.

Ce qui a porté le R. P. à une extremité si outrée, c'est qu'il suppose pour quatriéme principe la plus notoire de

toutes les faussetez : sçavoir,
Calendrier de l'Eglise doit êtr
sur les vrais mouvemens & mê
les mouvemens apparens de la
& du Soleil. Car *c'est*, dit-il,
observations réiterées, que j'ai rem
que la plupart des Epactes ne se tr
plus aux places anciennes. Quell
ces anciennes places ? L'usage de
tes dans le Calendrier est-il do
ancien que la Correction Greg
ne ? Litius l'Auteur de cette m
leuse invention, vivoit-il, ou
déja mort, dès l'an 323. de No
gneur ? Car c'est à cette antiqu
le R. P. veut ramener le Calend
a remarqué, continuë-t'il, par
servations, *Que les nouvelles &*
Lunes du Calendrier se sont éloig
anciennes places, vers le commen
des mois d'un, & LE PLUS SOU
DE DEUX JOURS. A quoi ser
les pleines Lunes ? C'est uniq
aux observations du R. P. qui
ce semble observer la Lune q
son plein, comme on le verra c
Mais les pleines Lunes avoie
place dans l'ancien Calendri
étoient-elles indiquées ? Et da

lendrier Gregorien, les Epactes indiquent-elles les pleines Lunes ? Y servent-elles à autre chose, qu'à indiquer les jours des nouvelles Lunes ? N'importe : le R. P. veut ramener par ses observations les pleines & les nouvelles Lunes du Calendrier à leurs anciennes places.

Le R. P. *Emmanuël* se seroit épargné bien d'inutiles peines ; si avant que de s'ériger en Reformateur du Calendrier Gregorien, il se fût appliqué à le bien entendre. Il ne paroîtroit pas ignorer, que le Calendrier de l'Eglise n'a jamais été réglé sur les vrais mouvemens du Soleil & de la Lune, & beaucoup moins sur leurs mouvemens apparens, les seuls qu'on puisse connoître par les observations ; mais sur leurs moyens mouvemens. La raison est, que les vrais mouvemens du Soleil & de la Lune, & à plus forte raison leurs mouvemens apparens, n'étant point uniformes, il est impossible d'y ajuster un Calendrier perpetuel, ou du moins de longue durée. Suivant les vrais & les apparens mouvemens, les mois Lunaires sont presque toûjours plus longs ou plus courts, les uns que les autres ;

& il en eſt de même des années Solaires. Mais dans tout bon Calendrier, tous les mois Lunaires ſont égaux entre eux, auſſi-bien que toutes les années Solaires, conformément aux moyens mouvemens qui ſont toûjours uniformes & de la même durée, d'un mois ou d'une année à l'autre.

Quel cas au reſte doit-on faire des obſervations du R. P. *Emmanuel*? On n'en peut ſans doute mieux juger, que par celle qu'il rapporte lui-même dans ſa Lettre, & qu'il donne comme une » preuve certaine, que « le plein de la » Lune s'étoit formé le Samedi cin- » quiéme d'Avril 1727. J'obſervai, *dit-* » *il*, la Lune ce jour-là à ſon lever, » avec une Lunette de 14. pieds de » foyer : c'étoit ſur les ſix heures & » QUELQUES minutes du ſoir : ſon bor » Occidental étoit un peu échancré » à minuit cette échancrure avoit au » menté ; ce qui eſt une preuve q » ſon plein avoit paſſé, il y avoit qu » que tems » : & même, ſuivant precedent rapport du R. P. avant heures du ſoir ; puiſque dès-lors le b Occidental de la Lune étoit, dit-il peu échancré.

Fevrier 1729.

ix choses me font douter de la
de cette observation & de la
ision du R. P. Premierement, de
eu, la Lune étoit levée à six heu-
quelques minutes du soir, le 5.
l. 1727. Elle étoit donc levée ce
t plusieurs minutes avant le cou-
u Soleil, sur les six heures & de-
Toulouse. Or l'on sçait commu-
it, & sans le secours d'aucune Lu-
, que quand le plein de la Lune
lé, elle ne se leve qu'après le cou-
lu Soleil. La Lune qui étoit le-
usieurs minutes avant le coucher
leil, n'avoit donc pas encore pas-
plein à six heures du soir & quel-
minutes, le 5. d'Avril 1727. Se-
ment, si le plein de la Lune étoit
à six heures du soir & quelques
tes, on peut la supposer pleine ou
[illegible] opposition avec le Soleil à
[illegible] précises du soir, pour le plus
Or est-il que la [illegible] conjonc-
te la Lune avec le Soleil, étoit
le 22. de Mars precedent, après
[illegible] heures du soir. Il n'y a [illegible]
[illegible] plus que 15 jours &
[illegible], de la opposition ou la
Lune, & la construction ou la

nouvelle Lune precedente ,
l'obſervation du R. P. *Emmanu*
du 22. de Mars , 7. heures du ſ
5. d'Avril , 6. heures du ſoir , i
que 13. jours & 23. heures. J
rapporte à Meſſieurs les Aſtrono
l'Academie Royale des Science
ris , qui en fait d'obſervations
Juges les plus *Competens* , o
mieux dire , les premiers & les p
cellens Maîtres.

Je demande ſeulement au
Emmanuël , s'il a réglé le mois L
de ſon Calendrier ſur cette obſer
& ſur pluſieurs autres ſemblabl
lui réïterées , dit-il , depuis pl
années. M. *Deſplaces* , dont le
vante que ſon Calendrier a
l'approbation , ne fixe toutefois l
de la Lune en queſtion , qu
d'Avril , à 27. minutes du mat
M. *Lieutaud* dans la connoiſſa
tems ne l'indique qu'à une h
une minute du matin 6. d'A
n'importe en rien au Calendrie
parti l'on prenne entre le calcul
Deſplaces , ou celui de M. *Lie*
& les obſervations du R. P. *Emm*
Pour ce qui eſt de l'oppoſition m

ne ; les Tables de M. de la Hire, ne la donnent que le Dimanche 6. d'Avril, à trois heures, 53. minutes du matin : & ce Dimanche 6. d'Avril 1727. n'étant que le 14. jour de la Lune Pascale & Gregorienne, c'est-à-dire, le 14. jour depuis celui de la Phase moyenne ; c'est conformément à la Régle du Concile de Nicée, que Pâques fut rejetté au Dimanche suivant 13. d'Avril, parce que ce Dimanche étoit le premier après la quatorziéme Lune du premier mois de l'Eglise Romaine.

Le R. P. *Emmanuël*, malgré ses observations réïterées depuis plusieurs années, est obligé d'avoir recours aux Tables Astronomiques, qui sont en effet de bien meilleurs garants ; pour prouver que la nouvelle Lune Pascale de 1723. n'étoit pas bien indiquée au 8. de Mars, dans le Calendrier Gregorien. Le R. P. place donc par son calcul, au 6. de Mars 1723. la conjonction vraye ou moyenne : car il ne distingue pas l'une d'avec l'autre : il ne dit pas non plus, pour quel Meridien, ni le quelles Tables il s'est servi. Il conclut seulement, que le 14. de cette Lune tomba le 19. de Mars, deux jours

avant le 21. & qu'ainsi cette L
devoit pas être Pascale.

Le R. P. auroit ici raison, & l
clusion seroit juste, si, comm
suppose, le 6. de Mars 1723. av
le premier jour de la Lune. Ma
me en lui accordant, que la co
tion moyenne tomboit cette an
au 6. de Mars, à 3. heures 54.
tes après midi à Paris, il en éto
de six & demie du soir à Jeru
ainsi cette conjonction apparten
7. de Mars, dont le jour nature
déja commencé à Jerusalem,
comme je l'ai dit, est le Meri
plus convenable aux Lunes Pa
Le jour de la conjonction moy
étant donc le 7. de Mars, le jou
Phase n'étoit que le lendemain
Mars. Or comme je l'ai ci-dess
montré, le premier mois Luna
l'Eglise ne doit ordinairement
mencer, que par le jour de la
moyenne ou de la pointe du Cro
C'est donc à juste titre que le C
drier Gregorien indiquoit cette
velle Lune au 8. de Mars, & le
la même Lune au 21. du même
& qu'enfin cette Lune fut Pasca

͏efte, ſuivant les Tables de M. de la
Hire, la conjonction moyenne dont il
s'agit ici, n'arriva qu'à 8. heures du
ſoir, 49. minutes à Paris; à neuf heu-
res du ſoir, 31. minutes à Rome; &
à onze heures 21. minutes du ſoir à
Jeruſalem. Et néanmoins le R.P. veut,
que le 6. de Mars 1723. ait été le pre-
mier jour de cette Lunaiſon: quoiqu'il
ne fût pas même celui de la conjonction
moyenne.

Le R.P. ſe trompe ici, en prenant
pour le jour de la conjonction moyen-
ne, celui dans l'étenduë duquel cette
conjonction arrive, ſelon la maniere
vulgaire de diſtinguer & de compter
les jours d'un minuit à l'autre. Ce n'eſt
pas même prendre les choſes auſſi-bien
qu'il le faut, & que le Calendrier Gre-
gorien le demande, de prendre toû-
jours pour le jour de la conjonction
moyenne, celui où elle tombe avant
6 heures après midi, dans l'étenduë
du jour naturel au tems de l'Equinoxe,
d'un coucher du Soleil à l'autre: com-
me le celebre Monſieur Caſſini dans
les Memoires de l'Academie Royale
des Sciences, *pagg.* 142. & 143. rap-
porte que Clavius & quelques autres

en étoient convenus, l'an 1580
gard du jour de la pléine Lune.
quoiqu'il en soit de la pleine L
dont le jour n'est pas de si grand
portance; le propre jour civil de l
jonction moyenne est au juste,
toûjours été dans l'Eglise & ch
Juifs, celui avant le midi duque
conjonction arrive eû égard au
dien de Jerusalem : soit que ce j
soit regardé comme le premier
qu'il soit regardé comme le derni
mois Lunaire, dans l'usage du C
drier.

De cette sorte, quand la con
tion tombe après midi, le lend
est le jour civil de cette conjon
& ce jour civil doit toûjours êtr
Calendrier est exact, ou le premi
le dernier d'un mois Lunaire.
est évident, qu'il ne convient
prendre pour le jour civil de l
jonction moyenne, celui dont
longue & la principale partie est
lée avant l'heure précise de cett
jonction : or est-il qu'à midi le
quarts du jour naturel, qui com
ce par la nuit, & même la moi
jour vulgaire, qui commence

nuit, ſont écoulez avec la moitié de la lumiere du Soleil. Mais quand la conjonction arrive avant midi, elle appartient à ce jour-là, parçe que la moitié de ſa partie principale & lumineuſe n'eſt pas encore écoulée.

Il eſt manifeſte, que quand la conjonction arrive après midi, plus de la moitié du jour civil appartient au mois Lunaire finiſſant : il paroit donc contre toute raiſon d'ôter ce jour-là tout entier au mois Lunaire finiſſant, pour le donner au mois ſuivant, qui dans l'exactitude Aſtronomique n'en occupe pas la ſeconde moitié. Et quand bien même le jour civil ſe trouveroit partagé en deux parties égales par une conjonction moyenne au point précis de midi, la premiere moitié du jour entraineroit la ſeconde, & tout ce jour civil ſeroit le dernier du mois finiſſant précisément à midi : parce que le mois finiſſant en occuperoit la premiere moitié, depuis le lever du Soleil ; au lieu que la ſeconde moitié, eſt celle du declin du Soleil vers le couchant : & d'ailleurs toutes les choſes fuſſent-elles égales de part & d'autre, le mois finiſſant ne doit pas être privé de la

possession qu'il auroit prise de ce jour-là, par sa premiere moitié toute entiere.

La régle la plus exacte du jour de la conjonction moyenne, consistant donc à prendre pour le jour civil de cette conjonction, celui avant le midi duquel cette conjonction arrive, dans toute l'étenduë d'un midi à l'autre: cette régle & les autres que j'ai developpées ci-dessus, mettront en état les Juges *competens* de prononcer, auquel des deux Calendriers il faut s'en tenir, au Gregorien reçu de toute l'Eglise, depuis près de cent cinquante ans, ou à celui du R. P. *Emmanuël*, fondé sur des principes dont j'ai demontré la fausseté, & sur ses Observations particulieres, au travers d'une longue Lunette, dont la grandeur n'a ce semble servi qu'à lui ébloüir la vûë, & à lui faire prendre pour des échancrures certaines taches de la Lune. Qu'on voye la figure qu'il en donne dans sa Lettre, la Lune y est representée plûtôt dentelée, qu'échancrée de la maniere qu'il l'entend.

Je ne m'arrête pas à faire voir, que le R. P. *Emmanuël* prend sans raison à

ſon avantage & contre le Calendrier Gregorien, une remarque du R. P. de la Maugeraye ; ſçavoir, que dans la forme du Calendrier Gregorien il peut arriver qu'on celebre Pâques avant l'Equinoxe du Printems. Clavius dit auſſi la même choſe, *page* 83. & il y reconnoît, qu'on celebre quelquefois Pâques dans le dernier mois, à raiſon de l'Epacte XXIII. & de l'Epacte XXII. quand l'une ou l'autre eſt en uſage. S'enſuit-il delà, que ces deux Sçavans Jeſuites trouvent quelque choſe à reprendre dans l'Equinoxe ou dans les Epactes du Calendrier Gregorien ? Ils parlent ainſi & penſent tous deux fort juſte, eu égard à toute la juſteſſe Aſtronomique des moyens mouvemens Solaires & des conjonctions moyennes. Mais Clavius a eu ſoin d'avertir en pluſieurs endroits, qu'il eſt impoſſible de dreſſer en jours entiers, un Calendrier Lunaire & Solaire tout à la fois, tel qu'eſt le Gregorien, & tel qu'étoit l'Ancien Calendrier, & tel en un mot que doit & a toûjours dû être celui de l'Egliſe Chrétienne, ſans s'éloigner de tems en tems de la juſteſſe Aſtronomique des moyens mouve-

mens. En effet, il faudroit d'abord pour s'y conformer, prendre pour premier jour de la Lune Paſcale, celui de la conjonction moyenne, c'eſt-à-dire, celui avant le midi duquel cette conjonction arrive : & toutefois l'ancien uſage de l'Egliſe, fondé ſur la durée de ſon mois Paſcal, l'oblige à ne prendre ordinairement pour premier jour de la Lune Paſcale, que le jour de la Phaſe moyenne, c'eſt-à-dire, le jour d'aprés celui de la conjonction : comme je l'ai ci-deſſus expliqué & démontré.

J'avois objecté au R. P. *Emmanuel*, que ſa Table ou ſa rouë des Epactes n'eſt pas perpétuelle, & qu'elle ſuppoſe la connoiſſance des Epactes Gregoriennes : & qu'ainſi ce ſont deux Calendriers qu'il faut avoir tout à la fois dans la tête. Le R. P. ſe contente de répondre, qu'il eſt vrai que dans ſa Table, les Epactes Gregoriennes ne ſont pas perpetuelles, parce qu'elles ne peuvent ſervir que juſqu'en 1900. mais que pour ſes nouvelles Epactes il n'en eſt pas de même : & que je n'apporte aucune preuve du contraire. Ce n'eſt pas a moi à prouver ce qui n'eſt

pas, ou du moins ce que je ne vois pas : c'est au R. P. à me le faire voir : c'est à lui à démontrer la perpetuité de ses Epactes ; & qui plus est, leur independance des Gregoriennes ; afin qu'on ne soit pas obligé d'avoir tout à la fois deux Calendriers dans la tête. Car au Cycle courant des dix-neuf Epactes Gregoriennes, un autre Cycle de pareil nombre d'Epactes succedera en 1900. & c'est dans cette succession perpetuelle de ces sortes de Cycles, qui sont au nombre de trente, que consiste la perpetuité du Calendrier Lunaire Gregorien.

Le R. P. dit encore, que je lui objecte dans ma Nouvelle Litteraire des Memoires de Trevoux de Janvier dernier : Que sa rouë des Lettres Dominicales n'est pas un Cycle perpetuel. Cette objection n'eût pas peut-être été mal fondée : mais je n'ai nullement pensé à la lui faire. Voici ce que j'ai dit à ce sujet, page 196. des susdits Mémoires : « La troisiéme Table du R. P.
» est une rouë des lettres Dominica-
» les, avec des étiquettes qu'il faut
» changer de tems en tems : *parceque*,
» dit-il, *le Dimanche se trouve le Lun-*

„ *di* „. A cela le R. P. repond
tenant, qu'il n'eſt pas néceſſair
ſervir de l'étiquette, & qu'il
ſeulement, qu'on ſçache chaqu
née, quelle eſt la Lettre Domir
C'eſt-à-dire, que pour ſe ſervir
Cycle ou de ſa rouë des Lettres I
nicales, il faut ſçavoir tout ce c
a de difficile en ce genre, & ce q
demande un Cycle perpetuel.
cien Cycle étoit de vingt-huit a
Juliennes; le Nouveau Cycle
quatre cens années Gregorienne
combien & de quelle ſorte d'a
Solaires eſt le Cycle perpetuel de
tres Dominicales du R. P. *Emm*
de Viviers? Si ſes nouvelles Epać
ſont pas perpetuelles en un m
ſens, que ſa rouë des Lettres Do
cales, quel cas doit on faire de t
Syſtême de ſon Calendrier?

Du 4ᵉ d'Octobre 1728.

ARTICLE XXII.

L'ART D'ORNER L'ESPRIT en l'amusant, ou Nouveau choix de Traits vifs, saillans, & legers. Par M. Gayot de Pitaval. A Paris. Chez Briasson, ruë S. Jacques à la Science. *Deux volumes in douze*, 1728.

MOnsieur *Gayot* de *Pitaval* nous donne lui-même dans son *Avertissement*, la juste idée qu'on doit avoir du nouveau Livre qu'il présente au Public. C'est, dit-il, le reste des matériaux qu'il a étalez en plusieurs volumes : il veut dire sans-doute, dans sa nouvelle *Bibliothéque des gens de Cour*, Ouvrage si recherché des jeunes gens de Qualité, ausquels il est consacré : il n'a donc pas voulu laisser périr des restes précieux, dont la dépense étoit faite. Il promet par le titre de son Livre, d'orner l'esprit en l'amusant. Cependant il déclare qu'on ne doit pas attendre ici de lui des préceptes, mais des exemples continuels, qui font tout le titre de son Ouvrage : exemples, ajoûte-t-il, plus efficaces

moyen d'y parvenir, c'est la
assiduë de ce qu'il y a de plus
plus ingénieux, de plus *poli*,
saillant & de plus *leger* dans
Littérature. L'esprit alors se
façonne, & s'accoûtume à per
près les grands modeles qu'il a
yeux. « Mais orner l'esprit,
» de notre Auteur, est-ce y je
» semences de Sagesse, l'enri
» principes de Morale ? Qu
» adopteroit cette idée, je jus
» encore mon titre ; car on t
» par-ci par-là, des maxim
» pensées ; qui ont trait à la Sa

fragmens exquis de l'Histoire Ancienne, des Anecdotes rares, des vers délicats, certains jeux de mots privilegiez qui frappent. Voilà les ornemens qu'il a voulu donner à l'esprit de ses Lecteurs, parce qu'il a cru que tout ce qui contribue à le rendre d'un commerce agréable, d'une conversation aisée & picquante, l'orne & l'embellit. Cependant, comme tout n'est pas d'un prix égal, il s'attend bien, dit-il, que « plus d'un Censeur sourcilleux » maudira le titre & l'Auteur ». L'expression est un peu forte; & en vérité il faudroit être bien de mauvaise humeur, pour *maudire* un Livre, qui, si l'on en excepte quelques historiettes un peu trop communes, que l'Auteur auroit dû remplacer de son propre fonds; se fait lire avec tant de plaisir, par mille traits ingénieux dont il est rempli. On ose même assurer d'avance, que « l'Étoile n'en sera pas » *plus malheureuse que celle des autres* » *volumes*, qui sont sortis de sa plu- » me, & *qui sont dans le même goût* »: si ce n'est peut-être qu'un certain monde redoutable, duquel certainement il n'a pas pris son attache, n'entre-

prenne d'éclipser cette heur
par ses enchantemens, qui f
tellement les yeux de ses P
qu'ils ne voyent rien de b
beau, que ce qui sort de chez
doit craindre sur tout qu'on l
la profanation sur ce qu'il a
tue en pièces l'Écriture Saint
en enchâsser quelques morceau
son Ouvrage; & l'on dira sa
que si ce sont là des *traits f*
l'Écriture, ainsi que s'expri
teur, ils le sont trop, c'est
hors de leur place; & que
beaux traits des Livres Saints
lassez avec de petits contes &
toriettes galantes, sont des p
rapport assez mal assorties. I
l'Auteur peut-il se justifier
ment de cet écart; par l'intent
a pû avoir de faire lire l'Écritu
gens qui ne l'auroient peut-
mais lû hors de son Livre,
après l'avoir lû d'abord pour
ser, pourront y prendre goû
lire ensuite pour s'édifier. L
avertit le Public qu'il ne s'avi
lui marquer sa place sur le
parmi les Compilateurs & les

de Recuëils. Sur quoi on eſt embarraſſé quelle place on doit donc lui marquer. Car bien qu'il y ait dans ſon Ouvrage pluſieurs morceaux qui ſont de ſon crû, & qu'il ait même ſouvent embelli de toutes les graces de la narration ce qu'il emprunte des autres; il eſt toûjours conſtant que le gros de ſon Livre eſt emprunté, & qu'il déclare expreſſément qu'il n'a prétendu ici qu'achever le grand deſſein qu'il avoit formé de donner au Public le Recuëil le plus complet de bons mots, qui ait encore paru. Enfin, puiſqu'il en appelle à Apollon, qui doit, dit-il, au premier jour faire une revûë generale des Auteurs ſur le Parnaſſe, & aſſigner à chacun le rang qui lui eſt dû, Nous le renvoyons, comme à ſon Juge naturel, à ce Dieu des beaux Eſprits, qui décidera en dernier reſſort en quelle Claſſe d'Auteurs celui de ce Livre doit être rangé, & quelle place il merite d'y occuper dans ſa Claſſe.

ARTICLE XXIII.

DISSERTATION SUR LES Coquillages que l'on trouve dans la Terre. Par le P. E. A. S. D. L. C. D. J.

Mirabiles elationes Maris, mirabilis in altis Dominus. *Ps.* 92. *v.* 6.

CE n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on a remarqué dans la Terre, des figures qui reſſemblent parfaitement aux Coquillages que la Mer produit ; ou, pour mieux dire, de vrais Coquillages de toute ſorte. Depuis long-tems le plaiſir de conſidérer ces biſarres productions de la Nature, a amuſé le loiſir des Curieux, & occupé les Sçavans à en rechercher la cauſe. On en a imaginé pluſieurs différentes : mais il faut convenir que la plus vrai-ſemblable de toutes, eſt celle qui les rapporte au Déluge, & qui dit que ce ſont des Coquillages véritables, qui étoient autrefois renfermez dans la Mer, & qu'elle a portez dans la Terre, lorſqu'elle ſe répandit ſur toute ſa ſurface, & qu'elle s'éleva

jusques par dessus le sommet des plus hautes Montagnes.

Pour donner un dernier dégré d'évidence à ce sentiment, qui n'est pas de moi seul, & que bien d'autres ont avancé & soutenu dans des Dissertations faites exprès; il faut commencer par établir les faits, & donner une idée générale des différentes especes, & de la figure de ces Coquillages réels ou prétendus.

Depuis trois ans que je me suis attaché à en rechercher, ou plûtôt que j'ai commencé à conserver ceux qui m'ont été apportez, ou que le hazard m'a fait rencontrer; j'en ai amassé plus de dix mille, de cent & peut-être de mille especes différentes: sans parler d'un bien plus grand nombre que j'ai jettez, parce qu'ils étoient frustes, mal conservez, ou trop communs. Je ne sçai si l'on en trouveroit tant ailleurs, & s'il y a au monde un terrain plus fertile en ces sortes de curiositez, que celui de Séez en Normandie & les environs jusqu'à quatre & cinq lieuës; en s'éloignant de la Mer, & en avançant dans les terres.

Ce nombre prodigieux, dont je

viens de parler se peut réduire à deux grandes especes, qui en renferment une infinité d'autres, sçavoir les Coquillages qui sont composez d'une seule piéce, & ceux qui sont composez de deux. La premiere espece en comprend de trois autres sortes; ceux qui sont tout ronds, ceux qui sont droits & longs, & ceux qui sont tournez sur eux-mêmes en spire.

Les Coquillages ronds sont les Oursons ou Boutons. On en voit quelques-uns sur les Côtes de Normandie vers la Délivrande, creux & vuides, que la Mer a jettez sur le rivage; mais beaucoup plus en Bretagne de pleins & de vivans. Ils ressemblent à une Orange bien faite, un peu applatie par dessous. Leur Coquille, qui paroît être de la nature de celle des Crabes & des Ecrevisses de Mer, est toute semée de petits trous imperceptibles par où entre l'eau de la Mer qui les nourrit. Ils ont par dessous une ouverture plus grande & ronde, où paroissent des dents, qui leur servent aussi de pieds. Car quand le flot les a jettez sur le rivage, ils avancent leurs dents en dehors, pour marcher sur le

sable, & manger de petits moucherons marins, qui s'y trouvent en fort grande quantité. Quand la coquille est entiére, à chacun de ces petits trous qui sont tout au tour il y a un tuyau d'une matiere polie, & brillante comme le verre, & presqu'aussi dure, qui ressemble au Jais, dont on fait une espece de broderie pour les Ornemens d'Eglise.

Tous les Oursons ne sont pas exactement ronds; il y en a d'ovales; j'en ai plusieurs de cette forme; & ceux-là ont deux ouvertures, l'une pardessous, mais elle n'est pas au milieu; l'autre à côté vers l'un des bouts, qui est tant soit peu plus étroite. Au reste la partie supérieure de la Coquille des Oursons, est extrémement diversifiée, & toûjours par des figures régulieres. Il y en a de lissées, & qui ont seulement une étoile: plusieurs sont grêlées par de petits points comme des perles; d'autres ont des cercles & des boutons au milieu: mais tout cela est très-délicat, & très-agréablement ménagé. La forme n'est pas aussi la même dans tous: quelques-uns sont plus applatis, d'autres plus ronds; & tou-

tes ces varietez paroissent essentielles, & composer autant d'especes différentes. Je ne dois pas omettre que la Coquille des Oursons, quand elle est cassée (je parle toûjours de ceux qui ont été long-tems renfermés dans la terre) paroit être un tissu de petites éguilles rangées les unes contre les autres, à peu près comme on en voit dans l'Antimoine, si ce n'est qu'elles sont plus blanches & infiniment déliées, en sorte qu'elles font une superficie sensiblement polie.

Les Coquillages longs ne sont autre chose que des vers, tels qu'on en voit sur les écailles d'huitre renfermez dans un tuïau. Ce tuïau, est ou quarré ou rond. Les quarrez sont toûjours droits, si ce n'est qu'au bout le plus menu ils se recourbent en forme de crosse. Pour les ronds, qui sont de grosseur fort différentes, il y en a de droits & de courbez en S. On en trouve qui sont seuls & détachez, d'autres qui tiennent à de plus grands Coquillages. Il y en a qui dans la grosseur d'un fil ont jusqu'à quatre pouces de longueur : on en voit plusieurs amassez & collez ensemble, en forme de fais-

:eau. Mais quelque forme qu'ils ayent, a preuve, que ces tuyaux ont été là lemeure d'un animal, c'est qu'ils sont ous creux, & la plûpart remplis d'u-1e terre seche ou sable, que l'on chas-se aisément avec une aiguille, en sorte que le tuïau reste percé à jour des deux cotez. Une autre preuve encore plus sensible, c'est que quand ces Coquillages se sont trouvez dans un limon propre à conserver la substance de l'animal, au lieu de la dissoudre & de la faire écouler en eau, alors on voit ces tuïaux remplis d'une substance transparente: qui n'est autre chose que la substance glaireuse de l'animal, fixée & congelée par les sels de la Mer & de la Terre.

On pourroit mettre au rang des Coquillages longs, & droits, ceux qu'on appelle Étoiles; parce qu'ils ressemblent à la figure, par laquelle on représente ces Astres. Il s'en trouve une fort grande quantité dans une fontaine qui est proche d'Alençon, & je n'en ai trouvé qu'un ailleurs. Ces Étoiles, qui n'ont pas chacune une ligne d'épaisseur, sont souvent posées & collées les unes sur les autres, jusqu'à

faire la hauteur d'un pouce. Alors elles répréſentent un pilier à cinq angles aigus ſortans, & cinq obtus, qui ſont rentrans. On voit ſur les bords de la Mer de ces Étoiles larges comme la paulme de la main. Celles dont je parle, & qui n'ont pas plus de quatre lignes de diametre, ne ſeroient-elles point des commencemens de celles-là?

Mais de tous les Coquillages d'une ſeule piéce, les plus remarquables ſont les Limaçons, ſoit pour la varieté ſoit pour la grandeur. Il y en a de plats, de ronds, de mêlez, partie plats & partie ronds, d'aigus par le dos: j'en ai en dégradation de largeur, depuis un pied juſqu'à un travers d'ongle: j'ai même pris la circonférence de quelques morceaux rompus, & j'ai trouvé qu'ils étoient ſegmens d'un cercle de plus de deux pieds de diametre: encore les morceaux que j'ai meſuré n'étoient-ils pas l'extrémité du dernier & du plus grand tour. Quelquefois ces tours ſont ſur un même plan, & quelquefois ils s'élevent en vis conique, ou s'enfoncent de même. Dans les uns, la diminution du gros

bout au plus petit, paroît peu-à-peu. Dans d'autres elle est plus précipitée, & ressemble à un écrou. Il y en a dont la coque est toute unie; d'autres, dont elle est canelée: quelques-uns sont garnis de pointes. Mais on distingue aisément dans toute la Coquille qui s'est conservée d'avec le limon qui est entré dedans ce qui s'y est durci.

Les Coquillages de deux pieces sont encore en plus grand nombre & plus variez. Il y en a dont les deux Coquilles sont inégales & de figure différente: telles sont les huitres & une infinité d'autres, qui n'ont point proprement de nom. Pour celles qui sont à écailles égales & semblables, les unes sont en forme de gondole, telles qu'on en voit dans les rivieres & les étangs; d'autres, en cœur, en aîle d'oiseau. D'autres representent un Gabar de Vaisseau ventrus avec un pont en forme de toit, pour faire écouler l'eau des deux côtez. Cette figure me paroît dans toutes ses proportions représenter celle que devoit avoir l'Arche où Noé s'enferma avec les animaux qui furent sauvez du Déluge, parce qu'elle peut en même-tems contenir

quelque recherche que j'aye
n'ai pû en trouver ſur nos C
dit qu'elles ſont communes
Mers d'Afrique & d'Ameri
feüillages ne méritent guer
d'attention : ce ſont des Coq
nelées, qui reſſemblent au
de Hêtre, quand elles ſont r
ridées ; ſi ce n'eſt qu'elles ne
droites comme ces feüilles,
peu courbées en arc.

Il y a encore un autre C
plus curieux & plus rare, qu
le le Dauphin, le Peigne, o
& ces trois noms lui convien
lement, ſi on le conſidere ou
tier, ou en partie. Il eſt recoü

peigne ; & quand elles sont jointes ensemble, elles ont quelque ressemblance avec le Dauphin, tel qu'on nous le peint quelquefois, recourbé & avec une tête fort grosse & courte. Sur la tête, ou à l'endroit qui joint les deux Coquilles, il y a une crete comme celle d'un Coq. Les Coquilles en sont fort épaisses, eu égard à la capacité destinée à contenir le poisson. Cette remarque fait une difficulté considérable dans mon sentiment, que je résoudrai en son lieu.

Outre toutes ces figures, que l'on ne peut nier être de vrais Coquillages, j'ai plusieurs autres morceaux de matiere, qui paroissent être incontestablement des productions de la Mer, & qui ont été trouvées bien avant dans les terres. Il y en a qui ressemblent à des branches de corail : d'autres sont de ces sortes de mousses ou champignons durcis & petrifiez, qu'on trouve attachez aux Rochers. Enfin il y a une grande quantité de brillans pareils à ceux qui viennent de Suisse, & qui portent le nom d'Alençon, parce-qu'on les y polit ; car je dirai ici en passant, que le plus grand nombre

Quand on les trouve entiers,
ment une Pyramide dont les c
sont pas toûjours égaux, & à l
de laquelle il y a une autre pet
ramide plus panchée que la pr
le. Je soupçonne que ces brill
sont autre chose que la substa
quelque Coquillage gelée & d
parce que quand on casse quelq
quillage où le limon n'a pas pe
on y trouve de semblables brill
cela est, il faut qu'il y ait eu d
quillages d'une grandeur surp
te; car j'ai un morceau de ces l
presque aussi gros que la têt

pied d'un cheval ; & que cette terre s'étant durcie, on l'ait ôtée du moule où on l'avoit mise ; ce sont précisément les figures dont je parle : à deux choses près ; la premiere, que cette pierre est un peu fenduë par devant, & que les deux parties remontent en pointe : la seconde, qu'un des côtez est plus grand & plus couché que l'autre. Du réste on y voit la fourchette creusée comme dans le pied d'un cheval, & l'on y remarque les mêmes proportions pour la hauteur & la largeur : aussi je l'appelle le pied d'un cheval marin. C'est ainsi que l'appella un Païsan qui avoit été Matelot, en la voyant entre les mains de celui qui me l'a apportée. Il assura en avoir vû plusieurs, & les reconnoître à cette figure : il dit que le plus grand côté est extérieur par rapport à l'Animal, & qu'il est ainsi disposé pour mieux rejetter l'eau en nageant. Il ajoûta qu'il y a un cartilage ferme, solide, attaché à ce côté-là, pour pousser une plus grande quantité d'eau. La promptitude & l'admiration avec laquelle ce bonhomme dit cela, en voyant cette pierre si loin de la Mer (car elle en a été

trouvée à vingt lieuës, me persuadent que ce n'est pas une fiction, dans une personne d'ailleurs peu suspecte d'en user en cette matiere. Ce qui me confirme entierement dans son opinion, c'est que j'en ai de différemment tournées pour les deux pieds; deux dont le côté droit est le plus large & le plus incliné, & l'autre, où c'est le côté gauche. On avance tous les jours des faits aussi surprenans que celui-là, sur de plus foibles conjectures. Mais si c'est-là le pied d'un cheval marin, il faut que le petit poisson, qu'on montre dans le cabinet de quelques Curieux, en perde le nom: car la tête de cet Animal ressemble beaucoup moins à celle d'un cheval, que cette pierre à ses pieds. On trouve en Éthiopie, dans un Lac (*a*) que le Nil traverse, de ces chevaux marins, ou de rivieres, qu'on appelle Hippopotames. Ces animaux sont amphibies & viennent paître sur terre. Il y a bien de l'apparence que les pierres dont je parle, ont eu pour moule la sole d'un de ces animaux.

Voilà une idée generale des Phe-

(*a*) Le Lac de Dambie.

nomenes, dont j'entreprens d'expliquer la cause. On ne peut, ce me semble, en imaginer que neuf : car si on ne convient pas que ce soient de vrais Coquillages, il faut dire que ce sont des jeux de la nature, tels qu'on en voit plusieurs. Mais si en avoüant que ce sont des Coquillages, on ne veut pas les rapporter au Déluge ; on sera contraint ou de dire que ce sont des Animaux terrestres, comme nos Limaçons ordinaires ; ou qu'ils ont été apportez de la Mer par les hommes ou par les oiseaux ; ou qu'ils ont été poussez par des canaux souterrains, dans lesquels l'eau de la Mer entre, pour sortir ensuite en Fontaines & en Rivieres : ou qu'il est vrai-semblable qu'il y avoit autrefois des Lacs dans les endroits où l'on trouve ces Coquillages. Une derniere ressource seroit de dire que Dieu, dans la premiere création de la matiere, & avant que d'en séparer les différentes parties, avoit formé & répandu par tout les principes de tous les Êtres : mais que dans la séparation des Elemens, ces corps qui étoient destinez pour l'eau, s'étant trouvez dans la terre, y ont

figures de jeux du hazard, & d
ductions fortuites de la Natur
peut venir dans l'esprit qu'à de
qui n'en auroient jamais vû. Le h
fait quelquefois des choses qu
nent de la regularité & de la j
de l'Art & de l'intelligence : n
faut avoüer que c'est dans des
moins composez & moins finis
celui dont il est ici question. C
comparaison par exemple pour la
titude & la régularité des traits
tre ces pierres que l'on trouve en
Bretagne, & où l'on prétend q
instrumens de la passion sont

voir quelque chose de ſurprenant, & de dire qu'on l'a vû, en font tout le réel, On ne dira aſſurement pas cela des pierres dont je parle : ou l'on voit la matiere de la Coquille fort différente du limon qui y eſt entré, & qui s'y eſt durci, dont on trouve des Coquilles pour les deux côtez, le droit & le gauche, avec leurs charnieres & leurs emboëtures faites l'une pour l'autre : où l'on remarque ſenſiblement la place du noyau ou du nerf, par ou le poiſſon tient aux deux Coquilles, & les ouvre & les ferme comme il veut, de même que dans les coquilles d'huitres & de Moules. On ne dira pas non plus que ces gros Limaçons à pluſieurs tours ſont des pierres ainſi figurées par hazard, lorſque l'on aura fait réflexion que les tours interieurs ſont vuides & creux, parceque le limon qui eſt entré à la place de l'Animal, n'a pû pénétrer dans tous ces replis. Les Ourſons & les Dauphins ſont travaillez, comme je l'ai dit, avec une régularité & une fineſſe, qui ne ſe rencontre point dans les productions du hazard. Le deſſus, ou les ponts du Coquillage que j'ai appellé l'Arche de Noé, ſont ornez &

diversifiez par des figures d'une délicatesse, qui surpasse tout ce que l'Art des plus habiles Graveurs peut tracer sur les métaux. Qu'on vante tant qu'on voudra, la beauté de la broderie que représentent en Hyver les Frimats qui s'attachent aux vitres : qu'on vante les racines d'arbres & les pierres, où l'on voit, dit-on, des figures entieres, des visages d'hommes avec leurs traits, & leurs couleurs naturelles ; je soutiens qu'en présentant une seule des pieces que j'ai, prise au hazard, il n'y a personne qui ne trouve une différence infinie, & qui n'avouë que c'est un Coquillage de même espece que ceux qui viennent de la mer, & formé par la même main sur le même modele.

J'ai cherché & j'ai trouvé differentes curiositez de la Nature : je veux bien croire tout ce que l'on dit de celles que je n'ay point vûës des Belemnites, par exemple, & d'autres semblables, plus vantez que connuës qui sont toûjours fort éloignées du lieu où l'on en parle. Je passe pour un tems, ce que l'on dit de quelques hommes & de quelques Animaux, sur le cœur ou dans le foye desquels on dit qu'il

s'eſt trouvé des noms & des figures très-bien tracées : avec tout cela, je ne craindrois point d'en appeller aux hommes les plus oppoſez à mon ſentiment, & de m'en rapporter au Jugement qu'ils prononceront aux-mêmes, après avoir obſervé la configuration intérieure des Limaçons, & la Méchanique qui ſert à leurs mouvemens. Elle eſt de deux ſortes ; car les uns ſont compoſez de muſcles ſemblables à des vertebres, & qui s'emboëtent les uns dans les autres de la même maniere. Ces muſcles ſont attachez enſemble par des nerfs, qui s'alongeant au gré de l'Animal, augmentent ſa longueur: par ce moyen la tête & le Col ſortent de la coquille : il ſe traîne ſur le ſable ; & peut prendre ſa nourriture. Au contraire ces nerfs venant à ſe retirer, & les muſcles s'enflant, le poiſſon rentre ſous ſa cocque, comme font nos Limaçons, qui probablement ſont compoſez de même.

L'autre fabrique eſt toute differente : elle conſiſte en ce que la ſubſtance de ces Animaux, eſt comme autant de bandelettes couchées en long les unes ſur les autres, comme les an-

neaux qui forment la queu
Ecreviſſe : ces bandeelttes ſon
de muſcles ; & lorſqu'elles ſe
les unes de deſſous les autres
mal s'alonge, ſort de ſa coqui
me font les premiers : mais l
les ſe couvrent les unes les
l'Animal devient plus court
tre dans ſa maiſon. On voit
férente configuration non
tous les Limaçons, mais d
ſieurs ; parce que quelques-u
été mangez par de grands
ou s'étant pourris & écoulez
coquille, qui eſt reſtée entieren
de, le limon y eſt entré & l'a
ſans prendre d'autre forme
de la coquille-même. Mais p
dont je parle, il faut qu'ils
trouvez dans un limon, do
étoient propres à les conſerv
les endurcir, comme nous
qu'il arrive à certaines petite
attachées aux grandes. Il ne p
cependant que cela ait pû ſe
que la chair de ces animaux a
venir pierre comme elle eſt,
dre la couleur du limon qu
autour de la coquille, ſans qu'

insinué & filtré. Mais comme cette insinuation à été fort subtile, elle n'a point dérangé la configuration des parties intérieures, qui se sont conservées dans toute leur forme. Cette conservation a été si exacte dans quelques-uns que l'on voit jusqu'à leurs veines & leurs fibres, avec toutes leurs divisions & leurs branches.

Voilà comme on peut dire véritablement que quelques corps se changent en pierre. Cela peut arriver au bois, & même aux fruits, quoique plus difficilement, à cause qu'ils sont plus aisez à pourrir, & moins capables de conserver long-tems leur figure. Mais si pour le démontrer, on ne produit qu'une pierre de la figure d'une pêche, par exemple ou d'une orange, on ne prouveroit certainement pas la pétrification intérieure de ces corps; & on en pourroit conclure tout au plus qu'ils ont été envelopez & couverts d'une croute de pierre, comme il arrive à ceux qui ont demeuré quelque tems dans les canaux d'Arcüeil, au lieu que je montre dans ces limaçons un changement total & intrinsec d'une substance de chair en une substance

de pierre. Pour assurer la m
se des fruits, il faudroit mon
une pêche la figure du noya
Sillons & ses rides, les fibr
qui sont autour, conservan
gure, & retenant encore que
se de leur couleur. Il faudroit
les loges & les compartime
orange, les pepins, & cet
mince comme le parchemin l
lié, qui étant tenduë du cent
conférence, partage sa capac
sieurs segmens. Or c'est ce
crois pas qu'on montre jam

Pour revenir à notre suje
mande comment on peut rap
hazard cette double Méchan
cessaire aux mouvemens de
maux, & si heureusement
N'est-ce pas comme si un
en voyant les rouës d'un Ho
vaillées avec la proportion n
pour entrer les unes dans le
vouloit soutenir qu'elles son
ge du hazard ?

On me répondra peut-êt
Mécanique des Planetes n'est
composée, ni moins admi
celle de ces Animaux ; pu

voit comme dans les Animaux, tous les organes néceſſaires à la végétation, des veines & des fibres, dont les unes portent la nourriture dans toutes les parties, les autres reſpirent l'air, pour ainſi-dire, & reçoivent les influences du Soleil : des creuſets & des moules differens, pour former l'écorce, le bois, les épines, les feüilles, les fleurs, & les fruits. Tout cela cependant n'eſt que l'effet des ſucs de la terre, qui entrent dans les Plantes, & s'y diverſifient en mille manieres. Pour quoi les mêmes ſucs ne pourroient-ils pas produire des effets tout ſemblables, en formant des coquillages, & des Animaux dedans? Or voilà ce qui s'appelle le hazard ; la Nature agiſſant d'une maniere dont elle n'agit pas toûjours. Combien pourroit-on apporter d'exemples de ſemblables effets? Les Macreuſes ne ſe forment-elles pas des feüilles de certains arbres, qui tombent dans la Mer, & s'y pourriſſent? Cette eſpece de mouton qui ſe trouve ſur les Rochers, & qui eſt formé de la mouſſe, ou de l'éponge dont ils ſont couverts, eſt encore une preuve de l'habileté du ha-

zard. L'Eponge elle-même n'est-elle pas un Animal plûtôt qu'une Plante ; Elle apperçoit ceux qui viennent pour l'enlever ; & si l'on ne s'en approche subtilement pour la surprendre par derriere, elle se retire, & rentre, pour ainsi dire, dans le Rocher. Les rats se forment de l'humidité & de la corruption. Cela est évident dans les Vaisseaux : on en a fait venir en arrosant tous les jours la poussiere d'une chambre avec de l'eau, dans un certain degré de chaleur. Les Animaux qu'on suppose avoit été dans ces coquillages, ne sont pas assurement plus parfaits, ni mieux organisez, que les vers qui se forment dans la viande. Cependant on en voit dans des lieux, où il n'y aucune apparence de génération, telle qu'est une vessie remplie d'air, & bien fermée. Qui peut même nous répondre qu'il y a eu des Animaux dans ces coquillages ? Peut-être qu'ils ont toûjours été dépourvûs d'habitans : si cela est, les voilà dégradez bien au-dessous des plus viles Insectes. Pourquoi donc leur chercher une cause aussi extraordinaire, & aussi incroyable que le Déluge Universel, tandis qu'on peût

les expliquer par une plus ſimple & plus naturelle ?

Ainſi parlent les Partiſans du hazard: mais rien de plus frivole que les faits qu'ils avancent, ou de moins juſte que les concluſions qu'ils en tirent. Je conviens donc que le hazard, ou, pour parler plus exactement, que la rencontre de certaines cauſes naturelles que nous ne connoiſſons pas, produit des effets tout à fait merveilleux: mais ils ne ſont ſurprenans & merveilleux que parce que nous n'en voyons pas la cauſe; & ſi nous la connoiſſions, ils nous paroîtroient auſſi réguliers & auſſi néceſſaires que la formation ordinaire des Animaux. Si l'on trouve des vers dans les entrailles, dans le ſang, ou dans les viſceres de quelques Animaux, ils y ont été portez en ſemence avec la nourriture; & ſuivant que cette ſemence étoit plus ou moins prête à éclore, ces vers paroiſſent tantôt dans l'eſtomac, & dans les entrailles, tantôt dans le ſang, dans le foye, ou dans quelque autre partie intérieure: là ils vivent juſqu'à ce qu'ayant un peu groſſi, ils ſe trouvent génez dans les vaiſſeaux où ils ſont; & que

battus & froissez par le sang &
meurs, ils meurent & se corro
& sont probablement la cau
plûpart des maladies. Ils ne so
point des effets du hazard, i
même cause qu'ils auroient
leurs; & le hazard n'a rien op
leur naissance que les faire c
pour ainsi-dire, de climat &
trie.

Il est plus aisé de répondre
aux autres exemples : les M
ne se forment point de feüill
bres, ni les rats de la poussiere
lée. Mais si l'on voit le long c
d'Ecosse un grand nombre de l
ses encore petites, & à demi fo
c'est que le climat d'Ecosse co
ces oiseaux, qu'ils y vont fai
œufs, attirez peut-être par l
qui sont sur le bord de la Mer
les feüilles leur servent de nid
les faire éclore. Ainsi on en
fort petites floter sur la Mer p
mêmes feüilles : & voilà ce qui
pé quelques gens peu attentif
leur a fait dire que les Mac
formoient des feüilles de ces a

Il en est de même des Ra

dit se former de la poussiere, quand elle est humide. L'expérience est trop facile à faire pour qu'on ne l'eût pas tentée avec succès, depuisque Kirker l'a rapportée. Nos Académiciens si appliquez à l'étude de la Nature, sont descendus dans des recherches plus basses & plus difficiles que celle-là : & cependant nous ne voyons pas qu'ils ayent tâché de faire des rats par artifice, ou du moins qu'ils y ayent réüssi. Le prétendu mouton qui croit sur les Rochers, est tout aussi réel : quand le fait sera bien prouvé, alors nous tâcherons de l'expliquer : mais jusques-là c'est une peine superfluë.

Il ne me reste plus qu'à parler des arbres : mais en vérité ceux qui font cette objection, y ont-ils bien pensé, puisqu'elle se tourne en preuve contre eux-mêmes ? Je veux que la Mécanique des Plantes soit encore plus composée & plus admirable qu'elle n'est ; viennent-elles du hazard, & ne sont-elles pas formées par une semence de même espece ? Or cette semence, on le sçait, contient non seulement le principe, mais l'arbre-même, qui, à la grandeur près,

ne differe en rien de
au bout de plusieurs a
donc encore les arbres ti
ordination au hazard
rang des Êtres qui ont
glé & uniforme. Peut
même privilege à des ar
pour être ou pour paroî
faits que beaucoup d'a
sent pas de l'emporter su

ARTICLE XXIV.

FLEXIONS DU P. D. L. M. ur le Paradoxe proposé par le P. C. ans le Mercure du mois de Juin 1728.

faut commencer par exposer les ites, qui font la matiere du Para- .

A	B	C	D	
$\frac{1}{1}$	$\frac{1}{1}$			
$\frac{1}{2}$		$\frac{1}{2}$ ...	$\frac{1}{2}$	*I. Fig.*
$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$			
$\frac{1}{4}$		$\frac{1}{4}$ ...	$\frac{1}{12}$	
$\frac{1}{5}$ ...	$\frac{1}{5}$			
$\frac{1}{6}$		$\frac{1}{6}$ ...	$\frac{1}{30}$	

La Colonne *A*. eſt une ſuite de fractions, qui ont toutes pour Numérateur l'Unité, & pour Dénominateur les Nombres naturels, comme montre la figure.

Chaque terme de la Colonne *E*. eſt la moitié du terme correſpondant de la Colonne *A*.

La Colonne *B*. renferme tous les termes de la Colonne *A*. dont les Dénominateurs ſont impairs, &c.

La Colonne *C*: ceux dont les Dénominateurs ſont pairs.

La Colonne *D*. eſt la différence des Colonnes *B*. *C*.

Le Paradoxe conſiſte en ce que, ſelon l'Auteur, les Colonnes *B*. *C*. ſont démontrées égales, & en même-tems inégales. Tous conviennent que les Colonnes *B*. *C*. ſont inégales : mais juſqu'à préſent il n'a paru aucune Démonſtration, qui en ait démontré l'égalité. Auſſi tôt que parut le Paradoxe, on me le fit voir : & l'ayant lû, je fis paroître les trois propoſitions ſuivantes.

Premiere Propoſition.

Si l'on prend la moitié de chaque

 terme

terme de la Colonne *A* ; on aura la moitié de la ſomme de la Colonne *A*. Cette propoſition ne ſouffre aucune difficulté.

Or par ſuppoſition chaque terme de la Colonne *E*, eſt la moitié de chaque terme correſpondant de la Colonne *A*. Donc la Colonne *E* eſt la moitié de la Colonne *A*.

Seconde Propoſition.

Chaque terme de la Colonne *B*. ſurpaſſe chaque terme correſpondant de la Colonne *C*. Cela eſt évident.

Or quand deux Colonnes ſont telles, que chaque terme de la premiere ſurpaſſe chaque terme correſpondant de la ſeconde ; il eſt clair que la premiere Colonne ſurpaſſe la ſeconde. Donc la Colonne *B*. ſurpaſſe la Colonne *C*.

Troiſiéme Propoſition.

La Colonne *C*. n'eſt point la moitié de la Colonne *A*. Voici comme je le montre.

Les Colonnes *B*. & *C*. jointes enſem ble ſont égales à la Colonne *A*. Cela eſt clair.

tre moitié : ce qui arriveroit si
lonnes *B*. *C*. étoient chacune la
de la Colonne *A*. Ajoûtez que
lonne *C*. est plus petite que la C
E. qui est la moitié de la Colo
Donc la Colonne *C*. ne peut
la moitié de la Colonne *A*.

Le P. C. convient que les C
B. *C*. sont inégales, mais il soû
même-tems qu'elles doivent
gardées comme égales, puisq
difference est infiniment petite
port à ces Colonnes ; & que deu
deurs qui ne different que
quantité infiniment petite, p

es , j'ai montré ſimplement qu'il y ıvoit de la difference entre les Colonıes *B.* & *C.* ſans déterminer quelle étoit ette différence , & conſequemment ue la Colonne *C.* n'étoit pas exactenent la moitié de la Colonne *A.*

Mais je ne conviens pas que la différence des Colonnes *B. C.* ſoit infininent petite par rapport à ces Colonıes. Une telle propoſition demande ıne Démonſtration , & juſqu'à préſent n'en a point paru.

Il faut bien diſtinguer les ſuites du 'aradoxe , qui ſont des fractions , de elles qui ne renferment que les Dénoıinateurs de ces mêmes fractions. Il a bien de la différence entre les unes : les autres : ce qui convient aux unes, convient pas aux autres , comme ous allons montrer. Mais pour faire ien concevoir ceci , il faut expoſer ces ernieres ſuites , qui renferment les Déominateurs des fractions , qui ſont la iatiere du Paradoxe.

C .. 1. 3. 5. 7. 9.

B .. 2. 4. 6. 8. 10.

A .. 1. 2. 3. 4. 5.

D.......2.......4....

E.....1....3.......

La ſuite *C*. eſt un
des Nombres impairs
par l'Unité.

La ſuite *B*. eſt une ſ
Nombres pairs, à com

La ſuite *A*. eſt une ſ
Nombres naturels, à
l'Unité.

La ſuite *D*. renferm
bres pairs, qui ſe trou
te *A*.

La ſuite *E*. renferm
bres impairs de la ſuite

Les ſuites *C*. *B*. *A*.
cune le même nombr
le nombre des termes

Février 1729.

est double du nombre des termes de la suite *D.* ou *E*; puisque ces deux suites renferment autant de termes l'une que l'autre; & que jointes ensemble, elles ne renferment que le même nombre des termes que renferme la suite *A.*

Il est évident que les suites *A. D: E.* figure 2. ne renferment que les Dénominateurs des Colonnes *A. B. C.* figure 1. qui renferment les fractions du Paradoxe. Il ne faut que jetter les yeux sur les Colonnes, & sur les suites, pour en être convaincu.

La somme de la suite *C.* est égale au quarré du nombre des termes que renferme cette suite. Ainsi si elle ne renferme que les dix premiers impairs, sa somme sera 100. quarré de 10; & si l'on suppose le nombre des termes infini; la somme sera un infini quarré: ce qui s'exprime de la maniere suivante.

Somme de la suite C. $= \infty^2$.

Il est évident que chaque terme de la suite *B.* surpasse d'une unité le terme correspondant de la suite *C.* donc la somme de la Colonne *B*, en supposant le nombre des termes infinis, sera $\infty^2 + \infty$.

Il eſt encore évident que chaque terme de la Colonne *B*. eſt double du terme correſpondant de la ſuite *A*. Donc la ſomme de la ſuite *A*. en ſuppoſant le nombre des termes infinis, ſera $\frac{\infty^2 + \infty}{2}$.

Si l'on ſuppoſe que le nombre des termes de la ſuite *A*. ſoit infini, le nombre des termes de chaque ſuite *D*. *E*. ſera auſſi infini ; puiſque la moitié d'un infini doit être infini. Ainſi la ſomme de la ſuite *E*. ſera $= \infty^2$, & celle de la ſuite *D*. ſera $\infty^2 + \infty$.

Mais il faut faire attention que ces derniers infinis quarrez ne ſont que des quarts des précedens, & l'infini ſimple, la moitié de l'infini ſimple précedent. Ainſi réduiſant la ſomme des ſuites *D*. *E*. aux infinis précedens, elle ſera $= \frac{\infty^2 + \infty}{3}$. C'eſt-à-dire, égale à la ſomme de la ſuite *A*, comme cela doit être.

Si l'on compare les ſommes des ſuites *C*. *B*. on trouvera qu'elles peuvent être regardées comme égales, puiſqu'elles ne different que d'un infini ſimple, qui eſt un infiniment petit, par rapport à un infini quarré.

Par la même raiſon les ſommes des ſuites *D. E.* peuvent être regardées comme égales.

Or c'eſt-là tout ce qu'a démontré M. Fontenelle, quoiqu'en d'autres termes, dans ſa Lettre au P. C. imprimée dans le Mercure du mois de Juillet 1718. & c'eſt tout ce qu'a démontré le P. C. lui-même dans ſa Réponſe à M. Fontenelle, imprimée dans le Mercure du mois d'Août 1728. Donc les Démonſtrations qu'on a données juſqu'à préſent, ne tombent que ſur les ſuites, qui renferment les Dénominateurs des fractions, qui ſont la matiere du Paradoxe, & nullement ſur les ſuites des fractions.

Pour montrer la difference qui ſe trouve entre ces ſuites, il faut les comparer.

Dans la ſuite *A.* des Dénominateurs fig. 2. & dans la Colonne *A.* des fractions, figure 1. le premier terme eſt le même, ſçavoir l'Unité. Mais dans la ſuite *A.* figure 2. les termes vont en croiſſant, au lieu que dans la Colonne *A.* figure 1. les termes vont en diminuant.

Les ſuites *A. D. E.* des Dénomina-

teurs fig. 2. forment des Progreſſions Arithmetiques, comme il eſt évident: au lieu que dans les Colonnes *A.B.C.* des fractions, fig. 1. il ne ſe trouve aucune progreſſion, mais ſeulement des propoſitions harmoniques, comme il eſt aiſé de montrer.

Prenons les 6. premiers termes de la Colonne *A*. On en pourra prendre un plus grand nombre ſi l'on veut, & donnons à ces termes un Dénominateur commun 60. Nous aurons les Nombres 60. 30. 20. 15. 12. 10. qui ſeront dans le même rapport que les ſix premiers termes de la Colonne *A*.

Or il eſt manifeſte que dans ces Nombres, il ne ſe trouve aucune des progreſſions, dont on a parlé. Reſte à montrer qu'il s'y trouve des ſuites de proportions harmoniques; ce qui eſt évident. Car 60. 30. 20. ſont en proportion harmonique; 30. 20. 15. forment une proportion harmonique, mais différente de la précedente; 20. 15. 12. forment une proportion harmonique différente des précedentes. Enfin 15. 12. 10. forment une proportion harmonique différente de toutes celles qui précedent.

Fevrier 1729.

Si dans laColonne *A.* on prend trois termes de ſuite, ou ſuppoſé qu'on ne les prenne pas de ſuite, on laiſſe le même intervalle entre le 2. & le 3. qu'on aura laiſſé entre le premier & le 2. Ces termes formeront des proportions harmoniques : c'eſt-à-dire, que trois termes, dont les Dénominateurs ſont en proportion Arithmetique, donneront toûjours trois termes en proportion harmonique ; ce qui donne une régle générale, pour former aiſément des proportions harmoniques. Donc les extrêmes ſont en tel rapport qu'on voudra. Si je veux, par exemple, que le rapport des extrêmes ſoit quintuple ; je prendrai les trois fractions ſuivantes $\frac{1}{1}$. $\frac{1}{3}$. $\frac{1}{5}$. Donc les Dénominateurs forment une progreſſion Arithmetique, & donc les extrêmes ſont en raiſon quintuple. Donnans à ces fractions un même Dénominateur, on aura 15. 5. 3. qui ſont en proportion harmonique, & dont les extrêmes ſont en raiſon quintuple.

Il eſt donc clair comme le jour, que les ſuites des Dénominateurs, des fractions du Paradoxe, ſont entierement différentes des ſuites fractionnaires.

Si le Paradoxe rouloit sur les Dénominateurs, on recevroit sans peine les Démonstrations qu'on a données : mais le Paradoxe tombant sur les fractions, & non sur les Dénominateurs ; les Démonstrations qu'on a données se trouvent hors de saison, puisqu'elles ne peuvent pas s'appliquer aux fractions du Paradoxe. Il est donc vrai que jusqu'à présent il n'a paru aucune Démonstration, qui ait fait voir l'égalité des Colonnes *B C*.

Je pourrois en demeurer là, & me contenter d'avoir fait voir qu'on n'a point démontré jusqu'à présent, que la différence des Colonnes *B C* est infiniment petite par rapport à ces Colonnes, & par conséquent qu'on n'a point donné le dénouement du Paradoxe.

Mais je veux faire quelque chose de plus ; & je vais montrer, fig. premiere, que la somme de la suite fractionnaire, qui fait la matiere du Paradoxe, est finie & non infinie. D'où il me sera aisé de conclurre que la différence des Colonnes *B. C.* n'est point un infiniment petit, par rapport à ces Colonnes.

Fevrier 1729.

Suppoſons pluſieurs ſuites *A. B. C. D. E.* à l'infini.

A....	*B*....	*C*....	*D*....	*E*....
$\frac{1}{1}$	1	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{8}$
$\frac{1}{2}$	1	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{9}$	$\frac{1}{27}$
$\frac{1}{3}$	1	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{16}$	$\frac{1}{64}$
$\frac{1}{4}$	1	$\frac{1}{5}$	$\frac{1}{25}$	$\frac{1}{125}$
$\frac{1}{5}$	1	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{36}$	$\frac{1}{216}$
$\frac{1}{6}$	1	$\frac{1}{7}$	$\frac{1}{49}$	$\frac{1}{343}$
&	&	&	&	&

Fig. 3

La ſuite infinie *A* eſt compoſée de fractions, qui ont toutes l'unité pour Numérateur, & pour Dénominateur les nombres naturels pris de ſuite, comme montre la figure.

La Colonne *B* contient une ſuite infinie d'unitez. La Colonne *C* eſt la même que la Colonne *A*; hors qu'on en a retranché le premier terme, &

qu'on lui a ajoûté une infinitiéme d'unité à l'autre extrémité. Dans les Colonnes *D. E.* &c. les Numérateurs sont tous des unitez : mais les Dénominateurs de la Colonne *E* sont élevez à la seconde Puissance dans la Colonne *D* & à la troisiéme Puissance *E.* &c.

Premiere Proposition.

Dans les Colonnes *B C D E* &c. chaque Ligne horisontale forme une Progression Géométrique décroissante. Cela est évident.

Seconde Proposition.

En prenant les Colonnes *C D E*, &c. à l'infini, on trouvera que la somme de la premiere Ligne horisontale est égale au premier terme de la Colonne *A* : la somme de la seconde Ligne horisontale égale au second terme de la Colonne *A* ; & ainsi de suite. C'est-à-dire que la somme de la Colonne *A* est égale à la somme totale de toutes les Colonnes *C D E*, &c.

Démonstration.

Si l'on divise 1 par 2-1 ; c'est-à-dire, 1 par 1, on aura la somme de la progression qui regne dans la premiere Ligne horisontale. Or $\frac{1}{1}$ c'est le premier terme de la Colonne *A*. De même si l'on divise 1 par 3-1 ; c'est-à-dire, si l'on forme la fraction $\frac{1}{2}$ on aura la somme de la progression, qui regne dans la seconde Ligne horisontale. Or $\frac{1}{2}$ est le second terme de la Colonne *A*.

On trouvera de même que $\frac{1}{3}$ troisiéme terme de la Colonne *A* est la somme de la troisiéme Ligne horisontale, &c. Donc la somme de la Colonne *A* égale à la somme totale de toutes les Colonnes *C D E*. ce qu'il falloit démontrer.

Troisiéme Proposition

La somme totale des Colonnes *D E* à l'infini, est égale à une seule unité.

Démonſtration.

La ſomme de la Colonne *A* eſt égale à la ſomme des Colonnes *C D E* à l'infini. On vient de le démontrer dans la Propoſition précédente.

Donc ſi de la Colonne *A* on ôte la Colonne *C*, le reſte ſera égale à la ſomme des Colonnes *D E* à l'infini.

Mais ſi de la ſomme de la Colonne *A* on retranche la Colonne *C*, reſte une unité. Voici comme je le montre. Pour former la Colonne *C*, on a retranché de la Colonne *A* le premier terme qui eſt une unité; & on a ajoûté à l'autre extrémité $\frac{1}{\infty}$ Donc ſi de la Colonne *A* on retranche la Colonne *C*, reſte une unité moins $\frac{1}{\infty}$ qui ne doit pas être comptée. Donc la différence des Colonnes *A* & *C*, eſt une unité.

Or cette différence eſt égale à la ſomme des Colonnes *D E* à l'infini. Donc la ſomme des Colonnes *D E* à l'infini eſt égale à une ſeule unité, ce qu'il falloit démontrer.

Ainſi avec une ſeule unité, on peut

former une infinité de Colonnes *D E*, & qui renferment chacune une infinité de termes ; en ſorte que chaque ligne horizontale forme une progreſſion géometrique qui aille en diminuant, & dont la ſomme totale ſoit égale à une ſeule unité.

Puiſque la ſomme des Colonnes *D E* eſt égale à une ſeule unité, la ſomme de la ſeule Colonne *D* ſera plus petite que l'unité. Donc elle ſera exprimée par une fraction, dont le Numérateur ſera plus petit que le Dénominateur.

Quatriéme Propoſition.

La Colonne *B* a plus grand raport à la Colonne *C*, que la Colonne *C* à la Colonne *D*.

Démonſtration.

Le raport de la premiere ligne horizontale eſt.	4.. 2..1.
Celui des deux premieres lignes horizontales.	13.. 5..2.
Celui des trois premieres...	29.. 9..3.
Celui des quatre premie-	

res...	54..14..4.
Celui des cinq premieres...	90..20..5.
Celui des six premieres..	139..27..6.
Celui des sept premieres.	203..35..7.

Il est évident que plus est grand le nombre des termes qu'on prend, plus sera grand le raport de l'inégalité. C'est à-dire, que non-seulement 13. à plus grande raison à 5. que 5. à 2. & que 29. a plus grande raison à 9. que 9. à 3. mais que 90. à plus grande raison à 20. que 54. à 14. & 20. plus grande raison à 5. que 14. à 4. Donc la Colonne *B* a plus grande raison à la Colonne *C* que la Colonne *C* à la Colonne *D*, ce qu'il falloit démontrer. Mais on démontre dans les proportions, que lorsque de trois termes le premier a plus grande raison au second, que le second au troisiéme : on démontre, dis-je, que le produit des extrêmes est plus grand que le quarré du moyen.

Donc le produit de la Colonne *B* par la Colonne *D*, est plus grand que le quarré de la somme de la Colonne *C*.

Février 1729.

Cinquiéme Propoſition.

La ſomme de la Colonne *A*, Fig. I. ſt finie.

Démonſtration.

La ſomme de la Colonne *D* doit tre exprimée par une fraction, dont : Numérateur ſoit plus petit que le)énominateur. Nous l'avons démon- :é dans la ſeconde Propoſition. Mais ɔrſqu'on multiplie un nombre par ne telle fraction, le nombre multi- lié n'augmente point par cette mul- plication, puiſque cette multiplica- on n'aboutit qu'à en retrancher une artie, comme il eſt évident. Donc le roduit de la Colonne *B* par la Colon- e *D* n'augmente point la Colonne *B*.)onc ce produit au plus eſt un infini mple, puiſqu'au plus il ne renferme u'une infinité d'unitez. Mais le quar- : de la ſomme de la Colonne *C* n'eſt as plus grand que ce produit. Nous enons de le démontrer dans la qua- :iéme Propoſition. Donc ce quarré au lus eſt un infini ſimple.

Mais si le quarré de la somn Colonne *C* est un infini sim somme de la Colonne *C* ne être infinie : autrement son qu roit un infini quarré, puisqu'e pliant un infini par un infini, avoir un infini quarré. Donc l me de la Colonne *C* est finie.

Mais si la somme de la Col est finie, la somme de la Col sera finie, puisque la Colonn surpasse la Colonne *C* que unité.

Mais si la Colonne *A* est fin Colonnes *B*, *C* qui n'en sont parties, seront finies. Donc leu rence *D*. Figure I. qui est fort n'est pas un infiniment petit p port à ces Colonnes.

Dans les Memoires de Tr Septembre 1728. le P. C. dans tre à M. F. expose une suite qu port au Paradoxe. La voici.

B	1.	1.	1.	1.
A	$\frac{1.}{2.}$	$\frac{2.}{3.}$	$\frac{3.}{4.}$	$\frac{4.}{5.}$
C	$\frac{1.}{2.}$	$\frac{1.}{3.}$	$\frac{1.}{4.}$	$\frac{1.}{5.}$

Il eſt clair que la ſuite *C* eſt la différence des ſuites *A* & *B*.

Concevant dit le P. C. une Hyperbole Equilatere tracée avec ſes Aſymptotes, & prenant ces Aſymptotes pour l'unité, on aura la ſuite *B* repreſentée par le quarré des Aſymptotes, la ſuite *A* repreſentée par la concavité de la Courbe & leur différence *C* repreſentée par la Convexité Aſymptotique. Or cet eſpace Aſymptotique eſt infiniment petit par raport aux deux autres qui ſont infinis du ſecond ordre. Donc ce qu'il falloit demontrer, conclud le P. C.

Si les Aſymptotes ſont infinies & l'Hyperbole infinie, l'eſpace aſymptotique ſera un infiniment petit par raport aux deux autres. Mais dans cette ſuppoſition, la ſuite *B* ne ſera pas repreſentée par le quarré des Aſymptotes, la ſuite *A* par la concavité & la ſuite *C* par la convexité, c'eſt ce qu'il faut montrer.

Puiſque l'Hyperbole eſt Equilatere, ſa puiſſance ſera un petit quarré qu'on peut prendre pour l'unité. Si l'on prolonge infiniment un côté de ce petit quarré, oppoſé à une des Aſymptotes,

on formera un rectangle, qui aura pour côté l'Asymptote qu'on suppose infinie,& pour l'autre côté, le côté du petit quarré.

Partageant l'Asymptote en parties égales, chacune au côté du petit quarré, & par chaque division, tirant des paralleles à l'autre Asymptote, on aura une suite infinie de petits quarrez, dont chacun sera égal à la puissance de la Courbe.

Ce rectangle renfermera la moitié de la Courbe, la moitié de l'espace qui repond à sa Convexité & une très-petite partie de l'espace qui repond à la concavité. Or ce rectangle est bien different du quarré des Asymptotes, puisqu'il a le même raport au quarré que le côté du petit quarré, qui est la puissance de la Courbe, a à l'Asymptote, c'est-à-dire, que le rectangle est infiniment petit par raport au quarré des Asymptotes; & cependant ce rectangle represente les suites dont il s'agit.

La suite *B* des unitez est representée par le rectangle.

La suite *C* est representée par l'espace compris entre l'Asymptote & la

Courbe, encore cette ſuite ne comprend pas tout cet eſpace. Ce qui fait voir en paſſant que Mercator ne raiſonne pas juſte.

Enfin la ſuite *A* eſt repreſentée par l'eſpace compris entre la Courbe & le côté du rectangle parallele à l'Aſymptote, plus l'excès dont l'eſpace, Aſymptotique ſurpaſſe la ſuite *C*.

Or ces trois eſpaces finis ou infinis ſont d'une même eſpece, donc la ſuite *C* ou l'eſpace Aſymptotique n'eſt point infiniment petit par raport aux deux autres. Ainſi cette ſuite ne donne point le dénouëment du Paradoxe.

ARTICLE XXV.

*RUDIMENTA HISTORICA, Sive brevis, facilisque Methodus Juventutem Orthodoxam notitiâ Historicâ imbuendi : authore * * * Societatis Jesu Sacerdote. Augustæ vindelicorum. Sumptibus Mathiæ Wolff, Bibliopolæ.* MDCCXXVII. C'est-à-dire, *Elemens de l'Histoire, ou Methode courte & facile d'apprendre l'Histoire aux Enfans, à Ausbourg chez Wolff.* 1727. *in* 12. *pagg.*

L'Auteur déclare dans là Préface qu'il n'a pas prétendu nous donner ici de sçavantes dissertations sur l'Histoire, mais seulement une maniere courte & facile d'apprendre à la jeunesse qu'on éleve dans les Colleges, ce qu'il y a de plus instructif & de plus curieux dans l'Histoire Sacrée & profane. Dans cette pensée il écarte de son livre une foule de faits & d'événemens, qui serviroient moins à enrichir qu'à embarrasser la memoire des Enfans. C'est dans une Histoire particuliere d'un Regne & d'un Empire

que l'on peut & que l'on doit même entrer dans ce détail. On travaille alors pour des Lecteurs déja formez & qui se proposent d'apprendre dans leurs lectures quelque chose de plus que de simples faits détachez d'une longue suite d'intrigues & de motifs qui en ont été l'occasion. Les Enfans aiment la varieté, & ils ne sont pas capables de l'application que demande une Histoire suivie : ils ne laissent pas cependant d'aimer à apprendre; la curiosité leur est aussi naturelle que la legereté. Le grand Art consiste à sçavoir fixer, autant que le peut permettre cet âge, l'une par l'autre. Et c'est à quoi l'Auteur de la nouvelle méthode s'est appliqué : & il paroît qu'il y a réussi. Il a choisi dans les Histoires Générales & particulieres les actions, & les événemens les plus remarquables & les plus propres à piquer leur curiosité, & à leur former en même-tems le cœur & l'esprit. Tout l'Ouvrage est divisé en trois parties. La premiere renferme tout ce qui s'est passé de considérable dans l'Histoire des Hebreux depuis la création du monde jusqu'à la destruction de Jerusalem

par Tite fils de Vespasien. La seconde nous donne un abregé de l'Histoire des quatre grands Empires, des Assyriens, des Perses, des Grecs, & des Romains; qu'on a vû s'élever successivement les uns sur les ruines des autres. L'Auteur termine cette partie par le Regne de Constantius Chlorus & de Galerius. Il commence la 3e. par Constantin le grand & continue l'Histoire du bas Empire jusqu'aux deux Traitez celébres conclus l'année 1725. l'un entre l'Empereur & le Roi d'Espagne; & l'autre entre la France, l'Angleterre & la Prusse. On trouvera à la fin de chaque partie les noms des Patriarches, des Juges, des Rois, & des Empereurs dont il est parlé dans le livre. Le succès qu'a ce livre en Allemagne feroit souhaiter que quelque personne, zelée pour l'éducation de la jeunesse, voulut se donner la peine de le traduire en notre Langue. Le Public ne sçauroit manquer de sçavoir gré à quiconque entreprendroit ce travail.

ARTICLE XXVI.

RAITS DE PETITS LI-s, Critiques, avis, découvertes, rvations, & autres connoissances Litterature.

NISMES. *Dissertation sur la cause la salure de la Mer, qui a rempor-le prix par le Jugement de l'Aca-nie Royale à Bordeaux* 1728. *ochure* in 12. *par le R. P.* SARRA-T D. L. C. D. J.

Auteur de cette dissertation ne rétend point établir son systême s débris des précedens: il édifie étruire.

question se reduit à sçavoir d'où être venuë cette quantité prodi-de sel, qui a été necessaire pour es eaux de la Mer, & c'est ce examine par voye de recherche nalyse.

n'est ni dans l'eau ni dans l'air autenplacer la premiere origine; l'eau, quelque alteration qu'on sse subir, ne donneront jamais si l'on n'y mêle rien d'Hetero-

géne, & d'ailleurs le sel marin est d'une nature trop terrestre pour n'avoir pas été originairement formé dans la Terre. Il reste donc à examiner, si c'est de cette partie de la Terre que nous habitons, ou de celle qui sert de bassin aux eaux de la Mer, que lui sont venus les sels dont elle est remplie : il semble que toutes les deux y ont dû contribuer; mais si les eaux même de la Mer n'avoient pas aidé de quelque façon a la multiplication sensible des sels, il seroit difficile qu'ils s'y fussent amassez en si grande quantité. Voilà la conjecture; comment les faits y repondent-ils? C'est ce que l'on examine d'une maniere assez détaillée dans les trois premieres parties de cette dissertation. La quatrieme qui y est ajoûtée est toute destinée à répondre aux objections qu'on peut faire.

I[e] *partie.* C'est un fait que la Terre habitée est très salée : les recherches des Chimistes nous en convainquent tous les jours davantage. Tout ce qui en sort porte son sel ; c'est aux sels qu'elle contient qu'elle doit en partie sa fécondité; & d'ailleurs combien ne renferme-t-elle pas de mines de differens sels, & sur tout de sel gemme qui,

comme on le ſçait ne differe en rien d'eſſentiel du ſel marin ? L'Auteur nomme pluſieurs endroits fameux par ces ſortes de mines, & il y en a encore beaucoup plus qu'il n'en nomme.

Tous ces differens ſels ont beaucoup d'Analogie entr'eux, & principalement avec le ſel commun ; de ſorte que ſi les eaux venoient à couvrir la ſurface de la terre, la diſſolution qui s'y feroit tant des ſels qu'elle renferme déja, que de ceux qu'elle exhale continuellement, ſuffiroit avec le tems pour les rendre ſalées à peu près comme le ſont celles de la Mer.

Un fait remarquable autoriſe ce ſentiment, Le Lac Moeris dans la haute Egypte eſt un Lac de trente à quarante milles de tour, creuſé par un des premiers Rois d'Egypte & rempli originairement des eaux du Nil, qui y communique encore dans le tems de ſes inondations par le moyen d'un canal menagé pour cet effet. Du côté opposé à ce canal les eaux du Lac ſont devenuës améres comme celles de la Mer ; & cela par le ſéjour qu'elles ont été forcées de faire ſur cette partie de la ſurface de la terre qui leur ſert de baſ-

1714. L'Auteur fait le calcul de ce que les eaux courantes ont enlevé de sel à la terre pour le transporter à la Mer, & l'Auteur trouve que tout ce qu'elles peuvent en avoir charrié dans l'espace de 7000. ans, s'il étoit rassemblé, suffiroit à peine pour saler une sixieme ou tout au plus une huitieme partie des eaux de la Mer : encore pour cela faut-il supposer qu'elle n'a que 1200. pieds de profondeur moyenne, profondeur qu'on peut bien doubler sans craindre de donner dans l'excès.

Seconde Partie. Elle se reduit à ce raisonnement. Le fond de la Mer n'est pas d'une nature differente de la Terre habitée, puisqu'après tout ce n'est qu'une Terre semblable couverte d'eau; ce fond doit donc être à proportion aussi fécond en sels que la Terre habitée, & comme on a prouvé que celle-ci exhale des sels sans cesse & de mille manieres, il est aisé de conclure qu'il doit aussi s'élever une grande quantité de sel du fond de la Mer : ce sel se mêle aux eaux qu'il rencontre en son chemin, ou s'accumulant forme des mines ou des montagnes de sel, que la Mer est continuellement occupée à dissoudre.

Troisiéme Partie. On examine si les eaux de la Mer ont contribué en quelque chose à la multiplication sensible du sel qu'elles contiennent. On rapporte plusieurs maniéres dont elles peuvent l'avoir fait : en voici trois principales. 1°, L'eau de la Mer dépose un limon tout propre à filtrer le sel qui s'éleve, & à le dépouiller des corps oléagineux& terrestres,dont il est enveloppé & qui pourroient le faire méconnoître. 2°. Elle le garantit de bien des alterations ausquelles est exposé celui qui s'éleve vers la surface de la terre. 3°. Elles sont remplies d'esprits bitumineux qui ne servent pas peu à le retenir par leur viscosité & à lui donner une certaine consistance propre à le conserver.

Le resultat des recherches de ces *trois premieres parties* ; c'est que trois causes ont concouru à la salure de la Mer. La 1re.est le sel détaché des terres & porté à la Mer par le moyen des eaux courantes. La 2e. & la plus considérable est le sel que le fond même de la Mer lui a fourni. La 3e. enfin qui est moins une cause qu'un secours, avec lequel celles que nous venons de nommer

ont agi plus efficacement, c'est la nature même des eaux très propre à faciliter la sortie des sels du sein de la terre qui les produit, à les rendre sensibles & à en empêcher la destruction.

Dans les Réponses aux Objections il se trouve plusieurs remarques curieuses comme sur les bancs de sels que Monsieur le Comte *Marsigli* a observé au fond de la mer; sur la difference de pesanteur des eaux de la Mer dans des endroits où l'on ne peut attribuer cette difference au mêlange des eaux douces qui s'y jettent, &c. Les bornes d'un extrait ne permettent pas de les rapporter, & il les faut voir dans l'Ouvrage où l'on peut dire en géneral qu'il regne un air de verité, qui surprend d'autant plus que c'est dans une matiére où l'on avoit à peine atteint la vrai semblance.

De Lyon. Réponse du Pere *Louwreleul* Prêtre de la Doctrine Chrétienne à l'Auteur de la Critique de ses Mémoires sur le Païs de Gevaudan & sur la Ville de Mende. L'Auteur de la Lettre Critique au R. P. *Louwreleul* imprimée dans les Mémoires de Trevoux 1728. au mois de Février, relevoit

pour premier objet important cette remarque du sçavant Doctrinaire, « » Qu'il est très-certain que notre Sain- » te foi n'a été prêchée en France que » dans le troisiéme Siécle » : & il opposoit qu'avant ce tems-là Saint *Irenée* & Saint *Andeole* ont prêché la Foi, l'un à Lyon, l'autre en Vivarais, où ils ont été martyrisez. Le P. *Louwreleul* répond que « le Lyonnois & le » Vivarais n'étoient pas alors de la » France, quoiqu'ils fussent de la » Gaule Celtique; & qu'il entend par » la France une partie de la Gaule Bel- » gique, & une de la Gaule Aquita- » nique, c'est-à-dire, l'étenduë des » Païs, qui dans la suite des tems fu- » rent conquis & habitez par les Francs » ou les premiers François, & dans » lesquelles les Évêques venus de Ro- » me fonderent des Eglises ». Le Pere *Louwreleul* concluoit de sa Remarque, que de *Severien* Évêque de Gabales en Syrie, on a fait Saint *Severien* Évêque de Gevaudan, à cause que le mot *Gabalis* signifie l'un & l'autre Païs: « & que Saint Privat est l'Apô- » tre & le premier Évêque de Gévau- » dan ». Le Critique demande au

Pere *Louwreleul*, sur quelles preuves il s'inscrit en faux contre l'Épiscopat de Saint *Severien*, dont le nom est dans tous les Catalogues des Evêques de Gevaudan, & dont l'Office se fait dans tout le Diocèse de Mende. Le Pere *Louwreleul* répond qu'il se fonde sur trois raisons : l'une que la succession d'Évêques ne se trouve point depuis S. Severien jusqu'à S. Privat: l'autre, que dans toute cette Contrée il n'y a nul Monument qui instruise de la Mission & des travaux de ce Saint *Severien* : la troisiéme, parcequ'*Episcopus Gabalitanus* pouvant signifier Évêque de Gabales ou Évêque de Gevaudan, on a fait du Severien Evêque de Gabales, un Severien Évêque de Gevaudan. Mais la troisiéme raison, qui seule seroit concluente, est une conjecture qui suppose le fait en question. Contre la qualité du premier Evêque & Apôtre du Gevaudan, que donne à Saint Privat le P. *Louwreleul* à l'exclusion de Saint Severien, le Critique opposoit que dans les Actes de Saint Privat citez par le P. *Louwreleul*, on lit : *Tunc Regioni sivè Ecclesiæ illi S. Privatus præsidebat sedem in Mi-*

matensi habens viculo , propterea quòd qui ante ipsum Episcopatûs ordinem tenuerant , in eo loco , & commorati fuerant & sepulti. Voilà pour Saint Privat, des Prédecesseurs *qui ante ipsum Episcopatus ordinem tenuerant in eo loco* : il n'étoit donc pas le premier. On demandoit au P. *Louwreleul*, où il a fait la découverte d'un second Concile d'*Agde* en 535. dans lequel Saint Hilaire Évêque de Gevaudan auroit assisté, & que les Compilateurs & Collecteurs des Conciles ont ignoré ; il répond que dans le supplément des petits Conciles ausquels a présidé S. *Cesaire* Évêque d'Arles, & composé en 1402. par l'Auteur de la vie de ce grand Saint, par *Massianus* Moine de Lerins, on trouve que ce Saint Hilaire a souscrit au second Concile d'Agde, tenu en 515. & non en 535. contre les Clercs usuriers. Le Critique revendiquoit pour le Limosin le Cardinal *Guillaume de Chanac*, que le Pere *Louwreleul* attribuë à la Ville de Mende. Ce Critique citoit *Baluze* Limosin lui-même : il citoit Messieurs *de Sainte Marthe*, qui donnent pour Limosins *Fouques de Chanac* élû Évêque

d'Orleans, Bertrand *de Chanac* Neveu de Guillaume, & Archevêque de Bourges, Patriarche de Jerusalem, Cardinal, &c. Il ajoûtoit que ce Guillaume *de Chanac* fut transporté à Limoges après sa mort, & a fondé à Paris le College de *Chanac ou de Saint Michel*, ruë de Biévre pour les Limosins. Le Pere *Louwreleul* persiste néanmoins dans son opinion : il a pour titres un Acte passé à Villeneuve sur le Rhône, entre ce Cardinal & Robert de Geneve, dans lequel il signe *le Cardinal de Mende*, & une ancienne *Pancarte* qui est chez un *Curieux défunt*, dans laquelle il est rapporté que le Seigneur de Chanac Originaire de Mende mourut sans enfans au service du Roi, laissa ses biens à son Frere le Cardinal, qui ne voulut pas se faire dispenser de son Ordre de Sous-Diaconat, pour pouvoir se marier, & laissa ce bien à l'Eglise de Saint Privat. Le Critique reprochoit au Pere *Louwreleul* les *Ducs* d'Armanacs. Le Pere *Louwreleul* répond que ces Comtes d'Armanacs avoient des Duchez. Le Critique blâmoit le Pere *Louwreleul* d'avoir fait Claude *Du Prat* fils Naturel d'Antoine *Du Prat* Chan-

celier de France, au lieu qu'ils étoient Freres : le Pere *Louwreleul* cite ſes Auteurs, qui ſont Meſſieurs de *Sainte Marthe* à la page 736. du troiſiéme Tome. Mais le Critique avoit annullé ce témoignage par celui du Pere de *Sainte Marthe* Tom. 1. Col. 105. Tome 2. Col. 100. où la Fraternité eſt énoncée. Dans une Enquête authentique on diſputoit au Pere *Louwreleul*, que Jean de *Arceis* fût Originaire du Gevaudan ; qu'il ait été transféré immediatement de l'Évêché de Mende à celui de Langres, & fait Cardinal. On alleguoit ſon Epitaphe, ou rien de tout cela ne paroît. Le P. *Louwreleul* cite de ſon côté un Manuſcrit qui le condamne ſur le ſecond Chef ſeulement. « Ce Manuſcrit eſt, dit-il, un » Recuëil des prérogatives de nos Évê- » ques, & de diverſes remarques ſur » le Gevaudan que Monſieur *Moure* » *du Villaret* m'a remis. J'ai oüi dire » que feu Monſieur Le Noir juge de » Mende ſous trois Évêques, rempli » d'érudition pour le Droit Civil & » Canonique, & pour les Belles-Let- » tres, en avoit fait la Compilation, » après avoir foüillé très-ſouvent dans

» les Archives de l'Evêché & du Cha-
» pitre : j'y ai vû que Jean *de Arceis*
» étoit du Gevaudan & Évêque de
» Mende en 1331. qu'il fut transferé à
» l'Évêché d'Autun, de-là au Siége de
» Langres : enfin qu'il reçut le Cha-
» peau de Cardinal avec le tître de
» Saint Praxede, comme il compte
» par le Livre des obligations de la
» Cour Romaine ». Le Pere *Louwreleul* convient avec son Critique, que Saint *Veran* n'est que le sixiéme Évêque de Cavaillon : mais il nie qu'il s'en suive qu'il n'en soit pas Apôtre, c'est-àdire, homme envoyé de Dieu & autorisé par des Miracles. Le Pere *Louwreleul* reconnoît la vérité du reproche qu'on lui fait, d'avoir omis plusieurs Evêques Cardinaux, Abbez, Abbesses, qui ont illustré sa Patrie : mais il trouve que ce reproche est injuste, parce qu'il n'a prétendu donner qu'un Abregé & un essai. Il paroît connoître son Censeur, « lorsqu'il lui
» conseille de manier sa plume com-
» me il fait, quand il écrit pour des
» affaires de conséquence, ou qu'il
» dessine des figures de Mathémati-
» ques ». Mais ne le meconnoit-il

point, lorſqu'il lui dit : « votre jugement n'eſt d'aucun poids, & ne » décide de rien. Ce n'eſt qu'une veſſie gonflée & legere, qui a crevé » dans l'air, auſſi-bien que dans votre » tête ». Il eſt vrai qu'il témoigne être redevable de ce trait à S. Auguſtin, & que l'application ſeulement eſt de lui.

De Strasbourg. La fameuſe découverte du Pere Merſenne m'avoit toûjours extrêmement ſurpris & guéres moins embarraſſé. D'un côté je ne pouvois la croire. Un boulet de canon, qui en vertu de ſa ligne verticale, oublie le centre commun des Graves, & ſe dépoüille du penchant général qui le rappelle vers la Terre, eſt aſſurément un paradoxe capable de révolter l'eſprit le moins incrédule. De l'autre auſſi je n'oſois abſolument la nier ? je craignois qu'il n'y eût quelque témerité à traiter de Chimérique un événement, ſur lequel tant de grands hommes avoient paſſé ſouvent : j'avois ſouhaitté de voir réiterer l'expérience de maniere à décider le fait ; & j'étois ſurpris que depuis plus de 70. ans qu'on en parle, perſonne ne ſe fût aviſé de s'aſſurer de la vérité.

Fevrier 1729.

Le petit démêlé Philoſophique du Pere Laval & du Pere Caſtel inſeré dans le Journal du mois de Mars dernier, a réveillé ma curioſité. J'en parlai à MM. d'Artillerie : ils jugerent que la choſe n'étoit pas indigne de leur attention, & qu'on leur ſçauroit gré au moins d'avoir fixé de part ou d'autre ce qu'on devoit penſer d'un Phénomêne ſi ſingulier.

C'eſt Monſieur du Moutier Capitaine dans Royal Artillerie, qui a preſſé cette affaire, & qui s'eſt chargé de l'exécution. Elle ne pouvoit être en meilleures mains : il poſſede parfaitement ce qui regarde la Phyſique & les Mathematiques, ſoit pour la Théorie, ſoit pour la Pratique, & ſe fait un plaiſir de communiquer ſes lumieres aux jeunes éleves qui ſe forment pour l'Artillerie, leur donnant un libre accès chez lui dès-qu'il trouve dans eux du génie & de l'application.

Je ne ſçai ſi c'eſt que les boulets d'Alſace auroient moins de vertu que ceux du Pere Merſenne, ou qu'ils trouvent l'air du Rhin moins bon que celui des environs de la Seine : mais les deux que l'on a tirez, ont bien

fait voir qu'ils n'étoient pas d'humeur de s'établir dans la moyenne Region. Si cependant ils ne sont pas devenus Planettes de notre tourbillon, comme leurs Confréres Mersenniens, c'est bien leur faute; car on n'avoit rien oublié pour leur procurer cet honneur.

L'on a employé pour cette expérience une Piéce de vingt-quatre livres de bales : pour la dresser, on avoit creusé dans une vielle butte, & pour empêcher le plus qu'il seroit possible, son ébranlement dans la décharge. On avoit eu soin de l'appuyer & de l'étayer de toutes parts avec des coins, Madriers & Soliveaux. L'on choisit des boulets des plus uniformes, & du plus juste calibre. Monsieur Du Moutier fit charger en sa présence, & voulut s'assurer encore après la Charge, si elle n'auroit point fait incliner le canon : il appliqua le plomb de quatre côtez differens, & n'y trouva nulle variation. Le Boulet, après être parti avec son bruit ordinaire, fut quelque tems sans nous donner aucun signe de ce qu'il étoit devenu. L'on commençoit presque à croire qu'il ne reviendroit plus, lorsqu'un sifflement qui

augmenta toûjours à mesure qu'il se rapprochoit de la Terre, nous avertit qu'il falloit prendre garde à nos têtes, & un moment après on le vit retomber bien loin de l'endroit d'où il étoit parti.

Cette premiere épreuve s'étoit faite avec une charge de douze livres de poudre : on voulut essayer si en augmentant la dose, on pourroit donner au second boulet des inclinations moins terrestres. L'on rechargea à seize, mais toûjours avec le même succès : ainsi voyant que tous les deux s'étoient obstinez à revenir, & qu'après tout il ne laissoit pas d'y avoir quelque danger : on ne jugea pas à propos de leur faire recommencer le voyage.

Ce qui nous surprit dans cette expérience, ce ne fut point de voir retomber les Boulets : nous nous y étions bien attendus : mais ce fut I°. leur prodigieuse déclinaison malgré toutes les précautions prises pour les tirer bien perpendiculairement. Le premier alla tomber à près de 300. Toises au Sud-Est, & pour le second je trouvai 367. Toises à l'Est. Cependant, après les décharges à peine put-on trouver

ıns le canon une ligne d'inclinaiſon.
ı ſeconde choſe que je ne comprens
ıs, c'eſt comment le Pere Merſenne
pû s'imaginer que ſes boulets n'é-
ıient pas retombez. Il ne ſe ſera pas
ıiſé ſans doute de les aller chercher
loin : mais le bruit qu'ils font en fen-
ant l'air, lorſqu'ils retombent, eſt
violent, qu'il falloit que le bruit du
anon lui eût abſolument étourdi le
'ympan ou que ſon eſprit fût bien
vant dans les eſpaces imaginaires
our ne point s'en appercevoir.

Monſieur Ertenſtein Profeſſeur de
Iathématiques dans l'Univerſité de
ette Ville, & qui les enſeigne auſſi
ans l'Ecole d'Artillerie, obſervoit
endant ce tems-là avec une Pendule
demi-ſecondes, & trouva que le
remier boulet avoit employé 51. ſe-
ondes à monter & à deſcendre & le
cond 53. Il n'eſt pas cependant bien
ır de la premiere ſupputation, parce
u'il fut interrompu par quelques per-
onnes.

Monſieur Du Moutier eſtime l'éle-
ation du premier boulet à 2000. Toi-
es & celle du ſecond à 2300. ou 2400.
.es deux boulets enfoncerent dans
Terre environ 28. pouces.

Immerſions & Emerſions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Mars 1729.

Premier Satellite.

DE PARIS. Le 3. Mars Emerſion

à	9h	50′	matin
Le 5 à	4	18	matin
Le 6 à	10	48	ſoir
Le 8 à	5	17	ſoir
Le 10 à	11	46	matin
Le 12 à	6	15	matin
Le 14 à	0	45	matin
Le 15 à	7	15	ſoir
Le 17 à	1	45	ſoir
Le 19 à	8	13	matin
Le 21 à	2	43	matin
Le 22 à	9	11	ſoir
Le 24 à	3	40	ſoir
Le 26 à	10	10	matin
Le 28 à	4	39	matin
Le 29 à	11	10	ſoir
Le 31 à	5	28	ſoir

Second Satellite.

Le	3	Mars Emerſion à	7h	44′	matin
Le	6	à	9	13	matin
Le	10	à	10	33	matin
Le	13	à	11	52	ſoir
Le	17	à	1	11	ſoir
Le	21	à	2	29	matin
Le	24	à	3	47	ſoir
Le	28	à	5	5	matin
Le	31	à	6	22	ſoir

Troiſiéme Satellite.

Le	5	Mars Emerſion à	0h	57′	ſoir
		Immerſion à	10	49	matin
Le	15	Emerſion à	5	0	} ſoir
		Immerſion à	1	52	
Le	22	Emerſion à	9	1	} ſoir
		Immerſion à	5	52	
Le	29	Emerſion à	0	55	matin
		Immerſion à	9	45	ſoir

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Février 1729.

ART. XVIII. LA Vraye & la Fauſſe Religion, &c. Page 198.

ART. XIX. *Seconde Partie de la Réponſe du Pere du Cerceau à une Objection, &c.* p. 234.

ART. XX. *Relation Hiſtorique d'Abyſſinie, &c.* p. 251.

ART. XXI. *Lettre du R. P. Emmanuel De Viviers, &c.* p. 259.

ART. XXII. *L'Art d'orner l'eſprit, &c.* p. 303.

ART. XXIII. *Diſſertation ſur les Coquillages que l'on trouve dans la Terre, &c.* p. 308.

ART. XXIV. *Reflexions du P. D. L. M. &c.* p. 335.

ART. XXV. Elementa Hiſtorica, &c. C'eſt-à-dire, *Elémens de l'Hiſtoire, &c.* p. 358.

ART. XXVI. *Nouvelles Litteraires. Avis, Découvertes, Extraits de petits Livres, Critiques & autres connoiſſances de Litterature.* p. 361.

De Nismes. *Dissertation sur la cause de la salure de la Mer, &c.* p. 361.
De France. *De Paris.* p. 378.
De Lyon. *Réponse du Pere Louwreleul, &c.* p. 366.
De Strasbourg. La fameuse Découverte du P. Mersenne, &c. p. 373.

Fin de la Table.

Errata pour le mois d

PAge 202. lig. 11. Luthe
P. 209. lig. 23. auté *lis*
25. un *lis.* une. Lig. 28.
Trait *de Lapsis*. P. 216. lig
aurez remis les pechez, *aj*
remis ; mais ceux dont v
pechez, ils leur seront re
teur *lis.* le Saint Docteu
vrai P. 226. lig. 14. qu'Eli
lig. 10. afin qu'il *lis.* afin
14. Loi, & dont *lis.* Loi,
dessus, le Mode *lis.* dessu
253. lig. 22. déraisonnabl
bles. Si. P. 257. lig. 11. ce
ci y fut. P. 260. lig. 7.
Troupeau chéri. Lig 13. i
tation. P. 261 lig. 12. *Vu*
262. lig. 23. il en *lis.* il ne
l'an 323. *lis.* l'an 325. P.
ajoutez naturel. Lig. 25. d'
demie heure. P. 279. lig.
indiquent. P. 228. lig. 12
P. 303. lig. 25. tout le tit
P. 305. lig. 9. l'embellir. *li*
lig. 14. *ôtez* là. P. 315. lig
dans tous. Ligne 9. ce qui
lig. 6. aux mêmes *lis.* eux-
2. bandeeltes *lis.* bandele
Planetes *lis.* Plantes. P. 33
ne *lis.* n'y a aucune. P. 334
rez. P. 342. lig. 20. sera =

sera $= \frac{\infty^2 + \infty}{2}$ P. 345.

lis. proportions. P. 347. *m*
l'un & *à la fin des colonnes d*

ite de l'Errata du mois de Février.

o. lig. 7. sera égale *lis.* egal. P. 357. lig. 8. ce, *otez* la virgule. Pag. 359. lig. 5. lec-s, *lisez* lectures.

ddition à l'Errata du Mois de Janvier 1729.

Ans les Nouvelles Litteraires. P. 165. ig. 10. mois, pareillement le nombre. mois pareillement. Le nombre. *Ibid.* 13 *ajoutez* DE PARIS. *avant* les Oeu- &c *Ibid. Retranchez ce titre.* VOYAGE. GRAPHIE ASTRONOMIE. P. 180. ligne 24. les avantures Maritimes *lis.* les Faits imes.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1729.

ᴍEMOIRES
POUR
HISTOIRE

)es Sciences & des beaux Arts,

ieüillis par l'Ordre de Son Altesse
Serenissime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.

Mars 1729.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
:z ÉTIENNE GANEAU Libraire
ré de l'Université, ruë S. Jacques,
ıux Armes de Dombes, près la ruë
du Plâtre.

Avec Approbation & Privilége.
M.DCCXXIX.

CES MEMOIRES SONT COM mencez au mois de Janvier 1701 & se vendent 15 s. le mois en blanc & brochez, 16. s.

Année 1701.	9	vol.
— — 1702.	12.	v.
— — 1703.	12.	v.
— — 1704.	13.	v.
— — 1705.	12.	v.
— — 1706.	12.	v.
— — 1707.	12.	v.
— — 1708.	12.	v.
— — 1709.	12.	v.
— — 1710.	12.	v.
— — 1711.	12.	v.
— — 1712.	12.	v.
— — 1713.	12.	v.
— — 1714.	12.	v.
— — 1715.	12.	v.
— — 1716.	12.	v.
— — 1717.	12.	v.
— — 1718.	12.	v.
— — 1719.	12.	v.
— — 1720.	5.	v.
— — 1721.	12.	v.
— — 1722.	12.	v.
— — 1723.	12.	v.
— — 1724.	12.	v.
— — 1725.	12.	v.
— — 1726.	13.	v.
— — 1727.	12.	v.
— — 1728.	12.	v.
— — 1729.	3.	v.

[M]EMOIRES
[PO]UR L'HISTOIRE
[de]s Sciences & des beaux Arts.

Mars 1729.

ARTICLE XXVII.

[HIS]TOIRE DU CARDINAL DE [To]urnon, Ministre de France sous [qu]atre de nos Rois, par le Pere Char[les] Fleury de la Comp. de Jesus. Dé[dié]e à Monseigneur le Cardinal de [Ro]han. A Paris, ruë Saint Severin, [ch]ez d'Houry. 1728. *in* 8°. *pagg.* [...]1.

L'Auteur, après avoir marqué dans sa *Préface* les sources où il a puisé, dont les principales sont l'Abbaye de [S.] *Antoine*, & les Archives du Châ[teau] & du College de *Tournon*; allegue [les m]otifs qui l'ont porté à composer

cette Histoire. Outre qu'il a cru devoir ce tribut de reconnoissance pour les Jesuites, à un Fondateur d'un grand College ; il a voulu associer l'Histoire d'un Cardinal Ministre d'État sous quatre Rois, à celles qui ont déja paru de plusieurs Cardinaux Ministres, dont la derniere étoit celle du Cardinal d'*Amboise*, bien écrite par M. l'Abbé *Le Gendre*.

L'Ouvrage du Pere *Fleury* est distribué en huit Livres, où l'on voit les grands événemens du Siécle de *François* premier & de ses Successeurs, liez à la vie du Héros ; à sçavoir « le rétablissement des Lettres en France, les » Guerres mémorables, & les intri- » gues qui agiterent alors toute l'Euro- » pe ; les Négociations délicates & » importantes, qui mirent en mou- » vement toutes les Cours des Princes, » & les diverses factions qui les parta- » gerent ». Nous insisterons dans cet Extrait, sur ce qui touche plus particulierement le Cardinal, qui est l'objet de cette Histoire.

Il naquit l'an 1486. dans le Château de Tournon. Il fut le cinquiéme fils de *Jacques de Tournon*, Comte de

Rouſſillon, & de Jeanne *de Polignac.* François (c'eſt le nom du Cardinal) après avoir été élevé avec beaucoup de ſoin & de ſuccès, ſe fit Religieux dans l'Abbaye de Saint Antoine à l'âge de 12 ans. L'Etude & la Priére firent ſon unique occupation juſqu'à ſa 25ᵉ. année, qu'il fut chargé de gouverner la Commanderie Générale de S. Antoine en Forez. Il eut occaſion de complimenter le Roi *François* premier, qui peu de tems après confirma ſa Nomination pour l'Abbaye de la *Chaiſe-Dieu.* L'éclat de ſes vertus le fit enſuite nommer Archevêque d'*Ambrun* par le Chapitre & le Roi. Après avoir pacifié & réformé ſon Diocèſe, tandis que les malheurs du Roi pris à Pavie entraînoient ceux de la France; l'Archevêque d'Ambrun fut nommé Chef de l'Ambaſſade qu'on envoya en Eſpagne. L'Auteur expoſe avec beaucoup d'Art & de netteté, les conditions que l'Ambaſſadeur propoſa, le tour qu'il ſçut donner à ſa Négociation, & les efforts qu'il fit pour concilier les Eſprits par ſon genie fécond en expédiens. Il raconte au long la ſuite de cette grande affaire, la ſeconde dé-

putation de l'Archevêque, & le Mariage de *François* premier. L'Ambassadeur reçut l'Archevêché de Bourges avec les Abbayes de Tournus, de Candeil, de Saint Florent, de Ferrieres, de Saint Julien de Tours, enfin l'Abbaye de Saint Germain des Prez, &c. Les honneurs de concert avec la fortune vinrent fondre sur lui de tous côtez. Devenu Chancelier de l'Ordre de Saint Michel, & Maître de la Chapelle, il ne lui manquoit que le Chapeau de Cardinal; & il le reçut de *Clement* VII. à la sollicitation du Roi. Enfin, comme si tout cela n'eût pas suffi, il fut élû Abbé de Saint *Antoine* par les Religieux de cet Institut. Comme il avoit du zele pour le bon ordre, il tourna d'abord ses vûës sur son Diocèse de Bourges; & il y convoqua un Synode Général, dont il fit rédiger les Reglemens en un volume. Ces occupations d'Evêque furent interrompuës par celles du Négociateur. On le vit successivement employé dans les Cours d'Angleterre & d'Italie, par tout en faveur de la Religion & du bien public: & s'il ne fut pas toûjours heureux, on lui rendit la Justice, que

fut ni faute de zele, ni faute de
: il avoit l'un & l'autre dans un
aut degré. La Guerre que le Roi
ſoutenir contre l'Empereur & le
:e Savoye en divers endroits, fut
que le Roi confia au Cardinal
urnon le ſoin de la Guerre de Pié-
, & qu'il le fit Lieutenant Géné-
ıne grande partie du Royaume.
t dans ce Miniſtere que le Car-
ſignala, outre l'étenduë & la fé-
té de ſon génie, ſon amour pour
rie & ſon Roi. Les Troupes des
: payées dans un tems où le Tré-
ɔyal étoit épuiſé, les frontieres
rtes & hors d'inſultes, pluſieurs
: des ennemis attaquées & for-
la Diſcipline Militaire exacte-
obſervée, ſes revenus employez
ıbſiſtance des Troupes, enfin la
le l'Europe qu'il eut la gloire de
nmer; tout cela narré en détail,
uvé par quantité de Lettres Ori-
s du Miniſtre au Roi & du Roi
niſtre, fait un morceau conſi-
le de cette Hiſtoire.
avis du Cardinal au ſujet du
e de *Charles-Quint*, & les efforts
t, pour tirer de lui l'annulation

du Traité honteux de Madrid, lui procurerent la Dignité de premier Ministre, après la disgrace du Connétable de *Montmorency*. Son amour pour la Religion, pour le bon ordre, pour l'équité, & pour les Sciences, se distingua dans ce Poste important, où il rendit au Royaume des services qu'il seroit trop long de rapporter. La mort de *François* premier causa sa disgrace; mais elle ne dura pas : il fut bien-tôt employé par le besoin qu'avoit l'Etat d'un génie tel que le sien. Ses fréquens voyages de Rome, où il fut quelque tems Ministre de France; & son passage du siége de Bourges à celui d'Auch, puis à celui de Lyon, lui donnerent bien des occasions de servir utilement l'Eglise & l'Etat. Etant déclaré Doyen du Sacré College, il revint en France : & pour opposer un boulevart au Calvinisme, il fonda une seconde fois le magnifique College de *Tournon*, qu'il avoit donné aux Jesuites, & ôté aux Hérétiques. Les changemens que produisirent dans l'Etat & la Religion, la mort de nos Rois & l'Héréfie, rendirent le Cardinal plus nécessaire que jamais. Tous ses jours fu-

rent marquez par quelque ſervice important, & couronnez par une mort tout-à-fait Chrétienne.

Voici le portrait qu'en fait l'Auteur. « Je ne prétends pas canoniſer » toutes les actions du Cardinal de » *Tournon*, ni l'ériger en Saint de mon » autorité privée. Mais il eſt certain » que ce grand homme fût toûjours » pénétré de ſa Religion, & rempli » de probité. Toûjours régulier dans » ſes mœurs, maître de ſon cœur & » de ſes paſſions, il fut à couvert des » Satyres de la Cour, qui épargne ſi » peu les foibleſſes des grands hommes; & jamais il ne fut attaqué ſur » ce point par les Calviniſtes qui » avoient tant d'intérêt à decréditer le » zele que le Cardinal montroit contre leurs erreurs: c'eſt que *Tournon* » parut toûjours recuëilli parmi les » objets les plus ſéduiſans de la Cour, » & juſques dans les affaires tumultueuſes du Miniſtere. Détaché du » Monde dans le ſein des Grandeurs » humaines, il ne ſe laiſſa jamais » éblouir par l'éclat de ſes Dignitez, » ni par le ſuccès de ſes Légations. Reglé dans ſes dépenſes, il avoit ſçû al-

» lier la simplicité à la magnificence;
» & le revenu de ses Eglises fut toû-
» jours employé aux nécessitez publi-
» ques, à l'ornement des Autels, à
» l'entretien des sçavans & à la subsis-
» tance des pauvres. Son zele pour la
» Religion étoit ardent & sincer: on
» ne l'accusa que de trop de rigidité.
» Sans entreprendre son Apologie, ce
» n'étoit sans doute que l'impression
» d'un zele nécessaire en des tems où
» le Schisme & la Rébellion naissan-
» te, exigeoient des exemples de ri-
» gueur pour être retenus. Jamais cet-
» te grande ame ne se contenta des
» vertus vulgaires: aussi, tout vieux
» qu'il étoit, il parut laisser un grand
» vuide dans l'Europe quand il mou-
» rut. Les Pontifes & les Princes em-
» ployoient souvent son Ministere, & la
» France le regardoit comme son Ange
» Tutélaire. Avant son exil, ses services
» & ses Légations l'avoient signalé. Il
» se distingua par sa modération dans
» sa retraite, & ne la quitta que par
» l'ordre du Prince & pour sauver sa
» patrie. Grand Prélat, jamais il ne
» combattit d'Hérétiques qu'il ne ra-
» menât ou n'humiliât: bon citoyen,

ima la France avec tendresse. Au
is des persécutions que la Cour
suscita, il n'écouta pas ses res-
timens; & devenu particulier,
ervit sa Patrie, comme il avoit
étant Ministre. Laissé quelque-
dans l'oubli, il attendit sans im-
ience que les besoins de l'Etat
geassent de recourir à lui ».
, sans faire acheter ses servi-
ar des priéres, il se chargeoit
uveau du fardeau des affaires.
Religion & la Justice furent
ours les regles de sa conduite
s le Ministere Ecclesiastique;
nme dans le Gouvernement de
at; & dans toute son Eléva-
, il n'y eut rien en lui de plus
nd que sa vertu. Génie vaste &
é, il étoit l'ame des Conseils du
: il y ouvroit ordinairement des
salutaires, & proposoit des des-
s nobles & utiles. Quand il com-
nda à Lyon & dans les Provinces
nes, son industrie & sa con-
e suppléerent à l'épuisement des
nces, & à la foiblesse de nos Ar-
, & sauverent la France de ce
là. Dans la Paix, il protégea
gens de mérite, & ressuscita les

» presque toutes en qualité
» sadeur. Sorti d'une des pl
» & des plus anciennes M
» Royaume, chargé de titres
» neurs, il étoit simple &
» comme un particulier. Toû
» & facile, les pauvres l'app
» aussi aisément que les Gra
» Maître, il fut les délices de
» de sa Maison : & ceux qu
» une fois entrez à son serv
» quittoient plus. Enfin,
» dire en un mot, odieux
» Factieux & aux Hérétique
» nit tous les suffrages des
» desintéressées. S'il eût été

ARTICLE XXVIII.

LETTRE DE M..... A M..... *sur quelques explications de Médailles.*

VOus sçavez mieux que personne, Monsieur, que ce n'est point our contre-dire le R. P. *Hardoüin*, z encore moins pour instruire le Pulic, que j'ai écrit la Dissertation, ont ce Pere fait l'Analyse que vous nez de m'envoyer dans le mois 'Août des *Memoires* de Trevoux : je e l'ai écrite que pour moi, & pour onsulter sur une matiere très obscure, s gens d'une grande érudition à qui l'ai montrée, afin de les engager à ettre ce point d'Histoire dans un jour ii le rendît plus clair : & s'ils trouient mes conjectures un peu vraiinblables, pour qu'ils les donnassent Public corrigées, & rectifiées par ie meilleure plume que la mienne. s Sçavans Auteurs des Memoires de revoux l'y ont inserée, telle que je l'ais écrite, comme un sentiment nouau, mais raisonnable & judicieux : je prie de me pardonner, si je n'accep-

te que cette partie de ce qu'ils ont ajoûté à ma *Dissertation*. Le reste est trop flateur; & je craindrois que le Public n'en jugeât comme moi, si j'en étois connu.

Vous êtes, Monsieur, des amis du R. Pere *Hardoüin* : engagez-le, je vous supplie, à m'instruire : mais je vous avouë que je suis difficile à persuader. Il m'est impossible de jurer sur la parole des Maîtres; si je le pouvois, ce seroit sur la sienne; personne ne connoît mieux que moi sa profonde science & sa vaste érudition. Comme je ne sçaurois voir que les objets presens, je ne puis croire que ce qui m'est démontré. Mais je ne suis point obstiné; je me rends aisément à la preuve: je dis preuve; car pour les conjectures, il est trop raisonnable pour ne pas trouver bon en ce cas, que l'on suive la pluralité de voix des Sçavans.

Il regarde comme démontré, que le mot d'IMPERATOR n'est que la qualité de Généralissime sans autre pouvoir : que ceux de CÆSAR & d'AUGUSTUS sont héréditaires par descendance ou par alliance: & que les surnoms sont héritez d'autres Familles que

|ui eſt nommée : enfin que les
le PIUS & FELIX ſont des ſur-
de Famille, & non des qualitez,
on honoroit les Princes. Je ne
en de tout cela.

ilin nous dit préciſément qu'*Au-*
rit le nom d'IMPERATOR, pour
ier le ſouverain pouvoir. Cela
us fait-il pas connoître ce que
devons entendre dans les Legen-
chaque Médaille, lorſque nous
ons à la tête de l'Inſcription ce
IMP. & c'eſt ce qui me ſemble
int mieux éclairci, que dans
oup de Médailles nous trouvons
e l'autre façon de le porter, lorſ-
rès une Victoire les Armées pro-
ient leur Général & l'honoroient
nom. Alors nous trouvons IMP.
. IV. &c. Je demande donc la
e que ce Tître ſignifie Généraliſ-
& rien de plus. Il faudroit pour
|ue nous viſſions dans ces tems
mpire d'autres Généraux que les
de l'Etat porter ce tître.

différentes Dignitez ont diffe-
oms en chaque Langue : en Grec
t d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ répondoit à-
rès au ſens que les Latins avoient

donné à celui d'IMPERATOR. C'est le R. P. *Hardoüin* qui me le fait remarquer dans l'Analyse de ma *Dissertation*, où il explique ce mot par celui qui a le souverain Domaine : mais je le prie de considérer que ce n'est pas en Egypte & en Judée seulement, que les Chefs de l'Empire Romain le portoient ; mais dans toutes les Provinces, où la Langue Grecque étoit d'usage, tant dans celles que le Senat administroit, que dans celles que les Empereurs s'étoient réservez : & la signification de ce mot prouve que ce que nous dit Xiphilin de celle d'IMP. est ce que nous devons entendre sur les Médailles. L'on trouve presque toûjours sur les Médailles depuis *Domitien* le mot de CÆSAR joint à celui d'IMPERATOR. Quelquefois le Prénom est omis: mais lorsqu'il est sur la Médaille, il suit ordinairement le nom de *Cæsar*. Si ce mot étoit un nom de Famille, la construction ne demanderoit-elle pas qu'il fût après le Prénom ? De-là je conjecture que c'étoit un Tître, ainsi qu'IMPERATOR ; & le R. P. H. l'a cru comme moi, dans l'explication qu'il à donnée des Médailles de Vabalatus où

il rend ces Lettres V. C. R. I. M. P. R. par *Viçe-Cæsaris* IMP. *Romani.* C'est donc une Dignité, puisque l'on est *Vice-Cæsar* comme Vice-Roi ou Vice-Amiral, & non point un nom ; je ne crois pas au moins, que l'on voye jamais de Vice-Bourbon.

Si l'on peut juger des Langues mortes par les vivantes, le mot Allemand, qui signifie *Empereur*, est le mot Latin *Cæsar* : les Germains n'en avoient point pour rendre l'idée de cette suprême Puissance : ils l'ont pris du Latin avec connoissance de la signification ; puisqu'ils ont été presque continuellement en Guerre contre les Romains. Toutes les autres Dignitez, Rois, Princes, Ducs, Comtes, &c. ont des noms purement Allemands, & celui-là non. Le mot Moscovite est dans le même cas ; il vient du Latin *Cæsar* ou du Grec ΚΑΙΣΑΡ.

Le R. Pere H. croit que le surnom *Pius* vient de *Metellus* par *Pompée* à *Antonin.* D'autres ont conjecturé qu'un des meilleurs Chefs de l'Empire Romain à merité le nom de *Pius* aussi-tôt qu'il à gouverné. Car parmi les Médailles de la premiere année de sa Puis-

ſance Tribunitienne, c'eſt-à-dire, de ſon Empire, puiſqu'elle y étoit unie; & marquées par ſon premier Conſulat. Nous en avons où ce ſurnom ne ſe trouve point, d'autres où il ſe trouve; mais après il n'y eſt jamais omis.

J'ai mal traduit le mot de PIUS, parceque celui de *Pieux* en François n'a pas la même ſignification : celui de *Bonnaire*, par lequel on l'a rendu quelquefois, ne donne pas non plus la même idée ; puiſque celui de *Bon* eſt faux, je l'abandonne : mais enfin il a une ſignification, & les Grecs l'ont rendu par ΕΥΣΕΒΗΣ. Les noms propres ne changent point; ils ſont les mêmes dans toutes les Langues. Mais les Qualitez étant pour faire connoître les hommes, doivent être entenduës dans la Langue du Païs : celui qui s'appelle PIUS en Latin; s'appelle ΕΥΣΕΒΗΣ en Grec. Le nom de *Grand* donné à *Loüis* XIV. du conſentement de toute l'Europe, n'eſt exprimé par ce mot qu'en France: dans toutes les autres Langues, il eſt exprimé par un terme qui leur eſt propre. Le ſurnom de PIUS eſt ſi fort affecté à *Antonin*, que PII. F. DIVO PIO. nous le font néceſ-

iirement reconnoître. Les Médailles e nous disent point d'où lui vient ce ırnom : ce n'est pas une raison pour u'il ne l'ait pas mérité. Nous disent-les d'où *Metellus* l'a eu ?

Le R. P. H. convient que le surnom e FELIX rendu sur les Médailles Grecues par ΕΥΤΥΧΗΣ, a été donné à *ommode* après sa Victoire sur les Brens : ses successeurs la plûpart l'ont rté de même : il veut qu'il marque descendance de *Commode*. Puisque s Grecs le traduisent, il me paroît 'il est dans le même cas que PIUS, n un nom propre, mais une qualité. demande pourquoi les Romains ont nt tardé à donner ces surnoms à leurs npereurs. La flaterie vient par dez : d'abord ils leur donnerent le titre : Pere de la Patrie, ainsi que *Jules-esar* l'avoit eu. Ils ont ajoûté à *Anin* celui de PIUS. La modestie de . *Aurele* lui fit refuser un nom 'il respectoit dans son Pere : mais rès sa mort, un Empereur tout dé-ié à la sagesse & au bien de l'Etat, voit bien merité ; on le lui donna. *mmode* le prit : on y ajoûta celui de LIX, & les successeurs l'ont porté,

parceque le Senat leur a prodigué les plus beaux tîtres dans des tems, où Maîtres des Armées, ils étoient Maîtres de tout; & puis cela est devenu un stile, comme le *semper-Augustus* de nos Empereurs d'Occident.

Le mot d'AUGUSTUS, qui signifie Personne Sacrée est suivant le R. Pere H. une marque de descendance de celui qui le premier l'a porté. Cependant il est presque toûjours traduit par ΣΕΒΑΣΤΟΣ: ne puis-je pas croire qu'il est Dignité, puisque les noms propres ne se traduisent point? En voici un exemple. Si l'on nous citoit une Médaille Grecque de *Pescennius Niger*, où il y eût le mot de ΙΟΥΣΤΟΣ, nous la condamnerions sans la voir: mais avec celui de ΔΙΚΑΙΟΣ, si d'ailleurs elle n'avoit point de marque de fausseté, nous attendrions qu'elle eût passé entre nos mains pour en décider; & cela, parce que ΔΙΚΑΙΟΣ est une qualité de Pescennius, qui doit être traduite; mais *Niger* est un nom aussi sur toutes ses Médailles: il y est rendu par ΝΙΓΡΟΣ: il n'est point traduit. Ceci n'est-il pas plus fort qu'une conjecture, & n'approche-t-il pas de la preuve?

J'ai vû une Médaille de *Neron* que oici. NEP. KA. AT. KAIΣ. ΣEB. ΓEPM. a tête de *Neron*. Au revers ΠPON. ΙΕΟΤ. ΣΕΒΑΣΤΟΤ. *Providentia novi Augusti*. L'on ne dira point un Nouveau Bourbon : mais l'on dira un nouvel Empereur, un nouveau Roi, un ouvel Auguste, qui a depuis peu la uissance Souveraine.

Le R. P. H. prétend qu'*Antonia* a u le nom d'AVGVSTA d'*Octavie* sa Mere : les Sœurs prenoient-elles les urnoms donnez à leurs Freres ? Pourquoi Octavie a-t-elle transmis ce om à sa Fille, lorsque *Julie* ne l'a oint transmis à *Agrippine* la sienne. es Médailles se trouvent avec cette egende. AGRIPPINA. M. F. GERMA-ICI CAESARIS, ou AGRIPPINA. AT. C. CAESARIS. AVG. Elle étoit ien plus *Augusta* par naissance qu'*Annia*. Cependant pas un mot sur ses Médailles, ni dans l'Histoire.

Diocletien & *Maximien* étant encore *Augustes*, c'est-à-dire, anciens Augustes, ayant renoncé à l'Empire, & d'autres en ayant la puissance & le om, ne sont plus IMP. CAES. P. F. VG. Dans le Systême du R. P. H.

ils descendent de M. *Aurele Commode* IMP. C. C. VAL. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. IMP. C. M. AVR. VAL. MAXIMIANVS. P. F. AVG. Cessent-ils d'en descendre après leur abdication ? Depuis ce tems-là je n'en vois plus de trace, DN DIOCLETIANO BEATISSIMO, ou FELICISSIMO, SEN. AVG. DN MAXIMIANO, &c. Plus de nom qui marque ces descendances : car le *Senior Augustus* n'est plus sans contredit en ce lieu nom de Famille.

J'ai cru que le mot de CAESAR, lorsqu'il étoit à la suite de tous ces noms sur les Medailles, signifioit ce que nous entendons aujourd'hui par Roi des Romains : je crois ce terme par sa propre signification, aussi éloigné de signifier la designation à l'Empire, que celui de *Cæsar* ; cependant il est devenu propre à cette idée ; & celui de Cæsar y vient si naturellement, que le R. P. H. l'a entendu lui-même dans ce sens en 1713. au mois d'Août dans une *Dissertation* sur les Médailles d'*Anne Faustine*, où il dit « que ses Médailles n'ont été frapées que depuis que » son Frere *Severe Alexandre* eut part » au Gouvernement de l'Empire, sur

 pendant

„ pendant les huit derniers mois d'An-
„ toine, EN QUALITÉ DE CÆSAR, ou
„ quand il fut élevé lui-même ſur le
„ Trône „.

Je ne ſçai ſi tout le monde ſera de mon avis : mais il me ſemble que la Médaille qu'il cite d'*Antonin* Fils de *Severe*, loin de détruire mon idée, la confirme. Cette Médaille paroît être frapée pour le jour où ce Prince eſt déclaré *Cæſar*. Du côté de la tête on voit les noms MAVR. ANTONINVS, & les Qualitez CAESAR PONTIF. Au revers la premiere de ces Qualitez eſt expliquée plus préciſement DESTINATO IMPERATORI : c'eſt l'action du jour pour lequel elle a été frapée.

Je vois conſtamment tous les Déſignez à l'Empire après *Trajan*, porter ce nom de cette maniere ſur leurs Médailles. Vous connoiſſez ſans doute, Monſieur, la belle & très-rare Médaille d'or de Monſieur *de Cleves*, où au revers de Trajan on voit la tête d'*Hadrien*, & on lit HADRIANO CAESARI. M. *Aurele* juſqu'à ſa quinziéme année de Puiſſance Tribunitienne n'eſt que AVRELIVS CAESAR. AVG. PII F. Alors il dévient IMP. ou IMP.

CAES. M. AVREL. ANTONINVS AVG. Il aſſocie *Verus* à l'Empire, qui n'étant qu'en ſecond, n'eſt point *Pontifex Maximus* : d'ailleurs, ſans aucune autre difference. Il déſigne à l'Empire ſon fils *Commode*, COMMODO CAES. AVG. FIL. GERM. SARM. Après la mort de *Verus*, il l'aſſocie : alors il devient IMP. CAES. L. AVREL. COMMODVS. AVG. GERM. SARM. Enfin il n'y a aucune différence : tous les Déſignez ſe trouvent de même juſqu'à *Philippe*, qui ajoûte à ſon Fils le Tître de *Nobiliſſime*.

Oſerois-je dire que l'explication que le R.P.H. donne à ce Tître, eſt forcée au-delà de la conjecture, *très-Noble*, avant d'être allié aux *Ceſars* ! C'eſt *Philippe-Jules* en ſon Nom : par conſéquent de la Tige, ou ſoit diſant, de ce même *Ceſar*, qui le premier le donne à ſon Fils. Il eſt donc *très-Noble*, avant d'être allié aux Ceſars, lui qui étoit *Jules*, c'eſt-à-dire, de la premiere Tige des *Ceſars*. D'ailleurs, ſi l'on explique ainſi le FORT. CAES. de *Decentius*, quels ſens cela pourra-t-il faire ? Très-fort ou très-brave, avant que d'être allié aux Ceſars ? Au lieu

que dans l'autre sens, que son courage ou sa valeur ont fait designer à l'Empire, est tout naturel.

En suivant le Systême de l'Auteur de la *Dissertation*, sur laquelle je me suis fondé, je trouve une explication historique des Médailles de *Carin* & de *Numerien*, sur lesquelles il se trouve IMP. CAES. NOB. CAES. & de celles de ce premier, qui ont les Tîtres de P. F. & je vois la raison de leur rareté : au lieu que dans celui du R. P. H. tous ceux qui ont le NOB. CAES. devroient avoir, ainsi que CARVS, ces Tîtres de P. F. étant dans le même cas : pourquoi ne les trouvons-nous jamais sur aucune Médaille ?

Je ne suivrai pas toute l'Analyse du R. P. H. Mais je suis bien-aise de me justifier auprès de vous de quelques-unes des faussetez qu'il m'impute.

J'ai dit que *Carus* donna la Puissance Imperiale à ses deux Fils. On me dit qu'il est faux que les Médailles, ni l'Histoire, en fassent mention. Cependant nous les trouvons tous deux sur les Médailles Latines & Grecques IMP. CAES. NOB. CAES. Voilà sur quoi je me suis fondé pour dire que les

Médailles en parloient ; & *Vopiscus* nous dit de *Carin*, que son Pere lui ayant décerné les Gaules, l'Italie, l'Illyrie, l'Espagne, la Bretagne, & l'Afrique, le laissa avec l'Empire sous le tître de *Cesar*, pour avoir le même pouvoir que les Augustes. Est-ce-là simplement le Gouvernement des Gaules. Voilà mon fondement pour les Historiens.

J'ai eu tort de dire que le Senat & le Peuple avoient donné le nom de *Cesar* aux deux Fils de *Carus* ; ces honneurs étant une désignation à l'Empire, ne pouvoient venir que de celui qui le possedoit. D'ailleurs où trouverons-nous sur les Médailles cette suprême puissance du Senat du Peuple. Hors ce S. C. du Bronze du haut Empire, toûjours *æquitas*, *justitia*, *Moneta*, *Pax*, *Victoria Augusti*. Si la République avoit été si jalouse de son Autorité, nous trouverions *justitia*, *æquitas*, *moneta*, *Pax*, *victoria* S. P. Q. R. ou quelque chose de semblable. Comme nous trouvons *Victoria Exercit.* dans Valerien, & *Pax Exerciti* dans *Carus*, & *Victoria Romanor.* dans le bas Empire.

Ce n'est point une fausseté que *Cari-*

's soit Fils de *Carus*, parce que son
om est le diminutif de celui de son
re. *Maximinus* porte le diminutif
celui de son Fils. Cela n'a point fait
re qu'il ne fût pas son Pere ; & est
core moins naturel.

Une mauvaise ponctuation fait
ne faute d'impression que l'on me re-
oche. Dire, (Qui a la Souveraine
iissance, comme s'il eût été Auguste
rès des batailles gagnées) non-seu-
nent c'eût été une idée fort singu-
re, j'avouë de plus, que cela ne
ntend point. Mais dire, « Carinus
ayant régi l'Occident par lui-même
& avec la même puissance que s'il
eût été Auguste ; après des batailles
gagnées, le Peuple, & le Senat lui
donnerent ces beaux noms &c ». Ce-
pouvoit s'entendre & se corriger, si
meilleurs esprits étoient toûjours in-
pables de prévention.

Les Surnoms de PIVS ou PIA ne
nifioient point que l'on eût la Sou-
raine Puissance : mais j'ai cru qu'u-
Princesse qui étoit mere du Senat,
mere de la Patrie, les avoit meri-
, & non point héritez, puisque
lia Mæsa sa sœur, *Julia Sœmias*,

& Julia Mammaa, ses Niéce
ainsi qu'elle, ne les ont j
tez, quoiqu'elles fussent d
Maison.

Philippe II. Roi de Fr
point devenu *Auguste* apr
Cependant, le R. P. *Danie*
que ce ne fut qu'alors que c
fut donné. Il n'est donc
exemple que l'on ait donn
noms à des Princes après le

Il se présente à l'esprit
n'est point encore Pivs, qu
Pii. F. On peut le devenir,
tre point. Le Nom de Fa
certainement des Peres a
mais pour les Surnoms qu
de vertus, cela n'est pas to
Enfin on passera difficilem
P. H. que d'être Pivs ou Pi
la même chose. J'ai l'hon
tre, &c.

ARTICLE XXIX.

DES ELEMENS DE LA Géometrie, de l'infini. A Paris, de l'Imprimerie Royale. *In* 4°. *pagg.* 548.

Suite de l'Article soixante-huitiéme au mois de Juillet 1728.

APrès avoir établi la Theorie de l'*infini discret & numerique* dans les sept premieres Sections dont nous rendimes compte au Mois de Juillet dernier, Monsieur de Fontenelle applique cette Theorie à *l'infini continu & Geometrique*, qu'il conçoit cependant toûjours comme *numerique & unitaire*.

La huitiéme Section fait cette *Application aux lignes droites.* Point de nombre, selon le sçavant Auteur, qui n'ait pour expression Géometrique une ligne droite, & point de ligne droite qui n'ait pour expression Arithmetique un nombre, *commensurable ou incommensurable*. Car l'Auteur, comme nous l'avons remarqué dans le premier Extrait, reconnoit des nombres

incommenſurables, c'eſt-à-dire, ſuivant *Euclide*, qui ne ſont pas comme nombre à nombre, qui ne ſont pas *nombrables*. Il y a donc des lignes infinies de tous les ordres de grandeur & de petiteſſe. Les angles ſont ſuſceptibles auſſi de tous ces ordres non de grandeur, mais de petiteſſe, un angle n'excedant jamais deux droits, mais pouvant decroître juſqu'à zero par tous les degrez intermediaires de petiteſſe infinie.

Une idée Geometrique neuve & ingenieuſe, & qui, bien entenduë, merite ſans doute d'être introduite dans la Géometrie, c'eſt le Paralleliſme & la Perpendicularité de tous les ordres. Car generalement tout ce qui eſt l'objet de la Geometrie, eſt ſuſceptible de plus ou de moins, & la preciſion la plus Géometrique n'exclut jamais que des erreurs; c'eſt-à-dire, des excès ou des défauts, de l'ordre des veritez qu'elle admet. La raiſon *à priori* en eſt, que la Géometrie de l'infini prenant les choſes dans leur origine, ne les enviſage pas tant comme faites, & dans un état de conſiſtence fixe, preciſe & indiviſible, que com-

me en voye de ſe faire, & dans un état de mobilité, de generation, de *fluxion* ſucceſſive, qui a divers degrez à l'infini.

L'Auteur poſe une ligne droite, appellée *axe* ou *ligne des Abſciſſes*, ou *des coupées*, qu'il conçoit coupée en effet en pluſieurs & même en tous ſes points, par des Perpendiculaires, qu'on appelle *ordonnées*, parcequ'elles vont *par ordre*, croiſſant ou decroiſſant ſelon une proportion quelconque ſimple ou compoſée. Lorſque la proportion eſt ſimple & Arithmetique, ſelon l'ordre naturel des nombres 1. 2. 3. 4. 5. &c. chaque ordonnée ſurpaſſant ſa voiſine en quelque ſorte d'un point, la figure totale de l'eſpace qu'elles rempliſſent eſt un triangle, lequel par conſequent, eſt le propre *lieu* ou l'*expreſſion Geometrique* de ces nombres.

Monſieur de Fontenelle remarque neanmoins que ce triangle devroit être infini dans ſes côtez, & infiniment infini dans ſon Aire pour repreſenter l'*abſolu* de ces nombres; & que, fini comme il eſt, il n'en repreſente que le

relatif. C'eſt ſans doute en vûë de cette diſtinction, qu'après avoir trouvé, *page* 38. la ſomme de ces nombres égale à la moitié du quarré de l'infini, il ajoûte que cette ſomme nous eſt *inconnuë*.

Oſeroit-on, avec la permiſſion d'un ſi reſpectable & ſi clairvoyant Auteur, ſe flater de connoître ce qui lui eſt inconnu, & inſinuer que les nombres étant des expreſſions abſtraites qui repreſentent tout auſſi bien des infinis grands ou petits que des finis, ou, ce qui va au même, des Points auſſi bien que des lignes, la ligne des Abſciſſes en queſtion, toute finie qu'elle eſt en genre de lignes, eſt un veritable infini en genre de Points; & que ſon triangle fini en genre de ſurface, eſt infini en genre de ligne, & infiniment infini en genre de Points; & la moitié juſte du quarré d'une infinité de Points naturellement repreſentez par ces nombres 1. 2. 3. &c.

La 9[e] Section donne une *idée generale des Courbes*. C'eſt ſur tout ici qu'on doit attendre de cet Eſprit Philoſophique d'Analyſe qui caracteriſe le celebre Auteur, de lui voir ſuivre les Cour-

bes de très-près dans tous leurs detours, plis, replis, retours, inflexions, &c. Il les conçoit decrites par un Point qui, à chaque pas infiniment petit, se detourne infiniment peu de sa direction; de sorte que les Courbes ne sont, Géometriquement parlant, que des Polygones d'une infinité de cotez infiniment petits, dont chacun forme avec son voisin un angle infiniment obtus.

Il y a là deux choses que l'Auteur analyse fort bien, les angles & les côtez des courbes; car ils peuvent varier les uns & les autres dans les diverses courbes, & même dans la même courbe. Mais l'œconomie Géométrique demande qu'on simplifie les choses & qu'on n'embrasse pas deux objets variables à la fois, n'y en ayant déja peut-être que trop d'un seul. Heureusement la nature se prête à cette simplicité d'idées, & en rejettant toutes les variations sur les côtez seuls ou sur les seuls angles, on explique fort bien tous les Phenomenes, tous les Symptomes des courbes les plus variables. Supposant donc les angles toûjours les mêmes dans une courbe, mais

concevant les côtez variables par des progrez infiniment petits, ou bien ſuppoſant les côtez immuables & les angles variables, il eſt viſible que la courbe doit varier, & varier durant la diverſité des variations laterales & angulaires.

Il eſt indifferent de prendre l'une ou l'autre de ces ſuppoſitions. Car une courbe n'eſt courbe que dans une étenduë finie; & elle eſt, je ne dis pas elle *eſt cenſée*, mais elle *eſt géometriquement*, rigoureuſement, réellement ligne droite dans toute étenduë infiniment petite. On peut donc prendre ſes côtez plus grands ou plus petits, pourvû qu'ils ne ſortent pas de l'ordre d'une petiteſſe infinie.

D'ailleurs, l'Auteur remarque avec beaucoup de ſagacité, que le ſinus de l'angle de contingence eſt un infiniment petit du ſecond ordre. Car concevant le triangle infiniteſimal formé par un côté de la courbe, le prolongement de la tangente, & le ſinus de contingence, il eſt clair que deux côtez infiniment petits ſoutendant deux angles finis, ce ſinus qui ſoutend un angle infiniment petit, eſt du ſecond or-

dre, & n'est par consequent d'aucune consideration, par rapport aux côtez de la courbe ; de sorte qu'on peut regarder ceux-ci, comme ne faisant aucun angle & formant une même ligne droite, tandis qu'ils sont en nombre fini, & que leur total est infiniment petit.

Telle est la courbe en elle-même : c'est une suite infinie de lignes infiniment petites qui, deux à deux, font un angle infiniment ouvert. Mais, pousser l'analyse plus loin, & la rendre susceptible de quelque détermination géometrique, il faut rapporter la courbe à un axe horizontal & à des ordonnées verticales, entre lesquelles elle soit comme diagonale.

Mais ce n'est qu'en général qu'une courbe est diagonale entre ces lignes *Coordonnées*. En détail c'est un assemblage d'une infinité de petites diagonales qui participent inégalement de ces deux directions, & qu'il faut comparer non avec les coordonnées entieres, mais de plus près avec leurs accroissemens immediats, avec lesquels elles forment le fameux *Triangle infinitesimal*, dont voici l'idée.

coupent chacune perpendicul
en un point, & de l'autre à l
qu'elles coupent aussi en un po
obliquement, & par la mêr
point fort different de celui
coupent l'axe, je dis differen
grandeur absoluë. Car, s'il
égaux, le nombre en étant ég
seroit égal à la courbe, qui est
beaucoup plus grande. En gén
ligne en coupe une autre en d
d'autant plus grands, que la s
plus oblique.

Chaque ordonnée coupe d
en un point horizontal & la c
un point oblique; outre cela e
même une direction vertical
sont ces trois directions qui r

ordonnées, le ſecond côté parallele au côté correſpondant de la courbe en exprime auſſi la difference, & le troiſiéme parallele aux ordonnées, en eſt auſſi l'élement differentiel.

Or de ces trois côtez il n'y en a que deux de variables, les ordonnées ayant toûjours la même largeur, & leur interſection avec l'axe étant toûjours perpendiculaire ou du même degré d'obliquité. Mais les deux autres côtez (ſi ce n'eſt dans un triangle ou dans la *ſpirale triangulaire*, appellée *Logarithmique*) ſont variables, à cauſe des variations de poſition des côtez de la courbe.

Pour connoître donc les côtez des courbes, il faut connoître les variations des ordonnées. Ces variations ſont infiniment petites d'une ordonnée à l'autre. Or nous ne connoiſſons l'infini que par le fini. Il faut donc connoître les ordonnées entieres pour connoître leurs differences, & par leur moyen les variations & la nature des courbes. Quand on dit les ordonnées, on parle du relatif & non de l'abſolu. Il faut connoître les ordonnées relativement aux abſciſſes. C'eſt ce rapport ou cette *proportion des coordonnées*, qui changée

en *égalité* par la multiplication réciproque de ses termes extrêmes & moyens, forme ce que les Geometres appellent *l'équation de la courbe*; équation qui est par consequent la base de toutes les operations geometriques. Telle est à peu près la substance de cette neuviéme section.

La dixiéme qui roule plus en détail sur *les variations & les changemens des courbes*, est bien aussi importante. L'Auteur les prend à leur origine & les suit pas à pas jusqu'à la fin de leur cours le plus souvent infini, ce qui paroit prodigieux au commun, & est simplement beau pour les Geometres. Prenant donc les courbes par leur concavité, à leur sommet & comme à leur naissance où les coordonnées sont nulles ou infiniment petites, la premiere position de la courbe ou de ses côtez en ce point, est communément la perpendicularité. Parallele aux ordonnées, la courbe y est perpendiculaire à l'axe & aux abscisses. A mesure qu'elle s'éloigne delà en montant, ses côtez s'inclinent successivement de plus en plus, jusqu'à devenir paralleles à l'axe & perpendiculaires aux or-

lonnées. C'eſt ce Paralleliſme que 'Auteur recherche ici d'abord avec ›eaucoup de ſubtilité & de fineſſe d'a- ıalyſe.

Or les courbes y arrivent, les unes ›lûtôt, les autres plus tard. Quelques- ınes même, en y tendant toûjours, ı'y arrivent jamais, ou, ce qui revient ıu même, n'y arrivent qu'à l'infini, :emperant ſi bien leur marche, & le nouvement vertical avec l'horizontal, que celui-ci ne prevaut jamais à celui- à juſqu'à l'anéantir, ou, ce qui pro- luit à peu près le même effet, lui pre- vaut infiniment; de ſorte que la cour- ›e degenere preſqu'en ligne droite ıvec une très-legere nuance de courbu- e repanduë ſur une très-grande lon- gueur. Tout dépend de ce tempera- nent de mouvement diagonal entre e vertical & l'horizontal, dont celui- à étant le dominant dans la perpendi- :ularité, celui-ci le devient enfin tout- -fait dans le Paralleliſme.

Attachons-nous à ce Paralleliſme .vec l'Auteur, & remarquons que les ›rdonnées qui avoient crû depuis l'ori- gine, mais crû de moins en moins, ont devenuës égales, ou preſque éga-

les, & leurs differences nulles ou presque nulles; c'est-à-dire, égales à zero, ou à un infiniment petit du second ordre. Distinction que l'Auteur fait en faveur des Parallelismes de divers ordres qu'il reconnoit dans les diverses courbes; mais distinction qui fort sage en elle-même, peut avoir ses abus. L'Esprit en est dans celle que nous avons insinuée au commencement, d'une *chose faite*, ou *en voye de se faire*, ou si l'on veut d'une chose *finie* & d'une chose *finissante*.

M. de Fontenelle pretend qu'il y a de l'inegalité entre les Parallelismes de diverses courbes; qu'elles ne sont vigoureusement paralleles que lorsque leurs deux dernieres ordonnées sont absolument égales & leurs differences absolument nulles ou zero. Car si elles sont du second ou des autres plus bas ordres, il dit qu'elles ne sont que *censées* paralleles, & *qu'elles pourroient réellement l'être davantage*. Ne seroient-ce point-là les temperamens de l'infini physique auquel *M. de Leibnits* étoit revenu sur ses vieux jours, mais que notre Auteur n'approuve pas dans sa Préface. Je l'ai dit ailleurs, & c'est-là le

ıi ſens du *Paradoxe Geometrique du ercure de Juin* : la Geometrie de l'in-
i eſt auſſi rigide qu'aucune autre
ometrie. Dès qu'une ligne ne differe
Paralleliſme que d'un infiniment
tit, elle eſt abſolument, & en ri-
eur geometrique, parallele ; ce qui
mpêche pas que le Paralleliſme ne
t, ſelon l'auteur, ſuſceptible de di-
rs degrez à l'infini. Mais ces degrez
tombent pas tant ſur le Paralleliſme
t & conſommé que ſur le Paralleliſ-
e naiſſant & en voye de generation,
s tant ſur le côté parallele que ſur
ux qui le precedent & qui peuvent
e pris indéfiniment pour lui, pas
nt ſur la poſition que ſur l'étenduë
ce côté. Toute courbe qui arrive au
ralleliſme, y arrive en effet abſolu-
ent & indiviſiblement, & leurs cô-
z paralleles ſont auſſi paralleles l'un
e l'autre ; mais les progrez d'une
urbe pour y arriver ſont plus ou
oins ſimples, plus ou moins bruſ-
es, plus ou moins préparez & ame-
z de loin que ceux d'une autre
urbe.

L'Auteur pouſſe bien loin l'analyſe,
rſqu'il va juſqu'à déterminer une ſui-

te d'infiniment petits à finir brusquement par un infiniment petit unique du second ordre. N'est-ce point-là le *Passage unitaire*, précis & déterminé, qu'un systême d'infini ne semble gueres comporter. Naturellement, *selon* l'Auteur, une suite d'infiniment petits du premier ordre en a autant du second que du premier, mais il ajoute qu'on peut la reduire à une infinité moindre, *suivant tel rapport fini que l'on voudra*. Cela est vrai; mais la reduction d'une infinité à un seul, est suivant un rapport infini.

Rien ne prouve mieux l'esprit d'analyse qui accompagne l'Auteur dans ces profondes recherches que sa découverte ingenieuse des troisiémes differences qui caracterisent l'asymptotisme. Car il trouve que dans ce cas les differences des ordonnées sont de deux ordres au-dessous de celles des abscisses. Il étoit très-naturel, & il est maintenant très-facile de remarquer que les differences des ordonnées étant d'un ordre inferieur dans le simple Parallelisme fini, elles devoient être de deux ordres inferieurs dans le Parallelisme infini, ces ordonnées étant toûjours fi-

ies, & une chofe finie ne pouvant voir une infinie infinité de differen-:s, fi elles ne font du fecond ordre.

Après le Parallelifme, l'Auteur ana-/fe la perpendicularité à laquelle tend ne courbe qui redefcend après être iontée, ou qui, par une inflexion, ionte encore plus haut, en tournant eformais fa concavité à fon axe. Il ıppofe ici & ailleurs, que dans l'infi-ıi les côtez de la courbe font quelque-ois finis, & quelquefois infinis en pe-itefle ou en grandeur. Or dans les ourbes ordinaires, dont il eft ici quef-ion, il femble que ces côtez font toû-ours finis, comme ils font toûjours in-inimcnt petits dans le fini.

Cette fection eft terminée par la heorie de la courbure des courbes. l l'explique par le fecond ordre de pe-:iteffe infinie du finus de contingence. Mais lorfque la courbure eft infinie, l laiffe les angles qui naturellement alors devroient être, ce femble, finis; :e qui repugne à la nature des cour-›es, & il a recours à la petiteffe du fe-:ond ordre des côtez. Mais il ne l'éta-blit que fur des raifons de convenance & de pure poffibilité. Encore même

paroit-il faux que dans la Perpendicularité plus que dans le Parallelisme qui est au fond la même chose, il soit permis de supposer à son gré tel rapport de grandeur ou de petitesse qu'on veut entre les differences des ordonnées & celles des abscisses.

Le systême ordinaire des developées, sans lequel l'Auteur n'auroit pas apparemment senti cette difficulté, ni reconnu cette courbure infinie, en fournit la demonstration originale & précise. Dans ce cas le côté de la courbe est une portion infiniment petite d'un cercle infiniment petit. Ce côté est donc du second ordre, étant l'infiniment petit de l'infiniment petit. L'Auteur veut encore ici qu'il y ait un *Passage unitaire* d'un côté du second ordre à un côté du premier. La nature est-elle si brusque, & l'infini a-t'il des bornes si précises, & des liaisons si marquées avec l'infini, ou avec l'infini d'un autre ordre ?

La 11e section donne des *Regles generales pour déterminer, par le calcul differentiel, tout ce qui appartient au cours d'une courbe rapportée à un axe.* Quoique ce ne soit-là qu'une application

lée des Regles établies dans les
dentes ſections, ſur l'aſymptotiſ-
e Parallelisme, la Perpendicula-
&c. cependant le tour ſyſtemati-
ui lie tout ce détail, & la fineſſe
plûpart de ces applications, rend
ſection fort intereſſante pour les
ıetres.

Regle de l'aſymptotiſme parallé-
perpendiculaire, dans lequel les
ences des coordonnées ſont de
ordres, les unes au-deſſous des
s, fait voir que la *Logarithmique* a
ıſymptote horizontale & n'en a
de verticale. Car 1°. ſuppoſant
ıie, l'équation de la courbe don-
finie, & *dx* infiniment petite.
cela même ſemble prouver une
ptote, puiſque le ſinus de l'angle
rdonnée avec la courbe eſt d'un
inferieur avec le côté du correſ-
ant. Dans le fini toute ligne qui
ıt une courbe, eſt tangente, ſe-
Auteur, lorſque le ſinus de con-
ıce eſt du ſecond ordre; donc,

L'Auteur fait enſuite *y* infini-
petit, mais alors *dy* n'étant que
ordre au-deſſous de *dx*, l'Auteur

que a une aſymptote horizont
par la même on trouveroit a
aſymptote verticale.

A bien prendre les choſe
courbe, qu'on a peu connuë j
ou n'a point d'aſymptote ou e
ſemblables. Elle n'en a point
port à ſon ſommet; elle en a
rapport à ſes deux extremitez,
ſemblables. C'eſt par ces ex
qu'on l'a enviſagée juſqu'ici,
tôt on n'a enviſagé qu'une ex
parce que le ſommet en étan
ment éloigné, on ne s'eſt p
d'aller encore au-delà cherche
extremité. Mais ſi on eut p
que dans cette courbe on pouv
dre indifferemment les abſci

ſes, & dans la logarithmique les
ınées faiſant la fonction de ces
rilateres, la logarithmique n'étoit
ıe hyperbole infinie, dont le ſom-
étoit infiniment éloigné du con-
; des aſymptotes, & dont les qua-
teres s'étoient infiniment retrecis
ongez en lignes ordonnées. Mon-
de Fontenelle a ſuivi le ſyſtême
ıaire, & ſi ce ſyſtême n'eſt pas
t, c'eſt la faute de ceux qui l'ont
ədé : ce n'eſt même la faute de per-
e, mais naturellement toutes cho-
; perfectionnent avec le tems.
a maniere dont cet ingenieux Au-
apprend à caracteriſer les infinis
ivement les uns aux autres, lorſ-
dans une équation les *x*, *y*, n'ont
un égal nombre de dimenſions,
ıne fort belle choſe qu'il n'a, que
ache, empruntée de perſonne, &
extenſion neceſſaire de l'art de l'in-
C'eſt-là que l'on ſent bien l'im-
ance de ſa diſtinction entre les in-
Radicaux & les *Potentiels*. Dans
Paraboles il eſt évident que lorſ-
x par ex. devient infini, *y* ne le de-
t que d'une maniere ſubalterne;
'un ordre geometriquement infe-

rieur. Dans la Parabole ordinaire il est visible que le second axe, tout infini qu'il est, ne l'est pas autant que le premier, dont il n'est que la racine. Tout moyen geometrique entre le fini & l'infini, ou entre deux ordres differens, est un infini mitoyen & radical; & par exemple, le sinus droit d'un arc circulaire infiniment petit, est mitoyen entre le sinus Verse infiniment petit & le Diametre fini. Il faut renoncer au systême de l'infini, ou souscrire à cette subtile découverte de l'Auteur.

Ses Regles pour la détermination du Parallelisme & de la Perpendicularité, ne sont pas si nouvelles, mais on ne les a jamais maniées avec un tel esprit d'analyse & de systême. Ce qu'elles ont sur tout ici de nouveau, c'est leur application aux Parallelismes & aux Perpendicularitez extrêmes d'un cours infini. La détermination de leurs divers degrez dans les diverses paraboles & dans d'autres courbes, est une affaire de raisonnement philosophique, bien plus qu'un tâtonnement de routine, ou un ressassement aveugle de symboles inarticulez. On pourroit au reste appliquer tout cela aux courbes

d'un cours fini, par exemple, aux ovales dissemblables.

L'Auteur passe à la Regle des soustangentes, qu'il n'applique cependant qu'aux cas extrêmes d'un cours infini; l'infini étant toûjours son unique objet, d'où il ne daigne, ce semble, détourner les yeux sur le fini, qu'autant qu'il doit le ramener à l'infini. Heureux l'Auteur qu'un genie si élevé dispose sans doute plus qu'un autre, à se trouver vers cet infini substantiel & primitif dont celui-ci n'est, comme je le disois dans le premier Extrait, que l'ombre & la figure.

Je remarque qu'ici, comme en bien d'autres endroits de cet ouvrage, M. de Fontenelle suppose toûjours dx infiniment petite, lorsque x est infiniment grande, comme lorsqu'elle n'est que finie. Mais il semble que selon toute la theorie la plus reçuë de l'infini, la difference d'une chose lui est toûjours immédiatement subalterne, que celle de xx est x, & que x infinie équivaut à xx, & sa difference à x. Peut-être cette remarque influe-t'elle dans bien des cas particuliers, à moins que le relatif ne sauve l'absolu. Car

place de ax, & l'on aura le
l'infini pour cette soustang
me, telle que l'Auteur l'a tr
un peu plus de recherche, &
un peu moins de justesse c
ration.

Mais pour l'Hyperbole
asymptotes dont l'Equation
à l'unité en supposant x infin
le a l'unité, y égal à dy, & d
a l'infini & non l'unité, con
teur le trouve, pour sousta
trême. Or cela doit être, puis
ralement les soustangentes H
ques sont égales aux abscisses
sent avec elles; proprieté qui
autre Regle de l'Auteur, do
nir & recevoir son accom

:nfinies, ni feindre un petit prolonge-
:nent de ces aſymptotes, &c. Pour la
Logarithmique, il eſt vrai, comme il le
:rouve, que la ſoustangente extrême
:ſt toûjours l'unité.

Enviſageant les courbes par leur
:onvexité, & ſuppoſant leur ſommet
:arallele à l'axe, & leur extremité per-
:endiculaire à cet axe, Monſieur de
:ontenelle trouve en infinitaire pro-
:ond que les ſoustangentes de cette
:erpendicularité, ſont quelquefois fi-
:ies & quelquefois infinies. D'un au-
re côté on les a trouvées ou ſuppoſées
uſqu'ici toûjours nulles. Mais il y a
:ne troiſiéme demarche à faire par un
:nfinitaire : c'eſt de concilier ces deux
:écouvertes, quelque contradictoires
:u'elles paroiſſent aux Géometres vul-
:aires. Car *géometriquement* nulles,
:es ſoustangentes ſont arithmetique-
:nent finies ou infinies ſelon le vrai ſens
:u Paradoxe Géometrique ci-deſſus
:ité, que nul vrai Géometre n'a contre-
:it. Dans l'état de Perpendicularité
:xe & immuable ces ſoustangentes
:ont nulles ; dans l'état de fluxion &
:ar rapport au côté qui précede le Per-

pendiculaire, elles ont une gra
positive.

Je dois dire ici à la gloire de
teur, que j'ai verifié, le plus e
ment qu'il m'a été possible, la pl
des determinations qu'il donn
soustangentes paraboliques &
d'autres de ses calculs; & que, m
l'esprit de défiance dans lequel j'
que je les verifiois, je les ai trou
toute épreuve. Or ma défiance v
sur tout ici de sa supposition de
finiment petite dans l'infini, sup
tion qui auroit infailliblement
tout autre qui n'auroit suivi quel
tine. Il n'appartient qu'à un g
Maître de trouver dans un Prin
des ressources contre un autre P
pe qui peut lui marquer. C'est
ces sortes d'occasions que les g
vulgaires se laissent accabler pa
Systême d'erreurs entassées les un
les autres.

Par rapport à la Logarithmique
teur est très exact, & dans le Pri
& dans la conclusion. Mais ne p
t-il pas les choses un peu loin, lor
ajoûte que les courbes dont le de
dy sera l'unité, auront leur sou

nte finie lorſque *y* ſera infini ? La
fference de l'infini n'eſt-elle pas toû-
urs finie ? L'exemple de l'Hyperbole
fait voir. Suppoſant *y* infinie, alors
eſt infiniment petite, & *dy* finie, &
du ſecond ordre, d'où reſulte une
ıstangente infiniment petite comme
luteur l'a trouvée; mais comme il
uroit pas dû le trouver en ſuivant à
igueur ſon Principe.

La 12e. Section, qui donne une
gle generale pour déterminer par le
cul differentiel, la courbure des cour-
; doit paſſer pour une des plus bel-
, étant toute neuve, & fort ſimple.
eſt par le Sinus de l'angle de contin-
ıce que ſe fait ici cette determina-
n des courbures. La formule de ce
us eſt *dsddy : dx*, ou *ds* qui exprime
côtez de la courbe, eſt conſtante.
tte formule, qui paroit ſe rapporter
elle de Monſieur Newton pour
forces centripetes, appliquée d'a-
d au cercle, donne ſa courbure
ſtante & par tout uniforme. L'Au-
r remarque que l'angle de contin-
ce eſt le même dans les cercles,
ıme il eſt le même dans tous les
ygones curvilignes ou rectilignes

ſemblables, dont les côtez inégaux ſont ſemblables & proportionnels, comprenant des angles égaux à leurs homologues ou correſpondans.

C'eſt par l'inegalité des côtez des divers cercles qui ſe touchent interieurement au même point, que Monſieur de Fontenelle explique, de même qu'on l'expliqua il y a deux ans dans ces memoires, comment un plus grand cercle paſſe dans l'angle de contingence d'un plus petit, ſans néanmoins diviſer cet Angle. Il fait voir que tous les cercles ſont ſemblables. Il montre auſſi comment les Parametres des courbes, en determinent l'eſpece, la courbure, l'étendue même, ainſi que les diametres determinent les cercles dont ils ſont les Parametres.

Il vient à la courbure de l'Ellipſe, & la déterinine d'abord en général, & enſuite aux extremitez des Axes. Il paſſe la Parabole qu'il détermine à l'origine, au point culminant du foyer, & ſur tout à l'extremité de ſon cours, où il trouve le Sinus de contingence du quatriéme ordre d'infiniment petit, en ſuppoſant *ds* & *dx* infiniment petits auſſi; d'où il conclut que la courbure y eſt

nulle. A l'extremité de l'Hyperbole il trouve ce Sinus du cinquiéme ordre, & par conſéquent ſa courbure extrême d'un ordre de nullité au deſſous de celle de la Parabole. Et cela lui fait conjecturer que le cinquiéme ordre de petiteſſe du Sinus de contingence, indique un aſymptotiſme.

Au ſujet de la Logarithmique, ſuppoſant *dx'* du ſecond ordre, *ds* toûjours du premier, *y* infinie, & *dy* finie, l'Auteur ne prend pas garde que ces trois lignes *dx*, *ds* & *dy* forment le petit triangle infiniteſimal, ce qu'elles ne ſçauroient faire, ſelon *Euclide*, tandis que deux de ſes côtez ſont ſi éloignez de ſurpaſſer le troiſiéme. L'Equation Logarithmique même ne s'accorde pas avec ces determinations, puiſqu'alors *ydx* : *dy* ſeroit un infiniment petit, au lieu qu'il eſt toûjours fini. D'ailleurs ſi *dy* eſt finie il faut bien que *ds* le ſoit auſſi.

Tout ceci eſt encore plein d'un détail Syſtematique de courbures plus ou moins grandes aux extrémitez de diverſes courbes. Et de tout cela reſultent pluſieurs points de vûë généraux & étendus qui offrent un coup d'œil

magnifique à quiconque a l'eſprit de Syſtême ; ſçavoir qu'un Sinus du ſecond ordre donne des courbes finies d'une courbure finie : que des Sinus du troiſiéme ordre juſqu'au quatriéme incluſivement donnent une courbure finie qui ſe ſoutient dans un cours infini, & ne degenere en ligne droite que dans un cours fini : que les Sinus moyens entre le quatriéme & le cinquiéme ordres appartiennent à des courbes non aſymptotiques qui ſoutiennent leur courbure pendant un cours infini, & enſuite leur rectitude pendant un autre cours infini : que le cinquiéme ordre donne une courbure aſymptotique finie pendant un cours fini indeterminable, & enſuite leur rectitude pendant un cours infini. Il y a là bien de l'œconomie, bien de la ſubtilité, bien de la profondeur, & même un grand air de convenance Philoſophique, & même de verité Géometrique. La ſection finit par une comparaiſon fort heureuſe de la méthode de l'Auteur avec la méthode ordinaire par les developées. Nous renvoyons la derniere partie d'un Livre ſi plein a un troiſiéme Extrait.

ARTICLE XXX.

ABREGÉ DE LA FABLE POUR l'intelligence des Poëtes & la connoissance des Tableaux & des Statuës dont les sujets sont tirez de la Fable. Volume in 12. pagg. 333. Chez la Veuve Foucault, Ruë S. Jacques.

COmme la Fable, dit l'Auteur Anonyme du nouveau Dictionnaire, n'est qu'un tissu d'imaginations bizares & de faits détachez, sans Chronologie, sans vraissemblance ; dans le dessein qu'il a conçû d'en donner au Public un Abregé, & precisément autant qu'il est nécessaire pour l'intelligence des Poëtes, & la connoissance des Tableaux & des Statuës ; il a crû que le meilleur parti qu'il pût prendre, étoit d'en faire un Dictionnaire, où, suivant l'ordre alphabétique, il a rangé tous les noms des Divinitez de la Fable avec leur Histoire abregée, leurs différens attributs ou symboles, & généralement tout ce qui les concerne, ou qui a quelque

rapport à elles. En effet on ne peut douter que cette méthode ne soit la plus aisée & la plus commode, pour trouver à point nommé & comme sous la main, tout ce qu'on cherche, & tout ce qu'on veut sçavoir de la Fable par rapport à l'intelligence des Poëtes & la connoissance des Tableaux & des Statuës, à quoi vise & se borne l'Auteur. Il dit qu'il a joint à son *Dictionnaire* un *Abregé* d'Iconologie, par le moyen duquel on pourra connoître beaucoup de Tableaux & de Statuës dont les sujets sont tirez de la Fable. Au reste l'Auteur nous avertit aussi, que pour l'intelligence & le vrai sens des Fables, il a pris pour Guides, *Homere*, *Virgile* & *Ovide*; & qu'il a toûjours préféré leur autorité à celle des Mythologistes, parce que ceux-ci ne s'accordent presque jamais entre eux. Assurément on ne pouvoit choisir de meilleurs Guides; & appuyé sur des autoritez si respectables, on ne sçauroit douter que l'Auteur n'ait parfaitement réüssi dans l'exposition des Fables contenuës dans ce Volume.

Ce *Dictionnaire* est vif & concis dans ses narrations : le stile en est aisé & na-

turel. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'on eût évité certaines expreſſions, qui aſſurément ne ſeront jamais en uſage dans le monde poli. Son Dictionnaire eſt ample ſans diffuſion; & renferme dans de juſtes bornes tout ce qu'on ſçait ordinairement de la Fable toute nuë & dépouillée de toutes les moralitez que chacun en tire ſelon ſon goût ou ſon caprice. L'uſage en ſera très-commode & très-utile, ſur tout aux jeunes-gens, leſquels commencent à entrer dans la lecture des Poëtes anciens & modernes, qui tous ont emprunté de la Fable leurs plus riches ornemens.

ARTICLE XXXI.

PARAPHRASE DE L'ECCLE-ſiaſte avec des Rémarques. Par le P. Hardoüin de la Compagnie de Jeſus. In 12. pagg. 84. chez Rollin 1729.

CE n'eſt point ici le gros volume in folio de *Pineda* ſur l'Eccleſiaſte. C'eſt pourtant une Traduction, une Paraphraſe, un Commentaire Hiſtorique, Litteral, Moral, Critique; en un mot tout le néceſſaire pour l'intelligence d'un des plus obſcurs d'entre les Livres de la Sainte Bible. C'eſt que l'uſage des Sçavans n'eſt plus de dire ſur chaque choſe ce qu'ils n'en penſent pas, avant que de déclarer ce qu'ils en penſent, ni de faire au Lecteur toutes les Etudes qu'ils ont faites, pour arriver à la vérité. Un véritable Sçavant ſe charge ſeul du travail; le Lecteur n'a qu'à joüir. Le P. Hardoüin ſemble avoir toûjours cette maxime en recommandation plus qu'aucun autre.

L'Auteur de l'Eccleſiaſte, c'eſt Salomon : il n'en fut pas l'Editeur. Un

: composa ce Livre des maximes
es discours du sage Roi, & don-
ces sacrées Anecdotes la forme
Sermon sur la vanité du Monde;
ıon que *Salomon* reparoissant après
ort, sembla prononcer à tout le
le pour desabuser les hommes par
:it de divers evénemens, dont il a
e témoin pendant le cours de sa

lomon, qui mit son nom à la tête
s Livres l'auroit mis au commen-
:nt de celui-ci s'il l'avoit publié
ne il a publié les autres; au defaut
n nom, la qualité d'Ecclesiaste,
à-dire, d'Orateur public, ou de
qui convoque l'Assemblée, le fait
connoître, en rappellant le souve-
une Convocation qu'il avoit faite
n vivant; comme il se lit au Li-
Ie. des Rois, Chap. VIII. v. 1.
5. 17. 55. " J'ai été Roi" a dit
lomon, qui ne peut être suppo-
:ler ainsi qu'après sa mort, puis-
conserva la Royauté. Ces expres-
ailleurs inoüies, ici familieres,
vû sous le Soleil, j'ai travaillé
le Soleil, ceux qui voyent le So-
," donnant l'idée d'un Orateur,

qui regarde desormais comme étrangere pour lui la Terre qu'il a habitée, & que le Soleil éclaire ; quoiqu'il soit manifeste par tous ces traits que l'Auteur introduit Salomon prêchant après sa mort. On ne trouve rien néanmoins en tout ces discours par où l'on puisse juger de l'état du Prince en l'autre vie. La raison qu'en donne le Pere Hardoüin c'est que les Juifs étoient alors persuadez que les ames n'étoient pas parfaitement heureuses avant le jour du Jugement Général, Ce fut longtems aprés la mort de *Salomon*, que ces sentences furent redigées dans cet Ouvrage sous l'autorité du Pontife. *Jesedec* fils du Grand Prêtre *Saraïas*, que Nabuchodonosor fit mourir après la prise de la Ville, est celui sur lequel le Pere *Hardoüin* jette les yeux pour se faire Auteur de cette Compilation ; & il en met l'Epoque au tems de la Captivité après la désolation du Temple. Le Compilateur inspiré semble n'avoir ajoûté du sien que le premier & les six derniers Versets du Livre. Le P. *Hardoüin*, qui convient de l'obscurité de ce discours, ne s'en prend nullement à l'Auteur de l'Ouvrage posthu-

e, mais ſeulement à la varieté des
:aductions. Il admire dans l'Ecri-
in de la Vulgate, l'intelligence du
ns de l'Ecriture & des deux Langues,
: l'Hebreu & du Latin. Il s'en tient
ınc à la Vulgate; & il en donne le
exte à la marge : il le rend ſi préciſe-
ent, que ſa Paraphraſe approche
:aucoup d'une Traduction Litterale,
: en ſeroit une, ſi dans le Latin les
ıots néceſſaires pour l'entiere expreſ-
on du ſens, étoient ſuppléez : c'eſt ſou-
:nt bien peu de choſe que ce qui rend
ın interprétation fort différente de
:lles des autres Traducteurs, & le
'exte beaucoup plus intelligible. Au
:hap. IV. v. 5. M. de *Sacy* & le P. *Cal-*
ıet, ordinairement conformes l'un à
autre, introduiſent un Inſenſé, qui
ar pareſſe *ſe mange les bras*, & ils tra-
uiſent ainſi *comedit carnes ſuas*. Chez
: Pere H. la pareſſe de cet homme oi-
if, fait ſeulement qu'il mange les vian-
.es de ſon Troupeau, ne penſant
oint à le peupler. C'eſt ainſi que *dè*
ırnibus ejus au Chap. & v. 31. de
ob, s'entend des *mets de ſa table*. Au
:hap. III. v. 18. de l'Eccleſiaſte, *ut*
ris pour *quomodò*, auroit diſpenſé D.

Calmet, de dire que « c'est ici un nou-
» veau doute qui vient à *Salomon*,
» dans le tems que dégoûté de tout ce
» ce qu'il rencontroit dans le monde,
» il lui vint en pensée que peut-être
» l'homme ne differoit de la bête que
» par sa forme & par une plus grande
» industrie; que pour le reste Dieu dé-
» truiroit également l'homme & la
» bête; & que le sage represente les
» sentimens des Impies plûtôt que les
» siens propres ». Dans ce verset 1. du
Chap. XI. « *Mitte panem tuum super transeuntes aquas* » : au lieu d'entendre *aquas quæ transeunt*, le Pere H. entend *eos qui transeunt aquas*; & il l'entend au sens que David a dit, « *Torrentem » pertransivit anima nostra, forsitan per- » trasisset anima nostra aquam intolerabilem.* Ainsi, au lieu de traduire comme quelqu'un, & de faire dire par Salomon, *jettez votre pain dans la riviere*; ou comme de *Sacy* & D. *Calmet*, *répandez votre pain sur les eaux qui passent*; il nous fait lire, *envoyez des mets de votre table à tous ceux qui sont comme noyez dans l'affliction.* Ce qu'il appuye des Textes où *aqua*, se prend pour les flots amers de la tribulation. *Disputa-*

tio dans ce paſſage, *Mundum tradidit diſputationi eorum*, « ne ſignifie pas des » diſputes ou des conteſtations, mais » les réflexions de notre eſprit ſur quel- » ques matieres : *Mundum* n'eſt pas » auſſi la maſſe de l'Univers & ſes par- » ties, mais le Siécle ; dans l'Hebreu, » *Haholam*. Faire des ſyſtêmes ſur la » bâtiſſe du Monde, ajoûte le Pere H. » eſt-ce une occupation que Dieu ait » donnée à tous les hommes ? Il n'y a » que quelques Athées ou oiſifs, qui » s'en occupent. Au lieu que Dieu laiſ- » ſe tout homme faire des *reflexions* ſur » les maux, dont il afflige ſouvent les » bons, & ſur les biens qu'il envoye » ſouvent aux méchans ». *Mundum tradidit diſputationi eorum* ſignifie donc: il laiſſe les hommes faire leurs *réflexions* ſur la maniere dont il gouverne le Monde.

Quelquefois ce que l'on n'a coûtume de nous donner que pour une parabole & une fiction morale, le Pere H. montre que c'eſt un fait arrivé, & ce trait de l'Hiſtoire ſacré ne lui échape pas comme à tant de Commentaires; témoin ce qui eſt marqué aux verſets 13. 14. 15. du IX^e^. Chap. Le P. H. nous

apprend que l'evénement qui y eſt rapporté par *Salomon*, eſt celui qui arriva la 29e. année du Regne de David (lorſque *Salomon* étoit âgé de douze ans) & qui eſt décrit au long dans le ſecond Livre des Rois Chap. 20. ſur *la fin*. Il ſe rencontre dans cette application une difficulté, qui eſt que ce que *Salomon* attribuë ici à un homme ſage, ſe trouveroit attribué à une femme dans le Livre des Rois. Le Pere H. qui en fait la remarque, en donne ſur le champ le dénoument. C'eſt que l'homme eut l'adreſſe de faire propoſer par ſa femme le conſeil ſage qu'il avoit à donner, ne pouvant être écoûté lui-même de ſes Concitoyens qui étoient intimidez. Le XIIe. & dernier Chapitre, qui eſt l'écüeil où viennent échoüer tous les Interpretes, ſemble avoir été par ſa difficulté le plus engageant pour le Pere H. Son zele pour l'honneur des Livres Saints ne lui a pas permis de laiſſer cet endroit plus long-tems deshonoré par des explications, qui lui paroiſſent, pour ne rien dire de plus, « pitoyables, abſurdes, capables de nuire au reſpect qui eſt dû » à l'Eccleſiaſte ». Ce Chapitre donc

que les autres regardent comme une Enigme, qu'ils appliquent, comme par un jeu d'eſprit, à la vieilleſſe, le P. H. y découvre une menace ou un avertiſſement, & une Deſcription Prophetique de la deſtruction de la Royauté de Juda & de David, dans les derniers Rois Joſias, ſes enfans & ſes petits-fils. On peut ſentir combien par-là le Pere H. rend ce Chapitre intéreſſant, & combien il lui donne de force & de dignité. Ainſi il ne traduit point comme *Calmet*, *Sacy*, & les autres, *Nubes poſt pluviam* par les catharres, les fluxions, les pituites qui incommodent les vieillards, ou par les vapeurs qui s'élevent au cerveau; *cuſtodes domus* ne ſignifient point pour lui comme chez ces interpretes les bras ou les côtes; ni *filiæ Cantici* les oreilles; *ni vitta aurea*; *Hydria ſurper fontem*; *Rota ſuper Ciſternam*, ne ſe rendent par des expreſſions meſſéantes qui font dire au Pere H. « n'auroit-il pas mieux valu » laiſſer en Latin ces miſérables expli» cations dans les Livres d'où on les co» pie, que de les traduire en notre Lan» gue. Loin d'un Livre Saint ces pué» rilitez, ces pauvretez, tout y eſt ſé-

„ rieux & divin „. En parlant de la ſignification qu'il ſubſtituë aux précedentes: “ cette conſidération, dit-il, „ fût-elle ſeule, ne ſuffiſoit-elle pas „ pour faire adopter ce Livre par la „ Synagogue, & pour le canoniſer „?

Article XXXII.

ENTRETIEN D'UN CATHOLIque avec un J. à Genêve chez Fabri & Barillot, in 12. *pagg.* 195.

TRADUCTION DU LIVRE DE Tertullien de la premiere preſcription des Herétiques.

L'Entretien eſt de 88. pages, & partagé en deux converſations. La Controverſe du tems y eſt traitée d'abord avec legereté & toûjours ſolidement. On voit que c'eſt un Sçavant qui converſe. Le fonds principal de l'entretien eſt une nouvelle vie de prudence dont l'Ecrivain entreprend de defendre Gotteſcalt, & ſemble vouloir que le Prédeſtinatianiſme paſſe pour un Phantôme. Le principal interlocuteur, fait la Critique de ce Li-

vre, & pourſuit l'Auteur ſans relâche, par un nombre infini de diſcuſſions épineuſes; mais dont il épargne au Lecteur toutes les difficultez. On y voit que la *Vie* qu'il attaque eſt imprimée à Troyes chez Jacques *Le Févre* en 1725. Et il paroît vers cet endroit par une Deſcription & des détails, que la Scene eſt dans cette Ville-là.

L'Ouvrage qui fait la 2e. partie du Volume, eſt précedé d'une courte Introduction qui n'eſt que de trois pages, ſous le titre pourtant de *Vie de Tertullien.* Le Livre ſi connu *des preſcriptions*, mais ſi Ancien, eſt rapproché de nos tems non ſeulement par la reſſemblance des circonſtances, & la renaiſſance des objets; mais encore par le ſecours des Notes qui font l'application du Texte de Tertullien aux choſes qui ſe paſſent ſous nos yeux. On jugera du ſtile de la Traduction par quelques échantillons.

Page 95. « Quoi donc, ſi un Evê» que, ſi un Diacre, ſi une Veuve » Vierge, ſi une Vierge, ſi un Doc» teur, ſi même un Martyr, s'eſt écar» té de la Regle; les Héréſies paroî» tront-elles pour cela avoir quelque

» vérité? *Approuvons-nous la Foi par les*
» *personnes, où les personnes par la Foi?*
» Personne n'est sage que celui qui est
» fidéle : personne n'est grand, si ce
» n'est le Chrétien ».

Page 101. « Mal-heureux *Aristote*,
» qui a institué cette Dialectique, qui
» édifie & renverse, qui est rusée dans
» les Sentences, forcée dans les con-
» jectures, dure dans les argumens
» l'Ouvriere des disputes, fâcheuse à
» soi-même, & qui ne laisse rien dont
» elle ne veüille traiter. De-là ces fa
» bles, ces questions steriles » &c.

Page 126. « Or qu'ont-ils prêché »
(les Apôtres) « c'est-à-dire, qu'est-ce
» que Jesus-Christ leur a revelé? Je
» prétends qu'on ne doit pas le prou-
» ver autrement que par les Eglises que
» les Apôtres ont fondées en leur prê-
» chant tant de vive voix, comme
» l'on dit, que par Lettres. Si les cho
» ses sont ainsi, il est certain que tou
» te Doctrine est véritable, qui est l
» même, & qui conspire avec celle de
» Eglises Meres, Apostoliques, &
» primordiales de la foi, puisqu'ell
» apprend ce que les Eglises ont reç
» des Apôtres, les Apôtres, de J. C

„ & Jeſus-Chriſt de Dieu. Toute Doc-
„ trine au contraire doit être traitée
„ de fauſſe, qui eſt oppoſée à la vérité
„ des Egliſes, des Apôtres, de J. C.
„ & de Dieu. Nous communiquons
„ avec les Egliſes Apoſtoliques, parce-
„ que notre Doctrine n'eſt oppoſée à
„ aucune. Voilà le témoignage de la
„ verité.

On trouvera dans cet Ouvrage quelques mots qui temoignent que la Traduction a été faite ſur le Latin comme " *Formateur*, diſcours de *Suggil-*
„ *lation*, *adulteration* de l'Ecriture,
„ *Fermier* de Dieu & Vicaire de J. C.
„ L'emulation n'eſt point *Domeſtique*
„ de la choſe qu'elle regarde „. Cependant on ne doit point condamner abſolument toutes les dictions auſquelles il ſemble que l'oreille n'eſt plus accoûtumée, & ſi celle-ci que le Traducteur employe plus d'une fois " jet-
„ ter les *Marguerites* devant les Pour-
„ ceaux „ vieillit trop pour plaire & être du bel uſage; elle eſt encore ſupportable par la connivence des Dictionnaires. Les Notes ne nous avertiſſent point de la raiſon, qui a porté le Traducteur à donner à ce Livre le ti-

tre *de la premiere prescription des Héré-tiques*, au lieu de mettre à l'ordinaire *de la* prescription (ou *des prescriptions*) *contre* les Hérétiques. Il a traduit aussi le Catalogue des Héréfies, que tous les Critiques trouvent mal-placé à la fin de ce Traité. Nous avons publié dans ces Memoires au mois d'Août 1702. une Dissertation dans laquelle un Sçavant expose que ce Catalogue des Héréfies, qui paroît tout-à-fait hors d'œuvre lorsqu'on le lit à la queuë de cet Ecrit, se trouveroit à sa place, s'il étoit mis à la tête ; & que ce qu'on lit aujourd'hui au commencement, semble supposer que ce morceau a precedé, & le redemander. Le Traducteur pourra, s'il retouche sa Piéce, faire un essai de cette decouverte du R. P. *Tournemine*.

Article XXXIII.

ISSERTATION SUR LES COquillages que l'on trouve dans la terre. Par le P. E. A. S. D. L. C. D. J.

ite de l'Article XXIII. au mois de Fevrier MDCCXXIX, pag 308.

RIen n'empêche, me dira-t-on, que les Animaux n'ayent été prouits sur la terre, qu'ils ne s'y soient ıultipliez, en un mot qu'ils ne soient es Animaux terrestres. En effet le plus rand nombre sont des limaçons: or n voit de ces Animaux sur la terre; on seulement ils rampent & se traîent en bas, mais ils montent aux arres, malgré la pesanteur de leur Couille: ils suivent les branches les plus ıenuës, ils s'attachent aux feüilles: es Crabes ne paroissent guéres plus aits pour la terre; ils y vivent pourant, il y en a une fort grande quanité dans les Isles de l'Amerique, tout semblables à ceux de Mer. Pourquoi ne pas dire la même chose des Coquillages qu'on trouve aujourd'hui dans a terre? Cela paroît plus naturel, &

même nécessaire ; car s'ils avoient exis-té au tems du Déluge, en resteroit-il aujourd'hui le moindre vestige, & ne seroient-ils pas entierement consumez, & reduits en poussiere ? Au lieu qu'on en trouve plusieurs tout entiers, & qui ont conservé les traits les plus fins & les plus délicats. Une matiere aussi friable, & aussi aisée à dissoudre, a-t-elle pû résister à ce qui détruit le fer & le bronze, & à ce qui dissout en peu d'années les pierres les plus dures.

Ce sentiment n'est pas plus soutenable que le premier : deux sortes de Coquillages se trouvent dans la terre ; des limaçons de plusieurs sortes, & des Animaux à deux coquilles, comme des huitres & des moules : pour ceux-ci, il faut avoüer qu'ils sont aussi peu faits pour la terre, que les Bœufs & les Elephans pour voler : ne pouvant s'avancer hors de leur Coquille, il leur est absolument impossible de marcher & de prendre leur nourriture.

Je sçai que l'on a remarqué, ou du moins que l'on croit avoir remarqué que les moules s'avancent sur le sable : mais outre que ce fait est un peu douteux ; il y a bien de la différence entre

petites moules bleuës ; car c'est de
es-là qu'on parle, dont la coquille
nince & fort legere, & la plûpart
Coquillages fossiles dont la mai-
est trop pesante pour que les Hôtes
uissent remuer. Si les moules peu-
ıt en s'agitant creuser un peu le sa-
ou s'y accrocher, & tirer leur co-
lle ; il ne s'ensuit pas que des hui-
;, ou d'autres semblables Animaux
ırgez d'un poids énorme, eu égard
eurs forces, puissent ramper sur la
e seche & dure, ou sur les pierres ;
ins encore qu'elles puissent monter
le haut des Montagnes où on les
uve.

Les limaçons-mêmes, en supposant
'ils s'alongent, & sortent en partie
leur coquille comme les notres, ne
ırroient marcher sur la terre ; du
oins un fort grand nombre ; c'est-à-
e, ceux qui sont renfermez dans
e coquille en spire plate. Il y en a
près de deux pieds de diametre, dont
coquille a peu d'épaisseur en tra-
s, ou même se termine en trenchant
r le dehors, qui devoit porter sur
erre quand l'Animal marchoit : or
st contre toute raison, que cet Ani-

mal eût la force de soutenir perpendiculairement une pareille roüe, & de la traîner sur terre. Il n'y a guéres plus d'apparence, & peut-être encore moins, à dire qu'il la traînoit couchée à cause du grand nombre d'obstacles, qui se rencontrent dans une si grande largeur. Nos limaçons ont bien plus d'avantage à porter leur maison : outre qu'elle est mince & legere, les tours n'en sont pas sur un même plan, mais un peu à côté & en pointe, & l'extrémité de l'Animal passe par dessous; d'où il arrive qu'elle ne s'attache à rien qui puisse l'arréter. D'ailleurs s'il y avoit eu autrefois un aussi grand nombre de ces Animaux en terre, qu'on y voit de leurs coquilles ; on y en trouveroit encore aujourd'hui quelques-uns vivans; & il n'est pas possible qu'après s'être si prodigieusement multipliez, ils fussent entierement détruits. Concluons donc que la terre n'est pas leur Element ; & que ce qui étoit aujourd'hui terre, étoit eau, quand les Coquillages y subsistoient.

Il est vrai si ces Animaux étoient faits pour la terre, ils s'y seroient conservez, & nous en verrions encore de

vivans : mais aussi n'étoit-ce pas là leur destination ; & ils ne s'y sont trouvez, pour ainsi-dire, que par méprise & en s'égarant. Dieu dans la premiere création de la matiere, créa aussi les principes & les semences de tous les Etres particuliers, pierres, mineraux, métaux, plantes, arbres, animaux, tout étoit mêlé & confondu ensemble : ensuite lorsqu'il sépara les parties de ce grand Corps, & donna à chacune sa place, plusieurs des semences qui étoient destinées par un Element, se trouverent engagées dans un autre. Il y eut dans la Mer des plantes & des arbres, qui montrent assez par le peu de progrès qu'ils y font, qu'ils sont hors de leur Element. Il y eut dans la terre des animaux aquatiques ; mais ils n'y ont pas fait fortune ; après avoir éclos & pris quelques commencemens de vie, ils sont morts, & nous n'en avons que quelques Echantillions imparfaits & mal décidez. De ce nombre sont les Coquillages qu'on trouve dans la terre.

Voici un systême plus arrangé & plus pensé que les autres : mais dans le fonds est-il plus probable ? On en ju-

gera par ce que j'ai à dire pour le réfuter. Et d'abord il me semble que c'est faire agir Dieu bien en aveugle, que de dire qu'il a confondu dans la masse de la matiere, avant qu'elle fût ordonnée, les principes des Êtres, qui dévoient se trouver dans chaque *Element*, déja tout formez. Nous avons d'autres idées du Créateur; de ce premier Être qui regle, & qui dispose des moindres choses avec sagesse, (1) poids, & mesure: & une Pareille conduite sentiroit un peu la necessité naturelle, qui agit toûjours selon toute l'étenduë de ses forces, & qui par-là agit souvent plus qu'il ne faut. Mais avançons. Ce systême suppose deux ou trois choses un peu contraires à l'Ecriture, & même à la bonne & simple Philosophie 1°. Que les Elemens dans la premiere création étoient distinguez quant à la nature & la forme essentielle, & qu'ils n'étoient confondus que parce qu'ils étoient mêlez; & *in ordine ad locum* comme on parle dans l'Ecole. 2°. Il suppose de plus, que tous les Êtres particuliers étoient déja formez plantes, animaux; qu'ils n'ont fait que croître & augmenter.

(1) Sap. C. II. v. 12.

Enfin ce sentiment donne comme une chose certaine, que Dieu àvoit formé dès le commencement un fort grand nombre, je devrois dire un nombre presqu'infini d'animaux de chaque espece, du moins de poissons & de coquillages. Or il est bien plus naturel de penser qu'il n'en avoit formé que très-peu, & peut-être même que deux, comme il est dit expressément de l'homme.

Mais il y a plus : c'est que ces Coquillages ne sont pas de simples commencemens d'animaux, des animaux imparfaits, & manquez ; mais des animaux très-parfaits & très-finis. Quel est le coquillage, dût-il être aussi gros qu'une maison, dont la premiere formation, & comme l'ébauche, eût deux pieds de diametre ; ou qui n'étant encore qu'à peine formé, eût une coquille de cinq ou six lignes d'épaisseur, & fort dure ? La coquille des limaçons, & de tous les autres animaux qui en ont, ne se forme pas sitôt qu'ils commencent à vivre. Ce n'est qu'avec le tems, & après avoir fait quelques progrez, qu'une matiere visqueuse, dont ils sont envelopez,

s'endurcit & devient ſolide. Cependant j'en ai un fort grand nombre, dont la coquille a un pouce d'épaiſſeur ; c'eſt-à-dire plus que n'en ont les plus grands Coquillages que nous connoiſſons. La coquille des Teſtacées eſt unie & liſſe dans ſon commencement : elle prend enſuite des ornemens, des gaudrons, des canelures, des pointes : mais on voit des coquillages de terre, qui ſont tout-à-fait merveilleux pour la multitude, la varieté, la régularité des traits. Ils ne ſont donc pas récens & comme arrachez avant le tems d'entre les mains de la Nature ; ils en ont reçû au contraire toute la perfection dont ils ſont capables, & l'on voit bien qu'elle les a travaillées à loiſir. Mais que dire de ceux ſur leſquels on en voit d'autres attachez : Sont-ils auſſi éclos avec cette fécondité & ces Satellites. Que dire des écailles d'huitres, où l'on voit des vermiſſeaux attachez tant au-dedans qu'au dehors ? Cela ne prouve-t-il pas que ces vermiſſeaux ont vegeté depuis que les coquilles d'huitres ſont ſéparées, & par conſéquent que cette végétation a duré aſſez long-tems ?

Je remarque encore en finiſſant, que cette opinion augmente la plus grande difficulté qui ſe trouve, à dire que ces Coquillages vivent du Déluge. Cette difficulté eſt de concevoir comment les coquilles ſe ſeroient conſervées depuis quatre mille ans : mais il faut dans l'opinion que je réfute, qu'elles ayent ſubſiſté environ deux mille ans davantage.

Je m'étendrai beaucoup moins ſur les autres ſentimens que je n'ai fait ſur les premiers. On prétend que ces coquillages ont pû être apportez de la Mer ſur la terre, ou par les hommes pour les manger, ou par les oiſeaux; ou qu'ils ont remonté d'eux-mêmes par les rivieres, comme les ſaulmons & les aloſes, qu'on trouve à deux cens lieuës de la Mer : ou bien enfin qu'ils ont été pouſſez par des canaux ſouterrains, dans leſquels l'eau de la Mer entre. Mais en premier lieu, la Mer n'a pû élever ſur les Montagnes des Coquillages, tels qu'on y en trouve en quantité. Tout ce que pourroit faire au plus l'eau de la Mer, en entrant dans les terres, ſeroit de s'élever comme dans un Alambique, pour for-

mer quelques réſervoirs plus hauts q
la ſurface de la Mer. Mais il n'y a poi
d'Alembic, point de force attractive o
expulſive, qui puiſſe élever du fonds d
la Mer ſur les Montagnes des corps pe-
ſans vingt, trente, quarante livres, com-
me ſont quelques-uns de ces Coquilla-
ges. J'en ai trouvé un qui peſe quarante
livres, encore n'eſt-il pas entier, ſur une
Montagne élevée de plus de ſix-vingt
pieds par-deſſus la ſurface de la riviere
qui paſſe auprès : cette riviere va ſe jet-
ter dans la Mer; & à en juger par la mul-
titude de Moulins qui ſont deſſus,
elle deſcend pour le moins autant
avant que d'y arriver. C'eſt-à-dire,
qu'il faut que l'eau ait élevé dans un
canal ſouterrain, rabotteux, tortueux,
& étroit, un énorme coquillage à la
hauteur de deux cens quarante pieds
par-deſſus la ſurface. Cela déconcer-
te un peu les Loix de l'Equilibre. Mais
n'ont-ils pas pû monter d'eux-mêmes,
en ſuivant le cours des rivieres ? S'ils
étoient remontez par les rivieres, on
les y trouveroit, comme on y trouve
les Saulmons & les Lamproyes, & non
pas dans le milieu des terres, ni ſur les
Montagnes.

Mars 1729.

Reſte donc que les hommes ou les oiſeaux, les aient apportez de la Mer. Comment les hommes auroient-ils apporté ces coquillages dans des lieux incultes, & où il n'y a point d'habitans ſur des Landes & des ſables éloignez de toute demeure? Comment auroient-ils apporté un ſi grand nombre de Coquillages, dont à peine en cent ans on voit un ſeul ſur nos Côtes, ou qu'on n'y a jamais vûs, & qui, tout marins qu'ils ſont, ne ſe trouvent néanmoins en Europe que ſur terre? Enfin ſi ces coquillages euſſent été apportez par les hommes, pour les manger, ils ſeroient caſſez & briſez en piéces; car autrement il eſt impoſſible de rien tirer de la plûpart: or on trouve le plus grand nombre preſque tous entiers, & il n'y a que l'extrémité par où ſortoit là tête qui paroît un peu caſſée. Ces mêmes raiſons empêchent qu'on ne puiſſe croire que les Oiſeaux de proye ont apporté de ſemblables Coquillages.

Mais qui empêchera de dire qu'il y a eu autrefois dans les lieux où on les trouve, des Lacs, & des Etangs où croiſſoient ces Animaux? & que les Lacs étant deſſechez, on y ramaſſe

maintenant à pleines mains ce qu'ils produisoient en abondance ?

Je ne ſuis point éloigné de ce ſentiment pourvû qu'on l'entende comme il doit être entendu. De qu'elle ſorte de Lacs prétend-t-on donc parler? Il faut que ce ſoit des Lacs d'eau ſalée, puiſqu'on n'y trouve que des Coquillages, qui ſurement viennent de la Mer. Il faut de plus, que ces Lacs ayent été répandus ſur toute la terre; car il eſt peu d'endroits où l'on n'en trouve des veſtiges : ſur tout il faut qu'ils ayent été ſur les lieux les plus élevez, puiſque c'eſt-là qu'ils ont laiſſé des traces mieux marquées, & en plus grand nombre. Enfin avec tout cela on n'explique point encore pourquoi l'on trouve en France des Coquillages, qui n'ont jamais paru ſur les Côtes de ce Royaume. Il n'y a que dans l'Hypotheſe du Déluge Univerſel, que toutes ces difficultez tombent & s'évanoüiſſent.

On peut cependant inſiſter encore ſur une difficulté. Quand les eaux ſe ſeroient élevées par deſſus les plus hautes Montagnes, elles n'ont pû y porter des Coquillages plus peſans qu'un égal volume d'eau; cela eſt contre tou-

tes les regles de gravité que gardent les solides, qui sont dans un liquide. Je réponds à cette objection par la voye courte & décisive de l'exemple. Les huitres sont plus pesantes sans doute qu'un égal volume d'eau ; & cependant on en trouve qui sont attachées aux Rochers, plusieurs brasses au-dessus du fonds de la Mer. Tout ce que l'on dira pour expliquer ce fait, servira à rendre raison du Phénomene des Coquillages qu'on trouve sur les Montagnes. Si l'on dit que les huitres sont portées là encore petites ; & lorsque n'ayant point où presque point d'écailles ; elles sont plus legeres que l'eau de la Mer ; je dirai la même chose de celles qui se trouvent sur les Montagnes. Si l'on veut que l'huitre peut donner quelque ébranlement & quelque élancement à sa coquille, en sorte que l'eau la souléve, comme nous voyons que l'air agité soutient une feüille de papier ; je dirai encore la même chose des Coquillages en question. Si l'on veut que la seule agitation du flux & reflux porte les huitres sur les Rochers ; cela est encore plus favorable pour moi ; puisque les eaux du Déluge n'étoient

pas moins agitées, (1) ſelon l'Ecriture; & que la rampe des Montagnes plus douce que celles des Rochers, facilite encore davantage l'élevation des corps plus peſans que l'eau.

Du moins les Coquillages n'auroient pas dû être portez ſur les hauteurs, & y reſter en plus grand nombre que dans les vallées. Auſſi n'ai-je pas avancé qu'ils y avoient éte portez en plus grand nombre; j'ai ſeulement dit qu'on y en trouvoit aujourd'hui beaucoup plus, & la raiſon en eſt évidente. Ces Coquillages étant demeurez ſur les hauteurs, un peu enfoncez dans le limon qui les a d'abord couverts; les pluyes, & les vents, qui emportent toûjours quelque choſe des lieux hauts dans les plus bas, les ont découvertes, & les découvrent encore tous les jours, tandis qu'ils enfoncent & cachent de plus en plus ceux qui ſont dans les vallées.

Et voilà de quoi répondre à une autre objection oppoſée à la précedente. On trouve des Coquilles bien avant dans la terre; on en trouve dans des carrieres qui ont pluſieurs braſſes de

(1) Euntes & redeuntes.

rofondeur. Eſt-il croyable que le Dé-
ige ait détrempé la terre ſi avant, our peu que les Coquillages s'y en-onçaſſent ? Non. Mais il eſt très-royable que les pluyes qui précéde-ent le Déluge, firent de profondes avines & des goufres ; puiſque nous oyons que les moindres orages en ont. Là furent portées des Coquilles omme ailleurs : & ces goufres ayant té remplis de limon, de terre, & de able, & tout cela s'étant durci en ierre ; on trouve aujourd'hui des co-quilles fort avant en terre dans des arrieres.

On peut former ici une autre dif-iculté ſur le peu de tems que ces ani-naux auroient eu, pour être tranſ-ortez d'auſſi loin que nous en faiſons enir quelques uns : c'eſt-à-dire, des xtrémitez de l'Aſie, de l'Afrique, & le l'Amérique. Le terme de quarante ours eſt bien court pour un ſi long oyage, ſur tout ſi l'on conſidere que s coquillages ne nagent pas par eux-nêmes comme les autres Aquatiques ; c qu'ils n'ont d'autre mouvement que elui que l'eau leur donne : que ce nouvement devoit encore être rompu

que tous les Coquillages qu'on trouve dans la terre, y ayent été portez par les eaux au tems-même du Déluge. Comme on ne sçauroit douter qu'il ne soit resté long-tems après, de grands Lacs, dans les endroits de la terre qui étoient les plus bas, ou même dans d'autres assez élevez, mais environnez de tous cotez par des Montagnes, en forme de bassin. Les poissons, qui se sont trouvez dans ces lieux, y ont subsisté, & s'y sont multipliez tant que ces réservoirs ont duré : & c'est-là sans doute une des causes de la grande multitude qu'on en trouve en certains lieux. J'en ai vû où je ne crois pas qu'on pût montrer une pierre qui ne fût 'oquillage, ou terre durcie & pétrifiée dans un Coquillage, dont elle conserve encore la figure. Les Chinois, qui sûrement ont commencé peu de tems après le Déluge à habiter le Païs où ils sont, & qui, par leur génie particulier, par la Paix où ils ont presque toûjours vécu, ont conservé avec plus de soin qu'aucune autre Nation, l'Histoire de leur premiere origine : les Chinois, dis-je, font mention de ces grandes plages d'eau, qui

étoient encore sur la terre. On lit dans leurs Annales, que leurs peres en trouverent dans le Païs; & on voit ce qu'ils firent pour les dessecher, avec combien de peines & de travaux; ils en vinrent enfin à bout. Les autres Peuples, ou n'en ont pas tant trouvé, parce qu'ils sont recens; ou n'en ont pas conservé la mémoire. Mais il est resté en quelques endroits des vestiges de ces Lacs. Dans la parti de la Basse-Egyte appellée le Désert de Scéthé ou de Saint Macaire, on voit un de ces grands Lacs dessséchez & perdu; c'est-à-dire, un vaste espace de terrain, qui descend & s'enfonce de tous côtez, comme font les Étangs: dans toute cette étenduë on voit des mats & des débris de Vaisseaux répandus çà & là. Ils ne se seroient pas conservez apparemment si long-tems, si l'air rempli de sel, de nitre, & de parties solides & pierreuses, restez de l eau de la Mer qui a été dans cet endroit, ne les avoit revêtus d'un enduit de pierre, ou peut-être même pétrifiez assez avant en dedans, en s'y insinuant, comme sont encore certaines eaux.

Mars 1729.

J'ai des preuves démonſtratives, qu'il s'eſt formé de nouveaux Coquillages dans ces Étangs, & qu'ils ont végeté pendant long-tems. Car pluſieurs des gros étant caſſez, pluſieurs étant dépoüillez de leur écaille en beaucoup d'endroits ; on en voit de petits & de naiſſans attachez à ces ruptures, & à ces places où étoit autrefois l'écaille. Outre cela, on en trouve un fort grand nombre, & des huitres en particulier, où ces petits Coquillages ſont attachez au dedans auſſi-bien qu'au dehors. Preuve manifeſte que cette menuë rocaille n'a végeté que depuis que les deux Écailles d'huitre ont été ſéparées.

Il ne me reſte plus qu'une difficulté à réſoudre. Eſt-il poſſible que des Coquillages ſe ſoient conſervez, les uns ſains & entiers, les autres en partie pendant un ſi long eſpace de tems ? Pour ſatisfaire à cette demande, il faut remarquer deux états différens, où ſont ces Coquillages. Les uns ſont encore revêtus de leur écaille, les autres l'ont perduë, & ne ſont plus que le limon qui avoit rempli la Coquille, & comme ſon moule intérieur, mais

qui conſerve ſi bien la figure de la Coquille, qu'on ne ſçauroit douter d'où elle lui vient. Ceux-là ſont réduits en cet état, ou parce qu'ils ont trouvé des ſels corroſifs dans la terre, qui ont diſſous la Coquille, ou parce qu'étant demeurez long-tems ſur la ſurface, les pluyes, l'ardeur du ſoleil, la violence du froid a détrempé, rompu, & calciné l'écaille. Pour ceux-là il n'eſt pas plus ſurprenant qu'ils ayent ſubſiſté juſqu'à nous, que toutes les autres pierres. La difficulté eſt un peu plus grande pour ceux dont l'écaille s'eſt conſervée. Cependant, en ſuppoſant qu'ils ſe ſont trouvez dans un limon ſemblable à celui où ils avoient été formez; qu'ils y ont demeuré couverts & envelopez, & qu'ils n'y ont été découvert que depuis peu; je ne vois pas pourquoi on regarderoit comme une choſe incroyable, qu'ils euſſent paſſé quatre mille ans, ſans être offenſez. Il a dû même arriver une choſe, & je l'ai remarquée en pluſieurs; c'eſt que ce limon a nourri & impregné la Coquille, à peu-près comme le Tan fait au cuir; l'a endurcie, fortifiée, & renduë *incalcinable* par le feu le plus

violent ; tandis qu'une chaleur médiocre dissout les écailles d'huitre nouvellement apportées de la Mer. Loin donc que le tems leur ait nui, il leur a beaucoup servi en leur donnant une espèce d'immortalité ; car je ne croi pas qu'il y ait au monde, de plus anciens Monumens que ceux-là. Je puis dire qu'il nous a aussi été utile, en les faisant passer jusqu'à nous ; pour servir aux Incrédules de preuve sensible du fait le plus terrible, & le plus incroyable qui fût jamais.

Je ne sçai ce que penseront les autres de cette preuve ; mais pour moi j'avoue que j'en suis touché ; & qu'elle me paroît non seulement décisive pour le fait particulier du Déluge, mais en général une des plus fortes que l'on puisse employer contre les Athées. Si j'en avois quelqu'un à réduire, il me semble que laissant-là les raisonnemens, dont l'opiniâtreté & l'entêtement sçait toûjours se tirer, au moins par les clameurs ; je les menerois sur une de ces Montagnes encore toute couverte des débris du monde, & je lui dirois : venez & voyez ; qu'est-ce que ceci & cela ? Cherchez dans toute la

Philoſophie une cauſe naturelle qui ait formé ici les Corps que vous y voyez ; inventez, imaginez ce qui a pû les y amener ; ſi ce n'eſt l'eau, & l'eau de la Mer la plus reculée ? Or, je vous le demande, l'eau a-t-elle pû venir ici, ſervir d'aliment & de demeure aux Animaux que vous voyez, ſans que toute la terre en fût couverte ?

Je vais plus loin : car s'il y a eu un Déluge Univerſel, & qu'il ſe trouve encore après ce Déluge des Animaux ſur la terre ; ſi nous y ſommes nous-mêmes ; il faut que ce Déluge ait été prédit, & annoncé aux hommes, & qu'il l'ait été par un Eſtre qui ait ſçû ſe faire croire dans un point auſſi incroyable que celui là. Il faut que les Bêtes ayent été conduites au lieu où elles pourroient trouver leur conſervation. Or cela prouve néceſſairement qu'il y a un Dieu qui veille ſur les créatures, & qui prend intérêt à ce qui les regarde. Car de dire qu'un homme d'un eſprit plus penétrant que les autres, a preſſenti le Déluge futur, qu'il l'a lû écrit dans les Aſtres, & obſervé dans les Conſtellations du Ciel ; c'eſt donner ridiculement les imaginations les

pas qu'un ... a long
ciens M... eu le bonhe
dire q... xplique pas co
fais... ont été sauvez,
au... par soi-même. Car
s... on du Déluge eût été l
... it mis les hommes hors d'
tiver la terre, & d'amasser
nécessaire à leur subsistan
des animaux, pendant qu'
être renfermez dans l'Arc
ôté même à la terre, la
la vertu nécessaire, pou
Tout bien examiné, on a p
s'en tenir à ce que raconte
& le sentiment le plus pr
mieux lié, le plus conforme
le plus dégagé d'inconve

un Déluge Universel, annoncé aux hommes par une sagesse infinie & une autorité suprême, exécuté par une Puissance sans bornes, réparé par une bonté & une Providence égale à l'une & à l'autre. Or le Déluge une fois reçû avec ces circonstances, rien ne me fait plus de peine à croire & à recevoir. Dès-lors je me rends à tout ce que la Foi a de plus sublime & de plus au-dessus de la raison; je crois un Être unique & singulier, distingué de tout ce qui est matiére, & de tout ce qui pense, comme pensent les hommes: je crois la Création, la conservation, la Providence: je reconnois dans cet Être tant de lumieres & de vérité, que je reçois sans peine tout ce qu'il me dit; tant de force & d'autorité, que je me soumets à tout ce qu'il me commande. Et si je vois des sentimens & des connoissances au-dessus des pensées des hommes, établies parmi les hommes sur la nature de cet Être & sur ses volontez; je ne puis douter qu'il n'en soit l'Auteur: je les embrasse & je les suis: je crains, & je révere cet Être suprême, je l'aime; & pour le servir comme il veut être servi, je

m'informe s'il nous a intimé ſes volontez, afin de m'y conformer. En un mot j'ai de la Religion, & je ne ſuis pas Athée.

Mirabiles Elationes Maris, mirabilis in altis Dominus.

On donnera le mois prochain une ſeconde Diſſertation ſur la même matiére.

ARTICLE XXXIV.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'hiſtoire des hommes illuſtres, dans la Republique des Lettres; avec un Catalogue raiſonné de leurs Ouvrages, in 12. *Tome IV.* pag. 416. *Tome V.* pag. 408. *Tome VI.* pag. 410. *ſans les Tables. A Paris, chez Briaſſon, ruë S. Jacques à la Science* 1728.

C'Eſt la continuation du projet de Dictionnaire, dont nous avons parlé dans nos Memoires, Article LI. Juin 1727. *pag.* 1028. & Art. XXII. Fevrier 1728. *pag.* 353. un extrait du premier Tome inſeré dans le Mercure *Mars* 1729.

'Octobre 1728. fait l'Auteur *Bene-ictin.* C'eſt le P. *Niceron Barnabite.* .es Ecrivains dont il eſt fait mention ans le IV. Tome, ſont *Pierre Abe-ırd, Scipion Ammirato, Jacques Amyot, ean Aubry, Jacques Baſnage, Laurent 'eger, Marc Querius, Bochornius, Bar-ıelemy Carranza, Jean Juſtin Ciampi-i, Jean Claude, Antoine Urceus Co-rus, Charle le Cointe, Jean-Baptiſte 'otelier, Raphael Fabretti, Germain de : Faille, Gabriel Fallope, François He-·lin d'Aubignac, Barthelemy d'Herbe-t, Thomas Hobbes, Joachim Kichnius, Ticolas Lemeri, Thomas Linacer, An-ine Magliabecchi, Marcel Malpighi, ierre Poiret, Gaſpar Sagittarius, Jo-ph Sauveur, Jean de Serres, Samuël rbiere, Jean-Baptiſte Thiers, J. Pit-n de Tournefort, Philippe Verteyen, an Wilkins*; c'eſt toûjours la même éthode dans chaque Tome pour les oges, & le Catalogue des Ouvra-s.

Dans l'Eloge d'*Abelard*, l'Auteur re-:e bien M. *Gervaiſe*, & par contre-up M. *de la Monnoye* avec bien d'au-s qui ont voulu qu'*Abelard*, ſans mpter le reſte, ait été un Sçavant

» Juriſconſulte. « Bayle detruit toutes » leurs conjectures en montrant par » l'authorité de *Pierre Crinitus*, que » c'eſt *Jean Bolard* & non pas *Pierre* » *Abelard*, qui a parlé de la Loi *Quin-* » *que pedum* ». L'auteur ne marque pas beaucoup d'eſtime pour *Abelard*, & il dit que les ouvrages de l'écoliere ont donné beaucoup de prix à ceux du maître. On peut ajouter que notre ſiécle amateur des avantures, qui ont l'air Romaneſque, en a donné beaucoup aux lettres de l'amante & de l'amant. Si l'on en croit M. *Gervaiſe*, il a fallu pour cela déguiſer étrangement ces lettres, dont il veut faire paſſer la plûpart, même des plus paſſionnées, pour des lettres de direction ſpirituelle, en faiſant d'*Abelard* & d'*Heloiſe* preſque deux Saints. C'eſt avec la même indulgence qu'il prétend excuſer les erreurs d'*Abelard* après Theuphile *Raynaud*. L'Auteur en ce point ne paroit pas fort éloigné du ſentiment de Monſieur *Gervaiſe*. Il cite ſon édition des Lettres en cette maniere. « Monſieur » *Gervaiſe* a fait paroître en 1723. les » mêmes Lettres d'*Abelard* & d'*He-* » *loïſe* en Latin & en François ſur le

» Manuſcrit de M. d'Amboiſe avec des
» notes critiques, &c. *A Paris* 2. *vol.*
» in 12, *chez Muſier.* Je ne crois pas
» qu'il s'aviſe de donner une traduc-
» tion des Ouvrages d'*Abelard* ».

Au ſujet d'*Amyot*, l'Auteur remar-
» que " qu'on trouve à *l'Oratoire de*
» *Paris* un *Plutarque* Grec, noté de la
» main d'*Amyot*, qu'il avoit conferé
» avec les Manuſcrits Grecs, & que
» M. *le Bœuf*, Chanoine d'Auxerre a
» un Manuſcrit original d'*Amyot*.
» C'eſt ſon Apologie à l'occaſion du
» bruit qui couroit contre lui, après
» le maſſacre de Meſſieurs *de Guiſe* à
» *Blois* ». On doit à M. *Marcel Mal-
pichi* la découverte de la Structure du
cœur, composé de fibres ſpirales; dé-
couverte, dont il a fait honneur à *Bo-
relli.* Ces ſortes de politeſſes entre Au-
teurs ſont bien rares, & par conſequent
ſuſpectes.

On voit dans un ſeul trait le carac-
» tere de *Samuel Sorbiere.* " Jamais
» homme n'a ſçû mieux ſon *Rabelais*,
» dont il reveroit la memoire. *Char-
» ron* & *Montagne* étoient ſes heros, &
» il ne pouvoit ſouffrir qu'on en par-
» lât mal... M. *Graverul* dit avoir ap-

» pris d'un des proches parens de *Sor-
» biere*, que connoissant qu'il ne pou-
» voit revenir de sa maladie, il prit
» quatre grains de *Laudanum* pour
» s'étourdir & s'épargner les horreurs
» de l'agonie & de la mort. Il étoit
» fort connu des Grands & des Sça-
» vans de France, d'Italie, d'Angle-
» terre, & d'Allemagne. Clement IX.
» avant son élevation au Pontificat
» étoit en grand commerce de lettres
» avec lui; mais il ne le traita jamais
» que comme son ami sans avoir soin
» de sa fortune. *Sorbiere* s'en plaignoit
» aussi plaisamment en disant qu'il
» avoit plus besoin d'une charetée de
» pain que d'un bassin de confitures.
» *On envoye*, dit-il, *des manchettes à
» un homme qui n'a point de chemise*. Sa
» science au reste étoit mediocre, &
» assez bornée ». Il avoit traduit en
François & imprimé en Latin le Traité de *Th. Hobbes de Cive*.

Jean Wilkins quoique celebre par ses tîtres de Livre singuliers, comme celui *de la Langue Universelle* & son discours sur *la Possibilité du Commerce entre nous & les Habitans de la Lune*, l'est encore plus par la Societé Royale

ui lui doit son établissement, & dont fut le premier Promoteur.

L'Article de F. *Hedelin Abbé d'Aubignac* est curieux. Les dattes y sont rectifiées sur le Memoire de M. *Hedelin* Lieutenant Général de *Nemours.* L'Histoire du Livre de la *Pratique du Theatre* y est déduite. C'est le seul Ouvrage de cet Écrivain qui lui ait survécu. Sa *Macarise* meritoit bien le bon mot de *Boileau.* « La plûpart des Poëtes de son tems firent des vers à la loüange de *Macarise*, & il eut soin de les mettre à la tête. *Boileau Despreaux* en fit comme les autres. Mais heureusement, dit-il, dans une de ses Lettres, *je portai l'épigramme trop tard, & elle n'y fut point mise. Dieu soit loüé* ». *Richelet* n'est pas moins plaisant avec son épigramme.

Hedelin c'est à tort que tu te plains de moi;
N'ai-je pas loüé ton Ouvrage?
Pouvois-je plus faire pour toi
Que de faire un faux témoignage?

Outre les grands hommes de Lettres

respectables par la solidité de leurs Oeuvres, l'Auteur n'omet pas ceux qui se sont rendus fameux par destravers, tels que Pere *Poiret*, ce Ministre Mystagogique qui s'accommodoit de toute Religion, pourvû qu'on fût mystique comme lui. Les caracteres des uns & des autres sont touchez d'une maniere vive & précise. On reconnoit jusqu'à leur genie. A la fin de chaque article l'Auteur cite les sources où il a puisé. Il releve bien des fautes, sur tout de *Morery* & de *Bayle*. Il n'y a qu'à voir l'article de *Urceus Codrus*.

Dans le V. Volume il sonde le goût du public sur quelques vies des anciens qu'il veut inserer dans ses Memoires. Il y hazarde celle de *Tite-live*, & celle de *Tacite*, dans le VI. Enfin, il corrige quelques-unes des fautes échappées au IV. Volume.

L'éloge de *Tite-live* & l'Histoire de ses éditions n'interesse pas moins que plusieurs Auteurs Modernes. On y raporte en peu de mots les divers sentimens sur sa *Patavinité*, & l'on insinuë que le nouveau goût des Turcs pour l'Imprimerie pourroit bien nous donner lieu d'esperer le recouvrement des pré-

cieux écrits de l'Hiſtorien Romain. Il y a long-tems qu'on eſpere, & tout ce qui a flatté l'eſpérance ſur ce ſujet a toûjours été bien reçû. C'eſt-là le plus bel éloge de *Tite-live*, des Romains, & des Curieux.

Le portrait du Docteur *Navarre* eſt bien different de celui qu'en font les *Provinciales*. C'étoit l'oracle des Papes, des Cardinaux, de Rome & de tout le monde Chrétien, grand homme de bien, charitable au ſuprême dégré. On dit que la mule qui le portoit s'arrêtoit d'elle-même à la rencontre d'un pauvre. *Selden* Editeur des Marbres d'*Arundel*, le celebre *Pithou*, le Juriſconſulte *Ferretti*, l'Hiſtoriographe *Varillas* ſont repreſentez au naturel. On diſtingue les deux *Ferrari*, *Octave & Octavien*, que confond *Morery*. On cite au ſujet du P. *Denys de Sainte Marthe*, un paſſage remarquable d'un Livre intitulé *les Avantures de Pomponius, Chevalier Romain ou l'Hiſtoire de notre tems. A Rome, chez les* Heritiers de *Ferante Palavicini*: (c'eſt-à-dire, en Hollande) 1724. *in* 12. où l'Auteur fait ainſi parler le Bibliothecaire de la Lune par une eſpece de prédiction ſur ce

„ Sçavant Benedictin. " dans les quatre Lettres à l'Abbé de la Trappe, à la bonne foi & au jugement près, il y aura beaucoup d'esprit. On y raisonnera peu ; aussi ne sera-ce pas le fort de l'Auteur. Une vie de Cassiodore qu'on lui imputera lui fera honneur, quoiqu'il n'y ait pas plus de part que moi. Les Ouvrages de *Gregoire le Grand*, qu'il mettra au jour feront un monument éternel de son ignorance, de son peu de goût, & du défaut de son jugement. Il entreprendra de corriger & d'amplifier un ancien Catalogue des Druides Gaulois (c'est *Gallia Christiana*) mais il travaillera avec tant de précipitation & si peu de lumiere, que son Ouvrage ne sera utile qu'à ceux qui voudront faire des Litanies : son Ouvrage intitulé, *Entretiens sur l'entreprise du Prince d'Orange*, dit ailleurs l'Auteur, n'est qu'un titre, un épitre dédicatoire, & un livre de controverse. Le titre n'a aucun rapport à l'Ouvrage ; l'épitre dédicatoire au Roi *Jacques* a quelque rapport au titre. Mais elle n'a aucun rapport à l'Ouvrage. Enfin, le corps

» du Livre n'a aucun rapport ni a l'é-
» pitre ni au tître. *Le Traité de la Con-
» fession auriculaire* contre le Ministre
» *Daillé*, devroit être intitulé *Traduc-
» tion Françoise, des passages Latins qui
» ont quelque rapport à la Confession.* La
» Confession auriculaire n'a jamais eu
» un plus pitoyable défenseur ». L'Au-
teur remarque qu'on reconnoit dans
tout ce discours le stile d'un homme
» que la passion inspire; « & il ajou-
» te tout de suite : Peut-être fera-t'on
» tenté d'attribuer l'Ouvrage à quel-
» que Benedictin mécontent de lui ».

Après les Articles de *Jacques Usserius*, d'*André Vesal*, de *Joseph Antelmi*, de *Tite-Live*, de *Papyre Masson*, on trouve l'éloge de deux Poëtes fameux, *Mellin de Saint Gelais & François Villon*. Leurs vers meritent bien l'estime qu'on en fit de leur tems, & que la posterité a confirmez de son suffrage. Mais dans les Poësies de même genre, on ne peut les comparer à *Marot*, & moins encore les lui préferer. C'est apparemment sur la foi des Editeurs Modernes que l'Auteur a paru balancer entre ces trois Poëtes. Une reflexion plus heureuse, c'est ce qu'il dit au su-

jet d'*Augustin Valerio*, qui avoit composé 117. Opuscules, dont plusieurs n'ont pas vû le jour, parce que *Valerio* ne le voulut pas permettre. *Obrui meis scriptis Rempublicam litterariam non est* „ *necesse*. “ Précaution fort sage, ajou„ te le Pere *Niceron*, puisqu'il est une „ infinité d'Ouvrages qui quoique bons „ & utiles en eux-mêmes, lorsqu'on „ les envisage comme venant d'une „ personne qu'on connoit, qu'on ai„ me, & qu'on estime, perdent tout „ leur merite ; quand mis au grand „ jour, ils viennent à être vûs avec des „ yeux indifferens, & par des person„ nes plus attachées à critiquer ce qu'il „ y a de foible, qu'à profiter de ce „ qu'ils y trouvent de bon „.

Les articles suivans sont les éloges & le Catalogue des Oeuvres d'*Antoine Tessier*, *Christophe Cellarius*, *François Eudes de Mezeray* (morceau curieux ; mais les Eudistes ne seront pas apparemment contens de l'Epithete de certains devots.) *Richard Cumberland*, *Philippe de la Hire*, *Laurent Bellini*, *Jean Hudson*, *Franc. Ser. Regnier Desmarais*, *Jean Bapt. Boisot*, *Thom. Espenius*, *Michel Angriani*, *Joseph Tex*-

cira, & le P. Jean Pierre Maffée. Sotuel, ni *Alegambe*, ne disent point que les mets ordinaires de la Communauté » ne lui suffisoient pas; « qu'il lui fal» loit quelque chose de meilleur & de » plus délicat; que l'idée qu'il avoit » qu'une nourriture grossiere n'est » point propre pour faire naître des » pensées fines & spirituelles, lui fai» soit exiger cette déférence pour sa » qualité d'Auteur, &c. » (1) Outre la vie de Saint Ignace, l'Histoire des Indes, & les Lettres Choisies, *ex Indiâ*, on a de lui, *Commentarium de rebus Indicis Emmanuelis Acostæ*, traduction, *Epistolarum de rebus indicis lib.* 1. *de rebus Japonicis. Lib. V.* le tout r'imprimé à Cologne sous le tître, *Rerum à Soc. Jes. in oriente gestarum* in 8°. 1574. *Les vies de* 13. *Saints Confesseurs*, puis de 4. autres à Bresse 1595. & à Rome 1601. en Italien. Les Vies de Gregoire XIII. & de Clement VIII. l'une

(1) L'Auteur du P. NICERON, n'attribuë qu'à foiblesse de Complexion ce besoin, ou le droit à une Nourriture plus délicate : le R. P. Barnabite a eû sa raison pour aimer mieux le fonder sur la qualité d'Auteur, qui écrit finement & se distingue dans sa Communauté.

achevée, l'autre seulement commencée n'ont point paru.

On voit paroître au VI. Volume *Claude Gaspar Bachet de Meziriac*, cet Editeur de *Dioplante*, a qui Malherbe pour tout compliment demanda *si son Livre feroit amander le pain* : le Docteur Burnet Auteur des trois *in folio*, sur la reformation de l'Eglise d'Angleterre, & de quantité d'autres Ouvrages ; le Mathematicien *Ozanam* qui prédit juste sans le vouloir, & au hazard les avantures d'un Comte de l'Empire, ce que n'avoit pû faire un autre par les régles de l'Astrologie Judiciaire : les deux *Jean Wower*, l'un de *Hambourg*, faiseur de Dissertations & de Notes, l'autre d'*Anvers*, amateur d'une litterature plus legere : le P. *le Bossu*, Chanoine Regulier plus connu par son beau *Traité du Poëme Epique*, que par sa grande application à la Theologie & à la Philosophie : *François Philelphe* Grammairien, si entêté qu'ayant parié de l'argent comptan contre la barbe d'un Grec, sur la quantité d'une syllabe, & s'étant trou vainqueur, il voulut sans remissi qu'on rasât la barbe du Grec, &

porta en triomphe : *Gisbert Cuper*, cet homme ſi aimé & ſi conſulté des Sçavans ; *le P. Bernard Lami de l'Oratoire*, & Gaſpar Bartholin , l'un & l'autre connus par le nombre & la varieté de leurs écrits.

Pierre Alcyonius a plus d'obligation à l'Auteur que beaucoup d'autres, puiſque perſonne avant lui ne l'avoit fait » auſſi exactement connoître. " Lorſ» que ſon Livre de l'Éxil parut, on le » trouva ſi bien écrit, que les ennemis » d'*Alcyonius* ne trouvant rien à y re» prendre, firent courir le bruit qu'il » s'étoit approprié pluſieurs morceaux » du Traité de Ciceron, *De Gloriâ*, » dont il avoit le ſeul Manuſcrit qui » fut au monde, & qu'il avoit jetté en» ſuite au feu, afin qu'on ne reconnût » point ſon vol. *Jove* n'eſt pas le ſeul » qui ait donné du crédit à cette accu» ſation. *Paul Manuce* rapporte dans » ſon Commentaire ſur les Epitres de » *Ciceron*, que *Bernard Juſtiniani* avoit » laiſſé ce Manuſcrit avec toute ſa Bi» bliotheque à un Monaſtere de Reli» gieuſes de *Veniſe* ; mais que dans la » ſuite, lorſqu'on voulut l'y chercher, » on ne pût jamais l'y trouver. Il *Mars* 1729.

» ajoute qu'on étoit persuadé qu'*Al-*
» *cyonius* qui étoit Medecin de ces Re-
» ligieuses, & qui avoit l'usage de cet-
» te Bibliotheque, avoit volé secrette-
» ment ce Manuscrit précieux, & s'en
» étoit servi pour composer son Livre
» de l'Éxil. Cette accusation quoique
» soutenuë par plusieurs Sçavans Au-
» teurs, est solidement refutée par
» *Menkenius* & par *Magliabecchi* dans
» quelques Lettres qui n'ont pas été
» imprimées. Le stile de l'Ouvrage est
» entierement uniforme, & les dis-
» cours sont si suivis, qu'on n'y voit
» aucunes traces de lambeaux cousus
» comme l'ont prétendu ses envieux
» qui n'ont jamais pû les marquer.
» Ajoutez à cela que ses Contempo-
» rains lui ont rendu justice sur ce
» point, entr'autres *Barthelemi Ricci*,
» qui dans son Livre de l'Imitation,
» dit positivement, que personne ne
» doutoit que cet Ouvrage ne fût de
» lui, & ajoute qu'il a eu l'adresse d'i-
» miter parfaitement le stile de *Cice-*
» *ron*, sans copier ses Phrases. Au reste,
» *Alcyonius* n'est pas le seul qu'on ait
» accusé d'avoir pillé le Livre de *Cice-*
» *ron de Gloriâ*. On a imputé la mê-

„ me chose à *Jerôme Osorio*, Portu-
„ gais, qui a fait un Traité qui porte le
„ même titre, & à *François Philelphe*,
„ par rapport à son Ouvrage *de Con-*
„ *temptu Mundi.* Il est vrai, que *Va-*
„ *rillas*, est le seul Auteur qui ait char-
„ gé *Philelphe* d'une semblable accusa-
„ tion, encore l'a-t'il fait par une de
„ ces méprises qui sont assez ordinai-
„ res à cet Écrivain, en le prenant pour
„ *Alcyonius* „.

L'Article de *Philippe Callimacho Esperiente*, n'est pas traité avec moins d'exactitude & de recherche. A celui de *Bayle*, il ne manque rien du tout que le caractere qu'en a fait l'Auteur des Lettres, sur les Anglois & les François, caractere mieux pris que celui qu'ont fait Messieurs *Saurin* & le *Clerc.* La douceur, la docilité, & la sincerité de Bayle dans le commerce de la vie montrent bien qu'un Auteur ne se peint pas toûjours dans ses Ouvrages, & justifient la comparaison qu'en fait l'Auteur Suisse avec un Charlatan & un joüeur de Gobelets. Ce qu'on dit du Livre sur les Cometes, paroit ne suffire pas, ce Livre étant un des plus dangereux qui ait paru

contre la Religion, quoique *Bayle* affecte d'y prendre le langage d'un Catholique.

Les autres Écrivains dont traite ce Volume sont *Jean Begat*, *Antoine Galland*, *Olivier Patru*, *Honoré d'Urfé*, *Bernardin Romazzini*, *Pierre Cuneus*, *Gerard Croese*, *Alexandre Marchetti*, *Jean Lightfrot*, *Nicolas Perret d'Ablancourt*, *Alexandre ab Alexandro*, *Corneille Tacite* de la même main que *Tite-live*, c'est-à-dire, de M. B. D. L. *Frederic Commendino*, *Isaac Jacquelot*, *Jean Franc. Sarazin*, *Nicol. Bergier*, & *Pierre Sylvain Regis*.

Le VII. Volume est bien-tôt imprimé. Il est à souhaiter que l'Auteur suive toûjours la même méthode, & qu'il corrige dans chaque nouveau Volume les fautes échapées dans les précédens.

ARTICLE XXV.

L'USAGE DES GLOBES CEleste & terrestre, & de la sphere, suivant les differens systémes du monde, précedé d'un Traité de Cosmographie &c. 5^e. Edition par le Sieur Bion, Ingenieur. A Paris in 8°. volume raisonnable, avec beaucoup de planches. 1728.

CE tître porte avec soi l'éloge du Livre dont la principale bonté consiste en ce qu'on y trouve un abregé d'Astronomie & de Géographie, avec un bon recueïl d'observations anciennes & modernes sur ces deux parties de la Cosmographie, le tout relativement à l'usage. Le Traité de la Sphere celeste y est des plus complets qui ayent paru. C'est le sujet du premier Livre. L'Auteur l'a terminé par un Traité Physique du systême du monde, & des Meteores, qu'il explique à la maniere de Descartes, en y ajoûtant quelques explications plus modernes, comme celle du Tonnerre par l'ingenieux systême du *P. Dufest,*

reimprimé à Paris chez *Simon* il y a deux ans.

Le Livre second traite de la Sphere ou du Globe terrestre, c'est-à dire de la Geographie. La Geographie de *Varene* reimprimée en Angleterre par les soins de Monsieur *Neuton* est un excellent Ouvrage en ce genre d'abregés. celle du Sieur *Bion* n'est pas médiocre non plus, & contient quelques nouveautez tirées des observations plus modernes. Il y a plus de bonne Histoire naturelle dans celle de *Varene*, qui est un petit chef-d'œuvre en ce genre.

Le troisiéme Livre est sur les usages des Spheres & des Globes celeste & terrestre. C'est le meilleur de tout l'Ouvrage. Il est inutile d'en parler, l'Ouvrage étant assez connu, & n'ayant d'ailleurs de nouveau que le recuëil même d'une infinité de choses qui sont disperfées ailleurs, ou ramassées avec moins de soin. Il y auroit pour-tant encore bien des observations anciennes & modernes à y ajoûter pour enrichir une sixiéme Edition. L'Auteur est louable d'avoir fait un bon Livre qui est à l'usage & assez à la portée de tout le monde.

Mars 1729.

ARTICLE XXXVI.

LA VIE DE S. FRANÇOIS, Instituteur de l'Ordre des Freres Mineurs, de celui de Sainte Claire, & du Tiers-Ordre de la Pénitence ; avec l'Histoire particuliere des Stigmates, des Eclaircissemens sur l'Indulgence de la Portioncule, des Réflexions & des Notes ; & une Préface sur le merveilleux de la vie des Saints, dédiée à la Reine. Par le P. Candide Chalippe Récollet. A Paris, chez Pierre Praul, à l'entrée du Quai de Gesvres, au Paradis 1728. *In* 4°. *pagg.* 760.

UNe vie de Saint *François*, cette vivante Image de la perfection Evangélique, cet homme de Prodiges, appellé *la merveille de son Siécle* ; n'en a peut-être par-là même, que plus coûté dans le nôtre à entreprendre & à composer. L'Ouvrage n'exigeoit pas seulement les qualitez d'un Excellent Ecrivain, capable de soutenir tout ce que le B. Patriarche a operé de grand & de supérieur aux vertus ordinaires ; il demandoit enco-

fester sa puissance &, la Sai
serviteur. L'exécution fait
sçavant & judicieux Auteu
venu glorieusement à bou
depuis long-tems pour un
leurs Maîtres dans l'Eloqu
tienne, il en a pris ce stile
fiant nourri de réflexion
l'ose dire, du suc de la pi
vérité, qui convenoit à u
formée sur celle de *Jesus-C*
bon Critique lui-même,
mé à un discernement jus
il est allé sagement au-dev
tradictions. C'est bien peu
face à lire. Ne donnât-on
à la sienne, que ce qu'il f
pour la parcourir : on y tro

En effet, à examiner d'abord la cho-
en général, prétendroit-on exclure
merveilleux de la vie des Saints, pré-
ément à tître de *merveilleux*? *Spino-*
le pouvoît faire en conséquence des
êmes argumens, par où il a osé dé-
üiller Dieu de la puissance des Mi-
:les. « Les Miracles, » dit le Pere
ndide, « sont des évenemens singu-
iers, qui interrompent les Loix de la
Nature, & surpassent les forces de
toutes les causes naturelles. On n'a
besoin que de la raison, pour com-
prendre que Dieu, dont le pouvoir
est infini, ayant établi ces Loix très-
librement, peut, quand il lui plaît,
en interrompre le cours par lui-mê-
me, & par le ministere de ses Créa-
tures, dont il dispose à son gré; que
ces interruptions peuvent entrer dans
le plan éternel de sa sagesse; & qu'el-
les arrivent sans qu'il y ait en lui au-
cun changement par des actes suc-
cessifs, puisque c'est un seul acte de
a volonté qui les produit ». Les
iracles sont donc possibles: & le
rveilleux comme *merveilleux* quel-
ie part où il se trouve, n'offre rien

que de conforme à l'idée du ſouverain Eſtre.

Mais quelle bizarrerie de s'en offenſer dans la vie des Saints ; tandis que toute la nature eſt pleine de Miracles, que nous ſommes forcez de reconnoître, & que l'habitude ſeule nous empêche d'admirer. C'eſt la contradiction reprochée aux Incredules par Saint *Auguſtin*.

Les Myſteres de la Religion renferment encore des merveilles plus frapantes. Si on les croit fermement on fait voir que le *merveilleux*, en ſoi, n'eſt pas indigne d'être cru. Dieu ſera-t-il moins Dieu dans la conduite particuliere qu'il voudra tenir ſur une ame choiſie, que dans l'arrangement général des opérations du ſalut ?

Il ne s'agit pas ſeulement du *merveilleux* des Myſteres. Celui qui eſt propre des Œuvres miraculeuſes attribuées aux Saints, n'eſt pas d'une autre eſpece que les Guériſons, les Apparitions, les Extaſes, & les autres Prodiges rapportez dans l'Ecriture ; & qu'il n'y a point de vrai fidele, qui ne reçoive avec ſoumiſſion. Sur quoi ſe fondra-t-on, demande le P. *Candide*,

pour dire que dans la vie des Saints ils n'ont ni vraiſemblance, ni *crédibilité?* Ils y en ont d'autant plus, qu'on en croit déja, & qu'on ne peut ſe diſpenſer d'en croire de pareils! Les Chrétiens, continuë-t-il, devroient être accoûtumez au *merveilleux*; & pour ce qu'on publie de plus rare en ce genre, n'avoir qu'à demander des preuves.

De ces conſidérations, il paſſe à la promeſſe du Don des Miracles, faite par Jeſus-Chriſt à toute l'Egliſe, & pour tous les tems; puis aux exemples-mêmes que l'Hiſtoire Eccleſiaſtique en produit, avec les marques d'une vérité inconteſtable. Que les Proteſtans traitent d'hommes ſéduits ou ſéducteurs, tous les Ecrivains qui en ſont garans, ſans épargner S. *Juſtin*, S. *Irenée*, S. *Cyprien*, S. *Ambroiſe*, & les autres Peres; ils raiſonnent conſéquemment à leur intérêt & à leur doctrine. Les Miracles ont tant de fois confirmé les Dogmes qu'ils rejettent, qu'en rejettant les Dogmes, il faut bien qu'ils rejettent auſſi les Miracles. Mais un Catholique prévoit-il aſſez où il s'engage par ſes préventions & par ſes défiances? Avec de tels principes, quel cas

pourra-t-il faire d'une infinité d'Actes & d'Ecrits, qui composent le fil de la Tradition ? Quel Jugement pourra-t'il porter des Saints de tous les Siécles, qui ont là-dessus des témoignages formels? Que pourra-t-il penser de l'Eglise, qui fonde particuliérement sur les Miracles les Decrets de Canonisation, & le culte public qu'elle fait rendre aux Saints canonisez ? Le danger va loin ; ce n'est même plus un simple danger. La licence éclate, & ne justifie mal-heureusement que trop les plaintes du Pere *Candide*.

Quelques-uns en cela sont plus réservez, sans en être plus raisonnables: ils reconnoissent du *merveilleux* dans la vie des Saints ; mais un *merveilleux* si souvent confondu avec les embelissemens de quelques Légendaires, qu'ils se déterminent à ne croire rien, quant au détail des Evenemens : ou s'ils cherchent à y démêler le vrai d'avec le faux c'est sur des regles outrées, qui mettroient en péril, s'il étoit possible, jusqu'à l'Evangile. Il y faut du choix & ce choix veut des regles; qui en doute? Aussi en a-t-on d'un goût sûr, puisées dans les sources de la véritable érudition,

:iles à allier avec la simplicité de la
i. Elles ont été employées de tout
ns avec succès ; & le Pere *Candide*.
t profession de s'y attacher. Il tou-
e même cet article un peu au long,
r rapport aux conjonctures presen-
s, où faute de mieux dans la défen-
d'une mauvaise cause, on diroit en
rtains Païs, que les Miracles y soient
:nus à point nommé pour derniere
ssource. Témoin la prétenduë Gué-
son opérée à Amsterdam le 6. Jan-
er 1727. par l'attouchement des ha-
ts du sieur *Wuytiers*, *se disant Ar-
evêque d'Utrecht*. C'est le Prélat lui-
nême, qui en a fait dresser le Pro-
s Verbal ; circonstance remarquable
our l'authenticité d'un tel Acte. Mais
ncrédulité du Pere *Candide* est à tou-
épreuve avec des Thaumaturges de
: caractere. Il ne craint point d'éten-
:e généralement à tout ce qu'on en
iblie en Hollande ou ailleurs, le mot
: Saint *Augustin* sur les merveilles
tribuées aux Donatistes ; qu'elles
oient « des inventions d'hommes
menteurs, ou des opérations des Es-
prits Malins ». Jesus-Christ, con-
ut-il, nous a donné une regle im-

ree, en matiere de Religion
Il termine, comme il com
rendre compte des Memoi
quels il a travaillé. Les plu
croyent encore manuſcrits
endroits, où il eſt aiſé de l
On conſerve à Rome au
Saint *Iſidore*, les deux vies
çois, compoſées en deux te
par *Thomas de Celano*, un
miers Enfans, avec ce qu
la Légende des trois Co
Leon Secretaire & Confeſſe
Patriarche, *Ange*, & *Rufi*
en France dans les Abbaye
pont & de Joüy, le premi

Il y confere avec les personnes qui avoient eû le plus de part à la confiance du Saint Homme, & qui lui en retraçoient le plus fidellement les exemples. « Je ne puis pas, » dit-il, « ne » point ajoûter indubitablement foi à » leur témoignage ; parce que leur ver» tu reconnuë m'est caution de la vé» rité ». Que peut souhaiter de plus la Critique la plus severe, reprend le P. *Candide* ? Mais son principal guide dans l'usage qu'il a fait de ces Monumens & de plusieurs autres, c'est l'Analiste de l'Ordre, le Celebre Luc *Vadingue*, Théologien profond, Écrivain correct, homme sur tout d'une droiture & d'une sincerité, qui lui fit tant d'honneur après la Censure des cinq Propositions de Jansenius ; & que d'habiles Juges ne sçavent pas moins estimer dans son Histoire, que la justesse & la régularité qui y dominent.

On s'apperçoit combien le P. *Candide* s'est appliqué à en prendre l'esprit. Il a dans son propre fond de grandes avances, pour égaler son Modele.

L'Ouvrage qu'il met au jour, est divisé en cinq Livres. Il y rapporte, selon l'ordre chronologique, tout ce qui

a une époque marquée dans le cours de la vie du Saint. Ce qui n'en a point, ou ce qu'il a jugé mériter quelque discussion, il le place au cinquiéme Livre, avec l'État present des trois Instituts qui ont Saint *François* pour fondateur. Il donne une Histoire séparée des Stigmates, & un Traité, distingué pareillement du reste, en forme d'éclaircissemens, sur l'Indulgence de la Portioncule. Quoique la Narration soit coulante & bien liée, elle n'est pas aussi unie, que le pourroient souhaiter des Lecteurs avides de faits, & qui ne cherchent d'ordinaire qu'à repaître précipitamment leur curiosité. Il y mêle, selon les occasions, des réflexions instructives qui naissent du sujet, & qui facilitent l'application qu'on en doit faire pour l'édification des ames. Si l'on sçait gré communément à un Historien Profane, de se permettre des legeres digressions en matiere de Politique ; il sera juste de les trouver encore mieux placées dans la vie d'un Saint, où le but capital doit être de former des Saints. Pour les points de Doctrine, de Critique, & autres semblables, qui feroient de véritables écarts dans

le fil du récit ; c'eſt ce qui remplit un petit nombre de notes, courtes la plûpart, qui montrent la multiplicité & la varieté des connoiſſances du Pere *Candide*, & qu'il répand avec diſcretion & ſobrieté. Il n'y épargne pas les erreurs du tems. « Les vrais fideles », dit-il, « approuveront qu'elles ſoient » attaquées ; & il importe peu que les » Novateurs le trouvent mauvais ». Déclaration genereuſe, qui a bien peu d'exemples. Ennemi tant qu'on voudra des nouveautez, on flatte, on ménage, on évite au moins d'irriter des gens, Arbitres tyranniques de la réputation des Auteurs.

S. *François* nâquit à Aſſiſe, Ville d'Ombrie, l'an 1182. C'eſt, dit-on, à la France qu'il dut ſon nom ; ſur ce que *Bernardon* ſon pere, riche Marchand, qui avoit ſes correſpondances en ce Royaume, lui en ayant fait étudier la Langue, il l'apprit ſi aiſément, qu'on lui en donna le nom de François, qu'il a conſervé. Mais ſa famille n'avoit de vûës ſur lui que pour le Négoce ; & il y fut appliqué d'aſſez bonne heure. On eut beau faire ; jamais jeune homme ne montra des inclina-

tions plus contraires à cette profession. L'argent qu'il méprisa depuis par principe de Religion, il le comptoit dès-lors pour rien dans une occasion de paroître, ou dans une partie de divertissement. Entêté des idées du Monde; né cependant avec un fond de générosité, & une tendresse de sentiment, qui ne lui permettoit pas d'avoir rien à lui, à la vûë d'un miserable; ou il dépensoit, ou il donnoit tout. *Bernardon*, homme attentif à ses interêts, ne goûtoit pas davantage les pieuses charitez de son fils, que ses folles profusions. Ce qu'il y avoit de moins Chrétien dans la jeunesse de *François*, ne dura pas. Il en revint bien-tôt par sa fidélité aux premieres graces de conversion, que Dieu opéroit peu-à-peu dans son cœur. Mais à mesure que sa dévotion naissante prenoit de nouveaux accroissemens; son amour & la libéralité pour les pauvres, en prenoient aussi. Il alloit jusqu'à les revêtir de ses propres habits. L'entretien des Prêtres, la propreté des Eglises, la décoration des Autels, étoient encore autant de bonnes œuvres, ausquelles il contribuoit le plus qu'il pouvoit:

& quand l'argent lui manquoit, il tâchoit d'y suppléer par ses soins & par ses services. Un jour qu'il prioit, & fondoit en larmes au pied d'un Crucifix, dans l'Eglise de Saint *Damien*; il entendit distinctement ces paroles jusqu'à trois fois: *François, va, répare ma Maison que tu vois tomber toute en ruïne.* Elles avoient un double sens, dont le principal regardoit le Corps Mystique de Jesus-Christ, & l'Institution du Saint Ordre que *François* devoit établir; mais il conçut que c'étoit le Bâtiment même de l'Eglise où il prioit, qu'il avoit à réparer. Il s'y consacra tout entier; & par un de ces mouvemens de l'Esprit Divin, qui est au-dessus des regles, il n'hésita pas à disposer pour cela des effets de son pere, comme d'un bien qui lui appartenoit à lui-même. *Bernardon* à cette nouvelle se porta aux dernieres violences. Tout le monde sçait ce qui en arriva; & comment *François*, en présence de l'Evêque d'Assise, renonça sans réserve aux possessions du Siécle; & jusqu'aux prétentions les plus légitimes, qui pourroient l'y rappeller dans la suite. Un dépoüillement absolu, & une pau-

c'eſt que non ſeulement
pas la penſée de rebâtir l'E
Damien; il ſe chargea en
paration de deux autres, l
de la Ville, l'une dédiée à
l'autre qui eſt la celebre *I*
n'avoit rien ; mais il quê
vailloit ; & par-là il conſ
ſement l'entrepriſe.

En l'année 1209. ou 1
qui eſt comptée pour la
l'ordre ; le Seigneur lui
plus proportionnées à la
cation : il prêcha, & il
Diſciples. C'eſt un objet
d'un œil Philoſophe, q
Chrétien, de conſidérer *I*

n'ignoroit pas quelle fécondité
préparoit à ces premiers fruits
Prédications & de ses exemples.
u'il n'eût d'abord que trois
agnons, *Bernard de Quintaval-*
rre de Catane, & Frere *Gilles*;
au bout de quelques mois le
e n'en passât pas onze; il son-
eur donner une Regle, & à en
mander la confirmation au Pa-
Car je suis persuadé, disoit-il,
natiere de Foi & d'Ordre Re- «
, on ne peut rien faire qui soit «
table, sans son agrément ». Les
étant du même avis, *François*,
. *Candide*, se mit en prieres, &
d'un stile simple en vingt-trois
res une forme de vie, dont le
nent inébranlable étoit l'obser-
de l'Evangile. Outre les trois
d'obéïssance, de pauvreté & de
é; on y renonçoit à toute posses-
& l'on s'engageoit à vivre d'au-
, sans jamais recevoir d'argent.
oit des Observances concernant
e Divin, l'Oraison, le Jeûne, les
ns, la nudité des pieds. Clercs
s, tous également étoient ad-

mis dans cet Institut sous le nom de *Freres Mineurs.*

La Regle ainsi dressée, *François* & ses onze Disciples prirent la route de Rome. Passant par Rieti, *François* rencontra un Officier de guerre, nommé Ange *Tancrede*, « *Ange*, lui dit-il, » quoiqu'il ne l'eût jamais connu, il » y a assez long-tems que vous portez » le Baudrier, l'Epée & les Eperons. » Il faut maintenant que vous ayez » pour Baudrier une grosse corde, » pour épée la Croix de Jesus-Christ, » pour éperons la poussiére & la bouë. » Suivez-moi donc, & je vous ferai » Soldat de Jesus-Christ ». Au moment-même, l'Officier s'abandonne à sa conduite : il prend une tunique d'étoffe grossiere & de gris cendré avec une Capuce, telle que *François* la portoit, & l'avoit donnée à ses Compagnons; & il en devint le douziéme.

Ils pouvoient compter sur quelque protection auprès du Pape, qui étoit *Innocent* III. à la recommandation de l'Évêque d'Assise, & par le crédit d'un Cardinal intime ami de l'Évêque. Mais rebutez du Saint Pere, qui ne les écouta seulement pas, ils n'en comprirent

que mieux, que c'étoit de Dieu qu'ils devoient tout attendre, que c'étoit son affaire ; & qu'il sçauroit bien en préparer & en assûrer le succès. Le Pape, pendant son sommeil, vit une Palme, croissant peu-à-peu à ses pieds, jusqu'à devenir un très-bel arbre. Une autrefois il se représenta l'Eglise de Latran prête à tomber, & un homme pauvre & sans apparence, qui la soûtenoit de ses épaules. Il pénétra le Mystere : de sorte que ces visions jointes aux connoissances qu'il eut de l'état & des intentions de François, lui en firent concevoir une idée bien différente. Son genre de vie néanmoins ne paroissoit pas pratiquable, au jugement de quelques Cardinaux. Ils l'admiroient ; mais en des tems aussi malheureux que ceux-là, ils ne croyoient pas qu'il fût de la prudence, d'exposer par vœu un corps de Religieux à tous les inconvéniens d'un dénument absolu. Dans cet embarras, *François* eut la résolution de plaider sa cause, & celle de la Pauvreté Evangelique ; & il le fit d'une maniére si convaincante sous une simple Parabole, qu'on disoit que Jesus-Christ parloit par sa bou-

che. *Innocent* III. approuva la Regle, mais de vive voix ſeulement. Ce ne fut que treize ans après, lorſque François l'eût miſe en une forme plus préciſe & réduite à douze Chapitres, qu'il en obtint la confirmation par Bulle. Cette approbation fut accompagnée de circonſtances très-favorables pour lui & pour ſes Diſciples. Le Pape voulut bien recevoir leur Profeſſion : il leur ordonna de prêcher par tout : il éleva *François* au Diaconat, le nomma Supérieur Général, l'inſtruiſit lui-même avec bonté, & lui communiqua ſes lumieres ſur les moyens de rendre ſon établiſſement ſolide & floriſſant.

Le Saint Inſtituteur brûlant de zele, & autoriſé avec ſes Freres dans le Miniſtere de la Parole, ſe diſpoſoit à commencer par la Vallée de Spolette. A ſon retour, il s'arrêta près d'Orta, dans une Egliſe abandonnée, mais dont les environs formoient le Païſage le plus riant, & faiſoient de ce Canton un ſéjour enchanté pour des Solitaires. Il en eut ſcrupule : & de crainte que les ſens n'en fuſſent trop flattez, & les cœurs amollis ; il revint au plus vîte

[redacted]

iere retraite de *Rivo torto*, pour
r le centre des excursions qu'il
oit. Les serviteurs de Dieu y
t si resserrez dans leur Cabanne,
rançois y ménageoit les places,
rivant le nom de châcun sur les
s. Ce lieu, dit le P. *Candide*,
omme un sépulchre d'hommes
s, ou plûtôt véritablement morts
onde. Souvent faute de pain, ils
ntentoient d'herbes & de racines,
alloient chercher à la Campagne.
ivres mêmes leur manquoient.
y suppléer, il y avoit une Croix
is plantée au milieu d'eux, dont
les instruisoit, & suffisoit seule
entretenir dans une continuelle
tation.

ais cette espece d'excez, que les
s ames se permettent quelque-
pour satisfaire ou ranimer leur
ır, n'est pas une situation dura-
& *François* le reconnut. La mul-
de gens qui se présentoient pour
asser sa Regle, exigeoit nécessai-
nt une demeure plus étenduë.
it une véritable Communauté,
École d'hommes Apostoliques,
n pas une simple société de Peni-

tems, qu'il avoit à gouverner. Il jugea donc devoir demander une Eglise, avec une Maison convenable à son Institut ; & par une conduite singuliere de la Providence, ce fut cette même Eglise de la *Portioncule*, autrement *Notre Dame des Anges*, qu'il avoit réparée, qu'on lui donna. Le bien-fait vint des Religieux Bénédictins du Mont-Soubaze, à qui elle appartenoit, comme une *petite portion* de leur Abbaye : premiére & véritable origine, dit-on, du nom de *Portioncule*. Le P. *Candide*, dont la politesse & le bon cœur se répandent par tout, ne perd pas l'occasion de témoigner en passant la reconnoissance de l'Ordre pour les Peres Bénédictins.

L'Eglise de S. *Damien*, qui devoit pareillement ce qu'elle étoit aux travaux de *François*, devint aussi bientôt l'héritage de ses enfans. Il l'avoit prévû dès le tems qu'il y travailloit. » Aidez-moi, disoit-il, à finir ce Bâ» timent. Il y aura ici un Monastere » de pauvres Dames d'une vie sainte, » & d'une réputation si étenduë, que » Dieu en sera glorifié par toute la » terre ». Lui-même étoit destiné à

vérifier la Prophétie par l'institution du nouvel Ordre, qu'il y établit en l'année 1212. Entre les grands fruits que ses Prédications venoient de faire à *Assise* pendant le Carême ; il avoit vû, jusqu'aux personnes du sexe, vouloir partager avec lui & avec ses freres les rigueurs du pur Evangile. *Claire* & *Agnès*, toutes deux filles du Chevalier *Favorin*, en étoient les plus distinguées : leur nombre s'accrut en peu de jours : *François* en prit la conduite ; & ce furent les prémices du second des Trois Ordres, qui le reconnoissent pour Pere.

Les Bénédictions, que Dieu attachoit à ses Discours dans les Villes d'Italie, le firent soupirer après des Conquêtes plus pénibles & plus périlleuses. Il retourna à Rome s'ouvrir au Pape, du dessein qu'il avoit de porter la Foi chez les Mahometans du Levant & chez les Tartares. Ce Voyage ayant manqué par les difficultez de la Navigation ; son zele ne changea point d'objet : il espera seulement trouver moins d'obstacles du côté des Mahometans d'Afrique, s'il prenoit son chemin par l'Espagne. Tous ses pas

étoient marquez par les traits d'une vertu ſublime, & par une continuité de Prodiges, qui en trois années avoient déjà multiplié conſidérablement les Maiſons de ſon Ordre. Approchant de *Monfeltro* dans le Duché d'Urbin, il ſçut que le Seigneur de la Ville alloit être fait Chevalier; & qu'il y avoit au Château une fête magnifique en jeux, en ſpectacles, & ſemblables accompagnemens. « Allons-y auſſi, dit-il » à *Bernard* de Quintavalle, & oppo» ſons-nous de toutes nos forces au » Demon, qui ne manque pas de ren» dre ces réjouiſſances funeſtes à bien » des gens. Il faut que nous travail» lions au ſalut des ames en tout lieu, » & le plus qu'il nous eſt poſſible ». On étoit à la Meſſe, quand il arriva: il l'entend; & à la fin monté ſur une petite hauteur près de l'Egliſe, il y parla très éloquemment des joyes de l'autre vie, & du mérite des ſouffrances. Un Seigneur connu ſous le nom du Comte *Orlando*, s'étoit arrêté comme les autres. Il fut vivement frapé des paroles du Saint, courut après le Sermon le recevoir entre ſes bras, & le prier de lui donner des inſtructions pour ſa conduite. « Ce n'en eſt

le tems, lui dit *François* avec une
retion admirable : allez, Com-
allez maintenant faire honneur
s amis qui vous ont invité ; nous
s entretiendrons une autre fois
; commodément ». Le délai
: pas long. *Orlando* gagné à Dieu,
r avoir des Freres Mineurs dans
rres, qui occupoient tout le Ca-
; & c'eſt par-là qu'ils furent
n poſſeſſion du *Mont-Alverne*
e de Chiuſi, lieu ſi reſpectable
s faveurs que *François* y reçut du
& ſur-tout par le Miracle des
ates.

; eſpérances qu'il avoit conçûës
Afrique, n'eurent pas plus de
que ſon Expédition du Levant.
'iolente maladie rompit ſes deſ-
, lorſqu'il étoit prêt de paſſer à
c. Mais ſon ſéjour en Eſpagne
t pas inutile à ſes Freres, qu'il y
t en pluſieurs endroits dès l'an-
214. un an au moins avant l'Ap-
tion de l'Ordre de S. *Dominique*.
me Epoque que le P. *Candide* a
on de fixer. Il y releve la mé-
le *Mariana*, qui n'a pas pro-
juſte touchant l'Antiquité des
Ordres dans ce Royaume.

On donnera la suite le mois prochain.

ARTICLE XXXVII.

NOTŒ BREVES IN DISSERTAtionem nuper editam de Medicorum apud veteres Romanos degentium Conditione, &c.
In dissertationem nuper éditam de Medicorum apud veteres Romanos de gentium conditione. Animadversio Brevis ad viri Reverendi Conier. MIDDLETONI. S. T. P. de medicorum apud veteres Romanos de gentium conditione responsio dissertationem. Dissertationis V. R. Con. MIDDLETONI. defensio examinata &c. C'est-à-dire, *Contre une Dissertation où M. MIDDLETON soutient qu'anciennement la profession de Medecin étoit vile & même servile chez les Romains, Notes Courtes .... Reflexion abregée, Réponse ... & Réfutation de la Réplique. In 8°. pagg. 32. 42. 224. 99. A Londres* 1726. 1727. *&* 1728. *chez Noon ... Lyon &c.*

LEs connoissances, qui peuvent servir à guérir nos maux, sont cu-

rieuſe, utiles, & dans un haut point de perfection on excelle dans l'Anatomie dans la Chirurgie, dans la Botanique, dans la Chymie, dans la Pharmacie, dans la Science des maladies & des remedes; en un mot dans ce qui régarde la Médecine; & la gloire de cet Art ſalutaire & indépendant, ce ſemble de l'Etat des Médecins de l'ancienne Rome. Qu'à Rome autrefois les Médecins ayent été eſclaves, ou libres; de baſſe condition, ou d'honnéte Famille; eſtimez, ou mépriſez; le corps des Médecins n'eſt ni moins eſtimable ni moins reſpectable. L'Ecriture même s'explique en faveur de cette profeſſion. On a tiré des Rois de la Bergerie: eſt ce une tâche à la dignité Royale?

Cependant, comme quelques Sçavans s'étoient perſuadez que chez les Anciens Romains, les Médecins étoient tous eſclaves ou de la lie du Peuple, exerçant indiſtinctement ce que nous appellons Médecine & Chirurgie; M. *Mead* célébre Médecin Anglois, a cru devoir faire, pour la gloire de la Médecine, un diſcours, où il montre que chez les Romains la Médecine étoit en honneur, qu'il n'y avoit

rien de bas dans la condition de ceux qui la professoient ; & que la Médecine & la Chirurgie étoient des professions différentes. Il se fonde sur les bienfaits & les faveurs qu'on dispensoit aux Médecins & sur les privileges qu'on leur accordoit.

Monsieur Midleton, habile Professeur en Théologie, s'est elevé contre le discours & l'opinion du Médecin Anglois, avec autant de zele & de chaleur, que s'il s'étoit agi d'une heresie nouvelle il ose prouver dans une sçavante dissertation, 1°. que les Médecins de l'ancienne Rome n'étoient que des Esclaves, ou gens de Néant. 2°. que les Médecins & les Chirurgiens étoit confondus & regardés comme exerçant sous le même nom une même profession.

Bien-tôt l'Aggresseur s'est vû assailli par les défenseurs de Monsieur *Mead* les Apologies ont été vives & fréquentes.

Selon Monsieur Midleton, quoique *Pline* dise, qu'avant le sixiéme Siécle de Rome, la République Romaine n'a point eu de Médecins ; cependant on ne peut douter qu'elle n'en ait eu

effectivement ; puisque *Denis d'Halicarnasse* raconte, l. 10. c. 53. qu'environ 300 ans après la fondation de Rome, cette ville fut desolée par une peste, qui deconcerta tout l'Art des Médecins. Mais poursuit notre Auteur ces Médecins étoient des Esclaves, ou gens qui n'etoient guéres plus considerez, presque tous Grecs ; & quand les richesses de l'Asie eurent introduit dans Rome les maladies avec la mollesse & le luxe, le nombre de ces Médecins s'accrut à proportion : les Riches & les grands en prirent chez eux, & les Domestiques Médecins furent à la mode. Ces Médecins se virent presque les seuls en possession de la Médecine. Enfin Jules Cæsar en fit des Citoyens Romains ; mais sans leur attirer, ni à leur Art beaucoup plus de considération. Leur Art ne fut pas mis au rang des beaux Arts.

Monsieur Midleton appuye sa pensée sur ces paroles de Seneque *bona in arte medendi humillimis quibusque contingere videmus* ; sur ce passage de pline parlant de la Médecine, *solam haut artium Græcarum Nondum exercet Romana gravitas in tanto fructu* l. 29. c. 1.

ſur quelques anciennes inſcriptions de Médecins ſans prénom ; & ſur le ſilence des Ecrivains Anciens qui lui ſemblent n'avoir point parlé des prétendus avantages des Médecins.

Le Théologien a ſes raiſons auſſi pour prétendre que les Chirurgiens ayent été confondus avec les Médecins, & les Médecins avec les Chirurgiens. Le Médecin de Caton faiſoit les opérations de la Chirurgie, & les Chirurgiens & les Médecins faiſoient le même perſonnage, quand ils joüoient ou qu'ils étoient joüez ſur le Theâtre de Plaute. Archatagus étoit Chirurgien & ce fut lui qui, ſelon *Pline*, vint profeſſer le premier à Rome l'Art de la Médecine, l'an 535. depuis la fondation de cette Ville. Enfin qu'eſt-ce qui valut à Eſculape le Dieu des Médecins, la prérogative d'être mis au rang des Dieux? La Chirurgie qu'il exerça le premier. Voilà quelques-unes des raiſons principales de Monſieur Midleton.

Ecoutons les Apologiſtes de Monſieur Mead. Quand Seneque dit que la Médecine eſt une ſource de richeſſes, *humillimis quibuſque*, il ne prétend pas dire, comme l'intreprete, Monſieur

Midleton, pour les personnes de la condition la plus basse & la plus méprisable; mais pour des sujets même du Prince, pour les moins habiles. En effet il dit ailleurs en parlant des Médecins « nous les aimons, nous les respectons, nous les » honorons beaucoup : *horum apud nos* » *magna caritas, magna reverentia est*, » de Benef. L. 6 C. 15. » que veut dire *Pline*, lorsqu'il raconte que la gravité Romaine, *Romana gravitas*, ne s'applique point à la Médecine, sinon qu'il y avoit peu de Romains qui se livrassent à cette profession en comparaison des Grecs. *Cassius*, *Calpetanus*, *Arruntius*, *Rubrius* sont des noms Romains, & des noms de Médecins célébres chez les Romains. On cite des inscriptions de Médecins sans prénom, comme celle-ci.

EROS MEDICUS SPOSIANUS.

Et l'on veut que ce défaut de prénom, soit une preuve de leur servitude. Mais n'a-t'on pas des inscriptions d'Auguste sans prénom ? D'ailleurs on trouve d'autres inscriptions, de même & en plus grand nombre, qui ne con-

tiennent rien que d'honorable, comme celle-ci.

M. FONTEJUS

NICANDER

MEDICUS.

Il faut l'avoüer, avant le sixiéme Siécle de Rome, la Médecine n'y fut pas honoré, comme elle le méritoit. Tandis que les Romains menerent une vie frugale, & mepriserent l'abondance, s'ils gouterent moins de plaisirs, ils eurent aussi moins de Maladies à guérir; joüissant d'une santé constante, loin de l'opulence, & des excès qui amollissent, ils n'avoient ni les maux ni les biens qu'il falloit pour faire fleurir chez eux la Médecine. La connoissance de quelques simples suffisoit: avec une telle connoissance, des Domestiques, des Esclaves, qui sçavoient un peu manier la lancette, étoient tout à la fois des Chirurgiens & des Médecins assez habiles pour ce tems-là, mais ils ne faisoient pas profession d'exercer publiquement la Médecine; ce n'étoient ni des Médecins, ni des Chirurgiens publics. Archagattus

fut le premier dans la suite, tandis que les Riches & les grands avoient, parmi leurs Domestiques & leurs Esclaves, des Médecins pour leur usage particulier, il y eut des Médecins publics, qui étoient des hommes libres; & parmi ces Médecins, dont la plupart étoient Grecs, il y avoit des Romains, surtout depuis Jules *Cæsar.* Ceux à qui Jules Cæsar accorda le droit de Citoyens étoient déja libres; & la plûpart étoient de familles de quelque consideration; dès le tems de la République les Médecins avoient part à l'amitié des grands. *Crassus* ne rougissoit pas de compter le Médecin *Asclepiade* au nombre de ses amis. La Médecine étoit regardée comme un des Arts Liberaux. Ciceron l'assure; & Seneque le confirme avec Eloge, quand il appelle la Médecine *artem liberalissimam*, & qu'il nous assure que l'on aimoit, qu'on considéroit, & qu'on respectoit fort les Médecins.

Auguste & ses Successeurs leur donnerent des exemptions & des priviles; ils les comblerent de biens. Quelques uns même les honorerent de leur confiance & de leur amitié. on sçait de

Gallien, L. 1. Antid. qu'*Andromaque* fut élevé à la dignité de premier Medecin de *Neron*; & *Tibere* fit manger à sa table le Medecin *Carictis*. Tac. L. 6. Annal. C. 50.

Que des Medecins ayent fait autrefois des Operations de Chirurgie, ce n'est pas une preuve incontestable, qu'on ne mît aucune difference entre la profession des Medecins & celle des Chirurgiens. Celse ne permet gueres de douter qu'il n'y en eût. « Hypocrates, dit-il, sépara le premier la » Medecine de la Philosophie. Après » lui, du tems d'Eristrate, on divisa » la Medecine en trois parties, dont » l'une regardoit le regime, l'autre, » les remedes; la troisiéme, les opé» rations de la main. Celle-ci (qui est » la Chirurgie) commença d'avoir » des personnes qui firent profession » de la cultiver, de la perfectionner » & de l'enseigner. Elle en eût en Egypte & à Rome. Pref. ad. L. 1. *Crassus*, dans *Ciceron*, ne distingue-t-il pas les Medecins, les Chirurgiens, les Oculistes, quand il dit : *An tu existimas, cum esset Hippocrates ille coüs, fuisse tum alios medicos qui morbis*;

alios, qui vulneribus; alios, qui oculis mederentur? L. 3. de orat.

Si M. *Mead* semble un peu trop prévenu en faveur des Medecins de l'ancienne Rome, M. *Midleton* de son côté paroit un peu trop prevenu à leur désavantage; quoiqu'il en soit les Medecins de nos jours font des cures si serieuses & de concert avec eux les Chirurgiens font de si sçavantes operations, qu'il vaudroit peut-être mieux leur payer genereusement le tribut de loüange, qu'on doit à leur capacité, & reconnoître l'éclat qui en revient à leur profession, que de perdre du tems & de l'érudition à chercher dans l'antiquité quelque tache à leur gloire.

ARTICLE XXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES, ou Avis. Découvertes. Observations, Extraits de petits Livres. Critiques, & autres connoissances de Litterature.

DE ROME. Il y a déja quelque-tems que l'on a réimprimé le Discours ou Mémoire du Promoteur de la Foi, adressé à la sacrée Congregation des Rits, sur la question si l'on donneroit une place à Saint Joseph dans les grandes Litanies de l'Eglise; & quelle place on lui donneroit. C'est un grand *in* 4°. de vingt-sept pages. On y expose d'abord la necessité de recourir pour cette affaire à l'autorité de l'Eglise & au Tribunal de la Congregation des Rits; le Saint Pape *Pie* V. ayant défendu par une Constitution de faire aucun changement au Breviaire Romain dont les Litanies sont partie; & *Clement* VIII. ayant fait une défense expresse d'apporter aucune reforme aux Litanies sans avoir consulté la Congregation des Rits. On

rapporte ensuite qu'à l'occasion de l'Office de S. Joseph, publié & perfectionné par le Pape Clement XI. de Sainte & Triomphante mémoire, on demanda qu'il fut permis d'inserer dans les Litanies le nom de cet illustre Patriarche : Le Ministere du Promoteur fut requis & exercé : mais on n'alla pas plus avant. Neuf ans après, les instances de l'Empereur, du Grand Duc, de l'Electeur Palatin, de celui de Cologne, & de plus de quarante Généraux d'Ordre, ont fait remettre l'affaire sur le Bureau à la poursuite de Dom Alexandre SALAROL, Clerc Regulier chargé de cette demande. L'exposant entre en matiere, & au sujet de la premiére question. S'il convient de placer le nom de Saint Joseph dans les Grandes Litanies de l'Eglise, il observe que la principale raison qui dans les commencemens á fait differer de rendre à Saint Joseph un culte éclatant, ne peut plus avoir cet effet : on craignoit de donner aux Heretiques un pretexte pour affoiblir la persuasion de la Maternité Virginale de Marie en rélevant beaucoup le tître Paternel de Saint Joseph; mais presen-

moins aus qu'a tant d
comme lui descendirent a
& appartinrent à l'Ancien
& sont néanmoins rever
glise. Et certes la relation
que Joseph eut avec Jesu
la grande part qui lui fut
les Mysteres de la Loi nou
turalisent, pour ainsi dir
blissent dans l'Eglise presen
le Promoteur cite les Co
de *Bollandus*, après *Suare*
le progrès du culte appo
dent par les Peres Carmes
de huit cens ans le Saint e
sion d'une place dans le
ge; son Office est parvenu
au Rit le plus distingué,

dre des Freres Prêcheurs les plus approuvées, dans celles des Carmes Déchaux, dans d'autres au Rituel de Paul V, & même dans les anciennes Litanies de l'Egliſe. Après tout, que ſont les Litanies qu'un Catalogue des Saints qu'on peut invoquer. Tout Saint canoniſé y a donc un droit acquis : la neceſſité de borner cette liſte & de la rendre uniforme dans toute l'Egliſe eſt le ſeul fondement du choix reſervé à l'autorité publique. Mais Saint Joſeph a des prérogatives ſi particulieres que ſa reception dans les Litanies ne peut être tirée à conſequence pour les autres Saints canoniſez ; & ſans s'arrêter à des diſtinctions incertaines, comme celles d'avoir été ſanctifié avant que de naître, ou d'être préſentement au Ciel en Corps & en Ame, car l'une lui eſt donnée par *Gerſon* ſuivi de pluſieurs Théologiens ; l'autre par Saint Bernardin de Sienne ; il eſt conſtant qu'il fût l'Epoux de la Sainte Vierge, qu'il fut appellé le Pere de Jeſus-Chriſt, & que ce divin Sauveur lui fut ſoumis. Ces ſingularitez autoriſent une preference dans le Culte par rapport au Commun des Saints. Il

n'eſt plus queſtion que d'aſſigner à Saint Joſeph une place convenable parmi les Saints des Litanies. Il eſt ſans doute du nombre des Confeſſeurs ; & le premier rang dans cette Claſſe ne peut lui être refuſé ; c'eſt la place que lui ſouhaitoit Saint Iſidore de Iſolanis, & ſon Office eſt de ce Rit. Mais il paroît que ſa dignité & ſa Grace l'appellent plus haut ; & il eſt placé plus honorablement dans les Litanies où l'on a dit qu'il eſt invoqué. Il ne faut pas ſe regler pour les Litanies par l'Office ; il y a plus de Claſſes dans celles-là que pour celui-ci. Saint Joſeph eſt déja établi auprès de Saint Jean-Baptiſte. Dans les Litanies où il ſe trouve ; il n'y a nul inconvenient que, comme le Precurſeur, il précede les Apôtres ; ſoit parce qu'il eſt mort avant eux, où parce qu'il tient davantage à l'Ancien Teſtament ; la Claſſe des Patriarches & Prophetes convient a celui que Jeſus-Chriſt Chef des Elus & des Prédeſtinez appella ſon Pere, à celui que l'Ange informa des choſes ſecrettes par revelation ; qui eut une ſi particuliere connoiſſance du Myſtere de Jeſus-Chriſt, & qui con

tribua infiniment à l'œconomie du Seigneur à cet égard. Il ne reste donc plus qu'à examiner lequel de Saint Joseph ou de Saint Jean précedera l'autre dans l'invocation publique des Saints : cette preséance ne peut se regler par l'ordre naturel, on ne sçait, lequel est mort le premier ; ni par l'ordre surnaturel, on ignore lequel surpassa l'autre en Sainteté. On doit donc se déterminer par l'Ordre Ecclésiastique qui donne le pas aux Martyrs sur les Confesseurs : en effet dans les Litanies ou Saint Joseph est nommé, il ne l'est qu'immediatement après Saint Jean-Baptiste ; & c'est ou le decret le fixe.

De Paris. L'Histoire de la Ligue faite à Cambrai entre *Jules* II. Pape, *Maximilien* Empereur, *Loüis* XII. Roi de France, *Ferdinand* V. Roi d'Arragon, & tous les Princes d'Italie, contre la République de Venise. Par Monsieur l'Abbé du Bos Secretaire perpetuel de l'Académie se vend chez Chaubert de la quatriéme Édition depuis 1709. On a mis après la Préface sous le tître de Dissertation Préliminaire *sur la maniere, dont on faisoit la*

Guerre, & sur ce qu'étoient les Troupes au commencement du XVI. Siécle, un morceau qui dans les Editions de Paris chez de Laune & les deux de Hollande, faisoit une partie du troisiéme Livre de cette Histoire ; & on l'a augmenté de près de la moitié.

Le huitiéme Tome de Saint Jean Chrysostome du R. P. D. *Bernard* de MONTFAUCON se publie.

DE LONDRES. Un de nos Ecclésiastiques a entrepris de donner l'Histoire des Juifs depuis le commencement jusqu'au tems ou M. *Prideaux* la prend. On debite le premier des trois Volumes de ce Supplément si convenable.

On distribuë aussi l'Histoire du Japon, qui a été annoncée.

DE BREST. *Nouvelle Observation sur le Flux & le Reflux de la Mer. Par* M. Des Landes *Commissaire de la Marine à Brest, de l'Academie Royale des Sciences.*

Il n'y a point de Phénoméne dans toute la Nature qui ait tant exercé les Philosophes, que le Flux & le Reflux de la Mer : il n'y en a point aussi de plus épineux, ni de plus difficile à expli-

quer, ni qui embrasse plus de détails. Tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur cette matiere, ne contente point, élude les difficultez sans les résoudre, passe legerement sur les faits les plus considerables. Voici une nouvelle observation qui étonnera certainement les Philosophes, & qui merite par sa singularité d'être éclaircie avec tout le soin possible. Cette Observation est dûë entierement au hazard, comme la pluûpart de celles qui depuis un siécle ont enrichi & la Physique, & la Chymie, & les Mechaniques. *Multa quæ provideri non poterant fortuito in melius ceciderunt.*

On avoit crû de tout tems sur les Côtes de Bretagne & de Normandie, que les Marées respectives étoient égales. Je m'explique, & j'espere qu'on m'écoutera avec quelque plaisir. Si le jour du la nouvelle ou Pleine Lune, on observoit daus un Port qu'à midi la Mer montoit à quinze pieds, on pouvuit assûrer d'avance qu'à minuit elle arriveroit précisement à la même hauteur. Si le lendemain à midi quarante-cinq minutes elle ne montoit qu'à quatorze pieds trois pouces, la

Marée à minuit quarante-cinq minutes étoit toute pareille la même cho-chose se remarquoit les jours suivans, & cette uniformité n'étoit jamais altérée à moins qu'il ne fit quelque coup de vent plus fort & plus violent qu'à l'ordinaire. Mais cet ouragan cessé, les choses se remettoient bien-tôt dans leur assiette naturelle.

Il y a vingt-cinq ou vingt-six ans qu'on s'apperçût avec la derniere surprise, que les marées respectives de la nuit étoient moindres que celles du jour. On eût d'abord bien de la peine à croire ce qu'on voyoit : mais il fallût se rendre malgré toutes ses répugnances, malgré toutes les raisons qu'on pouvoit avoir de se défier. Les Officiers du Port de Brest firent sur tout cette remarque, & elle leur étoit d'autant plus importante que pour beaucoup d'opérations que demande le service courant de la Marine, il faut donner la préférence aux Marées de la nuit sur celles du jour. A force d'observations qui renaissoient à toutes les Nouvelles & Pleines Lunes, on s'assûra enfin que la Mer s'élevoit moins haut la nuit que le jour. J'en excepte

certains tems où regnoient les vents de Sud & de Sud-Oüest, qui portent ici la Mer contre la côte, & l'enflent d'une maniere prodigieuse. Tels furent le vingt-cinquiéme & le vingt-sixiéme de Mars 1706. où la Mer monta de sept à huit pieds au dessus du niveau des plus grandes Marées.

Quand j'entrai en 1716. dans le service de la Marine, j'entendis beaucoup parler de cette observation, qui me parût neuve & singuliere. Mais quelque envie que j'eusse de la verifier, je ne pûs alors en trouver le loisir. Les différentes affaires dont on m'avoit chargé, m'occupant sans relâche, ne me donnoient aucun intervalle de liberté. Je ne pouvois même suivre l'exemple de Pline, qui présentant à l'Empereur Vespasien son curieux Recüeil d'Histoire Naturelle, lui disoit agréablement : *Successivis temporibus ista curamus, id est, nocturnis, ne quid vestris putetis cessatum horis.*

En 1719. on m'avertit que tout avoit changé de face, & que les Marées de la nuit étoient devenuës beaucoup plus hautes que celles du jour. Je ne manquai point de saisir une occa-

ſion ſi favorable, & je fis pendant dix-huit mois de ſuite aux Nouvelles & Pleines Lunes des obſervations très-éxactes. Elles me convainquirent qu'effectivement la Mer montoit la nuit plus haut que le jour. Cette différence pourtant n'alloit encore qu'à cinq ou ſix pouces vers les ſyzygies: elle étoit inſenſible aux Quadratures. Je renouvellai ſouvent mes obſervations, & je les continuai ſur tout en 1722. 1723. & 1724. Je trouvai non-ſeulement les Marées de la nuit plus élevées que celles du jour, mais la différence me parût encore augmentée, & elle alloit juſqu'à huit & neuf pouces. Je crûs alors en devoir écrire à quelques Phyſiciens de mes amis, & leur ſurpriſe s'accorde avec la mienne. Mais cette découverte qu'ils approuvoient en particulier, n'étoit point encore aſſez mûre pour être répanduë dans le public.

Enfin, étant de retour à Breſt au mois d'Octobre 1727. j'ai repris toutes mes obſervations, & je les ai pouſſées conſtamment juſqu'au 26[e] du même mois 1728. J'ai toûjours trouvé qu'elles ſe confirmoient de plus en

plus, & que les marées de la nuit alloient en augmentant jusqu'à un un pied. C'est-là sur tout ce que j'ai remarqué depuis le mois d'Avril dernier. Cinq ou six jours avant les Nouvelles & Pleines Lunes, & cinq ou six jours après, la Mer montoit la nuit de 8, 9, 10, 11, 12, & même 13 pouces plus que le jour. Au bout de ce tems-là, cette différence diminuoit peu-à-peu, & elle étoit tout-à-fait insensible aux Quadratures, pour recommencer ensuite de la même maniere. J'ajouterai ici que depuis douze ans on n'a point vû à Brest des Marées aussi hautes, que celles qui ont accompagné la Nouvelle Lune de ce mois d'Octobre. Elles ont monté de neuf pieds à plomb, plus que les Marées ordinaires des Equinoxes. Celles de la nuit ont été relatives, & tous les quais, tous les chantiers destinez aux radoubs & aux constructions, ont été inondez.

Je n'entreprendrai point ici de rendre raison de ce nouveau phénomene. J'en laisse le soin à des Philosophes plus habiles & plus éclairez que je ne le suis, & qui joüissent d'un plus grand loisir.

Mars 1729.

Je me contenterai de dire avec Ciceron : *Quarum quidem rerum eventa magis arbitror, quam causas quæri oportere. Hoc sum contentus quod etiamsi quomodo quidque fiat ignorem, quod fiat intelligo.*

Avant que de finir ce Memoire, j'oserai faire quelques remarques sur l'explication plus ingénieuse que solide, que donnent Descartes & Rohault du flux & du reflux de la Mer. Les grands noms ne doivent point imposer, quand il s'agit de l'intérêt de la verité : c'est à elle seule que tous les égards, tous les ménagemens sont reservez; 1°. On a soûtenu gratuitement & sans aucune preuve décisive, que la pression de la Lune entre les deux Tropiques obligeoit les eaux à s'enfler & à remonter vers les côtes. Si cela étoit, elles devroient refluer également de l'Equateur vers les deux Poles. Mais loin que cela arrive conformément aux loix de l'Hydrostatique, tout le mouvement de la Mer qui est connu sous le nom de flux & de reflux, se fait uniquement du Midi au Septentrion. J'en excepte pourtant certains lieux dont parlent les Voyageurs, comme

les Détroits de Magellan, de la Sonde, & de Malacca, & ce grand nombre d'Isles qui s'étend depuis le 120.^{me} degré de longitude jusqu'au 156.^{me} la Mer s'y enfle chaque jour pendant douze heures, & s'y desenfle pendant douze autres heures. Mais ce mouvement se fait d'Orient en Occident, sans que la Mer retourne sur ses pas; 2°. Rohault avance trop légerement que le flux est d'autant plus grand, que la côte contre laquelle il se fait est plus Septentrionale. Cette proposition n'est point vraye dans toute son étenduë. Je conviens avec lui que le flux de la Mer n'est pas sensible entre les deux Tropiques: mais passé le 57. ou 58.^{me} degré de latitude Boreale, il ne l'est pas davantage. Plus loin, au Nord de l'Angleterre & de l'Ecosse, sur les côtes de Norwege, à Groenland & Spitzberg, la Mer n'a aucun flux ni reflux: on n'y apperçoit aucunes marées, & les vents sont toûjours inconstans & variables; 3°. Rohault ajoute que, quand par le tournoyement de la terre le plus grand pressement ne se fait plus à l'endroit où il se faisoit, la seule pesanteur des eaux les doit fai-

re retomber vers l'endroit d'où elles avoient été chassées. Cette pensée est contraire à toutes les loix de la Mecanique. En effet, si c'est la pression de la Lune qui fait remonter les eaux de la Mer, aussi-tôt que cette pression cesse, ces eaux devroient retomber par leur propre poids, & avec une vîtesse accelerée. Le contraire arrive cependant, & elles sont toûjours plus longtems à descendre qu'elles n'avoient été à monter. A Brest, par exemple, le flux dure ordinairement cinq heures, & le reflux sept. D'où il faut conclurre que l'action qui a poussé les eaux de la Mer, ne cesse pas entierement, & que comme elle leur a fait violence, en les élevant contre leur pesanteur, elle leur fait la même violence, en les empêchant de redescendre suivant cette même pesanteur; 4°. Les Carteliens croyent communément que les marées sont égales, soit que la Lune approche de sa conjonction, soit qu'elle approche de son opposition. Cependant il est certain que les crûës d'eau qui arrivent aux pleines Lunes, sont toûjours plus grandes que celles qui arrivent aux nouvelles. La différence en est

même très-ſenſible. Peut-être que cet effet vient des rayons de lumiere qui réflechiſſent en plus grande quantité ſur la terre, lorſque la Lune eſt oppoſée au Soleil. Mais je n'ai garde de rien affirmer ſur une matiere auſſi incertaine, & auſſi compliquée que celle-ci. *Omnia in rebus humanis dubia, incerta, ſuſpenſa, magiſque omnia veriſimilia quam vera: quominus mirum eſt nonnullos tædio inveſtigandæ penitus veritatis, cuilibet opinioni timere potius ſuccumbere, quam in explorando pertinaci diligentia perſeverare.*

A Breſt, ce premier de Novembre 1728.

De Paris. *Fragment* d'une Lettre manuſcritte, communiquée pour être publiée, au ſujet du Polybe de Monſieur de Folard. Monſieur le Chevalier de *Folard* dit dans ſa Préface du troiſiéme Tome: « Perſonne n'ignore » qu'il y a près de deux Siécles, & depuis la Bataille de Lepante, qu'on » n'a point oüi parler de Combats » de Galeres: quelques cent ans-après » on vit un Combat ſur les Côtes de

„ Gennes entre ſept Galeres de France „ & autant d'Eſpagne. Cependant „ à entendre l'Auteur de la Brochure „ (Monſieur de Barras) toutes les for- „ ces de la France & ſon ſalut ſur Mer „ eſt renfermé dans le Port de Marſeil- „ le „. On répond à Monſieur *de Fo-* „ *lard* : “ Vous n'avez pas fait réfle- „ xion que les Vaiſſeaux à rames des „ Anciens, qui répondent à ceux que „ nous appellons aujourd'hui Galeres, „ ont été pendant plus de quatre mille „ ans les ſeuls Bâtimens Militaires, „ & qu'ils ont toûjours procuré par „ leur ſuperiorité, à tous les Souve- „ rains de la Mediterranée, l'Empire „ de cette Mer : c'eſt par le ſecours des „ Galeres que les Romains ont enfin „ détruit les Carthaginois, auſſi-bien „ que les Corſaires qui infeſtoient tou- „ tes les Provinces Maritimes de l'Em- „ pire Romain. Si vous aviez lû les Mé- „ moires de (Monſieur de Barras) „ vous ſeriez mieux informé du Com- „ bat donné devant Gennes entre „ quinze Galeres de France & autant „ d'Eſpagne, & non pas ſept, com- „ me vous l'écrivez „. Ces Mémoires de Monſieur *De Barras*, auſquels on

renvoye Monſieur le Chevalier *de Folard*, ne ſont pas imprimez. La Lettre ajoûte : « Vous auriez encore appris » que les eſcalades que vous dites avoir » été ſi ordinaires chez les Anciens & » ſi rares parmi nous, ne le ſont pas » dans la Marine. Augouſte ou Agoſ- » ta, Taormine, le Fort de l'Eſcalet- » te, celui de Spataſora en Sicile, » Oneille en Italie, un petit Fortin à » l'aîle gauche de la deſcente qu'on » fit au Fauxbourg de S. Pierre d'Are- » nes; toutes ces petites Places ou Forts, » ont été pris ſans ouvrir de Tran- » chée, l'épée à la main, ou par » eſcalades. Le Grand Prieur de Ca- » poue longtems auparavant, avoit » pris par eſcalade, avec ſix Galeres, » le Fort d'Auſax à l'embouchure de » l'Ebre ſur la Côte d'Eſpagne, & le » Fort James ſur la Côte d'Angleterre; » Carthagene en Amerique a été priſe » de nos jours de même. Les Anciens » n'ont jamais pris par eſcalade une » Place auſſi forte ».

De Geneve. On imprime ici en deux Tomes *in folio* un Supplement au *Bullarium Romanum*, de l'Edition toute recente de Luxembourg. Les

Archives de divers en
de cette ville ont fourni
tions qui composent ce
lume.

DE PARIS. *Probl
garithmes, proposé aux*

1° Trouver un moy
cile de calculer les Log
perboliques, & d'en dr

2° Un nombre que
donné, trouver son Lo
perbolique sans tables.

3° Usage des Logari
boliques. Resoudre pa
tous les calculs de l'Ana
trigonométrie rectiligne
Les Equations de tous
principalement celles qu
cas irréductible.

Les Géométres ont re
faut des Logarithmes orc
utilité tant vantée se réd
rien dans la Pratique, pa

le P. Grégoire de St Vincent : il la publia, il y a environ 80 ans, dans l'excellent Traité des Sections coniques qu'il publia en Latin dans un grand *in fol.* qui a pour titre, *De quadraturâ Circuli.* C'est dans ce Livre que les Géométres de notre siecle ont puisé tout ce qu'ils ont publié sur cette matiere sans le citer, pour se faire honneur de ses dépoüilles. Il y en a plusieurs à la vérité qui, outre la peine qu'ils ont prise de le traduire, ont aussi eû le soin de déguiser sous des expressions obscures ce que ce grand Géométre avoit développé d'une maniere très-claire & digne de lui. Ces Auteurs auroient rendu service au Public si, au lieu de faire le personnage de mauvais Copistes, ils avoient pris soin de ramener à l'utilité publique cette belle propriété de l'hyperbole.

C'est ce que le Public désire de leur part aujourd'hui : on les invite à donner des tables des Logarithmes hyperboliques, ou au moins une suite de termes en progression Arithmétique avec une Méthode facile pour les continuer tant qu'on voudra, & leur usage conformément au titre de ce

Problême. Les véritez les plus ſublimes perdent beaucoup de leur prix, ſi on ne les rend utiles à la Société; & on ſçait d'ailleurs que les Logarithmes ſeroient d'un grand ſecours non ſeulement dans la navigation, dans l'Aſtronómie & dans toutes les parties des Mathématiques pratiques, pour la facilité des calculs: mais les Géométres du premier ordre en reſſentiroient encore un plus grand avantage, ils ſeroient ſoulagez dans les calculs énormes où les jette continuellement la réſolution des Equations.

Il y a de la gloire à procurer au Public un ſecours ſi précieux, ſi utile & ſi néceſſaire.

Autre Problême propoſé aux Sçavans.

Machines Hydrauliques pour rémédier aux incendies.

Les fréquens accidens qui arrivent dans les Provinces par le feu, ont engagé pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur rang & par leur mérite de vous prier d'inviter dans ces journaux les Géométres à donner au Public des

Machines Hidrauliques d'une conſtruction facile & commode pour rémédier aux incendies.

On prétend que la Ville de Paris jouit depuis quelques années de ce ſecours, dont elle eſt redevable à un Comédien.

Pluſieurs Géométres prétendent en avoir donné de plus parfaites & de plus commodes à l'Académie des Sciences. On a de la peine à le croire, puiſqu'une Compagnie ſi attentive à l'utilité publique, n'en a rien donné dans ſes Mémoires. Ce qui fait l'objet des vœux des Provinces qui ont grand beſoin d'un remede ſi efficace contre les accidens du feu dont elles reſſentent trop ſouvent les funeſtes effets.

DE PARIS. *Réponſe de* Monſieur Moreau de Mautour *à quelques Remarques Critiques Anecdotes, qui ont été faites au ſujet de la correction des deux Paſſages de Dion & de Suetone qu'il a donnée dans les Memoires de Trevoux du mois de Novembre* 1728. *Article* 117.

Ces Remarques ſont que l'on ne doit point corriger le Texte de Dion, que la correction de celui de Suetone

n'est qu'une confirmation du Texte de Dion & que ce que j'ai observé de la Médaille de Caligule avoit été dit par d'autres avant moi.

Je repondrai d'abord par ces mots de Ciceron Livre 2. de ses questions Tusculanes. *Refellere sine pertinacia & refelli sine iracundia parati sumus.*

On ne doit rien changer, dit'on, au Texte de *Dion*; parce qu'en conferant le passage que j'ai cité avec ce qui précede, & ce qui suit, on lui fera dire toute autre chose que ce qu'il a voulu dire. Mais si par respect pour un Auteur ancien on doit n'oser toucher à son Texte; il faut convenir du moins que *Dion* pour avoir voulu trop charger le portrait de *Tibere*, exagerer son avarice, & ses autres déffauts, a failli contre la verité de l'Histoire, quand il a avancé un fait qui se trouve démenti par les deux témoignages de *Tacite* que j'ai rapporté, & par la Médaille de *Caligule* qui en est la preuve.

Il paroît que *Torrentius*, *Turnebe* & *Casaubon* ont été induits en erreur par le Texte de *Dion*; & qu'ils ont douté si sur la foi de cet Historien, ou suivant quelques Editions de *Suetone* il falloit lire *ducentesimam* ou *centesimam*.

Juste *Lipse* dont j'ai employé l'autorité dans ses Notes sur *Tacite* a approuvé la correction de Turnebe, *bene Turnebus noster emendat centesimam.* Il a voulu dit'on tâcher de concilier *Tacite* & *Dion* en croyant que *Tibere* qui d'abord avoit reduit le centiéme denier au deuxcentiéme, comme dit *Tacite*, neanmoins *quasi penitentia beneficij* avoit dans la suitte rétabli le premier Tribut comme l'avance *Dion*: Qu'à la verité *Tacite* ne dit rien de ce fait; *non narrat id Tacitus*, ajoûte Juste-Lipse, *quia eâ omnis Historia extincta.* Mais il ne paroît pas qu'il y ait quelque manquement dans le premier & le second Livre des Annales de *Tacite*, qui sont entiers; & où il est fait mention de ce Droit du centiéme & deuxcentiéme denier, ni que l'on doive suppléer au Texte de cet Auteur quelque fait qu'il a omis. *Lipse* pour justifier *Dion* n'a pas dû aussi supposer que quelque autre Historien en a parlé, dont les Ecrits ne sont pas venus jusqu'a nous.

Ainsi lorsque contre mon sentiment on a avancé que l'on ne devoit pas corriger le Texte de *Dion* dans le Livre

58. & 59. du moins ai-je tâché de prouver qu'il y avoit erreur dans l'endroit de son Histoire, où il parle de *Tibere* & de *Caligule* : ce qui n'a point été observé par les Sçavans Commentateurs que je viens de nommer.

Je sçais que leurs sentimens ainsi que leurs Ecrits sont respectables par tous les gens de Lettres : mais ces égards doivent-ils l'emporter sur la verité quand on la découvre ? *Amicus Plato*; *amicus Aristoteles* &c... Si j'ai crû qu'il y avoit lieu de corriger ce Texte de *Suetone*, c'est parce que dans des Editions de cet Historien, on lit *Centesimam*; ainsi que je l'ai lû dans celle de 1610. imprimée à Paris avec les Notes de *Casaubon*, & dans une autre imprimée à la Haye avec les Notes de *Bochornius*; & j'ai supposé avec raison qu'il pouvoit y en avoit beaucoup d'autres semblables. Ainsi pour fixer l'incertitude des Commentateurs sur le Texte de *Suetone*, & sur un fait Historique concernant *Caligule* ; j'ai concilié le témoignage de *Tacite* avec la Médaille de cet Empereur, la quelle peut être n'a pas été connuë de ces Commentateurs, ou du moins qu'ils n'ont point citée.

En parlant de cette Médaille je n'ai pas prétendu avancer une chose nouvelle. Je sçais qu'elle est gravée & citée par M. *Patin* dans son *Suetone*, & rapportée par *Fulvius Ulcinus* ainsi que par d'autres Antiquaires : & M. Patin dans sa Note n'a observé en partie que ce que Juste-*Lipse* & *Casaubon* avoient dit avant lui : de sorte qu'il n'est pas étonnant que des Ecrivains se rencontrent dans le même point d'Erudition, en puisant dans les mêmes sources ; & que l'on profite des lumieres de ceux qui nous ont dévancé, en les appliquant à propos au sujet que l'on traite. En effet l'examen de la Médaille de *Caligule* que tous les Antiquaires connoissent, a donné occasion non seulement d'approfondir le Texte de *Dion* & de *Suetone* ; mais encore d'expliquer le Revers de cette Médaille par rapport à un Tribut qui étoit une charge & un impot onereux au Public, dont *Caligule* avoit affranchi & délivré Rome & l'Etat.

Au reste je ne puis sçavoir mauvais gré des *Remarques Critiques* qu'on a opposées à mes raisons. Ce qui me donne lieu de dire ce que l'Orateur

Cælius disoit à son ami, *dic aliquid contra : duo enim sumus.* Car sans la contradiction, les Conferences ainsi que la plûpart des Ecrits deviendroient froides & languissantes, suivant ce proverbe cité dans Erasme; *citra socium æmulum vir studiosus friget.*

De Padoue. M. Meda ayant prétendu prouver dans ses Discorsi *Theologici è predicabili* que nous touchons de prés le jour du Jugement général, l'Auteur de *Lettera d'Amarini Mastricolla Francese ad Egisippo Santinio Suza*, soutient que ces sortes de prédictions sont vaines, temeraires, inutiles, & défenduës ; & il s'attache à montrer la fausseté de deux principales propositions de M. *Meda* : la premiere de ces Propositions est que le Jugement dernier arrivera dans le septiéme Millenaire depuis la creation du Monde; l'autre Proposition est que nous sommes presentement presqu'à la fin de ce septiéme Millenaire. Ce que M. *Meda* avance dans son cinquiéme *Discours* & dans le sixiéme est critiqué & censuré dans cette *Lettre* avec vivacité ; & l'on y traite avec beaucoup de hauteur tous les Partisans

declarez de ce ſentiment. On en parle comme de gens d'une ignorance groſſiere & nullement ſupportable dans un Siécle auſſi éclairé que le nôtre, & dans un païs auſſi rempli de perſonnes diſtinguées par l'érudition que l'eſt aujourd'hui l'Italie. *In* 4°. pag. 28.

DE ROME. M. le Marquis OTTIERI vient de donner l'Hiſtoire des Guerres arrivées en Europe & principalement en Italie à l'occaſion de la Succeſſion à la Couronne d'Eſpagne depuis l'an 1696. juſqu'à l'an 1725. Ouvrage *in* 4°. Ce premier Tome contient 449. pages ſans compter l'Epître Dedicatoire au Pape & la Preface. La narration n'eſt conduite dans les trois Livres qui compoſent ce Volume que juſqu'en 1700. On imprime les trois autres volumes ou neuf Livres ſuivans. L'Academie *della Cruſca* a accordé à M. OTTIERI qui en eſt membre une atteſtation d'exactitude dans le langage ſeulement, & a fait voir par cette reſerve qu'elle étoit bien en état de juger ſainement du fonds.

DE BREST. M. DESLANDES donnera inceſſamment un *Traité* complet des Vents, des Courants, & des

autres mouvemens dont la Mer est agitée avec un détail de plusieurs singularitez qu'on trouve sur les Cotes de Bretagne.

DE ROUEN. Le Nouveau *Traité d'Arithmetique* de feu M. BLAINVILLE ayant passé des mains d'un ami de l'Auteur en celle de M..... Celui-ci avant que de la mettre au jour lui a donné sa perfection par l'arrangement de ce qu'elle contenoit & l'addition de quelques Chapitres & de questions curieuses, Tarifs, &c. *Besogne* qui vend ce Livre publie aussi une nouvelle Edition du *Traité du Negoce de France* avec un *Traité des Changes étrangers*, & un *Traité de la Jauge de la Marine*. Tous ces Traitez ont été revus & augmentez par le même Monsieur BLAINVILLE.

DE PARIS. M. FAGNANI Romain qui depuis un tems considerable a amassé pour le Public un Trésor de planches originales des plus célebres Graveurs, de CALLOT, de LABELLE, de SILVESTRE, &c. Après avoir fait part aux Curieux pendant plusieurs années des Estampes qu'il a tirées sans cesse, propose enfin à leur reconnoif-

ſance, & les Eſtampes qui lui reſtent, ſoit détachées ou en Recuëils, & les planches mêmes; de plus tout ce qu'il a chez lui, ruë de la Monnoye, de deſſeins & de Tableaux des plus habiles Peintres, de figures & bas-reliefs de Marbre, de Bijoux & d'autres curioſitez. Des cinq cens Planches de CALLOT qu'il deſtine à cette vente, les principales repreſentent le paſſage de la Mer Rouge; le Nouveau Teſtament en dix piéces; l'Enfant prodigue, onze pieces; la Paſſion de N. S. de trois grandeurs; les *Grands* Apôtres, ſeize pieces; leurs Martyres en petit, quatorze piéces. La Vie de la Sainte Vierge, quatorze piéces. Son triomphe: Emblêmes de la Vierge, vingt-ſept; du Cloître vingt-ſept; Tous les Saints, Saintes, & Fêtes Mobiles de l'année. La tentation de Saint Antoine. Le Maſſacre des Innocens, deux piéces. Les Siéges de Breda, de la Rochelle, de l'Iſle de Rhé, grandes piéces en pluſieurs feuilles: les Miſéres de la Guerre, en grand, dix-huit feuilles; en petit, ſept feuilles: les ſuplices des ſcélerats, une feuille: Les deux Vûës de Paris du côté du Pont Neuf, une f.

Les exercices Militaires ; le Combat de Villane : les Ballets de Nancy ; le Carousel de Nancy. Le feu d'artifice ; les Monnoyes, les Gueux : les Caprices, les Grotesques, &c. Entre les deux cent cinquante planches de *Labelle* qu'offre Monsieur *Faguani*. On trouvera les grands prodiges : les vûës de Rome & ses principales Antiquitez. Le Château Saint Ange : les vûës du Port de Livourne : plusieurs Ports de Mer ! Les embarquements : grands Convois d'Arras : Vûës de France & d'*Italie* : Toutes sortes de figures à la Persienne : Delui & de *Callot* toutes sortes de figures à dessiner. Parmi les planches de SILVESTRE qui seront au nombre de mille on distingue la vûë de Rome en général : celle de Saint Pierre en particulier : les principales Eglises des stations de Rome : Campo Vacino, ou les Antiquitez des Palais des Empereurs. Les Antiquitez de Rome qui font une suite. Vuës des plus belles Maisons & Palais de Rome : Vuës de Florence, Eglises & belles Maisons : Vuës des Maisons Royales de France, Meudon, Fontainebleau, Vaux, Luxembourg, Sceaux, Saint Cloud :

Grande vûë de Paris : Eglises & belles Maisons de Paris & de France : les Villes d'Espagne, Madrid, Seville, &c.

De Naples. On a imprimé ici de nouveau en cinq Tomes *in fol.* toutes les Œuvres de feu M. Michel Ehmuller, l'un des plus sçavans Médecins & des plus experimentez : on assure dès le Titre que cette derniere Edition est plus considerable que celle de Lyon, plus ample que celle de Francfort, plus correcte que celle de Venise ; plus complette & plus exacte qu'aucune autre. Le Texte de Schroeder, de Morelle, &c. est tout au long. On y a joint les Notes & Dissertations de M. Nicolas Cyrille, très-sçavant Professeur en Medecine dans la Royale Université de Naples & Membre de la Royale societé ou Academie de Londres, avec toutes les Tables necessaires. 1728. Premier Tome, Colonnes 1504. 2. Tome, Col. 1638. 3. Tome, Col. 1372. 4. Tome, Col. 1382. 5. Tome, Col. 1056. *Michaëlis Ehmulleri... opera omnia.. Textus Schroederi, Morelli, & Ludovici integer adjectus, &c.*

De Marpourg. Funcius

Mars 1729.

qui a donné en 1724. un Traité *De Adolescentiâ Linguæ Latinæ*, a depuis publié le Traité suivant, *De virili ætate Latinæ Linguæ. In 4°.* Cet âge comprend le tems de Sylla & Ciceron jusqu'à la fin de l'Empire d'Auguste. Il apprend dans le Chap. I. de quelle maniere en ce tems l'Eloquence fut portée au plus haut point de perfection: & à cette occasion il fait beaucoup valoir l'émulation entre les Peuples aussi-bien que la magnificence des Princes à récompenser les hommes habiles. Au 2. Chap. il donne en abregé la vie des principaux Protecteurs des Belles-Lettres, Sylla, Atticus, Pompée, Jules-Cesar, M. Brutus, Auguste, Mecenas. Dans le troisiéme, il traite ce qui regarde Catulle, Tibulle, Properce, Virgile, Horace, ou de leur stile & leur caractere; les Editions de leurs Ouvrages, &c. En parlant de Virgile, il recherche qui sont ceux qu'il a imitez, & il le met au-dessus d'Homere; ensuite qui sont ceux qui l'ont le mieux imité, comme Stace, & Silius Italicus. Il discerne ses véritables Piéces d'avec celles qui lui sont faussement attribuées. Il

rapporte enfin ce qu'on lui objecte ; & il entreprend de se défendre, Au Chap. quatriéme, il parle des Poëtes dont on a peu de vers ; Cornelius Gallus, Cornelius Severus, Publ. Syrus, Pedo Albinovanus, Manilius ; &c. & de ceux-mêmes dont rien n'est parvenu jusqu'à nous, comme Sabinus, Macer, &c. Au Chap. V. il parcourt les Grammairiens de ce même tems, & au Chap. sixiéme, il finit cette premiere Partie par les Rheteurs, dont il nous reste peu de chose. On attend l'autre Partie, où seront les Orateurs & les Historiens. *Jo. Nicolai Funcii de virili ætate Latinæ Linguæ Tractatus.*

De Paris. Le Sieur Baradelle Ingénieur pour les Instrumens de Mathematiques, travaillant pour Messieurs de l'Observatoire & de l'Academie Royale des Sciences, étendant les fruits de son génie jusqu'aux moindres utilitez des Sçavans, a fait un Encrier très-commode : il conserve l'encre, sans qu'elle se puisse répandre en quelque situation qu'il se trouve, renversé ou autrement. Il est aussi fort commode pour la Campagne & le Cabinet, étant bouché de maniere que

ſans mettre de cotton ; l'encre ſe peut garder pluſieurs années, ſans s'altérer ni s'épaiſſir. Il demeure vis-à-vis le grand Degré de la Riviere attenant la porte Lamoignon, ſur le Quai de l'Horloge du Palais, à l'Enſeigne de l'Obſervatoire.

DE PARIS. *Immerſions & Emerſions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de d'Avril* 1729.

Premier Satellite.

Le 2 Avril Emerſion à	0^h	8'	ſoir
Le 4 à	9	39	matin
Le 6 à	1	8	matin
Le 7 à	7	36	ſoir
Le 9 à	2	5	ſoir
Le 11 à	8	35	matin
Le 13 à	3	4	matin
Le 14 à	9	33	ſoir
Le 16 à	4	2	ſoir
Le 18 à	10	32	matin
Le 20 à	5	1	matin
Le 21 à	11	30	ſoir
Le 23 à	5	59	ſoir
Le 25 à	0	29	ſoir
Le 27 à	6	50	matin
Le 29 à	1	27	matin
Le 30 à	7	57	ſoir

Second Satellite.

e 4	Avril Emerſion à	7^h	49′	matin
e 7	à	9	8	ſoir
e 11	à	10	27	matin
e 14	à	11	46	ſoir
e 18	à	1	5	ſoir
e 22	à	2	25	ſoir
e 25	à	3	44	ſoir
e 29	à	5	3	matin

Troiſiéme Satellite.

e 6	Avril Emerſion à	5^h	9′	mat.
	Immerſion à	1	59	
e 13	Emerſion à	9	13	mat.
	Immerſion à	6	1	
e 20	Emerſion à	9	15	ſoir
	Immerſion à	10	3	matin
e 27	Emerſion à	1	17	mat.
	Immerſion à	2	5	

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1729.

ART. XXVII. HIstoire du Cardinal de Tournon, &c. Page 389.

ART. XXVIII. *Lettre de M. . . . à M. . . . sur quelques explications de Médailles.* p. 399.

ART. XXIX. *Des Elémens de la Géométrie, &c.* p. 415.

ART. XXX. *Abregé de la Table, &c.* p. 443.

ART. XXXI. *Paraphrase de l'Ecclésiaste avec des Remarques, &c.* p. 446.

ART. XXXII. *Entretien d'un Catholique avec un J. &c. Traduction du Livre de Tertullien, &c.* p. 454.

ART. XXXIII. *Dissertation sur les Coquillages que l'on trouve dans la Terre, &c.* p. 459.

ART. XXXIV. *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, &c.* p. 484.

ART. XXXV. *L'Usage des Globes celeste, & terrestre, &c.* p. 501.

TABLE.

ART. XXXVI. *La Vie de S. François, Instituteur de l'Ordre des Freres Mineurs, &c.* p. 503.

ART. XXXVIII. *Nouvelles Litteraires.*

Nouvelle Observation sur le flux & reflux de la Mer, &c. p. 542.

Fragment d'une Lettre Manuscrite au sujet du Polybe de M. de Folard, *&c.* Page 551.

Problême sur les Logarithmes, &c. page 554.

Reponse de M. Moreau de Mautour *à quelques Remarques critiques, &c.* page 557.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois d'Avril 1729. p. 570.

D'ITALIE. *De Rome.* p. 536. 563.

De Naples. p. 567.

De Padouë. p. 562.

D'ALLEMAGNE. *De Marpourg.* page 567.

D'ANGLETERRE. *De Londres.* p. 542.

DE FRANCE. *De Paris.* p. 541. 564. 569.

De Roüen p. 564.

De Brest. p. 563.

De Genêve. p. 553.

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Mars 1729.

PAge 396. lig. 7. fincer *lif.* fincere. P. 404. lig. 3. & 4. Confulat. Nous, *lif.* Confulat, Nous. P. 410. lig. 17. conjecture, *tres-noble lif.* conjecture ? *Très-noble.* Lig. 20. foit?, *lif.* foi. Lig. 27. quels *lif.* quel P. 412. lig. 18. Senat du *lif.* Senat & du. P. 420. lig. 5. durant. *lif.* fuivant. Lig. 6. & angulaires *lif.* ou angulaires. P. 421. lig. 12. & 13. Mais, pouffer *lif.* Mais, pour pouffer. P. 422. lig. 25. *ôtez* en P. 426. lig. 16. vigoureufement *lif.* rigoureufement. P. 430. lig. 23. avec l'infini, ou avec l'infini lif. avec le fini, ou avec l'infini. P. 436. lig. 5. difference divifé *lif.* difference I. divifé. Lig. 7. & l'on, *ôtez* &. P. 437. lig. 4. *lif.* fa. P. 638. lig. 19. marquer *lif.* manquer. P. 439. lig. 9. le trouver *lif.* la trouver. P. 440. lig. 22. & 23. paffe la *lif.* paffe à la. P. 446. lig. 17. ni de faire au *lif.* ni de faire faire au. P. 447. lig. *derniere,* donnant *lif.* donnent. P. 448. lig. 7. en tout ces *lif.* en tout ce. Lig. 20. pour fe *lif.* pour le. P. 451. lig. 27. Commentaires *lif.* Commentateurs. P. 453. lig. 21. *furper.* lif. *fuper.* Ligne 22. Gottefcalt. *lif.* Gottefcalc. P. 462. lig. 27. Il eft vrai fi *lif.* Il eft vrai que fi. P. 463. lig. 13. par un *lif.* pour un. P. 464. lig. 28. formez plantes *lifez* formez, Plantes. P. 467. lig. 4. vivent *lif.* viennent. P. 472. lig. 3. celles *lif.* celle. P. 480. lig. 25. je les *lif.* je le. P. 485. lig. 7. *Marc Querius, Bochornius,* lif. *Marc Zuerius Boxhornius.* Lig. 20. *Verteyen* lif. *Verheyen.* P. 486: lig. 22. Theuphile *lif.* Theophile. P. 487. lig. 17. *Malpichi* lif. *Malpighi.* Lig. *derniere, Graverul* lif. *Graverol.* P. 490. lig. 4. Pere *Poiret* lif. Pierre *Poiret.* P. 494. lig. 28. *Efpenius* lifez *Erpenius.* P. 495. lig. *premiere, Texcira* lif. *Texeira.* P. 500. lig. 9. *Perret* lif. *Perrot.* P. 506. lig. *derniere*, fondra *lif.* fondera. Page 507. lig. 23. Domes *lif.* Dogmes. P. 510. lig.

derniere, en Affife *lif.* à Affife. P. 516. lig. 14. confuma *lif.* confomma. P. 526. lig. 10. de gentium *lif.* degentium. Lig. 11. Brevis ad *lif.* Brevis. Ad. Lig. 15. refponfio differtationem *lif.* differtationem refponfio. P. 527. lig. *premiere*, curieufe *lifez* curieufes. Lig. 2. perfection on *lif.* perfection. On. Lig. 7. & la gloire de cet Art falutaire & independant, *corrigez*, & deformais la gloire de cet Art falutaire eft independante. P. 528. lig. 13. nouvelle il *lif.* nouvelle; il. Pag. 529. lig. 18. Cæfar *lif.* Cefar. Lig. 27. *haut* lif. *hanc*. P. 531. lig. 3. & 4. du Prince *lif.* du merite le plus mince. P. 532. ligne 8. honoré *lif.* honorée. P. 533. lig. *premiere* le premie : dans, *lif.* le premier. Dans. P. 534. lig. 4. *Carictis* lif. *Claricléés*. P. 540. lig. 17. Jean-Baptifte. Dans *lif.* Jean-Baptifte dans. P. 543. lig. 22. du la *lif.* de la. P. 544. lig. 2. pareille la *lif.* pareille. La. P. 551. lig. 12. *temere* lifez *temerè*.

Rats chassés par la pe
de Lion. Sans retour f.o 18

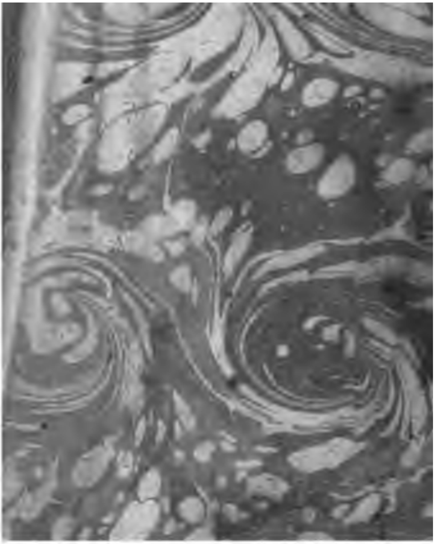

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05975 5754